This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

JC
179
M
E45

ESPRIT
DE MABLY
ET DE CONDILLAC,
RELATIVEMENT
A LA MORALE
ET A LA POLITIQUE.

Par M. BÉRENGER.

Sic fratres . . . . lucida ſidera,
. . . . . Te regant,
Obſtrictis aliis . . . .
HOR.

TOME PREMIER.

A GRENOBLE.
Et ſe trouve A PARIS,
Chez LE JAY fils, Libraire, rue de l'Echelle Saint-Honoré.

1789.

Moins brillant, moins vanté que *Monteſquieu*, mais plus courageux & plus utile peut-être, *Mably* ne flatta point nos infirmités politiques, parce qu'il ne les crut pas ſans remede; mêlant à des cenſures ameres, de conſolantes prophéties, il évoqua nos états généraux, enſevelis dès long-temps dans nos annales & dans notre mémoire. Que ne peut-il ſe relever avec eux, jouir de ſa preſcience, nous animer, nous diriger de ſa voix mourante, & préparer encore, en le prédiſant, l'avenir libérateur de la France! Du moins il ſera nommé dans toutes les révolutions qui rendront aux peuples leurs droits uſurpés; & telle fut l'étendue qu'il donna à ſes principes, que ſa renommée doit croître avec le perfectionnement de l'ordre ſocial!

De l'aut. de Monteſquieu, pag. 58.

Rom. Lang.
Nizet
7-6-32
26277
v. 1

A MON AMI

MONSIEUR

DE PASTORET,

MAITRE DES REQUÊTES,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

BERENGER, Citoyen de Toulon, Membre de pluſieurs Académies, Profeſſeur émérite d'Eloquence au College d'Orléans, Cenſeur Royal.

Paris, le 14 juillet 1789.

AVERTISSEMENT.

*On ne confondra peut-être point ce livre analytique & raiſonné, avec cette foule d'*Eſprits *in-8°. compilés en huit jours par des copiſtes ſans jugement. C'eſt un livre élémentaire, un abrégé ſyſtématique & lumineux que j'ai eu deſſein d'offrir aux perſonnes qui n'ont ni le temps ni la faculté de ſe procurer & de lire vingt-cinq à trente volumes de philoſophie & d'hiſtoire. J'oſe croire que dans les circonſtances préſentes l'*Eſprit *des deux grands écrivains que j'ai médités* (1),

(1) Quelques perſonnes me demandent tous les jours, pourquoi j'ai réuni ces deux Auteurs. — Les unes ignorent qu'ils ſont freres; les autres, ne regardant Condillac que comme un Métaphyſicien, ſont étonnées de le voir analyſé ſous le ſeul rapport d'Hiſtorien & d'Inſtituteur. Je crois ne rien apprendre aux gens inſtruits, en leur diſant que j'ai conſidéré Mably & Condillac comme deux Philoſophes qui s'étoient partagé la grande tâche

deviendra, pour ainſi dire, un livre claſſique. J'adreſſe principalement ce travail aux inſtituteurs des princes & des grands; car déſormais les princes & les grands, dépouillés des vaines décorations dont le préjugé les avoit revêtus, n'auront d'autre exiſtence que celle qu'ils ſauront ſe donner par le patriotiſme & par les talens; ils ſauront enfin (& c'eſt ce que Mably vouloit leur inculquer), ils ſauront qu'on n'eſt grand,

---

de changer un Prince en homme. L'un prépare le ſujet à l'inſtruction, lui donne les premiers principes de la Grammaire & de la Logique, lui apprend à réfléchir, à lier les idées, à tirer des conſéquences juſtes, & lui montre conſtamment le bonheur des Princes dans la félicité des ſujets : l'autre, recevant un tel éleve des mains de ſon frere, déploye à ſes yeux, inculque dans ſon eſprit, fait deſcendre dans ſon cœur la plus pure morale, la plus ſaine politique, les vrais principes des lois, l'amour ſacré de la liberté, & enfin lui revele les devoirs & les droits du Citoyen ſans ménagemens. J'oſe avancer (& je crois pouvoir le démontrer un jour) que Mably & Condillac réunis nous ont laiſſé un corps d'Inſtitution plus complet qu'il ne pourroit réſulter de Boſſuet même & de Fénelon.....

« Ni *pour avoir des ancêtres illuſtres*, quand *on ne leur reſſemble pas ;*

Ni *pour occuper de grands emplois*, quand *on les remplit mal ;*

Ni *pour poſſéder de grands domaines*, quand *on les conſume en dépenſes folles & honteuſes ;*

Ni *pour avoir un nombreux domeſtique, de brillans équipages, des habits ſomptueux*, quand *on fait languir à ſa porte le marchand & l'ouvrier ;*

Qu'en un mot, on n'eſt grand *& qu'on ne peut être* heureux *que par des vertus* perſonnelles, *& par le bien qu'on fait aux hommes* ».

Le bruit avoit couru qu'on propoſeroit à Mably l'éducation d'un Prince ; il dit hautement que la baſe de ſon éducation ſeroit, Que les rois ſont faits pour les peuples, & non les peuples pour les rois, *& que ce ſeroit la choſe ſur laquelle il reviendroit ſans ceſſe : il ne fut point nommé.*

Le Télémaque & le petit Carême ne ſemblent compoſés que pour prouver cette vérité.

Mably n'auroit pas manqué d'y joindre la Lettre à un jeune prince qui ſent la néceſſité de refaire ſon éducation, *ouvrage que doivent méditer en ſecret les illuſtres malheureux que le ſort condamne à régner. C'eſt à l'auteur de cet ouvrage utile & courageux que j'aurois offert l'hommage du mien, ſi la reconnoiſſance & l'amitié n'avoient des droits plus ſacrés que l'admiration.*

N. B. L'éloge de Mably, qu'on a placé à la tête de ce volume, eſt de M. Leveſque, de l'académie des Inſcriptions.

ESPRIT DE MABLY,

RELATIVEMENT

A LA MORALE

ET A LA POLITIQUE.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE L'ABBÉ DE MABLY.

C'EST un citoyen vertueux, ſans doute, c'eſt un ami des lettres & des hommes, qui invite les gens de lettres à ne pas garder le ſilence ſur un écrivain vertueux, célebre par les travaux d'une longue vie conſacrée à l'amour de l'humanité. Sans eſpérance de remplir le vœu du reſpectable inconnu qui ſe cache, & dont nous devons reſpecter le ſecret, qu'il trahit par ſa modeſtie même, j'éleverai ma voix près du tombeau de ſon ami; mais en m'efforçant de la faire entendre, je ſerai ſatisfait ſi elle eſt couverte par une voix plus

mâle & plus ſonore (1) : louer un homme louable eſt un devoir, & l'on n'a pas beſoin d'y être excité par l'eſpoir d'une couronne. Je n'oublierai pas que je vais parler d'un homme qui ne connaiſſait de beautés dans le diſcours, que celles qui ſont offertes par la nature & la vérité, & je n'emploierai pas les reſſources de l'art oratoire pour louer l'ennemi de tout ce qui appartenait à l'art. Je croirai qu'il m'entend, c'eſt annoncer que je ſerai ſimple.

GABRIEL BONNOT DE MABLY naquit à Grenoble d'une famille noble du Dauphiné, au mois de mars de l'année 1709. Après avoir fait ſes humanités & ſa philoſophie à Lyon, au collége de cette ſociété qui n'eſt plus, & qui, par ſes talens, ſes vertus, ſon ambition, ſon intolérance, & ſes intrigues, ſera long-temps un grand ſujet de diſpute, il vint à Paris, à l'invitation du cardinal de Tencin, à qui ſa famille étoit alliée, & il entra au ſéminaire de Saint-Sulpice. C'étoit alors, s'il eſt permis de parler ainſi, la pépiniere des prélats, & par conſéquent un ſéjour dont les ambitieux pouvoient tirer avantage. Le cardinal de Fleury, cet homme ſi adroitement avide des honneurs & de la puiſſance, & qui avoit caché juſqu'à la vieilleſſe une ambition ſans bornes, ſous les dehors de la modération, tenoit le timon de l'état ſous un jeune Roi; le cardinal de Tencin avoit une

(1) Je ne ſerai point humilié ſi l'on trouve, en liſant le diſcours de M. l'abbé Brizard, que mon ſouhait eſt accompli.

grande confiance, & le jeune Mably, compagnon des chefs futurs du clergé, & appuyé par Tencin, pouvoit, dès l'entrée de ſa carriere, ſe promettre une haute fortune dans l'égliſe : il pouvoit même rendre doux & faciles les moyens qui devaient l'y conduire. Deux partis diviſoient l'égliſe : au lieu de prendre l'extérieur auſtere & mortifié qui ſemblait caractériſer le parti alors marqué du ſceau de la réprobation ; au lieu de ſe condamner au travail rebutant d'approfondir, de diſcuter les opinions des ſcolaſtiques, ou de ſe pénétrer des écrits arides & volumineux des théologiens ; il lui auroit ſuffi d'affecter un zèle ardent pour la cauſe triomphante, & une haîne plus ardente encore pour la cauſe opprimée : mais le jeune Mably avoit apporté en naiſſant cette noble fierté par laquelle l'homme vertueux, ſatisfait de ſes avantages perſonnels, eſt aſſez grand pour dédaigner les avantages étrangers que prête la fortune ; cette fermeté qui ne permet ni de feindre ni de diſſimuler, cette raiſon ſaine qu'offenſe tout eſprit de parti, cet amour des hommes qui rend ennemi de toute perſécution : c'eſt dire aſſez qu'il étoit condamné pour toujours à la médiocrité qui ſuffit au ſage, & qui lui aſſure la conſervation de la ſageſſe.

Plus il révéroit la religion, qu'il regardoit comme le plus sûr garant des mœurs, & comme le premier appui de la proſpérité des empires, & moins il avoit l'orgueil de reconnoître en lui-même toutes les qualités qu'elle exige de ſes miniſtres. Trop vertueux pour vouloir recueillir les avantages d'un état dont il ne rempliroit pas les devoirs, pour acquérir, aux dépens de

ſa conſcience, une fortune dont les miniſtres des autels ne reçoivent le dépôt que pour la verſer dans le ſein des pauvres, il refuſa de s'avancer dans les ordres. Il avoit déjà reçu le ſous-diaconat; ce premier engagement rendoit irrévocable le ſacrifice d'une portion de ſa liberté, il voulut du moins en conſerver le reſte.

Eh! qui auroit pu lui envier la jouiſſance de cette liberté qu'il aimoit pour les autres encore plus que pour lui-même, qu'il auroit voulu pouvoir procurer à tous les hommes, & dont il ne fit uſage que pour conſacrer ſes loiſirs laborieux à la recherche du bonheur de l'humanité? Si, peut-être, cette recherche, bien digne d'un citoyen vertueux, n'a pas eu tout le ſuccès qu'il déſiroit & qu'il aimoit à s'en promettre; ſi, peut-être, les grandes ſociétés n'en recueilleront jamais le fruit; eſpérons du moins que ſes travaux pourront un jour être utiles à quelque république peu nombreuſe. Et ne méritera-t-il pas la reconnoiſſance de tous les hommes, ſi jamais ſes veilles contribuent à la proſpérité d'un petit nombre d'entre eux? ne méritera-t-il pas encore cette reconnoiſſance, ſi ſes écrits éclairent jamais un ſeul homme d'état ſur le danger de ces vices brillans, de ces travers préconiſés, de cette bouffiſſure du luxe qui imite l'embonpoint de la ſanté; maladie d'autant plus dangereuſe, qu'elle laiſſe inſenſibles à leurs maux les empires qu'elle attaque, & leur prête, au moment où elle les détruit, la force paſſagere d'une fievre qui les dévore? la ſplendeur dont ils brillent lorqu'ils ſont ainſi gangrenés, eſt celle du bois qui répand un éclat phoſphorique quand il eſt décompoſé par la putréfaction.

Sorti du ſéminaire, & maître de ſuivre ſes goûts, l'abbé de Mably changea ſes cahiers de théologie contre les vies des hommes illuſtres de Plutarque, les écrits de Platon, l'hiſtoire de Thucydide, & les ouvrages philoſophiques de Cicéron. Son caractere le portoit à l'auſtérité; les auſteres vertus de Lacédémone le charmerent. Les beautés poétiques & les graces du brillant diſciple de Socrate furent peu capables de le toucher; mais il aimoit dans les écrits de ce philoſophe ce qui s'accordoit avec les principes de Lycurgue : il révéroit dans Plutarque les traits mâles des héros de l'ancienne Grece, qui font paroître un peu effeminées les phyſionomies des modernes. Il ſe fit un eſprit, un caractere, des vertus qui appartenoient à des ſiecles reculés; & les légers pariſiens virent avec étonnement paroître au milieu d'eux un jeune ſpartiate un peu adouci par le commerce de Platon (1).

Il entroit dans un monde livré au luxe le plus effréné, & il parloit avec force contre le luxe; entouré d'hommes avides de richeſſes, parce qu'ils n'en avoient jamais aſſez à prodiguer au vice ou à la folie, il ſoutenoit que les richeſſes, inutiles aux états, ſont un poiſon pour les citoyens; il voyoit toutes les claſſes de la

(1) On croiroit que la raiſon auſtere de l'abbé de Mably auroit dû lui donner de l'éloignement pour la métaphyſique idéale, qui fait la baſe de tous les écrits de Platon; cependant il pouſſoit juſqu'à l'enthouſiaſme ſa vénération pour ce philoſophe : c'eſt une de ces contradictions de l'eſprit humain, dont on pourroit accumuler des exemples ſans nombre.

ſociété tourmentées par l'ambition des honneurs, & il ne reconnoiſſoit d'ambition légitime que celle des citoyens qui ſe diſputent de vertus ; il étoit témoin des progrès journaliers des arts ; par-tout il entendoit célébrer les arts, ſes yeux n'étoient frappés que de chef-d'œuvres des arts ; & , fidele diſciple de Lycurgue & de Platon , il ſoutenoit que les arts , enfans du luxe , ne ſont pas moins pernicieux que leur pere. On aimoit à l'entendre , non pour embraſſer ſes opinions, ni pour les diſcuter , mais parce qu'il ne penſoit pas comme tout le monde ; on le recherchoit, non pour ce qu'il avoit d'eſtimable, mais pour ce qu'il avoit de ſingulier ; on lui pardonnoit ſa vertu, quoique peu indulgente, parce qu'on la prenoit pour de la bizarrerie. Longtemps il n'eut point d'ennemis , parce que les ambitieux, de quelque genre que ce fût, ne le rencontroient jamais ſur leur route : enfin les gens du monde commencerent par frivolité la réputation d'un ſage , ennemi de tout ce qui étoit frivole.

On n'a vu que trop de charlatans littéraires adopter en apparence des opinions extraordinaires, exagérées, pour exciter l'attention du public, comme leurs confreres affectent des vêtemens bizarres quand ils montent ſur les tréteaux : aſſez indifférens aux principes qu'ils annoncent avec faſte, ils n'y tiennent que comme à une parure qui attire ſur eux les regards ; & comme ils ne peuvent ſe les identifier, comme ils reſtent intérieurement étrangers à leur façon de penſer d'apparat, ils ſe décelent par des contradictions fréquentes, & ſemblent n'être plus d'accord avec

eux-mêmes, quand en effet c'eſt eux-mêmes que, par diſtraction, ils montrent à découvert.

L'abbé de Mably étoit loin d'un ſemblable manége. Si, parmi nous, il etoit ſingulier, ce n'eſt pas qu'il affectât de l'être ; c'eſt que ſon caractere, ſon eſprit, ſa façon de penſer, ſes vertus n'étoient pas de notre ſiecle ; c'eſt qu'il s'étoit formé ſur des modeles qui ne ſont pas les nôtres. Dans les beaux jours d'Athenes, il auroit été confondu dans la foule des citoyens eſtimables, parce tous lui auroient reſſemblé ; dans les beaux jours de Sparte il auroit été encore moins remarqué ; parmi nous, il étoit comme ces figures antiques, dont la ſage attitude & la ſévere beauté conſtratent avec les ſtatues maniérées des modernes.

L'abbé de Mably, à ſon entrée dans le monde, fut admis, au double titre d'allié & d'homme de lettres, dans la ſociété de madame de Tencin, religieuſe mondaine, célebre par l'agrément de ſon eſprit, par des ouvrages d'imagination, dans leſquels l'intérêt des ſituations le diſpute à l'élégance du ſtyle, & ſur-tout par un ſecret de ſa vie que le temps a dévoilé. Elle avoit pour amis Fontenelle, la Motte, Saurin le pere, & cet Autreau, peintre & poëte, que ſon double talent & les amis fortunés qui l'accueillirent tant qu'il n'eut pas beſoin de ſecours, n'empêcherent pas de terminer ſes jours dans un de ces aſiles que la bienfaiſance publique offre à la pauvreté.

Madame de Tencin attiroit chez elle des beaux eſprits par goût, & des politiques par intérêt. Son frere, qui autrefois avoit été chargé des affaires

de France à Rome, venoit d'entrer dans la carriere du miniſtere, où il étoit appelé par la faveur du cardinal de Fleury. Madame de Tencin, qui ſe croyoit politique, parce qu'elle aimoit l'intrigue, & qui ſavoit que ſon frere ne l'étoit pas encore, cherchoit à dérober pour lui des conſeils aux hommes éclairés qu'elle raſſembloit. Il lui ſembla que le jeune Mably raiſonnoit plus profondément que les autres ſur les affaires d'état & les événemens publics. L'idée avantageuſe, qu'il lui avoit inſpirée de ſes talens, prit de nouvelles forces quand il eut fait paroître ſon *parallele des Romains & des François*, livre qui eut un grand ſuccès, quoique lui-même en ait été peu ſatisfait dans la ſuite, & qu'il l'ait refondu dans d'autres ouvrages. Elle le crut propre à l'emploi ſecret de diriger ſon frere : Mably accepta la propoſition qui lui en fut faite ; & les premiers cahiers de leçon que le jeune abbé dreſſa pour ſon éminent éleve, furent des extraits de tous les traités conclus en Europe depuis la paix de Weſtphalie ; ouvrage qui, revu dans la ſuite par ſon auteur & nourri de réflexions, a produit *le droit public de l'Europe.*

Si Tencin n'avoit pas une grande étendue de lumieres politiques, il avoit du moins un mérite rare dans les hommes qui occupent les grandes places, & qui ſemblent croire ordinairement que les dignités dont ils ſont revêtus communiquent, par une influence miraculeuſe, toutes les qualités qu'elles exigent ; il ſentoit ce qu'il lui manquoit, & ſe trouvoit embarraſſé quand il devoit donner ſon avis dans le conſeil. Il obtint du Roi la permiſſion de le donner par écrit, & ſe trouva

dès-lors à ſon aiſe; c'étoit Mably qui écrivoit, & le cardinal ne faiſoit que lire; c'étoit Mably qui prenoit communication des inſtructions & des dépêches des ambaſſadeurs, & il dictoit au Cardinal ce qu'il devoit prononcer. Enfin on peut dire que Mably étoit en effet miniſtre d'Etat, & que Tencin étoit ſon repréſentant.

On conſervera long-temps le ſouvenir de cette fameuſe guerre qu'alluma dans l'Europe la mort de l'Empereur Charles VI, dernier mâle de la Maiſon d'Autriche. Une pragmatique, garantie par la plupart des puiſſances de l'Europe, ſembloit aſſurer l'héritage de ce prince à Marie-Thereſe, ſa fille; mais on vit ſe vérifier ce qu'avoit dit le prince Eugene, & ce qui pourroit s'appliquer à la plupart des conventions politiques, qu'une armée de cent mille hommes en ſeroit la meilleure garantie.

En effet, preſque tous les garans de la pragmatique réclamerent différentes parties de cette riche ſucceſſion, & leur réclamation fut appuyée par la France, qui ne demandoit rien pour elle: cette grande cauſe fut d'abord plaidée par écrit, mais elle ne pouvoit être jugée que par le ſort des armes.

Le roi de Pruſſe, monté depuis peu ſur le trône qu'il devoit occuper avec tant d'éclat, commença la guerre; & après avoir conquis en moins de deux années preſque toute la Siléſie, il ſigna la paix à Breſlau. Mais la conſervation de ſa conquête & l'intérêt des Puiſſances armées contre Marie-Thereſe exigeoient qu'il ne reſtât pas témoin paiſible de leurs efforts. Ce fut l'abbé de Mably qui en 1743 négocia à Paris avec le mi-

miſtre de ce prince; ce fut lui qui dreſſa le traité; ce fut Voltaire qui le porta à Frédéric. Deux hommes de lettres, l'un ſeulement célebre alors par des poéſies, l'autre encore jeune & peu connu, manierent en ſilence les grands intérêts d'où ſembloient dépendre les deſtinées de l'Europe. Ainſi quelquefois les travaux qui ſont faſtueuſement ſortis des cabinets des Cours, ont été tracés dans les cabinets obſcurs d'hommes inconnus; ainſi des mains ignorées ont quelquefois remué de grands empires; ainſi les miniſtres des Rois ont dû quelquefois le brillant ouvrage de leur gloire à des talens empruntés. Mais ſi les opérations ſecretes de l'abbé de Mably ne lui acquirent pas de gloire, l'eſtime de Frédéric, qui en connut l'auteur, fut une aſſez belle récompenſe de ſes veilles.

On crut en 1744 qu'il importoit au ſuccès des opérations guerrieres, que Louis XV ſe mît lui-même à la tête de ſes troupes, les encourageât par ſa préſence, adoucît leurs fatigues en les partageant. L'avis général étoit d'établir les armées ſur le Rhin: c'étoit le ſentiment du conſeil; c'étoit celui du maréchal de Noailles, homme d'état, homme de lettres, homme de guerre; c'étoit celui de Tencin. Mably ſeul ſoutenoit que c'étoit vers les Pays-Bas qu'il falloit tourner les forces de la France; ſon opinion eût eu ſans doute peu de poids; mais le roi de Pruſſe fut du même ſentiment, & le ſous-diacre eut l'honneur d'avoir penſé comme le héros.

Ce fut encore l'abbé de Mably qui, en 1746, dreſſa les inſtructions pour les miniſtres françois qui aſſiſterent au congrès de Bréda; congrès qui

auroit dû produire la paix de l'Europe, ſi les vrais intérêts des Puiſſances n'avoient pas cédé, comme il arrive trop ſouvent, au concours des paſſions.

Mably ſe brouilla vers ce même temps avec Tencin, qui joignoit à la dignité miniſtérielle, celle d'archevêque de Lyon. Il s'agiſſoit d'un mariage entre des Proteſtans. Mably vouloit que le cardinal agît en homme d'état; le cardinal s'obſtina, dans cette affaire, à ſe comporter en prince de l'égliſe romaine, & Mably ne le revit plus.

Les paſſions agiſſent ſur les hommes, & même ſur les ſages, à leur inſçu; elles ſont la cauſe de notre façon de penſer, & de nos actions qu'elle produit. Tranquilles en apparence, nous croyons ne conſulter que la froide raiſon, & ſouvent nous ſommes inſpirés en effet par des paſſions qui nous ſemblent mortes en nos cœurs, dans le temps même qu'elles les dévorent.

L'abbé de Mably ne dut pas quitter ſans douleur la carriere qu'il s'étoit promis de ſuivre; il éprouva des regrets ſans doute, non parce que cette carriere pouvoit devenir celle des honneurs & de la fortune, mais parce qu'elle ſembloit lui offrir les moyens d'être utile à la patrie, d'être utile aux nations.

En ſuivant la marche accoutumée de la nature, on peut donc ſoupçonner que, dans le dépit qu'il éprouva, ſans croire même le reſſentir, il conçut une ſorte de haîne pour la politique des modernes, parce qu'un politique moderne rendoit inutiles tous les projets vertueux dont il s'étoit long-temps entretenu : il ſe réfugia dans le ſein

de l'antiquité; il y chercha des conſolations à la peine qu'il éprouvoit, & en même temps des autorités pour la façon de penſer nouvelle que lui inſpiroient ſes paſſions ſecretes.

Si l'abbé de Mably avoit pourſuivi la carriere à laquelle il ſemblait appelé par la nature, s'il avoit continué de prendre part aux négociations & aux opérations politiques de l'Europe, il auroit toujours ſuivi des principes rigidement vertueux, mais peut-être ſes principes n'auroient-ils pas été tout à fait les mêmes qu'il a publiés dans ſes livres. La pratique, qu'il auroit été obligé de ſuivre, eût adouci ce que ſa théorie avoit de trop auſtere; ſa conduite auroit mitigé ſes maximes, & il n'en auroit adopté que de praticables. Il auroit employé ſes talens à ſervir de grands empires; il auroit cherché les moyens de faire concourir le commerce, les richeſſes, l'induſtrie, à la proſpérité des citoyens; & peut-être n'auroit-il pas ſoutenu que, dans les grands états, avec du commerce, des richeſſes, & une induſtrie perfectionnée, il eſt impoſſible aux hommes de connoître la proſpérité.

Il ſe préſente ici une réflexion. Sans doute Mably devoit plaider avec fermeté la cauſe des proteſtans opprimés; mais quand il eut dit tout ce que ſon ame & ſa raiſon lui inſpiroient en leur faveur, ſon devoir fut rempli, puiſqu'il n'avoit pas le pouvoir de les ſervir par lui-même. Sa fermeté devint condamnable quand il quitta le cardinal, puiſque, par ſes liaiſons avec ce miniſtre, il pouvoit encore ſervir ſa patrie. L'homme qui ſe trouve dans une ſituation qui lui permet d'être utile aux hommes, doit mettre toute ſa fermeté

à ne jamais quitter volontairement ſa place, dût-elle être incommode & douloureuſe, tant qu'elle lui procure l'avantage de faire du bien.

Ce principe, que l'abbé de Mably n'auroit pas combattu, ne nous permettra pas d'applaudir à un autre inſtant de ſa vie. On avoit jeté ſur lui les yeux pour donner des leçons de politique au Dauphin, actuellement Louis XVI; & il mit, à manquer cette place, toute l'adreſſe qu'un autre eût employée pour l'obtenir. Il crut agir en homme ennemi de l'intérêt, ami de la liberté; oſons le condamner: il devoit ſe ſacrifier lui-même, & donner au prince, des leçons dont il pouvoit ſe promettre que la France, que l'Europe entiere recueilleroient un jour le fruit.

Il ne nous reſte plus qu'à ſuivre l'abbé de Mably dans la vie commune d'un ſimple particulier, & c'eſt là que ſa fermeté, qui approchoit quelquefois de la roideur, ſera toujours reſpectable.

Il ſembloit dur, parce qu'il aimoit la patrie, parce qu'il étoit perſuadé qu'elle ne peut attendre que ſa ruine des eſprits faux, des talens frivoles, des femmes corruptrices, des hommes amollis ou dépravés, eſclaves de la fortune, étrangers à l'honneur. Il auroit été indulgent pour des vices que nous appelons groſſiers, & qui ſont moins dangereux que les nôtres; pour des vices qui dégradent quelques inſtans la nobleſſe de l'homme, ſans détruire le citoyen; il étoit indigné contre les vices brillans qui ſe font applaudir; contre les paſſions funeſtes qui concentrent l'homme en lui-même, & le rendent étranger aux autres hommes & à la patrie.

Il réprimoit à cette jeuneſſe ſans pudeur, ces pédans à barbe naiſſante, qui vieilliront ſans aucun mérite, parce qu'ils croyent avoir déjà tous les mérites enſemble; qui affectent d'en impoſer à l'âge mûr par leur inſolente loquacité, & qui, eux-mêmes incapables de s'inſtruire, s'érigent en précepteurs des gens inſtruits.

Il mépriſoit les femmes quand elles n'étoient ni épouſes, ni meres, ni citoyennes, & les regardoit avec une ſorte de vénération religieuſe, quand elles ſe révéraient elles-mêmes, & ſe conſacroient à leurs devoirs. Il approuvoit le mot de cet anglois, qui, après avoir vu chez madame la ducheſſe *** un grand nombre de femmes des plus brillantes de la Cour, & avoir applaudi, comme les autres, à leurs graces, à leur eſprit, à leur beauté, ſe contenta de dire, quand elles furent ſorties : *Que peut-on faire de cela à la maiſon* ?

Dans nos ſociétés, où le vice même a des graces, il eſt heureux qu'il s'éleve quelquefois des hommes que ces graces empoiſonnées ne puiſſent ſéduire; qui ſachent détruire les enchantemens d'Argine, & découvrir la laideur de la magicienne ſous la beauté fantaſtique dont elle cache ſes traits hideux; qui oſent marquer leur mépris aux hommes corrompus, & vouer hautement une haîne implacable aux corrupteurs; qui, lorſque notre coupable politeſſe nous fait garder le ſilence, aient la force d'élever leurs voix contre le crime déifié, & pour la vertu livrée au ridicule. Le nombre des vicieux & des flatteurs du vice diminuerait ſans doute, s'ils avoient à craindre de rencontrer à chaque pas

des cenſeurs tels que l'abbé de Mably. Peu d'hommes ont le funeſte courage de braver la honte. Si l'on ſe livre avec peu d'efforts à des actions honteuſes, c'eſt que les cenſeurs, toujours ſéveres en l'abſence du coupable, ſe taiſent en ſa préſence, & que l'anathême public parvient rarement aux oreilles de celui qui en eſt frappé.

On a quelquefois accuſé l'abbé de Mably d'opiniâtreté, d'entêtement : c'étoit donner à l'une de ſes qualités louables le nom du défaut qui l'avoiſine ; & cette injuſtice eſt trop commune. L'abbé de Mably étoit conſtant dans les principes qu'il s'étoit formés, & qui étoient devenus une partie inſéparable de lui-même ; il ne pouvoit pas plus les quitter, qu'il n'auroit pu dépouiller quelques-uns de ſes membres ou de ſes traits. Comment quelques objections peu approfondies, comme toutes celles qui ſe font dans la converſation, auroient-elles pu effacer en un inſtant des impreſſions plus fortement gravées chaque jour pendant le cours entier d'une longue vie, & que toutes les études, toutes les méditations, toute la conduite de l'abbé de Mably rendoient chaque jour plus ineffaçables ? On a une preuve invincible de ſon intime perſuaſion, c'eſt qu'il ne ſe contrediſoit, ne ſe démentoit jamais.

Il eſt bien aiſé de n'avoir pas d'entêtement, quand on n'a jamais réfléchi ; quand on adopte aujourd'hui les penſées de l'un, pour les changer demain contre celles de l'autre ; quand on n'a de couleur que celle des objets dont on s'approche ; quand on parle ſans idées, & ſeulement

pour ne pas garder le ſilence ; quand ſans ceſſe on dément ſes diſcours par ſa conduite, & ſes opinions d'un inſtant par celles de l'inſtant ſuivant ; quand on eſt prêt à penſer comme tout le monde, parce qu'en effet on ne penſe jamais.

L'abbé de Mably avoit trop long-temps inſiſté ſur les mêmes principes, & avoit reçu de la nature un tempérament trop iraſcible, pour ſupporter patiemment la moindre contradiction ; elle l'irritoit même contre ſes plus intimes amis : mais un mot, un regard ſuffiſoit quelquefois pour l'appaiſer. Quelques années avant ſa mort, on racontoit chez une dame célebre par ſes talens & par les qualités qui aſſurent pour tout le cours de la vie des amis eſtimables (1), une anecdote touchante ; tout le monde étoit ému, Mably ſeul gardoit ſon ſang froid : un de ſes amis (2) lui en fit un reproche : « Cela n'eſt pas » dans la nature, répondit l'abbé. — Et qui vous » l'a dit ? — Cinquante ans d'expérience & de » méditation. — Mettez-en une fois autant, » mon cher abbé, & vous n'aurez pas encore » ſondé toutes les profondeurs du cœur hu- » main ». A ces mots, l'abbé ſe leve, frappe de ſa canne le parquet : on s'attendoit à une forte exploſion de colere ; il prend la main de ſon ami : « Vous avez raiſon, lui dit-il, & je ne » ſuis qu'un ſot (3) ».

---

(1) Madame du Boccage.

(2) M. Duſaulx.

(3) « Malgré ſon impétuoſité, on l'a vu ſouvent » s'arrêter à propos. M. *** maintenant conſul de » France à N***, avouoit franchement que Platon

Il

Il devoit être un foible juge de la littérature agréable, parce qu'il plaçoit l'agrément au-deſſous de l'inutilité; il devoit être peu ſenſible aux beautés des arts, parce qu'il ne voyoit dans les arts que des écueils contre les mœurs; il connoiſſoit peu les nouvelles inventions, les découvertes dont notre ſiecle s'enorgueillit, parce qu'il ne les croyoit pas néceſſaires à nos beſoins indiſpenſables, & qu'au delà de ce qui eſt néceſſaire aux premiers beſoins, il plaçait le commencement de la corruption. Les beaux eſprits, les gens de goût étoient tentés de l'appeler barbare; & en effet il étoit préciſément barbare comme Socrate (1).

Ce fut dans ſa jeuneſſe que la raiſon humaine,

» l'ennuyoit, & lui paroiſſoit trop prolixe, du moins » dans les traductions. L'abbé ſe fâcha; pour le calmer, M. ***, qui eſt de la plus petite taille & » de la complexion la plus délicate, lui dit: *M. l'abbé, ſi Platon vous avoit reſſemblé, je n'en parlerois pas comme je fais.* Là-deſſus l'abbé de » Mably trépigne, frappe la terre de ſa canne, ſe » leve, & s'écrie, en regardant ſon adverſaire: *Il ſied bien à un petit gredin comme . . . . moi d'être comparé à Platon.* Vous ſentez l'effet de cette ſuſpenſion; mais il faudroit avoir entendu cette anecdote de la bouche même du conſul de France, qui » ſe plaît à la raconter ». *Extrait d'une lettre d'un ami de l'abbé de Mably.*

(2) Voyez Xénophon, lib. 4, *mémorab.*, pag. 814 de l'édition de Paris, 1625, ou tome 2, pag. 118 de notre traduction des *Entretiens mémorables de Socrate*, Paris, Didot, 1783; ou celle de Charpentier, intitulé, *Des Dits mémorables de Socrate*, vers la fin.

accoutumée juſqu'alors à ne pas oſer ſe conſulter elle-même, & à ſe courber en eſclave ſous le joug de l'autorité, fit effort pour briſer toutes ſes anciennes chaînes, & fiere de ſa liberté nouvelle, la porta quelquefois juſqu'à la licence. Elle examina tout, ſonda tout, porta ſur tout un œil quelquefois perçant & aſſuré, quelquefois trouble & indécis. Elle avoit tout craint, tout reſpecté; ſous le nom de philoſophie elle ne reſpecta plus ni l'autel, ni le trône, ni la nature, ni ſon auteur, ni elle-même; elle renverſa, rebâtit pour renverſer encore, &, voulant connoître tout, elle rendit tout incertain. On l'entendit nier avec la même aſſurance, & l'exiſtence de l'eſprit, & celle de la matiere; on la vit humaine & deſtructive, affligeante & conſolatrice, excitant puiſſamment au bien, répandant ſur tout bien les nuages de l'incertitude, élevant l'homme juſqu'à la divinité, le rabaiſſant juſqu'à la nature de la brute, rayonnante de lumieres & enveloppée de ténebres, tenant enfin d'une main l'olivier de la tolérance, & de l'autre des torches incendiaires. Elle prit le caractere de ceux qui la profeſſoient, comme l'amour prend le caractere de ceux dont il s'empare: chez les uns on reconnoiſſoit en elle une pure émanation de la ſuprême intelligence, chez d'autres elle reſſembloit au délire, chez d'autres à la fureur. Elle excita l'enthouſiaſme & le mépris, l'amour & la haîne, parce que, modifiée diverſement par les paſſions humaines, vue ſous des aſpects différens, & ſur-tout jugée le plus ſouvent par l'eſprit de parti, elle parut aux uns capable d'opérer les plus grands biens, & aux autres, de produire les plus grands maux.

Mably fut philoſophe ; il le fut à la lettre, puiſque ce mot ſignifie *ami de la ſageſſe.* Si l'on peut l'accuſer de s'être trompé, c'eſt que la philoſophie n'eſt enfin que la raiſon humaine, & que notre foible raiſon eſt ſujette à l'erreur. Il vit, ou crut voir le bonheur dans les petites ſociétés qu'on appelle républiques ; mais il n'arma pas de cailloux & de poignards les citoyens des grands empires ; il connut les dangers de la ſuperſtition, mais il reſpecta la divinité, & regarda ſon culte comme la baſe des vertus ; s'il plaida pour les droits des peuples, il ne remplit pas les pages de ſes livres de déclamations rebelles contre les Souverains ; il ne reſſembla pas enfin à ces philoſophes forcenés qui ſemblent vouloir pétrir de ſang le ſimulacre de la liberté, appeler les peuples au bonheur par l'incendie & le carnage, & fonder ſur les oſſemens d'une génération maſſacrée, le trône de la félicité publique.

J'ai entendu pluſieurs fois comparer l'abbé de Mably au citoyen de Geneve, & il pouvoit bien y avoir entre eux quelques traits d'une reſſemblance imparfaite. L'un & l'autre auroit voulu bannir la propriété d'entre les hommes ; l'un & l'autre mépriſa les arts ; l'un & l'autre ſe montra ſupérieur aux ſéductions de la fortune. Jean-Jacques placa la félicité de l'homme & ſon véritable état dans la vie abſolument ſauvage ; & Mably, dans ces aſſociations peu nombreuſes, qui ſont les premiers pas de l'homme vers la vie policée. Jean-Jacques exagéra tout dans ſa conduite, dans ſes idées, dans ſon ſtyle, parce qu'il vouloit étonner, & il fut ſouvent en con-

tradiction avec lui-même, parce qu'on ne peut ſe tenir placé conſtamment au delà de la nature : Mably fut ſimple dans ſa conduite, naturel dans ſes idées, ſage dans ſon ſtyle, parce qu'il n'écrivoit que pour faire connoître ſa penſée ; il n'eut pas de peine à ne ſe pas contredire, parce qu'il ne diſoit que ce dont il étoit pénétré, & parce que ſes principes, éloignés de nos mœurs, n'étoient cependant pas contraires à la nature. Jean-Jacques proſcrivoit les arts, & les aimoit ; il ſe plaiſoit à les profeſſer, & il faiſait des livres pour en étendre les progrès : Mably les croyoit dangereux & il les mépriſoit, & ne ſe piquoit même pas de s'y connoître. Jean-Jacques, en écrivant contre les ſciences & contre les progrès de l'eſprit, employe toute les reſſources de l'eſprit, toutes celles de l'éloquence, même ſes preſtiges, même ſes ſéductions ; il ne néglige aucun moyen de charmer ſes lecteurs, aucun de les entraîner, aucun de les éblouir ; on voit que ſon premier but eſt de plaire : Mably eſt auſtere dans ſon ſtyle, comme il l'était dans ſa façon de penſer & dans ſes mœurs ; ſa maniere d'écrire n'eſt pas toujours correcte, mais elle eſt toujours ſaine, ſouvent forte, jamais brillante ; il montre de la raiſon, & jamais de bel-eſprit ; s'il plaît, c'eſt par un ton noble & mâle, par une fierté républicaine ; on voit que ſon premier but eſt de convaincre. Tous deux ont célébré la vertu : Jean-Jacques ſe plaiſoit à la parer ; Mably ſe contentoit de la montrer belle.

Jean-Jacques s'eſt fait des enthouſiaſtes ; mais l'enthouſiaſme eſt un feu qui s'éteint : aux ado-

rateurs ſuccéderont les appréciateurs, & ils lui conſerveront ſans doute un rang illuſtre entre les écrivains de ſon ſiecle. Mably s'eſt acquis une eſtime raiſonnée; elle ſera durable. La poſtérité donnera au brillant Génevois le prix de l'imagination, & au vertueux Dauphinois le prix de la ſageſſe: elle jugera peut-être que le dernier, ſans avoir cherché l'art, s'eſt moins écarté des ſéveres principes de l'art.

Jean-Jacques, affectant de tout mépriſer, & cherchant toujours des admirateurs; mais défiant, ſoupçonneux, injuſte pour ceux qui l'aimoient, n'a pu conſerver un ami: Mably, avec une humeur peu liante, a paſſé ſa vie dans le ſein de l'amitié, & l'a vue aſſiſe auprès de ſon lit de mort.

Je ſais que, mécontent de ſon ſiecle, il a eu pour partiſans ceux qui ſe plaiſent à entendre, dans la bouche de la vertu, le langage de leur malignité; mais des partiſans ne ſont pas des amis. Mably fut aimé, parce qu'il aimoit. Quoique ſon humeur fût quelquefois difficile, on connoiſſoit la bonté de ſon cœur, & on lui pardonnoit les humeurs de ſon eſprit. Il étoit miſanthrope par vertu, & ami des hommes par caractere. Il haïſſoit en général les hommes de ſon ſiecle qu'il ne connoiſſoit pas, parce qu'il ſuppoſoit tout ſon ſiecle corrompu; il exceptoit de ſa haîne ceux qu'il connoiſſoit, parce qu'il les ſuppoſoit exceptés de la corruption commune: mais ſouvent il les trouvoit foibles, & il ne leur paſſoit pas leur foibleſſe. Son âge & l'aſcendant qu'on lui accordoit, lui donnoient le privilége de gronder, & il en faiſoit uſage; il grondoit même

quelquefois aſſez durement : mais c'étoit un pere tendre, ſévere, & un peu iraſcible, qui grondoit ſes enfans & qui ne les aimoit pas moins après les avoir réprimandés. Il mépriſoit quelquefois, & ne haïſſoit jamais. « Je ne ſache pas, m'écri-» voit un homme qui l'a bien connu, qu'il ait » jamais cherché à nuire ; mais je ſuis ſûr qu'il » a contribué à la fortune & à la réputation » d'un grand nombre de perſonnes ».

Il ſuffiroit à l'éloge de l'abbé de Mably de nommer ceux qu'il aimoit, & dont il étoit aimé. Je commencerois par les trois exécuteurs de ſes dernieres volontés, c'eſt-à-dire, de ſes dernieres bienfaiſances : M. l'abbé de Chalut, ami des lettres, plus ami de la proſpérité publique & de la vertu, cherchant vainement à cacher la ſienne, ardent à rendre plus célebre celle des autres : M. l'abbé le Mouſnier, à qui ſes vaſtes connoiſſances ſuffiroient ſeules pour lui procurer des palmes littéraires ; mais qui a réfuſé d'entrer dans la lice, qui juge ſainement ceux qui y combattent, & dont les conſeils ont été plus d'une fois utiles aux vainqueurs : M. l'abbé Arnoulx, digne par ſes lumieres & ſon caractere de partager l'amitié de ces deux hommes reſpectables.

[Je nommerois cet aimable ſavant, célebre dans l'Europe entiere par ſa vaſte érudition & ſa rare ſagacité, & qui le ſera bientôt par les charmes de ſon eſprit & les graces de ſon ſtyle, lorſque les lecteurs, qu'il conduira dans les routes les plus difficiles de l'antiquité par des chemins de fleurs, apprendront, en s'amuſant, ce qu'on n'a pu ſavoir juſqu'ici que par une étude opiniâtre.

Je ſatisferois mon cœur en prononçant le nom de mon ami, l'écrivain vertueux qui a ſondé toutes les plaies que cauſe aux états & aux citoyens la funeſte paſſion du jeu, le mâle traducteur de ce Romain que la vertu même arma, pour ſa vengeance, des fouets de la ſatire] (1).

J'oſerois nommer cette dame, célebre par ſes talens & par les charmes de ſa ſociété, qui n'a pas craint de fouler les traces d'Homere & de Virgile, & qui, ſeule de ſon ſexe, oſa ſoulever la maſſue d'Hercule.

Et cette dame qui joint les graces extérieures à celles de l'eſprit, moins diſtinguée encore par ſes talens, que par ſa conſtance en amitié.

J'oſerois indiquer une autre dame moins célebre, parce qu'un petit nombre d'amis jouiſſent ſeuls du ſpectacle de ſa vertu; femme reſpectable & rare, noblement livrée aux ſoins maternels, & dont l'abbé de Mably diſoit qu'elle étoit comparable à ce que l'antique offre de plus beau.

Il aimoit cet homme ſi gai, & dont la fin a été ſi triſte; cet homme qu'on a nommé le chantre des ris, & qui le fut quelquefois de la licence; ce Collé qui avoit une ame honnête & pure, & dont malheureuſement la plume a fait quelquefois rougir la pudeur; écrivain dont on reconnoît encore la ſenſibilité, même lorſqu'il ne veut peindre que le badinage, & qui

(1) Ce qui eſt ici renfermé entre deux crochets ne ſe trouvoit pas dans la copie qui a été préſentée à l'Académie.

ne put ſupporter la douleur que lui cauſa, dans un âge avancé, la mort de ſa vieille épouſe. Il n'y avoit entre Collé & Mably d'autre rapport que celui de deux belles ames. Mably, le ſévere Mably ſourioit aux ouvrages de ſon ami; mais il refuſoit de lui prêter les ſiens, il croyoit qu'ils devoient l'ennuyer. Il n'étoit pas de ces écrivains qui ne peuvent aimer que ceux qui les ont lus & qui les ont admirés. Collé cependant lut les ouvrages de l'abbé de Mably, & ils ne l'ennuyerent pas.

Ne craignons pas d'entrer dans des détails domeſtiques, qui, à la honte de nos mœurs, ne ſont pas nobles dans notre langue, & qui n'auroient pas manqué de nobleſſe chez les Grecs, parce que, pour eux, le ſimple, l'honnête, l'utile était beau. Trois mille livres de revenus firent, pendant la plus grande partie de ſa vie, toute la richeſſe de l'abbé de Mably. Dans cet état que le luxe du ſiecle rend voiſin de la pauvreté, il faiſoit des épargnes qu'il verſoit dans le ſein des malheureux. Il n'a joui que peu d'années d'une penſion qui lui avoit été accordée ſur l'évêché de Cahors, ſans qu'il l'eût ſollicitée. Il avoit pris dans ſa vieilleſſe une chaiſe à porteur; mais voyant que cette dépenſe nouvelle nuiſoit à ſa bienfaiſance, il y renonça; & ſacrifia le plaiſir de cultiver ceux de ſes amis qui logeoient loin de ſa demeure, à la ſatisfaction plus douce de continuer ſes ſecours à l'indigence, & ſur-tout d'aſſurer une récompenſe à l'homme honnête qui avoit atteint la vieilleſſe à ſon ſervice.

Il ſentit la mort s'approcher, & il diſſimu-

loit ſes maux pour épargner la douleur à ceux qui l'environnoient. Seul tranquille en ces triſtes momens, il vouloit faire partager aux autres ſa ſécurité, & s'efforçoit de vaincre les convulſions de la nature, pour ne pas inſpirer des terreurs qu'il étoit loin de ſentir. Son vieux & fidele domeſtique l'avoit juſques-là ſoigné ſeul: Mably mourant exigea qu'il prît quelques heures de repos; cet homme reſiſtoit, mais il étoit accoutumé à reſpecter les ordres de ſon maître; il ne put déſobéir. Un domeſtique étranger, l'un de ceux de M. l'abbé de Chalut, reſta près du moribond, qui lui dit d'un voix foible: « Mon » ami, vous aurez peu de peine; la premiere » fois j'appellerai, & vous me donnerez à boire; » la ſeconde fois je ne parlerai plus, mais j'au- » rai encore la force de frapper, & vous me » rendrez le même ſervice: ce ſera le dernier » dont j'aurai beſoin ». Tout ſe paſſa comme il l'avoit dit.

Cependant ſon domeſtique ſe réveille; un ſimple mur de cloiſon le ſéparoit de ſon maître: il écoute, il n'entend plus le râle de la mort, & croit que ſa perte eſt conſommée. Saiſi d'effroi, il ſaute de ſon lit, court à celui de ſon maître, & le trouve ſans mouvement, ſans reſpiration; il le retourne: Mably leve avec effort des yeux mourans, lui témoigne par un ſourire ſa derniere reconnoiſſance, & ceſſe de vivre dans ſes bras (1).

Il eut la fermeté de Socrate, & non le char-

(1) Le 23 avril 1785.

lataniſme de nos modernes Peregrinus (1), qui dreſſent encore leurs tréteaux ſur le lit mortuaire, qui bravent la mort en tremblant, & dont le courage en leurs derniers inſtans eſt encore une impoſture. Mably ceſſa de vivre avec la tranquillité que donne le ſouvenir d'une vie ſans reproche, & une juſte confiance en celui qui a promis à la vertu des récompenſes incorruptibles.

UNE partie des ouvrages de l'abbé de Mably lui mérite une place entre les hiſtoriens. Les anciens nous avoient laiſſé des modeles d'hiſtoires ſuccinctes & abrégées. Velleius Paterculus s'étoit diſtingué en ce genre par le talent de peindre en peu de mots les hommes dont ſon plan reſſerré ne lui permettoit pas de détailler les actions : il nous montre ce qu'ils étoient, & nous concluons ce qu'ils ont dû faire. Florus, de la même famille que Séneque & Lucain, leur reſſembloit par le tour de ſon eſprit; il décele, par la magnificence recherchée de ſes expreſſions, ſon origine eſpagnole, & ſe plaît à répandre, ſur le récit des guerres de Rome, des fleurs que la poéſie elle-même ne doit prodiguer qu'avec une ſage économie.

Quoique les ouvrages hiſtoriques de l'abbé de Mably puiſſent être regardés comme des abrégés, l'antiquité ne lui avoit laiſſé aucun modele du genre qu'il a ſuivi. Son objet eſt de connoître le caractere des nations dont il eſquiſſe

---

(1) Vide *Lucian. de morte Peregrini.*

l'hiſtoire ; de trouver, dans les faits qu'il choiſit, le vice ou la bonté de leur légiſlation, de leur régime, l'influence du gouvernement ſur les peuples, & des mœurs & de l'eſprit des peuples ſur la durée ou la décadence des états ; d'inſtruire enfin le temps préſent & la poſtérité par le tableau des vices & des vertus des temps écoulés.

Cette maniere d'écrire l'hiſtoire, plus nourrie d'obſervations que de faits, plaît aux hommes capables de réflexion, parce qu'elle les excite à réfléchir ; elle plaît encore aux hommes qui craignent la fatigue de lire & de penſer, parce qu'après une courte lecture ils ont voltigé ſur les principaux événemens de l'hiſtoire entiere d'un peuple, & qu'au moyen de quelques obſervations qu'ils ont retenues en paſſant, ils peuvent ſe donner l'air de *penſeurs*, de politiques, & même, au beſoin, de légiſlateurs.

Mais les ouvrages hiſtoriques de l'abbé de Mably ſeront très-utiles à ceux qui, après avoir ſuffiſamment étudié l'hiſtoire, les liront pour revenir enſuite ſur leurs premieres études. Alors il leur naîtra des réflexions nouvelles qui ne ſeront pas les ſiennes, mais qu'il leur aura ſuggérées ; ils acquerront des vues qui leur ſeront propres, mais que peut-être ils n'auroient pas eues ſans lui ; ils découvriront des richeſſes qu'il ne connoiſſoit même pas, mais qu'il leur aura donné le déſir de trouver ; ils lui devront enfin de la reconnoiſſance, & ne pourront refuſer de le compter au nombre de leurs maîtres, quand, après les penſées que ſes livres leur auront inſpirées, les recherches qu'ils les auront engagés

à faire, ils adopteroient même des opinions contraires aux ſiennnes

L'abbé de Mably avoit un grand nombre des qualités néceſſaires à l'hiſtorien ; l'amour de la vérité, l'intelligence qui la fait reconnoître, le courage de la dire, la ſagacité qui lie les effets à leurs cauſes, le déſintéreſſement qui détache de tous les partis, le calme des paſſions qui garantit de l'enthouſiaſme, l'utile orgueil qui empêche de regarder comme un malheur de déplaire à ceux qui ne penſent pas comme nous : mais ne cherchons pas à diſſimuler qu'il avoit un défaut contre lequel il étoit loin de penſer à ſe garantir ; c'étoit, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, la partialité de la vertu. Amant de la perfection, quand il apercevoit le mieux, il haïſſoit le légiſlateur, le démagogue, le ſouverain qui s'étoit contenté de procurer aux peuples un bien inférieur à ce mieux qui le charmoit. Quelquefois auſſi, par une illuſion dont ſon cœur avoit beſoin, il voyoit la perfection dans des temps reculés & moins connus, où l'imagination peut créer dans les ténebres tous les fantômes qui lui plaiſent, & il forçoit les autorités à venir à l'appui de ſa reſpectable erreur.

Dans ſes *Obſervations ſur l'Hiſtoire de la Grece*, il nous peint les Grecs d'abord errans, ſans police, ſans lois, armés les uns contre les autres ; rapprochés enſuite & liés entre eux par l'invention de l'agriculture, exerçant les forces qu'ils doivent à leur union, contre les brigands qu'ils contraignent à ſe policer, & vengeant bientôt après, ſur un peuple alors puiſſant, l'injure faite à Ménélas ; diviſés encore une fois par

la diſcorde, & ſe réuniſſant de nouveau par des ſervices mutuels, quand leurs Rois, par l'abus du pouvoir, les obligent à ſe rendre libres.

Un grand modele de vertus s'éleve au milieu d'eux ; la fiere & rigide Lacédémone, que Lycurgue, généreux conſpirateur, force à recevoir des lois & à devenir heureuſe. Ce légiſlateur forme de pluſieurs pouvoirs balancés, le gouvernement le plus parfait, où deux Rois, maîtres abſolus comme généraux, ne ſont, comme magiſtrats, que les miniſtres des lois ; où le peuple, comme ſouverain, mais ſurveillé par les magiſtrats, ne peut abuſer de ſon autorité ; où les magiſtrats, tout-puiſſans pour exécuter la loi, ſentent peſer ſur eux la puiſſance ſupérieure du peuple dès qu'ils oſent s'en écarter : république qui réunit ſous deux Rois les avantages du gouvernement monarchique, de l'ariſtocratie, & du régime populaire ; état où ne peut entrer le poiſon de l'or ni celui des arts, & qui, étranger à la richeſſe & à la miſere, doit l'être en même temps à la corruption des mœurs. Sparte prend ſur la Grece l'aſcendant que donne la vertu, & n'a ſouvent beſoin que du miniſtere d'un héraut pour réconcilier des villes ennemies & réduire des tyrans à l'état de citoyens.

Un grand danger reſſerra l'union de la Grece, & la Grece confédérée donna un grand exemple de la force que la concorde peut imprimer à de petits Etats. Le vaſte empire des Perſes s'arma pour la détruire ; il avoit tous les vices qu'engendre la richeſſe, & la Grece toutes les vertus que donne la pauvreté. Les Perſes, ſous Darius, ſont vaincus à Marathon ; ſous Xercès, leurs

flottes, en apparence redoutables, ſont détruites dans le golfe de Salamine; leurs innombrables armées ſont défaites à Platée, à Mycale; mais ils vengent leur mort, en laiſſant aux vainqueurs le poiſon de leurs dépouilles. L'or profana même la ſainte pauvreté de Lacédémone. Lacédémone, Athenes, dévorées par l'envie & par l'ambition, reſpirent la ruine l'une de l'autre; les deux puiſſances protectrices de la Grece n'exercent leurs forces que pour ſe détruire. Lacédémone, Athenes appellent ſucceſſivement à leur ſecours ces Perſes qu'elles ont vaincus; elles leur ouvrent l'entrée de la Grece, quand elles devroient ſe réunir pour les en écarter, & l'on voit des Grecs commander contre d'autres Grecs les armées du tyran de l'Aſie.

Sparte a des richeſſes & n'a plus de lois; Athenes, au lieu de vertus, a des orateurs, des poëtes, des ſpectacles. Si les Béotiens, long-temps mépriſés, acquierent ſous Epaminondas une force prépondérante, ils ne ſont qu'inſpirer aux autres républiques le déſir de dominer à leur tour, & la concorde eſt pour toujours bannie de la Grece. Philippe, roi de Macédoine, plus vraiment grand que ſon fils, n'auroit pas eu beſoin de tous ſes talens pour la ſubjuguer; les diſſentions des ſucceſſeurs d'Alexandre ne purent même lui apprendre qu'elle pouvoit encore être libre: la ligue achéenne fut trop foible pour lui ſervir d'appui, & elle offrit une proie facile à la cupidité de Rome.

Ce tableau eſt tracé avec l'ame & la préciſion d'un Spartiate. C'eſt un bel apologue, dont le but moral eſt de prouver que de petites répu-

bliques, foibles en apparence, mais fortes de leur vertu, de leur union, de leur pauvreté, n'ont pas même à craindre les puiſſances les plus formidables; que déſunies par l'ambition, corrompues par les richeſſes, amollies par les arts, elles ne peuvent profiter même des circonſtances les plus favorables pour conſerver leur liberté.

L'abbé de Mably nous offre un plus vaſte tableau dans ſes *Obſervations ſur les Romains*. Il a pour objet de montrer à ſes lecteurs les dangers d'une domination trop étendue, en leur préſentant les Romains heureux & libres tant que la fortune les contient dans des limites reſſerrées, eſclaves & malheureux, quand ils deviennent maîtres de tout le monde connu.

Un chef de brigands, Romulus, eſt le fondateur de Rome; ſous le titre de Roi, il eſt le général de l'armée, le premier juge & le chef de la religion: le peuple, par le droit de donner ſes ſuffrages, conſerve la principale autorité; mais il accorde à Romulus le pouvoir de choiſir lui-même les ſénateurs: dès-lors les rois eurent une cour intéreſſée à leur plaire; dès-lors il y eut dans l'état deux corps ennemis; la nobleſſe, qui toujours mépriſe le peuple, & le peuple, qui hait toujours la nobleſſe.

Rome, ſoumiſe à des rois, ne ſeroit pas devenue conſtamment ſupérieure à ſes voiſins; mais le fils du ſecond Tarquin outragea tous les Romains par un ſeul attentat, & Rome fut libre.

Elle avoit chaſſé les rois; elle trouva dans les ſénateurs des Tarquins multipliés. Leurs excès ſervirent le peuple en laſſant ſa patience: il les

força de lui donner contre eux-mêmes des protecteurs, & il eut des magiſtrats tirés de ſon ſein. Une famine affligea la république : le dur Coriolan voulut en profiter pour obliger le peuple à renoncer à ſes droits ; il ne fit que l'avertir de les augmenter pour les rendre plus ſolides, & ſa fauſſe tentative contre les plébéiens les conduiſit à ſe rendre maîtres des ſuffrages & à partager l'autorité.

Bientôt, ſatisfait dans ſes premieres prétentions, le peuple forma des prétentions nouvelles ; il voulut avoir part à toutes les magiſtratures, & ſon ambition fut un bienfait pour la patrie ; aſpirant à tous les honneurs, il mit ſon orgueil à s'en rendre digne, & les patriciens, pour les lui diſputer, s'efforcerent de le ſurpaſſer en vertu.

Dans cette lutte réciproque, les patriciens furent encore obligés de céder. La cenſure, à laquelle d'abord ils purent ſeuls parvenir, fut établie pour les conſoler de leurs pertes, & ce fut un nouvel avantage pour l'état. La vigilance des cenſeurs combattoit cet engourdiſſement naturel aux hommes, qui n'eſt pas d'abord une violation des lois, mais qui en diminue la force, & finit par les détruire.

Mais les lois n'avoient pas de plus ferme appui que l'abſence des richeſſes : Rome devoit s'agrandir, & trouver le malheur & enfin ſa ruine dans ſon agrandiſſement, cauſe de ſon opulence.

Et comment Rome, foible dans ſon origine, put-elle devenir étendue & puiſſante ? Parce que les brigands, ſes fondateurs, manquerent de tout.

tout. Obligés de conquérir des vivres, des terres, des femmes, ennemis de tous leurs voiſins, contraints, pour vivre, de les attaquer tous, obligés de ſe défendre contre tous, ils eurent le courage que donne la néceſſité, & ce courage fut ſans ceſſe augmenté par l'exercice & le ſuccès. Etonnés eux-mêmes de leurs victoires, ils les attribuerent à une protection immédiate des Dieux, & furent invincibles, parce qu'ils crurent l'être. Terribles dans le combat, ils honoroient les vaincus après leur défaite, ſe les aſſocioient, & en faiſoient les inſtrumens de leurs nouveaux triomphes. Cette politique & ce préjugé les conduiſirent à la conquête du monde. Quand Annibal eut été vaincu par l'Italie devenue Romaine, & ſur-tout par les cabales & l'avarice de ſa patrie, on dut prévoir que rien ne réſiſteroit plus aux armes de ſes vainqueurs.

Maîtres enfin de l'Afrique & de l'Aſie, les Romains eurent le malheur de perdre la pauvreté. Les riches apprirent aux pauvres à la regarder comme un opprobre; les ſuffrages furent à l'enchere, les magiſtratures furent miſes à prix d'argent, l'or tint lieu de talens, de mœurs, d'amour de la liberté; la conſtitution ſembloit être encore la même, & l'on étoit tombé ſous l'ariſtocratie de l'opulence.

Cette grande étendue de domination qui procurait aux Romains les richeſſes du monde, fit encore un autre mal. Les conſuls, les proconſuls, indépendans loin de l'Italie, diſpoſerent des provinces, diſpoſerent des couronnes, & trouverent aſſez de reſſources pour faire la guerre

ſans le conſentement de la république, pour la faire contre ſon aveu, pour la faire contre elle.

L'habitude ſeule des vieilles mœurs ſauvoit encore l'état : mais une nouvelle ſituation affoiblit les anciennes habitudes, & finit par les détruire. Pour qu'il ſe formât des tyrans, il ne reſtoit qu'à remplir la ville & les armées d'une populace qui aimât autant piller Rome que les ennemis : c'eſt ce que commencerent les Gracchus, c'eſt ce que conſomma Sulpitius, en donnant aux alliés le droit de citoyens. Bientôt Marius & Sylla prouverent que Rome pouvait devenir le prix de l'ambition. Céſar fut vainqueur à Pharſale, & Rome fut ſujette.

Le ſecond de ſes tyrans, n'ayant aucune des vertus qui ſont l'honnête homme, aucun des vices qui dégradent l'homme, cruel ſans aimer le ſang, clément quand il lui devenoit utile de pardonner, empruntant enfin ſon caractere de ſes intérêts, commença par des proſcriptions l'aſſerviſſement de ſa patrie, & le conſomma par l'apparence de la vertu. Il eut des monſtres pour ſucceſſeurs, & rien ne put s'oppoſer à leur férocité, parce que dans Rome, qui avoit paſſé bruſquement de l'anarchie au deſpotiſme, les lois, les uſages, l'eſprit national, tout étoit renverſé. Le peuple adoroit les caprices des Céſars, parce qu'il ne ſubſiſtoit que de leurs bienfaits. Les ſoldats dominoient en effet ; ils faiſoient & détruiſoient les empereurs, & mettoient l'empire à l'encan. Les différentes légions oppoſoient tyrans à tyrans, ſe combattoient pour ſoutenir leur choix, & l'état, qu'elles enſanglantoient,

ſouffroit dans toutes les parties de ſon vaſte corps. Enfin la milice, amollie elle-même par les complaiſances & les largeſſes des ſouverains, qui étoient ſes créatures & ſes flatteurs, finit par n'avoir plus la force de défendre l'empire dont elle diſpoſoit. Il fut partagé. Rome fut en quelque ſorte engloutie par la nouvelle capitale que fonda l'imprudent Conſtantin; le véritable empire Romain, en proie à tous les déſordres, attaqué ſucceſſivement & à la fois par cent hordes barbares, fut détruit ſous le foible Auguſtule.

On reconnoît dans cet ouvrage avec quel ſoin l'abbé de Mably avoit étudié l'hiſtoire de Rome, avec quelle juſteſſe d'eſprit il l'avoit méditée, &, ce qui eſt plus glorieux à ſa mémoire, on voit qu'il auroit été digne d'être citoyen de Rome dans les beaux jours de la République.

Sur les ruines de l'empire romain s'éleverent des états ſans nombre, fondés par des barbares, & qui furent preſque tous engloutis dans la ſuite par l'empire des Francs. Cette ſouveraineté, trop vaſte pour reſter long-temps ſoumiſe aux lois d'un ſeul monarque, ſe réſolut en pluſieurs monarchies, en pluſieurs ſouverainetés indépendantes les unes des autres; mais la domination des Francs, dont le nom s'eſt changé en celui de François, n'eſt devenue que plus inébranlable, en ſe renfermant dans les bornes que lui preſcrivoit la nature. L'hiſtoire de cette monarchie eſt d'autant plus importante, qu'elle éclaire celle de tous les états de l'Europe, & que, dans les premiers & les derniers ſiecles, elle y eſt indiſſolublement liée. On peut croire qu'elle

auroit été l'objet des *Obſervations* de l'abbé Mably, quand elle n'eût pas été l'hiſtoire de ſa patrie.

Comme il n'a pas publié la totalité de cet ouvrage, on pourroit ſe tromper en voulant établir quel en eſt le but : mais on peut conjecturer, d'après les principes connus de l'abbé de Mably, que ſon objet n'étoit pas de nous inſpirer de l'orgueil.

Bon citoyen, ami des hommes, il gémiſſoit, en voyant ſous des derniers ſucceſſeurs de Charlemagne & ſous les premiers Capétiens, ſa patrie malheureuſe, aſſervie : il cherchoit, dans des temps plus reculés, une conſolation néceſſaire à ſon cœur, & profitait de l'obſcurité de ces temps & des ténebres de l'hiſtoire, pour y placer le regne du bonheur & de la liberté.

Il aimoit à ſe repréſenter Clovis comme le libérateur des Gaulois opprimés par les Romains, à ſe peindre les vainqueurs traitant les vaincus en hommes libres, & affranchiſſant les Gaules de tous les tributs que l'avarice des empereurs avoit impoſés à leurs ſujets.

S'il eſt obligé de reconnoître que les ſucceſſeurs de ce prince & les ſeigneurs firent éprouver au peuple la peſanteur du pouvoir arbitraire, il ſe conſole en croyant voir Charlemagne gouverner en pere un peuple libre, apprendre aux François à obéir aux lois, & les rendre eux-mêmes leurs propres légiſlateurs.

Mais bientôt ces flatteuſes images s'évanouiſſent. Il eſt obligé de voir enfin ſa patrie, vers le milieu de la ſeconde race & au commencement de la troiſieme, ſoumiſe à la plus peſante

ſervitude. La ſouveraineté des ſeigneurs dégénere en une inſupportable tyrannie ; le citoyen qui, ſous le joug, porte le titre d'homme libre, languit dans un état à peu près ſemblable à celui du ſerf ; le roturier ne poſſede même le chaume qui le couvre, que comme un bienfait du noble qui l'opprime ; chaque coin de terre eſt une priſon pour celui qui le féconde ; l'habitant des villes gémit ſous les mêmes vexations que celui des campagnes ; la liberté eſt un fardeau qu'on s'empreſſe de vendre, pour être du moins nourri par un maître. L'état a mille tyrans, & n'a pas même un ſouverain ; l'hommage que les grands vaſſaux rendent au Roi n'eſt qu'une vaine cérémonie ; ils s'obligent à l'obéiſſance & au ſervice féodal, & croiroient indigne d'eux de ſervir & d'obéir.

Leur audace avoit été entretenue par la foibleſſe des derniers Carlovingiens ; mais Hugues-Capet étoit puiſſant par ſes domaines, que ſes deſcendans augmenterent toujours ; les Capétiens devinrent donc l'appui des ſeigneurs inférieurs, les protecteurs du peuple, les arbitres des vaſſaux dans leurs fréquentes querelles : ils accorderent aux villes, des priviléges & des franchiſes, ils appelerent à leurs tribunaux les grands feudataires, leur donnerent pour juges les vaſſaux inférieurs, intéreſſés à les humilier, & augmenterent leur puiſſance en confiſquant les fiefs des grands vaſſaux coupables de félonie. Toujours plus reſpectés, ils étendirent ſur tout le royaume la juridiction de leurs baillis, d'abord concentrée dans leurs propres domaines ; ils proſcrivirent le duel judiciaire, introduiſirent les

preuves par écrit & par témoins, promulguerent des lois, & adopterent en partie celles des Romains : des formalités de juſtice plus compliquées exigerent des juges inſtruits, & les juges lettrés, étrangers à la juriſprudence féodale, & familiers avec celle des Romains, attribuerent à la dignité royale les droits qui avoient été ceux des empereurs de Rome. Dès-lors le régime féodal fut détruit, il n'en reſta plus que des débris deſtinés à périr, & l'autorité des Rois s'établit ſur les ruines du deſpotiſme des ſeigneurs.

L'abbé de Mably, toujours attaché à l'étude de l'hiſtoire, ne regardoit pas une vaine connoiſſance de faits comme ſon premier but ; c'étoit ſeulement un moyen par lequel il tendoit à la plus belle des découvertes, celle du bonheur de l'humanité.

Tous les écrits que nous devons à ſon zèle pour une ſi belle cauſe ſeroient eſtimables, quand ils n'auroient de mérite que l'intention qui les a produits ; mais il en eſt un qui tiendra toujours une place diſtinguée entre les productions qui ont fait honneur à notre ſiecle ; ce ſont les *Entretiens de Phocion*, ouvrage qui a mérité d'être couronné, ſans avoir concouru, par une ſage république. L'objet en eſt ſublime ; c'eſt d'amener parmi les hommes le regne de la vertu, qui ſeule peut les conduire à la félicité. Le ſtyle en eſt ſévere, mais plus pur, plus généralement correct que celui des autres écrits du même auteur : il ſatisfait l'oreille, ſans briller d'un éclat recherché. On y trouve de grandes vérités ; mais l'auteur n'avertit pas qu'il étoit réſervé à ſon

ſiecle, à lui-même, de les dévoiler à l'univers; il n'ordonne pas à ſes lecteurs d'admirer les choſes ſublimes qu'il leur annonce ; il ne ſe livre pas froidement à de vaines exclamations. Il ſe reſſouvient qu'il introduit Phocion inſtruiſant un jeune Athénien, & ne lui prête pas des figures que rarement l'orateur ſe permet de prodiguer ; il ſe reſſouvient que Phocion eſt un ſage, & ne lui prête pas le ſtyle ſautillant d'un bel-eſprit. Il ne fait pas bruſquement ſuccéder les grands mouvemens d'une éloquence apprêtée, aux jeux de mots, à la badine antitheſe. On croit lire la traduction d'un bon ouvrage de l'antiquité grecque, & non la production d'un de nos contemporains.

Si l'on prend la peine d'analyſer cet ouvrage, on reconnoîtra qu'il découle d'un petit nombre de maximes ; & ces maximes, les voici.

Il n'eſt pas pluſieurs ſortes de bonheur ; la nature n'en a qu'un ſeul à diſtribuer aux hommes, il eſt fondé ſur la vertu. On travailleroit donc en vain au bonheur de la ſociété, ſi elle n'eſt pas attachée aux regles de la plus ſaine morale. Ce qu'on appelle la proſpérité des empires, état dont ils abuſent toujours, amene la richeſſe & le luxe, la molleſſe & le vice, & eſt toujours auſſi le premier ſigne de leur décadence.

Dans cet état de prétendue proſpérité, les graces, le faſte, l'opulence uſurpent l'eſtime, tiennent lieu de talens, s'élevent aux premieres magiſtratures : alors les paſſions, indeſtructibles dans l'homme, s'affranchiſſent des regles que leur preſcrit la raiſon ; alors chaque paſſion,

aveugle ſur tout autre intérêt que le ſien, briſe les nœuds de la ſociété, en ſe regardant comme le centre de tout. Les paſſions, dégénérées en vices, écartent les uns des autres les citoyens, & diviſent les peuples que la vertu tiendroit unis.

C'eſt la vertu qui fait la puiſſance d'un peuple. Si ſes voiſins augmentent leur puiſſance apparente, que, pour leur réſiſter, il acquiere une vertu de plus. Ce ne ſeroit pas impunément qu'il emploieroit la force contre ſes voiſins ; il eſt impoſſible qu'il ne ſoit pas agité lui-même de toutes les craintes qu'il inſpire. Ambitieux, il ſe rend ſuſpect ; orgueilleux, il excite la haîne, ſoupçonné ou haï, il provoque contre lui-même la force de tout ce qui l'environne.

La tempérance, l'amour du travail & de la gloire, & le reſpect pour la divinité, ſont les vertus qui ſervent d'appui à toutes les autres. Il faut, pour les conſerver, ne permettre jamais qu'on invente de nouveaux arts, il faut même laiſſer aux arts néceſſaires une ſorte de groſſiereté. L'hiſtoire des arts, ſi elle étoit bien connue, ſeroit celle de tous les vices.

La ſoif de l'argent étouffe l'amour de la patrie. Ce n'eſt pas avec de l'argent qu'on paye les belles actions. Craignez d'avilir la vertu, de lui dreſſer des embûches, en lui offrant des récompenſes que l'avarice & la convoitiſe peuvent ſeules déſirer. L'argent eſt la premiere cauſe de la décadence des états, parce qu'il eſt le premier deſtructeur des vertus. Qu'on ne diſe pas qu'il eſt le nerf de la guerre. Les Grecs étoient pauvres quand ils vainquirent Xercès : ce ne

fut pas avec de l'or, mais avec les charpentes de leurs maiſons, qu'ils conſtruiſirent une flotte victorieuſe : ils ne ſoudoyerent pas des ſoldats ; ils oppoſerent des citoyens aux ennemis.

Le livre intitulé *de la Légiſlation*, porte ſur les mêmes principes que les *Entretiens de Phocion* ; il en eſt en quelque ſorte le commentaire & le ſupplément. L'auteur y établit que c'eſt à l'égalité que le bonheur & la conſervation de nos qualités ſociales ſont attachés par la nature ; que de l'inégalité naiſſent l'orgueil, la grandeur oppreſſive, l'autorité tyrannique, & l'eſclavage ; que l'égalité éleve les hommes, les unit, les prépare à des ſentimens de bienveillance mutuelle ; que l'inégalité les dégrade, les humilie, ſeme entre eux la diviſion & la haîne.

Obligé de reconnoître qu'il n'eſt plus poſſible de ramener aujourd'hui en Europe l'égalité des conditions & la privation de toute propriété perſonnelle, il veut qu'on emploie du moins les deux ſeuls palliatifs qui ſoient capables de ſoulager les maux des Empires ; il veut qu'on anéantiſſe l'avarice & l'ambition. Il ne voit qu'un ſeul moyen d'y parvenir, c'eſt de diminuer les finances de l'état : enrichir l'état, c'eſt enrichir & corrompre les citoyens. Vous voulez opérer le bonheur des hommes ; exilez donc loin d'eux l'opulence, le luxe, & le commerce.

Aucun ouvrage de l'abbé de Mably n'offre une utilité plus immédiate & plus inconteſtable que *le droit public, de l'Europe fondé ſur les traités*. Ce livre a été apprécié par ſes véritables juges, puiſque des miniſtres l'ont appelé le *Manuel des miniſtres*. Le temps en diminuera l'utilité

ſans en diminuer le mérite. Les traités poſtérieurs à celui de Weſtphalie ſeront anéantis par des traités nouveaux, par de nouveaux intérêts, par de nouvelles combinaiſons politiques, par une nouvelle ſituation & de nouveaux rapports des puiſſances de l'Europe, par des événemens que la prudence humaine tenteroit en vain de prévoir ; ils auront un jour auſſi peu d'influence ſur les opérations des cours, qu'en ont aujourd'hui les actes antérieurs au dix-ſeptieme ſiecle. Mais l'ouvrage de l'abbé de Mably ſubſiſtera comme un précieux monument hiſtorique, & ſera toujours conſulté, quand, dans des ſiecles poſtérieurs, on voudra ſe faire une idée préciſe de la ſituation politique de l'Europe dans le dix-ſeptieme & le dix-huitieme ſiecle. La poſtérité ne refuſera pas ſon eſtime au vertueux écrivain qui a toujours lié les principes de la politique à ceux de la plus ſévere équité, & l'éloge le plus pur de l'abbé de Mably ſera prononcé par des ſavans qui profiteront de ſes lumieres pour éclairer nos neveux.

Nous ne nous arrêterons point à l'ouvrage intitulé, *du Gouvernement & des lois de la Pologne* ; l'auteur y donne aux Polonois des avis qu'ils n'étoient déjà plus en état de ſuivre quand ſon livre fut publié. Les *doutes propoſés aux économiſtes* renferment des principes qu'il ſera dans tous les temps utile de connoître ; mais cet ouvrage éprouvera la deſtinée des livres polémiques, qui inſpirent toujours moins d'intérêt à meſure qu'ils s'éloignent davantage de l'époque des diſputes qui les a fait naître. Trop de lumieres nous manqueroient pour bien ap-

précier *les obſervations ſur le gouvernement & les lois des Etats-Unis d'Amérique.* Il étoit digne au moins de l'abbé de Mably de vouloir éclairer un peuple nouveau, libre de tous les obſtacles qui s'oppoſent aux efforts des peuples anciennement formés, lorſqu'ils veulent corriger leur conſtitution. Celle qu'ils ont reçue de leurs peres eſt toujours reſpectable, parce qu'ils ont long-temps ſubſiſté par elle, parce qu'ils en ont recueilli des avantages, parce qu'ils ont l'habitude des inconvéniens qui l'accompagnent, & qu'ils redoutent avec raiſon les inconvéniens inconnus d'un régime nouveau.

Un homme du mérite de l'abbé de Mably, qui, toute ſa vie, a lu, étudié, médité des chef-d'œuvres hiſtoriques, mérite d'être écouté lorſqu'il donne des leçons ſur la *maniere d'écrire l'Hiſtoire.* Quand il établiroit des principes trop excluſifs, quand il borneroit la maniere de l'écrire à celle d'un très-petit nombre d'auteurs auxquels ſeuls il a donné ſon ſuffrage, il eſt impoſſible qu'il n'ait pas eu des vues utiles, & qu'il n'ait pas donné des préceptes qu'il eſt bon de connoître & de ſuivre. Ce n'eſt pas qu'il faille les admettre tous comme des lois dont il ſoit abſolument défendu de s'écarter. Hérodote, qu'il ne paroît pas que l'abbé de Mably ait beaucoup étudié; Thucydide, qu'il admire; Xénophon, pour lequel il a marqué ſon eſtime; Plutarque, qu'il aimoit, & Polybe, qu'il n'eſtimoit pas; Salluſte, à qui il donne ſeulement la premiere place entre les talens ſecondaires; Tite-Live, qui fut le principal objet de ſes études & de ſon admiration; Tacite, à qui il accorde les

plus grandes beautés, en lui reprochant *un ſtyle haché, découſu & ſans liaiſon* (1); tous ces hiſtoriens ont différé entre eux dans la maniere de traiter & d'écrire l'hiſtoire : tous les hiſtoriens qui, dans quelque ſiecle que ce ſoit, mériteront l'eſtime des hommes, auront encore entre eux autant de différences, parce que les vrais talens peuvent être égaux, mais ils ne ſont pas les mêmes : donnés par la nature, ils ſont variés comme elle.

Les jugemens que l'abbé de Mably a portés dans ce livre ſur quelques hiſtoriens anglois & françois, ont indiſpoſé un grand nombre de lecteurs. Ce n'eſt pas qu'au fond pluſieurs de ces jugemens ne ſoient très-ſains ; mais ils ſont prononcés trop durement, ils ſont trop généraux, & devoient être accompagnés de modifications ; enfin ils témoignent le mépris de l'auteur pour des écrivains que leur mérite & l'eſtime publique doivent faire reſpecter. L'abbé de Mably a paru juger avec humeur, ou a eu de l'humeur en les jugeant. Il en a réſulté un tort paſſager pour le ſuccès de l'ouvrage, qui d'ailleurs ſe ſent de l'âge avancé de ſon auteur : mais on croit pouvoir aſſurer qu'aucun homme, en ſe préparant à écrire l'hiſtoire, ne le lira ſans en tirer quelque fruit. Il deviendra plus ſévere pour lui-même, il s'impoſera des lois qu'il ſe ſeroit diſpenſé de ſuivre, il meſurera toute l'étendue

(1) Tacite, pour ſe rendre plus concis, a ſupprimé ſouvent les liaiſons grammaticales ; mais peut-on accuſer un ſtyle d'être découſu, quand on reſpecte la liaiſon des idées?

de ſa carriere, & raſſemblera toutes ſes forces pour la franchir: il ſera ſur-tout ramené à la maniere des anciens, trop ſouvent négligée par les modernes; il reconnoîtra que l'hiſtoire eſt une narration, & que par conſéquent rien n'eſt plus éloigné du ſtyle qu'elle exige que le ton dogmatique & celui de la diſſertation.

Nous avons vu l'abbé de Mably placé dans la carriere de la fortune ſans augmenter la ſienne, & dans la carriere des honneurs ſans chercher à ſortir de l'obſcurité, ſacrifiant à ſa vertu rigide les bonnes graces de ſon protecteur & ſes eſpérances; nous l'avons vu, dans la ſociété ordinaire, défenſeur ardent de la vérité ou de ce qu'il prenoit pour elle, dur contre le vice & contre le menſonge, bienfaiſant dans un état de médiocrité, incapable de toute eſpece de manége, acquérant des partiſans ſans être le complaiſant de perſonne, ſe faiſant & conſervant des amis, tout incapable qu'il étoit de les flatter; nous l'avons vu, conſacrant ſa plume à la vertu, n'écrire jamais que pour elle, & s'égarer quelquefois, peut-être, par un excès de zele pour l'humanité; toujours auſtere dans ſa compoſition comme dans ſes mœurs, incapable de chercher à plaire par des agrémens que ſon goût rigide eût déſavoués, de ſacrifier aux graces mignardes, de ſéduire par de brillantes exagérations, par des mouvemens oratoires froidement étudiés, par les preſtiges d'une éloquence affectée, non moins zélé défenſeur du goût que du juſte & de l'honnête; nous l'avons vu, dans le cours d'une longue carriere littéraire, reſpecter conſtamment tout ce qui eſt reſpectable, ne jamais

faire de ſes principes, des applications odieuſes, & montrer comment on peut ſoutenir des opinions nouvelles ſans devenir un dangereux novateur : ajoutons que, dans ſes écrits, il ne s'eſt permis qu'une fois d'offenſer, & pardonnons cette faute unique à l'humeur de ſa vieilleſſe. C'eſt à la poſtérité qu'il appartient de lui marquer ſa place entre ſes contemporains ; d'autres ont dû répandre plus d'éclat, impoſer plus d'admiration, allumer plus d'enthouſiaſme ; aucun n'a mérité d'imprimer plus de reſpect.

Sans doute des talens ſupérieurs aux nôtres ſe ſeront exercés à faire ſon éloge ; des fleurs plus brillantes auront été répandues ſur ſa tombe ; mais nous l'aurons aſſez loué, ſi nous l'avons aſſez fait connoître.

Nous ſera-t-il reproché d'avoir parlé de lui ſans nommer ſon digne frere, Condillac, le premier des éleves de Locke, plus clair, plus méthodique que ſon maître, non moins ſavant dans l'art d'analyſer les opérations de l'entendement humain, d'en trouver l'origine, d'en poſer les limites ; digne d'être écouté par les ſages, lors même qu'il ne ſembloit que donner des leçons à l'enfance d'un prince ; digne d'être conſulté par le génie, quand le génie voudra permettre à la raiſon de tempérer ſes écarts ; homme rare, qui n'a pas fait d'enthouſiaſtes, parce que c'eſt le propre de la juſteſſe d'eſprit de n'inſpirer que de l'eſtime ?

OBSERVATIONS ET DISCUSSIONS

Sur quelques parties des Ouvrages de l'abbé de Mably.

Sur Solon.

L'ABBÉ de Mably condamne Solon : *imprudent légiſlateur, dit-il, & qui eut la honte de voir lui-même la tyrannie de Piſiſtrate s'élever ſur les ruines de ſon foible gouvernement.*

Solon, il eſt vrai, eut cette douleur ; mais s'il ne fut pas coupable des malheurs de ſa patrie, il ne dut pas éprouver de honte.

Les temps de Lycurgue & de Solon ne ſe reſſembloient pas ; les peuples auxquels ils donnerent des lois ſe reſſembloient encore moins. Les Spartiates, du temps de Lycurgue, incapables de commercer avec les autres peuples, & même entre eux, étoient les plus mal policés des peuples de la Grece (1). Les mœurs des hommes

(1) Hérodote, Clio, Edit. Henr. Steph. 1570, pag. 16.

étoient groſſieres, celles des femmes étoient déréglées. Les hommes, ennemis de tout étranger, n'étoient occupés que de combats; & les femmes, en leur abſence, abuſoient de leur liberté (1). Lycurgue, le vertueux Lycurgue, que la Pythie ne ſavoit ſi elle devoit appeler un homme ou un dieu (2) fut obligé, pour leur donner des lois, d'employer les mêmes moyens que s'il eût eu deſſein d'uſurper la tyrannie; exemple reſpectable, mais qu'il ſeroit dangereux de prendre pour modele. Il arma ſes amis, il fit parler l'oracle: ce fut ainſi qu'il parvint à donner aux durs Spartiates, des lois dures comme eux. Ennemis du travail, ils n'aimoient que l'exercice des armes; ce fut à l'exercice des armes qu'il conſacra leur vie, & les travaux furent abandonnés aux eſclaves; ils étoient féroces, il leur laiſſa les Ilotes pour objets de leur férocité; ils haïſſoient les étrangers, il confirma la coutume de chaſſer les étrangers de leurs murs; les jeunes gens auroient, en quelque ſorte, mépriſé les faveurs de l'amour, s'ils ne les euſſent pas dues à la violence, il fit reſſembler les mariages à des rapts, & les jouiſſances conjugales à des plaiſirs furtifs; les femmes avoient contracté l'habitude de la licence, Lycurgue en fit des hommes, & leur vertu même reſſembloit à la diſſolution: leurs robes, fendues ſur leurs cuiſſes, ne les couvroient imparfaitement que pour inviter à la volupté; les jeunes filles ſe montroient nues ſur la place, dans les jeux, les luttes & les danſes; la permiſſiou d'en-

(1) Plut. *in Lycurg.*
(2) Hérod. Clio, pag. 16.

gendrer

gendrer des enfans en commun devint la récompenſe de la valeur ; le vieil époux prêtoit ſa jeune épouſe à l'homme dont l'âge & la force promettoient une poſtérité vigoureuſe, utile à la patrie ; l'ami empruntoit la femme de ſon ami (1).

N'examinons pas ces lois d'après nos mœurs & la pureté de notre religion. Convenons même des avantages politiques qu'en retira Lacédémone ; mais convenons auſſi que Lycurgue avoit trouvé le germe de ſa légiſlation dans les mœurs du peuple auquel il donna des lois, & qu'il ne fit que tourner ces mêmes mœurs à l'avantage de ſa patrie. Il donna aux Spartiates les lois qu'ils étoient le plus diſpoſés à recevoir, parce qu'un légiſlateur eſt toujours forcé de ſe plier à l'eſprit national. Quand les Lacédémoniens eurent perdu leurs anciennes mœurs, Agis voulut rétablir les lois de Lycurgue ; roi vertueux, il périt, jugé, condamné par le ſénat & les Ephores (2).

Les Athéniens, du temps de Solon, étoient loin de reſſembler aux Spartiates du temps de Lycurgne. C'étoit un peuple délicat, ſpirituel, ami des arts & des plaiſirs, & faiſant conſiſter le premier plaiſir à ſe mêler, à s'entretenir des affaires de l'état : leurs mœurs étoient loin d'être pures, mais elles étoient douces & décentes. Les moraliſtes voiſins de ce temps enſeignoient

(1) Plut. *in Lycurgo.* Voyez auſſi ſur les mœurs des femmes de Sparte, Ariſtote, *de Rep.* liv. 2, chap. 9.

(2) Plut. *in Agide.*

une morale ſaine, mais dépouillée d'auſtérité (1). Enfin ils n'étoient pas ſans lois comme les Spartiates ; Théſée, Dracon leur en avoient donné. Ils n'auroient pas conſenti à changer leurs uſages, leurs mœurs ; mais ils ſentoient qu'ils avoient beſoin d'une réforme. Dans le choix qu'ils firent d'un réformateur, on reconnoît ce qu'ils attendoient de lui. Le choix tomba ſur Solon, dont on vantoit la ſageſſe, mais dont la ſageſſe étoit voluptueuſe ; poëte agréable, il chantoit la vertu, mais il chantoit auſſi l'amour. Lycurgue avoit forcé les Lacédémoniens à recevoir des lois, c'étoient les Athéniens qui en demandoient à Solon (2), & il ne devoit pas leur en donner qu'ils euſſent refuſé de recevoir. Parce qu'il ne pouvoit leur faire le plus grand bien, devoit il donc refuſer de leur faire aucun bien ? Il daigna ſe plier à la foibleſſe de ſa nation, parce qu'il l'auroit mal ſervie en ſe roidiſſant contre elle. Il recrépit, il étançonna l'édifice qu'on ne lui permettoit pas de reconſtruire ; enfin, comme il le diſoit lui-même, au rapport de Plutarque, il ne donna pas aux Athéniens les meilleures lois, mais les meilleures qu'ils puſſent recevoir (3). Il ſemble avoir prévu l'accuſation que lui intenteroit un jour l'abbé de Mably, & il ſeroit difficile de combattre ſa réponſe ; il devoit connoître mieux que nous les Athéniens.

Les hommes de tous les temps doivent de la reconnoiſſance à l'homme qui s'eſt rendu, au-

(1) Voyez les vers gnomiques de Théognis.
(2) Hérodote, Clio, page 7.
(3) Plut. *in Solone.*

tant qu'il étoit en lui, le bienfaiteur de ſes concitoyens: on ne doit que de l'eſtime à l'inflexible vertu, qui eſt reſtée inutile pour n'avoir pas ſu ſe plier aux circonſtances. Faites naître Lycurgue dans l'Attique au même temps que Solon; il auroit eu à peu près les mêmes ménagemens, ou il auroit été inutile à ſa patrie.

Obſervons que le génie, peut-être le plus vaſte, & l'eſprit le plus juſte de toute l'antiquité, Ariſtote ne penſoit pas ſur Solon comme l'abbé de Mably. « On regarde Solon, dit-il, comme un » ſage légiſlateur: il a détruit la puiſſance im- » modérée d'un petit nombre de citoyens, & » la ſervitude du peuple; il a rétabli l'an- » cienne démocratie, en mêlant avec art des » gouvernemens de différentes natures; l'oli- » garchie qui réſide dans l'aréopage, l'ariſto- » cratie qui eſt placée dans le ſénat, & la » démocratie qui ſe trouve dans l'aſſemblée » du peuple». Il ajoute, que ſi dans la ſuite cette belle conſtitution fut altérée, il ne faut pas attribuer ce malheur à Solon, mais à des circonſtances fortuites (1)..

Sur Périclès.

Périclès, ſuivant le récit de l'abbé de Mably, fut prodigue des richeſſes de l'état pour gagner la faveur populaire. Il fit donner au peuple des rétributions pour aſſiſter aux jugemens & aux ſpectacles. Dès-lors le peuple, livré à la pareſſe, ne quitta plus la place publique, que pour les

(1) Ariſtote, *de Rep.* lib. 2, cap. 12.

théâtres, rendit les lois mépriſables en les expliquant à ſon gré, & perdit le reſpect pour les tribunaux en ſe permettant d'examiner, de cenſurer tous leurs jugemens. C'eſt, ajoute-il, ce qu'avoit cherché Périclès : il vouloit établir ſa grandeur ſur l'aviliſſement de la magiſtrature, & ſon adminiſtration ſur la ruine des lois, détruire les mœurs par les fêtes, les ſpectacles, les plaiſirs; aſſurer la premiere eſtime aux arts inutiles, & faire ſacrifier aux citoyens leurs devoirs, à la vaine gloire d'être le peuple le plus poli de la Grece. S'il tempéra la haîne des Athéniens contre Lacédémone, ce ne fut point par un principe vertueux ; c'eſt qu'il craignoit que ſa foibleſſe ne pût ſoutenir le fardeau de l'adminiſtration, ſi les Spartiates prenoient les armes.

Le temps arriva où il devoit rendre compte du maniement des deniers publics. Pluſieurs ſommes avoient été dépenſée ſans qu'il pût en juſtifier l'emploi. Il vivoit dans la retraite, tout occupé à chercher comment il rendroit ſes comptes. « Il feroit bien mieux, dit Alcibiade, de » chercher à ne les pas rendre ». Cette ſaillie fut un avis pour Périclès. Il ne penſa plus qu'à diſtraire les Athéniens de leurs affaires domeſtiques. Il eſpéra qu'en faiſant le ſiége de Potidée, place importante pour les Corinthiens, il les forceroit à prendre les armes : ſon eſpérance fut remplie (1).

(1) L'abbé de Mably, qui, d'après Diodore de Sicile, croit que l'embarras de rendre ſes comptes & le bon mot d'Alcibiade engagerent Périclès à ſuſciter la guerre, commence le récit de cette guerre au ſiége

Si Périclès fut moins coupable que nous le préſente l'abbé de Mably, ſi l'on peut douter au moins du mal qu'il lui impute, c'eſt un devoir de le défendre. La poſtérité ne doit pas, ſans des preuves évidentes, flétrir la mémoire des hommes qui ont conſacré leur vie à mériter de la gloire. Pour leur ravir ce bien dont la recherche leur fit négliger le repos, braver les fatigues & les dangers, ſupporter les manœuvres de l'envie & les traits de la calomnie; ce bien dont la poſſeſſion les conſoloit dans leurs derniers inſtans, lorſque, près d'expirer, ils ſe promettoient de vivre encore long-temps dans la mémoire des hommes; il faudroit avoir contre eux des preuves qu'aucun tribunal ne pût rejeter. J'oſe élever ma voix contre celle de l'abbé de Mably; mais ſi jamais ſa mémoire eſt attaquée, puiſſe mille voix s'élever en faveur de cet ami de la vertu! J'ai tâché de défendre contre lui la mé-

---

de Potidée. Mais, ſuivant Thucydide & Plutarque, qui ne parlent ni de la plaiſanterie d'Alcibiade, ni de l'embarras de Périclès, le ſiége de Potidée ne fut qu'une ſuite d'événemens antérieurs. Les Corinthiens s'étoient brouillés avec les Corcyréens, & les deux républiques rechercherent en même temps la protection d'Athènes. La derniere fut préférée, parce qu'elle avoit une flotte ſupérieure. La guerre s'alluma entre Athènes & Corinthe. Potidée, colonie Corinthienne, étoit alliée d'Athènes; mais on ſut qu'elle ſe préparoit à la défection en faveur des Corinthiens. Les Athéniens lui demanderent des ôtages, ordonnèrent aux Potidéens d'abattre un côté de leurs murailles, & de renvoyer les Corinthiens: ils ne furent pas obéis, & firent le ſiége de cette ville.

des Perſes & des ſubſides que lui payoient les villes qu'elle ſe chargeoit de défendre. Puiſque, du temps de Périclès, la Grece avoit un peintre tel que Xeuxis, un ſtatuaire tel que Phidias, cinq architectes, dont les noms ont mérité de paſſer juſqu'à nous, il falloit qu'elle aimât les tableaux, les ſtatues, les beaux édifices. Elle avoit eu un Eſchyle, elle avoit un Sophocle; il falloit bien qu'elle eût des ſpectacles. Enfin ſi Périclès n'avoit pas eu le gouvernement de la république, ſon ſiecle auroit billé de même par les arts; mais on ne l'auroit pas nommé le ſiecle de Périclès.

Il détruiſit dans le peuple, dit l'abbé de Mably, le goût & l'habitude du travail. Il en couragea les arts, dit Plutarque, pour procurer au peuple des travaux.

Faut-il lui reprocher la guerre du Péloponeſe? Athenes & Lacédémone étoient deux puiſſances rivales: toutes deux ſe craignoient & cherchoient réciproquement à s'humilier. « La véritable cauſe » de la rupture, dit Thucydide, celle dont on » ne parloit pas, c'eſt, je crois, que les Athéniens » s'étant agrandis, & inſpirant des craintes aux » Lacédémoniens, rendoient la guerre inévi- » table (1) ».

C'eſt dans cet auteur contemporain, & l'un des hiſtoriens de l'antiquité qui mérite le plus de confiance, qu'il faut lire les événemens qui précéderent la guerre du Péloponeſe. Les Spartiates ne vouloient pas la déclarer; mais depuis long-temps, par des inſultes, par des outrages

(1) Thucyd. lib. 1, pag. 17.

toujours répétés, ils provoquoient leurs rivaux, & furent en effet les agreſſeurs, en évitant de le paroître : Athenes ne pouvoit, ſans reproche de foibleſſe, obéir aux lois qu'ils affectoient de lui impoſer.

Périclès fut donc obligé de leur faire déclarer la guerre. La peſte & d'autres événemens inprévus en rendirent les commencemens malheureux ; on le condamna à l'amende ; on lui ôta le commandement qu'il fallut bientôt lui rendre. « S'il avoit vécu, dit l'abbé de Mably lui-même, » Athenes, vraiſemblablement, ne ſeroit pas » tombée dans l'aviliſſement où ſes ſucceſſeurs » la précipiterent ».

Mais écoutons ſur-tout Thucydide : « Puiſſant, » dit-il, par ſa dignité perſonnelle & par ſa » ſageſſe, incapable de ſe laiſſer corrompre par » les préſens, il laiſſoit à la multitude la liberté, » & ſavoit en même temps la contenir : il n'étoit » pas conduit par elle, mais il la conduiſoit. » Comme ce n'était pas par des moyens illi- » cites qu'il poſſédoit la puiſſance, il n'étoit pas » obligé de careſſer le peuple par ſes diſcours ; » il conſervoit ſa dignité, & oſoit même le ré- » primander fortement (1). Quand il voyoit les » Athéniens ſe livrer à une folle audace, em- » portés par la paſſion, il parloit, & les frap- » poit de terreur : ſe livroient-ils follement à » la crainte ? il relevoit leur courage. La Dé- » mocratie exiſtoit encore de nom ; un ſeul » homme en effet avoit la puiſſance. Mais ceux

(1) Cependant l'abbé de Mably dit de Périclès, *ſon grand art conſiſta à careſſer la multitude.*

» qui lui ſuccéderent, plus égaux entre eux, » & ſe diſputant à l'envi la ſupériorité, étoient » réduits à flatter le peuple, & à lui abandon- » ner les affaires. De là, comme il arrive dans » une grande cité qui a le commandement, ré- » ſulterent pluſieurs fautes, & ſur-tout la na- » vigation en Sicile (1) ».

De l'aſſerviſſement de la Grece.

L'ABBÉ de Mably a très-bien établi les cauſes qui préparerent les Grecs à recevoir le joug des Romains; mais des circonſtances différentes auroient produit un autre ordre de choſes, qui, plus tôt ou plus tard, auroit amené l'aſſerviſſement de la Grece. De petites peuplades contiguës, des états, qui ne ſont que des villes avec quelques dépendances, n'ont pas la force qui pourroit leur procurer une longue vie. Les ſociétés ont les vices des hommes; tous ces petits états ſeront donc capables d'ambition, de haîne, de jalouſie; ou quelque puiſſance voiſine profitera de leurs paſſion pour les diviſer encore plus, les ſubjuguer les uns par les autres, les engloutir les uns après les autres; ou l'un de ces petits états plus habile ou plus favoriſé par les circonſtances, fera d'abord autour de lui quelques foibles conquêtes, & finira par tout engloutir; ou la diſcorde armera peuplade contre peuplade, & la haîne ne s'éteindra que par la commune deſtruction de toutes. Dès que l'homme abandonne la vie errante, il fait le premier pas vers

(1) Thucyd. lib. 2, pag. 142.

la dépendance. Déjà il dépend de la terre ſur laquelle il s'eſt fixé ; qu'il s'attende à dépendre du maître qui ſaura l'envahir. Toutes les ſociétés ont commencé par de petites pleuplades ; mais on ne voit plus que de vaſtes états, ou des peuples errans dans la partie du monde qui fut la premiere habitée.

Les monumens hiſtoriques nous ont conſervé la mémoire d'un temps où l'Europe entiere, l'Italie, les Gaules, la Germanie, les Eſpagnes, étoient ſubdiviſées en une foule de petits états différens : on ſait comment ils ont fini.

Si l'on objectoit que de petits états ſe ſoutiennent depuis long-temps en Europe, & conſervent leur liberté, il ſeroit aiſé de répondre qu'ils ſe ſoutiennent moins par leur propre puiſſance, que par la politique & l'intérêt de leurs voiſins.

Sur les Gracchus.

Les opinions ſont partagées ſur les deux freres Gracchus ; ces Gracchus, qui ont laiſſé une mémoire ſi équivoque ; ces Gracchus, qui aſpirerent à l'honneur d'être les bienfaiteurs de l'humanité, ou au crime d'être les tyrans de leur patrie ; ces Gracchus, dont le nom reſtera éternellement odieux à la nobleſſe ; ces Gracchus, que Cicéron louoit quand il parloit ſur la place publique, qu'il outrageoit quand il parloit dans le ſénat ; ces Gracchus, qui tous deux périrent juſtement punis de leur crime, ou victimes déplorables de leur vertu : l'abbé de Mably n'héſite pas à les croire coupables, parce qu'ils devoient prévoir, dit-il, que les riches conſentiroient plutôt

à perdre l'Etat qu'à ſe dépouiller de leurs richeſſes. Comme leur trahiſon ne ſera jamais invinciblement prouvée, j'aimerois mieux croire que, touchés des ſouffrances du peuple, ils furent imprudens par un excès de zele. Les fils de Cornélie pouvoient-ils être ennemis de Rome ?

Ce que je me ſuis ſur-tout propoſé d'obſerver ici, c'eſt que de tous les Romains qui, juſqu'aux Gracchus, furent condamnés à mort pour avoir affecté la tyrannie, il n'en eſt aucun que nos tribunaux condamnaſſent à la plus légere peine, d'après les chefs d'accuſation que nous ont conſervés les hiſtoriens. Tous s'étoient rendus les appuis du peuple, tous s'en étoient fait adorer par leurs bienfaits ; & les praticiens eurent l'adreſſe de priver le peuple de ſes protecteurs, en l'engageant à les condamner.

Sur les Entretiens de Phocion & le Livre de la Légiſlation.

L'ABBÉ de Mably donne, dans ces deux ouvrages, l'affligeante énumération des maux que cauſent aux hommes la propriété, l'inégalité, la formation des grands empires.

De ce triſte réſumé de nos miſeres, naît une réflexion plus triſte encore ; c'eſt que tous ces maux ſont néceſſairement amenés par les progrès auxquels l'homme fut deſtiné au moment même où il ſortit du néant, où il reçut de ſon auteur la *perfectibilité*.

Cette qualité qui, avec la raiſon, le diſtingue des autres animaux, ne lui permet de paſſer par une ſituation que pour employer toutes les

facultés de ſon ame & de ſes organes à parvenir à une ſituation nouvelle, qui toujours lui ſemble préférable à celle où il ſe trouve. La *perfectibilité* n'auroit été dans l'homme qu'une puiſſance ſans effet, s'il n'avoit en même temps reçu le déſir, qui ne l'abandonne, ainſi que l'eſpérance, qu'avec le ſouffle qui l'anime. Quand le beſoin eſt ſatisfait, le déſir ne l'eſt pas encore : il faut que le ſuperflu naiſſe pour le contenter un inſtant ; il faut que, ſans ceſſe, des inutilités nouvelles diſſipent ſes dégoûts toujours renaiſſans, & trompent, ſans l'aſſouvir, ſa faim toujours inſatiable.

Une ſeconde réflexion peut tempérer l'amertume de la premiere ; la voici : les maux que nous cauſe notre ſituation préſente ſeroient remplacés par des maux plus grands encore, ſi de petites peuplades, de petites cités, de foibles républiques partageoient la terre, aujourd'hui généralement couverte de grands empires.

Deux genres de vie précedent l'établiſſement des cités ; la vie ſauvage & la vie nomade. Nous avons encore des modeles ſubſiſtans de ces deux genres de vie dans l'Amérique, dans les contrées ſeptentrionales de l'Aſie, dans quelques parties de l'Afrique.

L'homme ſauvage, tel que nous le connoiſſons, (car à quoi bon nous arrêter à celui dont on ne s'eſt fait une idée que par hypotheſe ?) l'homme ſauvage a déja quelques propriétés. On connoît, dans les plaines de la grande Tartarie, des peuples déja très-riches, quoique conſacrés encore à la vie nomade. L'homme eſt donc propriétaire avant que d'être citoyen. Il tient

fortement à ſa propriété, parce qu'elle étend ſon être hors de lui-même, parce qu'il lui ſemble exiſter une ſeconde fois dans quelque choſe qui n'eſt pas lui, parce que, ſi ſa propriété eſt ſon ouvrage, il ſe plaît dans cette création dont il eſt l'auteur. Le fruit de l'arbre qu'on a planté eſt toujours le plus doux, ſes fleurs les plus odorantes, ſon ombre la plus faîche, le repos qu'offre le gazon qui l'entoure le plus délicieux. Il faudroit que la ſociété commençât par un acte de violence, ſi elle privoit les citoyens de toute propriété. J'oſe croire, contre le ſentiment de l'abbé de Mably, que c'eſt un principe généralement vrai, quoique ſuſceptible peut-être de quelques exceptions, que la conſervation de la propriété eſt le premier objet de l'inſtitution ſociale.

Pluſieurs cités s'éleveront près les unes des autres. Nous voyons, par l'exemple de l'Egypte, de l'Inde, de la Chine, de Sparte, des peuples enfin qui ont conſervé leurs anciennes mœurs, celles qu'ils avoient recues de la nature, que l'orgueil national eſt auſſi puiſſant que l'égoïſme individuel, parce que l'eſprit national eſt formé de l'eſprit dominant des individus, & que les individus compoſent, de leurs paſſions réunies, les paſſions de la ſociété. C'eſt donc le propre de chaque aſſociation de s'aimer excluſivement elle-même, & de mépriſer les autres. Ce mépris amene l'outrage, & l'outrage la haîne. Les cités voiſines ſeront donc ennemies; elles vont donc ſe combattre; mais les grands états ne fourniſſent pour la guerre qu'une foible partie de leur population; les petits combattent avec leur

population tout entiere. Les cités vont détruire les cités, les peuples anéantir les peuple, le dernier d'une nation s'acharner ſur le dernier de la nation voiſine, & toute la ſurface de la terre ſe couvrir de ſang.

Cette haîne mutuelle des cités différentes n'eſt pas hypothétique : les pleuplades américaines, voiſines les unes des autres, ſe combattent ſans ceſſe, & la guerre finit quelquefois par la deſtruction d'un peuple entier. La Grece étoit partagée en petites républiques qui ſe faiſoient preſque toujours la guerre : un état de guerre continue affligeoit l'Italie juſqu'à ce que Rome l'eût ſubjuguée. Examinons même parmi nous les paſſions, les averſions populaires ; car c'eſt dans les paſſions du peuple qu'on reconnoît l'inſpiration de la nature. Nos provinces, toutes ſoumiſes à une même domination, toutes réunies par le nom de provinces françoiſes, ne peuvent être unies par la cordialité : une ſeule bourgade eſt quelquefois partagée en deux factions ennemies. Que chaque province, chaque ville, chaque bourgade ſoit un état ; vous allez voir naître la guerre entre elles.

Suppoſera-t-on que les vertus, les mœurs douces des petites républiques les maintiendront dans un état de paix ? Cette ſuppoſition ne peut être admiſe. Les citoyens pourront avoir des vertus dans l'intérieur de la ſociété ; ils auront les vertus qui uniſſent entre eux les citoyens d'une même république ; ils n'auront pas celles qui rapprochent les citoyens des ſociété différentes, & ſur-tout leurs mœurs ne ſeront point douces.

Noublions pas que nos républiques ne doi-

vent connoître que les arts indiſpenſables aux premiers beſoins de la vie, & que ces arts doivent *conſerver* eux-mêmes *une certaine groſſiereté*. Les eſprits ſeront donc groſſiers comme les arts, & les mœurs comme les eſprits. Des eſprits éclairés chez les peuples abſolument étrangers aux arts; des mœurs douces ſans que les eſprits ſoient éclairés, un amour général de l'humanité chez des peuples concentrés en eux-mêmes; toutes idées contradictoires. Tous les progrès ſe ſuivent; les lumieres de l'eſprit éclairent les arts; les progrès des arts contribuent à ceux de l'eſprit; les progrès de l'eſprit & des arts operent la communication des peuples différens; cette communication amene l'habitude de vivre avec des hommes qui ne ſont pas nos concitoyens, & cette habitude produit le ſentiment de l'humanité: mais ſi l'intelligence humaine s'arrête aux objets de premiere néceſſité, elle ne montrera que les facultés qu'exigent ces objets.

Une vertu ſupérieure à l'amour de la patrie, c'eſt l'amour de l'humanité. On ne conteſtera pas à l'abbé de Mably cette utile vérité; il étoit digne de la trouver dans ſon cœur; mais, nous venons de le dire, l'humanité eſt étrangere à l'homme qui ne connoît encore que ſa patrie, qui ne connoît pas les arts, qui n'a appliqué ſon eſprit qu'à ſatisfaire aux premiers beſoins. Déjà du temps d'Homere tous les arts étoient ſortis du berceau: voyez cependant qu'elles mœurs atroces ce grand peintre nous décrit, avec quel horrible ſang froid ſes héros ſe complaiſent à maſſacrer des hommes, comme ils badinent avec la mort de leurs

ennemis

ennemis, quels outrages ils font éprouver à des cadavres inſenſibles; nous fremiſſons en l'admirant.

Sparte, que l'abbé de Mably nous offre pour modele, Sparte avoit toutes les vertus héroïques; elle n'avoit aucune des vertus douces. Elle outragea l'humanité dans les Argiens & les Meſſéniens vaincus; elle l'outrageoit chaque jour dans les Ilotes; elle étoit injuſte & cruelle pour les républiques rivales. A peine Athenes étoit délivrée de la tyrannie des Piſiſtratides, qu'elle voulut y reconduire le tyran Hippias (1). Elle auroit voulu voir toute la Grece eſclave, & ſeule reſter libre, ſeule régner, & mettre tous les Grecs enſemble au nombre des Ilotes.

Des vices groſſiers & féroces regnent dans l'abſence des arts; des vices moins hideux, non moins funeſtes, regnent en même temps que les arts, parce que les arts ne fleuriſſent que dans des ſociétés nombreuſes, riches, & qui connoiſſent les loiſirs: ſans loiſir, point d'arts, point de volupté, point de vices ſéduiſans, point de luxe, mais auſſi point d'adouciſſement dans les mœurs, point d'amour de l'humanité.

Le commerce fait naître de nouveaux beſoins, & le déſir de les ſatisfaire; les jouiſſances nouvelles que ces beſoins font connoître amenent des vices nouveaux; mais ſans commerce, point encore d'amour de l'humanité; car l'orgueil naturel aux hommes tend conſtamment à les iſoler juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient rapprochés par le commerce.

Eh! pourquoi nous refuſerions-nous à recon-

(1) Hérod. Therpſichore.

noître la compenſation des maux qui naiſſent avec l'agrandiſſement des ſociétés, avec l'introduction du commerce, & la perfection des arts, puiſqu'il faut enfin, par les lois de l'indomptable néceſſité, que les Etats s'agrandiſſent, que le commerce naiſſe & reçoive des accroiſſemens, & que les arts ſe perfectionnent? Les petites cités doivent toujours ſe fondre en de grands Etats, nous l'avons établi plus haut; la population des grands Etats, trop nombreuſe pour être appliquée tout entiere aux objets de premiere néceſſité, amene la culture des arts; les arts, exercés par un grand nombre de mains, éclairés par un grand nombre de juges, ſe perfectionnent; la perfection des arts donne naiſſance au commerce, ſi même il n'eſt pas né avant cette perfection; les arts perfectionnés, le commerce floriſſant, multiplient à la fois nos beſoins & nos privations, excitent notre cupidité, nous rendent pauvres au milieu d'un abondant ſuperflu, refroidiſſent en nous l'amour des vertus, en excitant celui du luxe: époque amenée par la nature, en qui réſide le principe de tous nos biens & de tous nos maux; époque à laquelle l'homme eſt incapable de l'énergie qui produit les vertus héroïques, les actions en quelque ſorte miraculeuſes, & de celle qui enfante les grands crimes, les grandes inhumanités; époque enfin où il eſt réduit à cette médiocrité de vices, de vertus, d'énergie, qui n'eſt digne ni d'une grande eſtime, ni d'une forte haîne, & qui favoriſe la douceur des mœurs & le commerce de la vie.

On a prétendu qu'un état de pauvreté eſt la vraie ſituation marquée à l'homme par la nature. Non, la nature n'a pas plus ſpécialement

deſtiné l'homme à la pauvreté qu'à la richeſſe. Il eſt dans la nature que l'homme, encore diſtribué dans de petites ſociétés, ſoit pauvres, que quelques ſociétés s'agrandiſſent, que les grandes ſociétés acquierent des richeſſes, exercent le commerce, cultivent & perfectionnent les arts. Tout ce qui exiſte eſt dans les lois de la nature, ce qui ſeroit hors de la nature ne ſeroit pas; & ce qu'il y a ſeulement de vrai, c'eſt que la nature des ſociétés a ſes différentes époques, comme celle de la terre & de l'univers entier.

D'un paſſage de l'abbé de Mably contre les François.

J'AI dit, dans l'éloge de l'abbé de Mably, que l'objet de ſes *Obſervations ſur l'hiſtoire de France* n'étoit pas de nous inſpirer de l'orgueil; le paſſage dont il s'agit ici, & qui ſe trouve dans ſa *maniere d'écrire l'Hiſtoire*, ſemble nous découvrir cet objet. Il dit, en parlant d'une hiſtoire de France qu'il ſuppoſe bien faite: *Peut-être n'aurois-je pas eu moins de plaiſir à connoître comment un peuple reſte dans une éternelle enfance, qu'à démêler les reſſorts de la grandeur romaine.*

L'éternelle enfance de la nation françoiſe! Et le peuple viril, le peuple offert en exemple à toutes les nations, eſt celui que les talens, les arts, la philoſophie, le luxe ont amolli ſans pouvoir l'adoucir; dont les jeux mêmes étoient ſanglans; qui applaudiſſoit le gladiateur mourant de bonne grace, & tourmentoit par des huées atroces les derniers inſtans de celui qui expiroit

contre les regles de l'art ; qui traînoit en triomphe les rois vaincus, & même des Reines dont il auroit dû reſpecter le courage & le malheur ; qui, n'ayant plus beſoin d'augmenter ſa population, vendoit à l'encan les peuples ſubjugués, comme les ſauvages de l'Amérique reçoivent parmi eux l'ennemi vaincu, s'ils ont une cabane vuide, & le font périr dans les tourmens, s'ils n'ont pas de cabane à remplir ; chez qui les partis n'annonçoient leur ſupériorité que par des proſcriptions, & qui enfin, toujours féroce, mérita d'être ſoumis à des maîtres féroces comme lui !

Quels enfans que Charles le ſage, Louis, le pere du peuple, Henri IV, Louis XIV, Sully, Richelieu, Colbert, du Gueſclin, Condé, Turenne ! Quels enfans que Deſcartes, Mallebranche, Boſſuet, Fénelon, Corneille, Racine, Moliere, La Fontaine, La Bruyere, Paſcal, géans du peuple lettré, ſuivis par des hommes qui furent leurs égaux ſans être leurs imitateurs, & qui brillerent du même éclat avec un génie différent.

Trouvera-t-on que je me ſuis emporté ? j'en demande pardon à la mémoire reſpectable de Mably : je me reſſouvenois ſeulement que je ſuis François.

Obſervations ſur quelques paſſages du livre intitulé, De la maniere d'écrire l'Hiſtoire.

QU'ON ne s'attende pas à trouver ici de l'ordre. Ce ſont de ſimples notes écrites à meſure qu'elles m'ont été offertes par les paſſages qui les ont fait naître.

L'abbé de Mably preſcrit à l'hiſtorien de faire une étude profonde du *droit naturel*, de la *politique de la nature*, & de *celle des paſſions*.

S'il entend par le *droit naturel* ce qu'on appelle le *droit de la nature*, c'eſt à dire, la connoiſſance des droits que la nature accorde aux hommes, & des obligations qu'elle leur preſcrit, indépendamment de toute inſtitution ſociale, on ne peut qu'applaudir à ce conſeil, & s'y ſoumettre.

En effet, l'hiſtorien doit connoître ces droits, pour remarquer que les inſtitutions ſociales y attentent injuſtement, toutes les fois qu'elles en privent les citoyens ſans y être abſolument contraintes par la nature de la ſociété. Ainſi l'homme eſt naturellement libre : la loi ſociale ne peut lui ôter juſtement que la portion de ſa liberté dont il doit abſolument faire le ſacrifice pour acheter un autre bien ; la ſûreté & tous les avantages que lui procure la république. Il doit reſter libre, autant que ſa liberté n'eſt incommode ni nuiſible à ſes concitoyens. Le droit de la nature lui accorde la poſſeſſion de ſa propriété : la loi ſociale ne doit donc exiger de lui que le ſacrifice de la portion de cette propriété qui eſt abſolument néceſſaire pour contribuer à la force de l'aſſociation. La ſociété a des dépenſes à faire pour ſe maintenir ; il faut que chaque aſſocié en paye ſa part, parce qu'il recueille ſa part des avantages attachés au maintien de la ſociété.

L'hiſtorien doit auſſi connoître ce que l'abbé de Mably appelle la *politique des paſſions*, qui conſiſte, ſuivant ſa définition, *à étudier leur jeu, leur marche, leurs progrès, le carac-*

tere propre de chacune d'elles ; à apprendre comment elles s'uniſſent, ſe ſervent mutuellement, s'enchaînent les unes aux autres, s'uſent en quelque ſorte, & ſe cachent quelquefois pour ſe reproduire avec une nouvelle force. C'eſt ce qu'on appelle la *connoiſſance du cœur humain*, & aucune connoiſſance n'eſt plus néceſſaire à l'hiſtorien.

Mais il doit craindre d'en abuſer, ou plutôt il doit ſe ſervir de cette connoiſſance même, pour ne pas rendre trop généraux les principes qu'elle donne. Par exemple, il eſt généralement vrai qu'un ambitieux agit pour l'intérêt de ſa paſſion dominante ; cependant il a d'autres paſſions qui ont une force propre, quoique moins active ; il a ſes foibleſſes ; il peut même avoir un reſte de ſenſibilité que n'a pas étouffé ſon ambition ; enfin il a ſes momens de laſſitude où il ceſſe de ſuivre ſes vues accoutumées. Tout cela opere des actions & des inactions qui ne doivent pas être attribuées à la paſſion qui le maîtriſe, & l'auteur qui voudroit tout rappeler à cette paſſion, deviendroit ſyſtématique.

L'abbé de Mably entend-il par *politique de la nature*, celle qui eſt fondée ſur la ſituation phyſique des nations, ſur l'étendue de leurs domaines, ſur la poſition de leurs limites, ſur leur voiſinage avec d'autres nations, ſur la rivalité qu'établiſſent entre elles, & ce voiſinage, & les avantages ſemblables ou différens dont elles jouiſſent ? Alors on ne peut douter que l'hiſtorien ne doive ſe procurer ces connoiſſances. Mais, ſi je ne me trompe, l'abbé de Mably entend toute autre choſe, & en parlant du *droit*

naturel & de la *politique de la nature*, il donne à ces mots une nouvelle acception.

La ſcience du *droit naturel* conſiſte, ſuivant lui, à connoître *l'origine de la puiſſance publique dans la ſociété, les devoirs de l'homme comme citoyen & comme magiſtrat, & les devoirs des nations les unes à l'égard des autres.* C'eſt au moins le ſens que ſa phraſe paroît indiquer.

Je croirois que c'eſt confondre trois ſciences en une : le *droit des gens*, la *morale*, & la *ſcience de l'origine de la puiſſance publique*, qui ſera moins une ſcience qu'une ſpéculation conjecturale. Les deux premieres ne doivent pas être étrangeres à l'hiſtorien ; la derniere, fondée ſur des hypotheſes, peut l'entraîner à des ſyſtêmes haſardés. Rapportera-t-il l'origine de la puiſſance publique au gouvernement paternel, à un contrat primitif, à la force, à l'impoſture ? Quelque parti qu'il prenne, voilà un ſyſtême à ſoutenir, & l'eſprit ſyſtématique eſt funeſte à l'hiſtorien, parce qu'il l'engage, même à ſon inſçu, à faire quadrer les faits avec ſes hypotheſes.

Quant à la *politique de la nature*, que l'abbé de Mably recommande, ou plutôt qu'il fait un devoir à l'hiſtorien d'étudier, il nous apprend qu'*elle eſt fondée ſur les lois que la nature a établies pour procurer aux hommes le bonheur dont elle les rend ſuſceptiles*, & qu'on ne peut faire de grands progrès dans cette ſcience, *ſans le ſecours des philoſophes tels que Platon.* Ces dernieres paroles nous éclairent ſur ce qu'il entend. La *politique* dont il parle eſt celle dont

Platon établit les principes dans ſa république ; celle que l'abbé de Mably a lui-même enſeignée dans ſon livre *de la Légiſlation* ; celle qui tend à prouver que la nature a placé la véritable deſtination & le bonheur de l'homme dans de petites cités, dans l'égalité, dans l'abſence de la propriété, dans la pauvreté ; & que l'homme ſe dégrade & devient miſérable, quand il vit raſſemblé dans de grands empires quand il a des propriétés, quand il connoît l'inégalité, quand il crée les arts, quand il cultive le commerce.

Ces ſpéculations ſont dignes d'éloge, elles ont leur utilité ; mais je ne les crois pas propres à guider l'hiſtorien. Toujours occupé à nous rappeler à ſa cité philoſophique, en racontant les événemens de nos Empires ; à oppoſer ſon monde idéal au monde dont nous ſommes partie, il deviendroit moins narrateur que métaphyſicien, & montreroit en lui un homme à ſyſtêmes, quand il ne doit être qu'un ſimple & fidele interprete de faits.

Lucien recommande auſſi la ſcience de la politique aux hiſtoriens ; mais cette politique dont il parle eſt un *don de la nature qui ne s'enſeigne pas* (1). J'avoue que cette définition eſt peu capable de nous éclairer, mais elle prouve que la politique dont il parle n'eſt pas celle qu'avoit enſeignée Platon. C'eſt celle qu'inſpire un eſprit juſte, qui s'eſt fait de bons principes. Il ſentoit qu'une ſcience ſyſtématique étoit contraire au génie de l'hiſtoire.

L'abbé de Mably veut que l'hiſtorien nous inſtruiſe des mœurs publiques & des lois. Sans

(1) Lucian. *Quo modo conſcribenda ſit hiſtoria.*

cette connoiſſance, ajoute-t-il, on ne démêle pas les cauſes des événemens, on les attribue aux hommes qui ont commandé; on ne voit pas que les grands hommes qui paroiſſent ſur la ſcene ſont l'ouvrage des lois.

On pourroit ajouter que l'hiſtorien doit auſſi démêler les inſtans où la façon de penſer de certains hommes, maîtriſant & changeant la façon de penſer nationale, opere avec le temps le changement des lois. Si ce changement ne ſe fait pas, il doit obſerver que les lois deviennent contradictoires avec les mœurs & l'eſprit de la nation, & que, ce qui eſt le plus grand vice d'un gouvernement, elles ſont ſans ceſſe éludées. Alors on a des lois, mais on ne vit plus ſous l'empire des lois.

Le changement de légiſlation devient encore bien plus indiſpenſable, ſi le gouvernement vient à changer. Rome fut ſoumiſe à la plus odieuſe tyrannie, parce que, devenue monarchique, ſans avoir de lois convenables à la monarchie, elle ne dépendit que du caprice des empereurs. Que ſeroit devenue la France, ſi, depuis Louis VI, elle ne s'étoit pas inſenſiblement formé une légiſlation nouvelle, à meſure que la police féodale tomboit en ruines?

L'abbé de Mably veut que l'hiſtorien faſſe entrer ſes réflexions, ſa philoſophie, ſes raiſonnemens politiques dans des harangues que les perſonnages qu'il introduit n'ont jamais prononcées, mais qu'il compoſe pour eux.

Ce conſeil eſt fondé ſur la pratique aſſez générale des anciens; mais les modernes ſont plus ſéveres, & ne permettent pas à l'hiſtorien la plus

Faut-il donc exclure entierement les harangues de l'hiſtoire ? Ce n'eſt pas ce que je penſe, & je ne parle que des harangues ſuppoſées. Les harangues prononcées ſont au nombre des matériaux de l'hiſtoire, comme les événemens qui les ont occaſionnées. Je crois donc que l'hiſtorien peut & doit même quelquefois les conſerver, & qu'il lui eſt permis d'en corriger & d'en ſerrer le ſtyle, de changer l'ordre des idées pour en augmenter l'effet, d'ajouter même à la force des expreſſions, ſans en altérer le ſens ; mais s'il ajoute ſes penſées à celles du perſonnage qui parle, il devient un fauſſaire.

L'abbé de Mably fait dire à l'un de ſes interlocuteurs, qu'il eſt *bien déterminé à ne plus relire Polybe*. Pourquoi cet anathême ? C'eſt que Polybe, au lieu de mettre ſes obſervations en harangues, coupe ſon récit par des eſpeces de diſſertations, & qu'elles ennuient cet interlocuteur. Mais il n'en eſt pas de l'hiſtoire comme du roman qu'on rejette avec raiſon dès qu'il ceſſe un inſtant d'amuſer. Les diſſertations de Polybe, réduites en harangues, euſſent peut-être perdu de leur utilité, ſans ennuyer moins quelques lecteurs. Il y aura toujours dans les hiſtoires, & ſur-tout dans les hiſtoires générales, des parties peu amuſantes pour les perſonnes dont le premier objet, dans leurs lectures, n'eſt pas de s'inſtruire ; & ce ſont préciſément ces parties que l'homme qui cherche l'inſtruction trouvera ſouvent les plus précieuſes. Polybe ſera toujours lu par les hommes juſtes qui voudront entendre le ſeul témoin qui nous reſte entre les Romains

& les Carthaginois (1); il ſera lu par les hommes qui voudront s'inſtruire de l'art militaire des Romains, & ce qu'on appelle ſes diſſertations ſeront les endroits qu'ils liront avec le plus d'avidité. L'abbé de Mably, comme il le dit lui-même, apprenoit la politique dans les harangues de Tite-Live : le chevalier Follard apprenoit l'art de la guerre dans les diſſertations de Polybe.

L'abbé de Mably recommande à l'hiſtorien de parler ſur-tout à la raiſon, ſans faire ce qu'on appelle des raiſonnemens. Ce conſeil eſt dicté par le goût; rien ne répand plus de langueur ſur une narration que des raiſonnemens & des maximes. Si l'on fait quelques réflexions en faveur des eſprits moins pénétrans, ſi même on ſe les permet comme un ornement qui n'eſt pas toujours à rejeter, mais qui ne doit jamais être prodigué; il faut qu'elles ſoient courtes, que la narration qui précede ſemble les avoir néceſſairement amenées, ou qu'elles ſervent de préparation naturelle à la narration qui les ſuit. Elles auront le degré de perfection que la plus ſévere critique puiſſe exiger, ſi elles ſe montrent ſous l'apparence d'un ſentiment que l'auteur n'a pas été maître de contenir, & que ſon ame a en quelque ſorte exhalé malgré lui. Que ſur-tout il ne les exprime jamais par des exclamations : les figures véhémentes ne conviennent qu'aux grandes paſſions, & le premier devoir de l'hiſtorien eſt de n'être point paſſionné.

(1) Malheureuſement ce témoin n'eſt pas encore aſſez déſintéreſſé, parce qu'il étoit l'ami de Scipion.

L'abbé de Mably permet les portraits, comme un ornement de l'hiſtoire; mais il ne veut pas que l'hiſtorien s'arrête à peindre un perſonnage qui n'eſt pas digne de fixer l'attention d'un lecteur raiſonnable.

Il me ſemble qu'on peut, ſans inconvénient, ſe diſpenſer de faire le portrait d'un perſonnage dont on préſente en détail les actions; elles ſuffiſent pour le peindre; en agiſſant, il ſe fait connoître. Mais il faudra tracer le portrait des perſonnages que la contexture du ſujet ne permettra pas de faire beaucoup agir, & qui mériteront d'être connus. Quelquefois un portrait exigera des détails, quelquefois il ſera mieux fait en un ſeul membre de phraſe. Tantôt le portrait du héros même de l'hiſtoire ajoutera de nouveaux traits de lumiere à l'expoſition; tantôt il deviendra un réſumé de l'ouvrage, & en rappellera les différentes parties à la mémoire.

L'abbé de Mably veut qu'un hiſtorien médite ſéparément toutes les parties de ſon ſujet, pour établir dans ſon ouvrage un ordre lumineux. Comme l'hiſtorien eſt ſoumis à s'écarter peu de l'ordre chronologique, je crois que notre auteur veut parler, non d'un ordre de diſtribution des matériaux, mais de la claſſification des événemens ſuivant leur degré d'importance. Il veut ſans doute qu'on développe, qu'on faſſe remarquer, qu'on mette dans le plus grand jour les faits que j'oſerois appeler féconds, parce qu'ils en produiſent d'autres, & qu'on leur ſubordonne, en les traitant avec plus de légereté & comme en paſſant, les faits ſtériles, iſolés, & qui ne produiſent rien.

Il preſcrit à l'hiſtorien de cacher ſa critique, parce qu'elle ennuieroit le lecteur. On eſt étonné qu'il n'ait pas recommandé ici un moyen d'indiquer la critique, ſans la rendre peſante & ennuyeuſe : c'eſt de rapporter ſes autorités en marge ou au bas des pages, & de faire quelquefois connoître en peu de mots la confiance qu'elles méritent. Ce ſoin, qui eſt un devoir, ſuffira ſouvent pour indiquer au lecteur la ſolidité du travail qu'on aura fait. S'il faut abſolument ſe permettre quelque diſcuſſion, on ne ſauroit la rendre trop courte. Quoique l'abbé de Mably ſoit ennemi des notes, il ſemble qu'on pourroit s'en permettre quelques-unes, pour prouver qu'on a eu de bonnes raiſons de raconter un fait connu, autrement qu'il n'eſt établi dans l'opinion publique.

L'abbé de Fleury s'impoſe la loi de rapporter les faits comme un ſimple témoin, ſans ſe permettre de porter aucun jugement, ni même de faire aucune réflexion. Mably condamne cette maniere. Je ne dirai pas qu'elle ait parfaitement réuſſi à l'abbé de Fleury; mais elle ſeroit la plus grande de toutes, ſi l'auteur, ne choiſiſſant que des faits capables d'attacher le lecteur, les préſentoit avec tout l'intérêt qu'ils peuvent recevoir de l'art, ou plutôt du talent naturel d'un excellent narrateur. On ne croiroit pas faire une lecture, mais entendre un récit; il ſembleroit que l'auteur n'eût fait aucun travail; on ſe le repréſenteroit comme un pere de famille, qui, pour charmer l'ennui des ſoirées d'hiver, raconte à ſes enfans les événemens de ſa longue vie, & ceux dont il a été témoin.

Le plus beau modele de cette maniere ſublime nous eſt offert par le pere de l'hiſtoire, que joſerois appeler l'éleve d'Homere ; car Homere eſt auſſi bien le maître des hiſtoriens que des poëtes. Je crois voir Hérodote arriver aux jeux olympiques, &, ſans aucune préparation, réciter à la Grece aſſemblée les neuf livres qui ont mérité de recevoir les noms des neuf Muſes ; c'eſt un fleuve majeſteux & tranquille, doucement entraîné par ſa pente naturelle, & qu'aucun obſtacle n'arrête dans ſon cours.

L'hiſtoire, dit Voltaire, *ne demande que du travail, du jugement, & un eſprit commun.* L'abbé de Mably s'éleve contre cette aſſertion. Sans doute on ne fera pas ainſi un chef-d'œvre hiſtorique ; mais on fera une hiſtoire exacte & ſage, & ce ne ſera point une œuvre mépriſable. Le premier objet de l'hiſtoire eſt la conſervation des faits ; l'homme de génie pourra venir un jour, & en tirer de grands réſultats. Impoſez la néceſſité d'avoir du génie au poëte qui fait une tragédie, un poëme épique : comme nous n'avons aucun beſoin abſolu de tragédies, ni d'epopées, nous avons droit d'exiger qu'elles ſoient des chefs-d'œuvres ; mais il eſt eſſentiel que la mémoire des faits ſoit conſervée ; l'homme laborieux & ſenſé pourra s'acquitter convenablement de ce travail. N'ayant qu'un eſprit ordinaire, il ne s'occupera pas à faire briller ſon eſprit, & n'en obtiendra que plus aiſément la confiance de la poſtérité. Davila avoit une ſubtilité d'eſprit qui pouvoit reſſembler à la pénétration du génie : il ne rapporte aucun fait, qu'il ne croie démêler tous les reſſorts qui l'ont produit ; il faut, en le liſant

liſant, ſe tenir en garde contre lui, & travailler ſans ceſſe à ſéparer l'eſprit de Davila, des faits qu'il raconte.

Nous riſquerons ſouvent que l'homme de génie nous donne du génie pour de l'hiſtoire. A force d'avoir le coup-d'œil étendu, pénétrant, profond, il verra même ce qui n'a d'exiſtence que dans ſon imagination créatrice. Poſant une ou pluſieurs vertus pour baſe de la proſpérité du peuple dont il écrira l'hiſtoire, un ou pluſieurs vices pour cauſe de ſa décadence, il rapportera tout à ce ſyſtême, négligera, comme indifférens & indignes de ſes lecteurs, les faits & les détails étrangers à ce plan, & donnera une hiſtoire imcomplette, une hiſtoire ſyſtématique, dans laquelle on ne pourra voir les événemens & leurs cauſes que comme il les aura vus lui-même. S'il ſe trompe, & s'il parvient ſeul à la poſtérité, il la plongera dans une erreur invincible.

D'ailleurs, s'il falloit que l'hiſtoire ne fût traitée que par des hommes de génie, tous les événemens qui arriveroient à des époques où il n'y auroit point d'hommes de génie pour l'écrire, ſeroient donc perdus pour la poſtérité ?

L'hiſtorien doit ſe dépouiller de toute paſſion, & ſur-tout de l'orgueil : il doit croire que certains faits, dont il ne ſent pas l'importance, en auront beaucoup pour des hommes qui penſeront autrement que lui, ſans peut-être penſer plus mal.

LETTRE A M. BÉR.... Cenſeur Royal, membre de pluſieurs académies, &c., en lui envoyant l'extrait des Entretiens de Phocion.

JUSQU'A préſent, mon cher Bér.... on a pu comparer la plupart de ceux qui compiloient nos grands écrivains pour nous en donner l'*Eſprit*, à ces animaux paiſibles & utiles qui apportent au marché des proviſions qui ne ſont point deſtinées pour eux. Point de plan, point de méthode, une ſuite de titres incohérens, bien ou mal remplis par des penſées encore plus incohérentes, qui, dénuées de celles qui les précedent & qui les ſuivent, préſentent ſouvent un ſens tout différent de celui de l'auteur original, quelquefois des phraſes qui ſemblent dictées par la ſibylle, & qui auroient paru claires, ſi on les eût laiſſées à leur place, rien de ſyſtématique, rien qui annonce que le compilateur ait compris l'auteur qu'il extrait, qu'il ſe ſoit pénétré de l'enſemble de ſes opinions, enfin un fatras informe de mots, un cliquetis fatigant de phraſes antithétiques. Telles ſont en général ces compilations monſtrueuſes, nées du beſoin de gagner dix ſous par page, & de l'envie de paſſer pour homme de lettres, parce qu'on n'a point d'état.

Cependant, il faut en convenir, toutes ou preſque toutes on eu du ſuccès, ou du moins ſe ſont aſſez bien vendues, & des manuſcrits de

ce genre ont toujours joui de l'eſtime du libraire. *Seroit-ce parce que*, comme dit *Montaigne*, *l'eſtimation vulgaire & commune ſe voit peu heureuſe en rencontre*, & que *les pires écrits ſont ceux qui ont gaigné le deſſus du vent populaire ?* Je ne le crois pas ; il y a tant de mauvais livres qui ne ſont pas des *Eſprits*, & qui ne ſe vendent pas, tant de marchands de romans traduits de l'anglois, qui ſe plaignent amerement de l'injuſtice du public ! Je ſerois tenté de croire que le ſuccès des compilations dont nous parlons tient au beſoin qu'on en a, & que, faute de mieux, on achete l'intention des compilateurs.

En effet, on en eſpere un double avantage ; on croit qu'après avoir lu & relu, étudié & étudié encore les ouvrages dont ils nous offrent l'*Eſprit*, après en avoir ſaiſi l'enſemble & comparé les détails, ils vont nous offrir, dans une analyſe bien faite, le rapprochement clair & lumineux de toutes les parties du ſyſtême de l'auteur : on croit que ce rapprochement eſt le réſultat le plus utile qu'un homme éclairé puiſſe obtenir de la lecture d'un grand nombre de volumes, & qu'à la rigueur il peut en tenir lieu. C'eſt ainſi qu'on ſe procure avec empreſſement la gravure d'un grand tableau, ou qu'un amateur plus riche en fait faire un deſſus de boîte ou une copie d'une grandeur proportionnée à l'emplacement qu'il lui deſtine.

D'après cette idée que je crois juſte, il me ſemble que les compilations dont il eſt ici queſtion peuvent convenir à un grand nombre de perſonnes. Combien n'ont ni le temps ni la

volonté de lire, avec l'attention requiſe, un certain nombre de volumes ! Y en a-t-il beaucoup en état, lors même qu'ils les ont lus, de s'en rendre un compte ſatisfaiſant ? N'y en a-t-il pas encore quelques-uns, aſſez maltraités de la fortune, pour ne pouvoir ſe procurer une ſuite d'ouvrages ſouvent chers & volumineux ? Il me paroît que les *Eſprits* conviennent à tous ces lecteurs, & conſéquemment à la plus grande partie de tous ceux qui ſavent lire.

C'eſt un pronoſtic favorable, mon cher troubadour, pour le recueil que vous vous propoſez de publier, & je ſuis très-reconnoiſſant de ce que vous m'avez jugé digne d'y contribuer par un extrait des *Entretiens de Phocion*. Je l'ai fait avec tout le ſoin dont j'ai été capable, & je l'ai fait avec un grand plaiſir. Les *Entretiens de Phocion* ſont l'ouvrage de l'abbé *de Mably* que j'ai lu le plus ſouvent, celui que j'aime davantage ; ils ſont lus dans tous les pays, & traduits dans toutes les langues de l'Europe ; on peut les regarder comme le foyer de ſes opinions & l'abrégé de ſes ouvrages.

Dans un ſiecle auſſi éclairé que le nôtre, & qui a produit tant d'ouvrages philoſophiques, l'abbé *de Mably* eſt peut-être le ſeul Ecrivain qui, dans aucun temps de ſa vie, dans aucune des productions de ſa plume, ne ſe ſoit jamais contredit, &, ce qui eſt plus rare encore, dont la conduite ait toujours été d'accord avec ſes principes. Quelle ame que la ſienne ! quelle pénétration d'eſprit ! quelle fermeté de principes ! Comme on aime à s'éclairer en le liſant, comme il eſt attachant, malgré toute ſa ſimplicité ! Quelle horreur pour le vice ! quel ſaint enthou-

ſiaſme de la vertu! quel amour de l'humanité! Que ceux qui l'accuſent de ſévérité liſent ſes ouvrages ſans prévention, & ils ſe convaincront que l'auteur, toujours indifférent pour lui-même, étoit dévoré du déſir de voir les hommes heureux, que c'étoit-là ſa ſeule paſſion, & la ſource de tous les chagrins qu'il put jamais éprouver.

Mais que ſon éloge ſied mal à une plume auſſi peu exercée que la mienne, tandis qu'il a été tracé d'une maniere ſi intéreſſante par MM. *Léveſque* & *Briſard*! Je me ſuis laiſſé aller un moment aux ſentimens qu'excitoit en moi une nouvelle lecture des *Entretiens de Phocion*; & en acquittant la dette de mon cœur, je vous demande de l'indulgence pour mon eſprit.

C'eſt ici ou jamais l'occaſion de rappeler l'hommage rendu à ce vertueux Philoſophe au ſein de l'académie Françoiſe, qui regrette ſans doute de ne l'avoit pas compté parmi ſes membres, & d'avoir ainſi réuni les deux freres, comme vous les réuniſſez dans votre recueil. « Le ſévere abbé *de Mably*, dit M. *de Rulhiere* dans ſa réponſe au diſcours de réception de M. le premier préſident *de Nicolaï*, » partiſan des vertus antiques, auſſi paſſionné pour » la liberté & pour la morale, qu'indifférent » à la fortune, dont la raiſon renforçoit le caractere; & dont le caractere fortifioit la raiſon, » inébranlable dans ſes principes auſteres, fruits » de ſes longues études & de ſes ſages méditations; » qui a quelquefois déplu au gouvernement, » indiſpoſé les premiers magiſtrats, inquiété » juſqu'à la ſorbonne, ſans jamais ſe rétracter,

» & cependant ſans jamais attirer ſur lui aucune animadverſion ; tant l'inflexibilité de ſes » vertus faiſoit reſpecter celle de ſes opinions ! » J'ajouterai encore, pour achever un hommage » que j'aime à rendre publiquement à ſa mémoire, que n'ayant été, pendant ſa vie, » d'aucune ſociété littéraire, de zélés citoyens » lui décernerent, à ſa mort, un honneur » réſervé aux hommes les plus illuſtres, un » éloge propoſé au concours des jeunes orateurs, » & ſoumis au jugement d'une célebre académie, celle de belles-lettres. Quels juges, » en effet, euſſent été mieux choiſis pour couronner cet éloge d'un homme dont les mœurs » furent dignes des anciennes républiques, d'un » homme qui reſſuſcitoit parmi nous les *Phocion* » & les *Ariſtide*, que ceux à qui leur langue, » leurs livres, leurs uſages, leurs mœurs ſont » ſi familiers, & dont l'élégante érudition vient » de reſſuſciter, pour ainſi dire, ſous nos yeux » la Grèce entiere » ?

On ne peut rien ajouter à ce tableau de M. *de Rulhiere*, où la reſſemblance des traits & la vérité des obſervations ſe montrent embellies de toutes les graces de l'eſprit. Cependant je ne ſaurois m'accoutumer au reproche de ſévérité & d'auſtérité que l'on ne manque jamais de faire à l'abbé *de Mably*. S'il a quelque fondement, c'eſt principalement pour ceux qui l'ont connu, pour ceux qui ont vécu avec lui ; il me ſemble que, dans ſes ouvrages, rien n'annonce cette ſévérité outrée ; & je n'en veux pour preuves que ſes *Principes de morale* & ſes *Entretiens de Phocion* ; à moins qu'on n'appelle ſévérité, l'éner-

gie avec laquelle il tonne contre le vice, ou l'enthouſiaſme qu'il montre pour les vertus les plus douces & les plus conſolantes. Ce reproche, qui tient peut-être au degré de corruption où nous ſommes parvenus, peut alors être fait aux philoſophes mêmes qui ont eu juſqu'à préſent une réputation d'indulgence. Dira-t-on, par exemple, que *Montaigne* eſt ſévere, parce que, de même que l'abbé *de Mably*, il recommande les vertus domeſtiques? *La plus utile & honorable ſcience & occupation*, dit-il, liv. III, chap. IX, *à une mere de famille, c'eſt la ſcience du meſnage. J'en vois quelqu'unes avares: de menaſgeres fort peu. C'eſt ſa maîtreſſe qualité, & qu'on doibt chercher avant tout autre, comme le ſeul douaire qui ſert à ruiner ou ſauver nos maiſons. Qu'on ne m'en parle pas; ſelon que l'expérience m'en a apprins, je requiers d'une femme mariée, au-deſſus de toutes auſtres vertus, la vertu œconomique. Je l'en mets au propre, lui laiſſant par mon abſence tout le gouvernement en main. Je vois avec dépit, en pluſieurs meſnages, monſieur revenir mauſſade & tout marmiteux du tracas des des affaires, environ le midi, que madame eſt encores après à ſe coëffer & attiffer en ſon cabinet. C'eſt à faire aux roynes, encores ne ſais-je. Il eſt ridicule & injuſte que l'oyſifveté de nos femmes ſoit entretenue de notre ſueur & travail.*

L'abbé *de Mably* n'a pas un paſſage plus ſévere, & il y en a mille de cette force dans *Montaigne*. Je n'ai pourtant jamais lu ni entendu dire, le *ſévere Montaigne*.

Au reſte, je ferai beaucoup mieux de vous rapporter encore le paſſage du diſcours de M. *de Rulhiere*, qui a trait aux *entretiens de Phocion*, que de continuer à juſtifier les ouvrages de l'abbé *de Mably*, d'une accuſation qui devient un éloge, au milieu du déſordre de nos mœurs.

« *Mably*, dit M. *de Rulhiere*, développe » toutes les maximes d'une politique qui ne » ſe fonde que ſur la morale. Il entreprend de » démontrer que la proſpérité des états n'a d'autre » baſe que la bonté des mœurs publiques. Pour » donner plus d'autorité à ſes principes, il les » met dans la bouche du plus ſage des Grecs. » Il ſaiſit le moment où Athènes commençoit » à préférer le faſte à l'antique ſimplicité, la » richeſſe à la vertu, les talens agréables aux » mœurs auſteres. Il oppoſe à *Phocion* un jeune » homme épris de tous ces goûts nouveaux ; » & le ſens général de ce dialogue eſt que la » raiſon humaine n'eſt point en contradiction » avec elle-même, & qu'elle ne peut conſeiller, » ſous le nom de politique, ce qu'elle défend » ſous le nom de morale ».

Et c'eſt ce bel ouvrage dont vous m'avez demandé l'extrait ? C'eſt une ſtatue célebre que vous m'engagez à ôter du piédeſtal élevé où elle avoit été placée, pour en examiner plus ſûrement l'exécution & les détails : combien peu d'ouvrages réſiſteroient à un pareil examen ! Que de productions vantées reſſemblent à ces peintures des plafonds élevés, qui, de loin, produiſent un effet magique, & n'offrent, de près, qu'un aſſemblage informe de traits groſſier & de cou-

leurs entaſſées ſans nuances & ſans dégradation de lumieres !

Phocion perdra ſans doute beaucoup à l'analyſe, du côté de la grace & de l'eſpece d'intérêt que la forme hiſtorique ne ſauroit manquer de lui donner ; mais la ſuite non interrompue des raiſonnemens qui développent ſes principes, reſſemble à la phalange macédonienne que rien ne peut ébranler ni diviſer, & c'eſt peut-être un plaiſir plus nouveau qu'on ne penſe, pour des lecteurs françois, de voir un bon livre dépouillé de ſon agrément, ſans rien perdre de ſon utilité.

Mais c'eſt aller trop loin que de ſuppoſer que l'analyſe des *Entretiens de Phocion* leur fera perdre tout ce qu'ils offrent d'agréable & d'intéreſſant. Je me plais à croire que dans un moment où le public a dévoré avec tant d'avidité un ſi grand nombre de brochures, la plupart médiocres ou mauvaiſes, ſur les queſtions d'état les plus ſérieuſes, il lira avec un grand plaiſir le ſyſtême d'un philoſophe vertueux, dénué de toute eſpece d'intérêt ou de préjugé perſonnel, & qui a toujours déſiré avec paſſion le bien de ſon pays. Ce ſyſtême, dégagé de tout ce qui peut rappeler un temps paſſé & un peuple étranger, pourra être appliqué à la patrie, & les circonſtances donneront néceſſairement à ces applications & à l'ouvrage tout entier, un intérêt qu'il ne pouvoit pas avoir lors de ſa publication.

Ah ! mon cher ami, nous touchons à l'époque la plus importante peut-être qu'il y ait jamais eue pour un grand empire, depuis l'origine du

monde. Quelle ſécouſſe ! quelle fermentation ! Mais, comme l'a dit énergiquement *Montaigne*, *tout ce qui bronche ne tombe pas* ; *la contexture d'un ſi grand corps tient à plus d'un clou.* S'il n'eſt jamais permis de déſeſpérer du ſalut de la république, c'eſt ſur-tout dans un ſiecle où les lumieres, plus généralement répandues, indiquent en même temps les maux & les remedes. Le flambeau des préjugés eſt encore entre les mains de quelques perſonnes qui le ſecouent vivement ; mais la lumiere factice qu'il répand, n'éblouit que les perſonnes qui les entourent, & la lumiere éternelle de la vérité ſubſiſte dans tout ſon éclat, ſes flots ſe répandent à la fois ſur tous les hommes, lorſque ce flambeau des préjugés ne laiſſe plus qu'une épaiſſe fumée.

J'aime aſſez, & peut-être trop, les comparaiſons ; mais quand je vois la plus grande partie de mes concitoyens éclairés par la vérité, & quelques-uns ſeulement cherchant à appuyer les vieilles prétentions des préjugés & de l'intérêt perſonnel, je m'imagine voir les danſeurs du ballet des furies à l'opéra, ſortir tout à coup de leur théâtre en fureur, & venir agiter leurs flambeaux au dehors, lorſque le ſoleil eſt au plus haut point de ſa courſe.

Au reſte, des mœurs, des mœurs, & ſur-tout des mœurs publiques, & nous ſerons heureux. *Vale.* J. B. DUBOIS.

Ce 20 mars 1789.

LA MORALE APPLIQUÉE A LA POLITIQUE;

Morceau extrait des Entretiens de Phocion (1).

JE commence à me laſſer de cette philoſophie oiſive, qui n'enſeigne que de ſtériles vérités, ou plutôt d'ingénieuſes rêveries ſur la formation de l'univers ; on ſait bientôt à quoi s'en tenir ſur tout cela. Les hommes, après tout, ſont faits pour vivre en ſociété ; c'eſt à leurs mains à préparer leur bonheur ; c'eſt donc l'étude de

(1) Cet ouvrage, eſt-il dit dans la préface même des *Entretiens de Phocion*, préſenté comme traduits du Grec, « traite de la matiere la plus importante » pour les hommes. On remonte aux principes fonda- » mentaux de la politique, & on prouve qu'elle ne » peut travailler efficacement au bonheur de la ſociété, » qu'autant qu'elle eſt attachée aux regles de la plus » exacte morale. Ce ne ſont point ici les lieux communs » d'un déclamateur, ni les ſpéculations d'un philoſo- » phe ſéparé des affaires & qui ne connoît pas les » hommes ; ce ſont les préceptes d'un ſage, dont la » philoſophie ne fut jamais oiſive, que l'expérience » éclaire, & qui puiſe dans la nature même de l'homme, » les principes de la ſcience propre à le gouverner ».

Dans le cours de cet extrait nous n'avons employé que les expreſſions de l'auteur.

la ſociété, c'eſt-à-dire, la politique, qui doit les occuper.

Nous poſſédons au ſouverain degré le talent de jouir des avantages de la ſociété; mais, malgré tous nos avantages, je ne ſuis pas content; il me ſemble qu'on ne ſait pas tirer parti de nos bonnes qualités; je ſens que la république s'énerve & dépérit par notre faute. Il ne nous échappe pas le moindre trait de génie; nous ne faiſons rien de ce que nous devrions faire: à quoi nous ſervent donc nos talens?

Mais auſſi avons-nous bien réfléchi ſur la nature du cœur & de l'eſprit humain, & du bonheur dont nous ſommes ſuſceptibles? ſommes-nous remontés à la ſource de nos paſſions? connoiſſons-nous bien leur force, leur activité, leurs caprices? Avons-nous tâché de nous dépouiller de nos préjugés, pour ne conſulter que la raiſon, & nous élever, par ſon ſecours, juſqu'à la connoiſſance des vues générales de la nature ſur nous? enfin avons-nous tâché de diſtinguer nos vrais beſoins de ceux que nous nous ſommes faits nous-mêmes, de ces beſoins artificiels, qui cauſent peut-être tous nos malheurs, en nous procurant cependant par intervalle quelques plaiſirs paſſagers, dont nous ſommes les dupes?

Sans ces connoiſſances préliminaires, comment ſerons-nous sûrs que les remedes à employer produiront le bien que nous en attendons, ou, qu'en les appliquant à une partie de la ſociété, nous ne nuirons pas à l'autre? La politique ne ſeroit qu'un art auſſi mépriſable que les charlatans qui l'exercent aujourd'hui, ſi, ne nous délivrant d'un mal que pour nous en donner

un autre, elle ne remonte pas juſqu'à la cauſe des vices mêmes qui obſtruent le corps de la république, ou qui en aigriſſent & irritent les humeurs.

L'art de tromper les hommes n'eſt point l'art de les rendre heureux. Notre politique, toujours placée dans des circonſtances imprévues, voit tromper ſes eſpérances & déconcerter ſes projets. Nous éprouvons que ce qui ſembloit procurer hier une ſorte de calme, excite aujourd'hui un orage : que ne remontons-nous donc à ces principes lumineux, fixes & immuables, que la nature nous a donnés pour chercher & affermir notre bonheur ?

Mais, dira-t-on, la ſociété a, ſelon les lieux & les temps, des beſoins différens, puiſque de nouvelles circonſtances & une révolution rendent ſouvent un peuple ſi différent de lui-même, la principale attention de la politique ne devroit-elle pas être de varier ſes principes & ſa conduite ?

Qu'elle varie la maniere d'appliquer ſes principes, j'y conſens ; mais que, ſuivant la bizarrerie de nos goûts, la nature, auſſi inconſtante & auſſi capricieuſe que nous, doive avoir différentes ſortes de bonheur à nous diſtribuer ? Non, elle n'en a qu'un, qu'elle offre également à tous les hommes ; & la politique doit commencer par connoître le bonheur dont l'homme eſt ſuſceptible, & les moyens qui lui ſont donnés pour y parvenir.

La politique attendra-t-elle de nouvelles révolutions dans les états, de nouvelles diſgraces, de nouvelles décadences, pour ſe convaincre que

le bonheur des ſociétés veut un autre fondement que des paſſions injuſtes, aveugles, légeres, inconſtantes, & capricieuſes ? Faites-vous un tableau du ſpectable que préſenteroit la terre, ſi tous ſes habitans, ſemblables au divin Socrate, réuniſſoient en eux toutes les vertus. S'il eſt vrai que, dans ce nouvel âge d'or, où les paſſions ſeroient réprimées & dirigées par la raiſon, la félicité habiteroit parmi les hommes ; n'eſt-il pas certain que la politique doit nous faire aimer la vertu, & que c'eſt là le ſeul objet que doivent ſe propoſer les légiſlateurs, les lois, & les magiſtrats.

Les ſophiſtes pourront déclamer contre les droits de la raiſon en faveur des paſſions, quand ils pourront nous faire apercevoir les grands avantages qu'une république retire de l'avarice, de la prodigalité, de la pareſſe, de l'intempérance, de l'injuſtice de ſes citoyens & de ſes magiſtrats. Pour les confondre, invitez-les à remonter dans les ſiecles les plus reculés, &, pour ainſi dire, à la naiſſance du genre humain. Faites-leur remarquer que la Grece fut arroſée de ſang & de larmes, tant que les hommes, ſemblables à des bêtes farouches, vécurent ſous l'empire des paſſions. Invitez ces grands philoſophes, ſi ennemis de la raiſon, à nous apprendre pourquoi les hommes ne commencerent à être moins malheureux, que quand des lois & des magiſtrats, par une ſuite des premieres conventions, ſe ſervant tour à tour des châtimens & des récompenſes, commencerent à réprimer quelques paſſions, & à mettre en honneur quelques vertus. Suivez les faſtes de l'hiſtoire, & vous verrez

toujours les peuples plus ou moins heureux, ſuivant que la politique, plus ou moins habile, a rendu les mœurs plus ou moins honnêtes. Cent de nos villes ont été déchirées par des diviſions inteſtines; recherchez-en les cauſes, & vous verrez conſtamment que quelque paſſion, enhardie par l'eſpérance du ſuccès ou de l'impunité, a rompu le frein trop foible qui la retenoir. Vous compterez toujours nos calamités par le nombre de nos vices. Mille tyrans ont autrefois uſurpé la ſouveraineté dans leurs républiques; en auroient-ils oſé former le projet, ſi leurs concitoyens, déjà eſclaves de leurs paſſions, n'avoient été préparés à ſacrifier leur patrie & leur liberté à leur vengeance & à leur avarice?

Mais nous, mais nous, pourquoi ſommes-nous aujourd'hui ſi différens de nos peres? pourquoi ne ſommes-nous plus heureux? N'en accuſez pas, avec les ſophiſtes, une fortune aveugle qui n'exiſte point; ne vous en prenez qu'au changement qui s'eſt fait dans nos mœurs. La ſoif de l'argent qui nous dévore, a étouffé l'amour de la patrie. Le luxe du citoyen refuſe tout aux devoirs de l'humanité. Les plaiſirs, l'oiſiveté, la molleſſe, mille autres vices ont avili nos ames.

Tel eſt l'ordre établi dans les choſes humaines, que la proſpérité des états eſt la récompenſe certaine & conſtante de leurs vertus, & l'adverſité, le châtiment infaillible de leurs vices. L'hiſtoire des ſiecles paſſés inſtruit le nôtre de cette vérité, & nous ſervirons à notre tour de leçons à nos neveux. Examinez ces révolutions qui on détruit tant d'empires; ce ſont autant de voix par leſ-

quelles la Providence crie aux hommes : *Défiez-vous de vos paſſions, elles ne vous flattent que pour vous tromper ; elles vous promettent le bonheur ; mais ſi vous prêtez l'oreille à leurs menſonges, elles deviendront vos bourreaux ; elles vous conduiront à la ſervitude ; un tyran domeſtique, ou un vainqueur étranger, ſervira d'inſtrument à votre punition.*

Impoſez ſilence à vos paſſions pour interroger votre raiſon, & elle vous apprendra que la politique ne nous égare, que quand elle ſe proſtitue au ſervice des paſſions. De quelle doctrine on empoiſonne l'eſprit de nos jeunes gens ! A peine ont-ils découvert que tout n'eſt pas vrai, qu'ils croient ridiculement que tout eſt faux. Enivrés d'orgueil, ils font main-baſſe ſur tout ce qui ſe préſente. Dans leurs accès de philoſophie, ces petits héros meſurent la grandeur de leurs prétendus triomphes à l'importance des vérités qu'ils oſent attaquer. Aſſez ſots pour fermer les yeux à l'évidence, & douter impertubablement de tout, ils croient avoir tout détruit, ou perſuader aux ignorans qu'ils ont tout examiné.

J'ai quelque peine à comprendre par quels écarts on en eſt venu à croire qu'il eſt ſage d'obéir à des paſſions, dont une expérience journaliere nous fait connoître l'emportement, les caprices, & l'injuſtice. Le bonheur eſt, ſans doute, compagnon de l'ordre & de la paix ; & les paſſions mêmes, ennemies les unes des autres, ſont dans un état perpétuel de guerre. Quels biens peut-on en attendre ? quels maux, au contraire, ne doit-on pas en craindre, ſi la raiſon ne ſe rend

leur

leur médiatrice, leur arbitre, & leur juge? Comme autant de furies, elles portent la déſolation dans toute la terre; elles changent les magiſtrats en ennemis de la ſociété; elles foulent aux pieds les lois les plus ſaintes de l'humanité, & détruiſent, dans un inſtant, les empires les plus formidables.

La raiſon, au contraire, eſt l'organe par lequel l'auteur de la nature nous fait connoître ſes volontés; elle ſeule peut nous conduire au bonheur. La politique doit être le miniſtre & le coopérateur de la Providence parmi les hommes, & rien n'eſt plus mépriſable que cet art illuſoire, qui en emprunte le nom, qui n'a de regle que les préjugés publics & les paſſions de la multitude, qui n'employe que la ruſe, l'injuſtice, & la force, & qui, ſe flattant de réuſſir par des voies contraires à l'ordre éternel des choſes, voit s'évanouir entre ſes mains le bonheur qu'elle croyoit poſſéder.

Dès que la politique ſera aſſez prudente pour ne ſe pas croire plus habile que la nature, elle fera ſa principale étude de la morale, qui enſeigne à diſtinguer les vertus véritables de celles qui n'en ont que le nom, & que les préjugés, l'ignorance, & la mode ont imaginées. Que ſon premier ſoin ſoit d'épurer ſans ceſſe la morale; en donnant une attention particuliere aux vertus qui ſont les plus néceſſaires à la ſociété, ſon principal objet doit être de prendre les meſures les plus efficaces pour empêcher que les paſſions ne ſortent victorieuſes du combat éternel que notre raiſon eſt condamnée à ſoutenir contre elles. Son but, en un mot, eſt de tenir les paſſions

courbées ſous le joug, &, en affermiſſant l'empire de la raiſon, de donner, pour ainſi dire, des aîles aux vertus.

Entrons dans le détail des vertus que la politique doit cultiver; mais répondez-moi d'abord. Quand vous achetez un eſclave, vous importe-t-il peu qu'il ſoit gourmand, pareſſeux, fripon, menteur, ou qu'il ait les qualités oppoſées à ces vices? Ne vous eſt-il pas avantageux que votre voiſin ſoit juſte, humain, & bienfaiſant? Vous eſt-il égal que votre ami ſoit emporté dans ſes goûts, débauché, injuſte, crapuleux, ou qu'il ſoit attentif à remplir tous les devoirs d'un honnête homme? Quand un mariage, que je vous ſouhaite heureux, vous aura élevé à la dignité de pere de famille, vous ſera-t-il indifférent que vos enfans contractent l'habitude du vice ou de la vertu, & que votre femme ait les mœurs d'une courtiſane, ou ſoit chaſte, modeſte, retirée & économe?

Je n'attends pas votre réponſe, je la ſais. Mais puiſqu'une femme, des enfans, des amis, des voiſins vertueux, & des eſclaves fideles à leurs devoirs ſont ſi propres à nous rendre heureux dans le ſein de nos familles, où nous paſſons la plus grande partie de notre vie, pourquoi la politique négligeroit-elle cette branche importante de notre bonheur? Je n'ignore pas que, ſous prétexte de je ne ſais quelle élévation d'eſprit, on plaiſante aujourd'hui avec dédain des vertus domeſtiques. On diroit que ce n'eſt pas la peine d'être honnête homme, à moins que d'être un héros. Dégoûtés de la ſimplicité de nos peres, nous voulons du faſte & de l'élegance juſques

dans les vertus. Que c'eſt bien mal connoître leur nature, & le lien qui les unit les unes aux autres ! Je ne crois pas aiſément aux qualités ſublimes de ces héros à qui il faut un grand théâtre & des foules de ſpectateurs. Ce n'eſt que par l'exercice des vertus domeſtiques, qu'un peuple ſe prépare à la pratique des vertus publiques. Qui ne ſait être ni mari, ni pere, ni voiſin, ni ami, ne ſaura pas être citoyen. Les mœurs domeſtiques décident à la fin des mœurs publiques. Auſſi les lois les plus eſſentielles au bonheur & à la ſûreté des états, ſont celles qui regardent le détail des mœurs.

En vain tenteroit-on aujourd'hui d'arrêter les déſordres, en rappelant les lois qui fixent les bornes de la puiſſance des rois, des ſénateurs, & du peuple. A quoi ſerviroient des lois mépriſées par les mœurs publiques, & auxquelles l'ambition & l'avarice ne peuvent plus obéir ? Le vice les a énervées ; la pratique de la vertu peut ſeule leur rendre leur force.

C'eſt donc profaner la politique, qui doit rendre les ſociétés heureuſes & floriſſantes, que d'en donner le nom à ce petit manége toujours incertain de ruſe, d'intrigue, & de fourberie, qui n'a été en effet imaginé que par des ignorans, incapables de s'élever à de plus hautes idées, ou par de mauvais citoyens, qui ne regardoient, dans l'adminiſtration de la république, que le malheureux avantage de ſatisfaire eux-mêmes leur ambition & leur avarice. Les mœurs doivent ſervir de baſe à la loi, &, ſans leur ſecours, le légiſlateur n'élevera jamais qu'un édifice chancelant & prêt à s'écrouler.

Je conviens qu'il s'eſt formé de grands empires par des moyens que la morale déſavoue : mais ces états, quoiqu'injuſtes, ambitieux, & ſans foi, n'étoient-ils pas moins abandonnés aux voluptés, à la pareſſe, & à l'amour des richeſſes que les peuples qu'ils ont ſoumis ? N'étoient-ils pas plus exercés au courage & à la diſcipline ? navoient-ils pas moins d'indifférence pour leur patrie, & plus d'amour pour la gloire ? L'ambition l'injuſtice, la ruſe, la violence peuvent, ſans doute, former de grands empires ; mais c'eſt parce qu'à ces vices on n'oppoſe que d'autres vices : d'ailleurs quel eſt l'avantage de cette grandeur uſurpée ? Peut-elle faire la proſpérité d'un état, puiſqu'il eſt impoſſible de l'aſſeoir ſur un fondement ſolide ? La politique, dupe d'un bonheur paſſager & toujours ſuivi des revers les plus funeſtes, doit-elle donc ſacrifier l'avenir au moment préſent ?

Si un peuple, au lieu de la ruſe & de la fourberie, emploie la force & la violence contre ſes voiſins, il eſt impoſſible qu'il ne ſoit pas lui-même agité par la crainte qu'il inſpire. En même-temps qu'il augmente le nombre de ſes ennemis, il devient ſuſpect à ſes alliés : en croyant ſe rendre puiſſant, il multiplie ſes dangers, & diminue ſes forces. Plus heureux que pluſieurs nations dont nous connoiſſons l'hiſtoire, & qui ſe ſont affoiblies & enfin ruinées à force d'efforts pour augmenter leur fortune, je veux qu'il ne ſuccombe pas ſous le poids des difficultés qui l'entourent, & que la réſiſtance de ſes ennemis aiguiſe, au contraire, ſon courage, ſes forces, & ſes talens. Le moment du ſuccès fatal arrive ; il

triomphe, mais le vainqueur périt au milieu de ſes conquêtes.

Il faudroit que la nature du cœur humain changeât, pour que la politique de nos ſophiſtes pût conduire un peuple à un bonheur durable. Si ce n'étoit que notre raiſon ſeule qui nous fît haïr l'injuſtice, la fourberie, la violence, l'ambition, l'avarice, peut-être qu'on parviendroit à l'éblouir, la tromper, & l'envelopper de préjugés qu'elle ne pourroit détruire; mais ce ſont nos paſſions mêmes qui déteſtent ces vices dans nos pareils. Bleſſées dès qu'elles les rencontrent, elles s'aigriſſent, elles s'irritent, & rien ne peut les diſtraire. Tant qu'un homme injuſte & ſans foi indiſpoſera ſes concitoyens; tant qu'une république ambitieuſe, avare, & orgueilleuſe, ſe rendra ſuſpecte & odieuſe à ſes voiſins, c'eſt-à-dire, tant que la nature de l'homme ne changera pas, ſoyez perſuadé que la politique doit regarder la vertu comme la ſource & le fondement de la proſpérité.

Nous avons vu juſqu'à préſent que la vertu lie les hommes en leur inſpirant une confiance mutuelle, & que le vice, au contraire, les tient en garde les uns contre les autres, & les diviſe; nous avons vu qu'il n'y a point de vertu qui ne ſoit utile à la ſociété: mais ces connoiſſances ſeules ne ſuffiſent point pour guider la politique dans ſes opérations. Quoique toute vertu mérite d'être cultivée, toutes cependant ne demandent pas les mêmes ſoins de la part du légiſlateur & des magiſtrats; quelques-unes n'ont pas un rapport auſſi direct, auſſi immédiat que les autres, à ce qui fait & conſolide

le bonheur des citoyen & la sûreté de la ré-
république. La politique les considere suivant leur ordre en dignité & en excellence ; elle place à leur tête la justice, la prudence, & le courage. D'accord avec la morale, elle nous montre que de ces trois sources découlent l'ordre, la paix, la sûreté, & tous les biens, en un mot, que les hommes peuvent désirer. L'objet de la politique est de nous rendre facile la pratique de ces vertus ; mais elle connoît trop bien l'activité de nos passions & la paresse de notre raison, pour espérer de nous en faire contracter l'habitude, si, en nous familiarisant d'avance avec d'autres vertus dont elle est plus maîtresse de régler l'exercice & la marche, elle n'écarte de notre cœur les vices qui nous empêchent d'être justes, prudens, & courageux.

Ce seroit un étrange politique, qu'un législateur, persuadé qu'il suffit de faire des lois pour que les hommes y obéissent. Il n'a encore rien fait, quand il n'aura réglé que les droit de chaque citoyen, & donné des bornes fixes à la justice. Laissez agir nos passions, elles auront bientôt dérangé ces bornes. Mille prétentions chimériques anéantiront le droit. Au milieu des lois les plus justes, l'injustice, secondée par la ruse & la chicane, & enhardie par l'impunité, deviendra bientôt l'esprit général des citoyens. Publiez dans la place de Sibaris, qu'il est ordonné à tout citoyen d'avoir assez de courage pour préférer, dans un combat, la mort à la fuite, & mépriser, dans l'administration de la république, les dangers auxquels un magistrat est quelquefois exposé ; & je vous réponds que vous aurez publié le décret le plus inutile.

Tout légiſlateur qui ignore ſur quelles vertus la juſtice, la prudence, & le courage doivent être, pour ainſi dire, entés ; tout légiſlateur qui ne ſait pas préparer les hommes à les aimer & à les pratiquer, verra que ſes lois inutiles n'auront fait aucun bien à la ſociété. Il y a en effet des vertus qui ſervent de baſe & d'appui à toutes les autres. Je compte quatre de ces vertus, que j'appelle *meres* ou *auxiliaires*, & qui ſont les premieres dans l'ordre politique, la tempérance, l'amour du travail, l'amour de la gloire, & le reſpect pour les dieux.

Par tempérance, j'entends cette vertu qui, nous invitant à nous contenter des choſes que la nature exige indiſpenſablement pour notre conſervation, diminue le nombre de nos beſoins & les ſimplifie. Qui n'étudie pas l'art d'être heureux à peu de frais, ſera toujours malheureux. La volupté vend ſes faveurs à trop haut prix ; elle emploie trop de mains, trop de temps, trop de peine à la compoſition de ſon ennuyeux bonheur, pour que la politique n'échouât pas en eſſayant de rendre heureux un peuple voluptueux. La nature a voulu que nos beſoins fuſſent la ſource de nos plaiſirs ; mais elle ne donne aucun beſoin ſans donner en même temps un moyen aiſé de le ſatisfaire. La volupté eſt moins habile & moins libérale que la nature ; elle flatte, échauffe, irrite notre imagination par des eſpérances & des ſonges, & elle ne donne jamais ce qu'elle a promis ; elle fuit, quand nous croyons la ſaiſir, & nous laiſſe le dégoût, l'ennui, & la laſſitude à la place du plaiſir.

Cependant la tempérance a autant d'ennemis

qu'il y a de ſortes de voluptés, &, quel que ſoit ſon pouvoir, elle ſuccombera à la fin, ſi la politique n'empêche qu'elle n'ait à combattre contre l'oiſiveté & cet ennui qui ſuit l'inaction de l'ame & du corps. Tout le temps où la loi nous abandonne à nous-mêmes, eſt un temps qu'elle donne aux paſſions pour nous tenter, nous ſéduire, & nous ſubjuguer. La politique doit donc inſpirer aux citoyens l'amour du travail. Cette vertu, répandant ſur les plaiſirs les plus ſimples & les plus honnêtes un charme capable de nous ſatisfaire, tempere notre imagination, & empêche, pour ainſi dire, qu'elle n'aille à la découverte de quelque nouveau plaiſir.

Ne vous hâtez pas de conclure de cette doctrine, que toute eſpece de travail ſoit utile à la ſociété; il eſt, au contraire, une ſorte d'oiſiveté, qui lui ſeroit peut-être moins funeſte. Voyez quel eſt le procédé de la nature à notre égard. Libérale de tous les biens qui nous ſont néceſſaires, elle veut cependant que nous les achetions par le travail. La terre eſt ſtérile, ſi nos mains ne la fécondent pas; &, par l'ordre établi pour la production des fruits, ce travail eſt léger, mais continuel. Que la politique imite la nature. Si le travail qu'elle nous impoſe n'eſt pas proportionné à nos forces, ſi l'eſpérance qui le feroit entreprendre avec joie eſt trompée, s'il ne peut pas ſuffire à nos beſoins, il devient inſupportable, & ne peut être que l'occupation, ou plutôt le châtiment d'un eſclave.

Tout art néceſſaire aux beſoins réels des hommes, eſt honnête; il ne devient dangereux que quand, par une trop grande recherche, il

donne aux choſes un prix qu'elles ne doivent point avoir, & raffine inutilement notre goût. Mais dans une république où la politique ne peut plus ramener les citoyens à cette pureté primitive des anciens temps, où chacun pouvoit avec gloire être lui-même ſon propre artiſan, les arts ſont toute la richeſſe de ceux qui les cultivent; les artiſans ne ſubſiſtent que du ſalaire qu'ils reçoivent des riches qui les occupent, & le travail doit néceſſairement avilir leur ame. Que le légiſlateur ſe garde donc de leur confier le dépôt ou l'adminiſtration de la ſouveraineté. Si la loi les déclare hommes libres, & en fait des eſpeces de citoyens, que la politique ne les regarde cependant que comme des eſclaves qui n'ont point de patrie, & qui ne peuvent participer aux aſſemblées de la nation. Les plus grands hommes de la Grece, Miltiade, Thémiſtocle, Cimon, &c., favoriſoient l'ariſtocratie. Je ſuis leur exemple, & ce n'eſt ni par vanité, ni par ambition, je connois trop l'égalité des hommes & les droits de l'humanité; mais je conſulte le bonheur de la république, & il importe à la multitude même que ſon travail & ſes occupations aviliſſent & retiennent dans l'ignorance, de ne pas s'emparer du gouvernement.

Pleine d'humanité à l'égard des artiſans, que la république, qui ne peut s'en paſſer, les gouverne ſans les mépriſer. La politique ne doit admettre au gouvernement de l'état que des hommes qui poſſedent un héritage; eux ſeuls ont une patrie. Mais pour empêcher que leur oiſiveté ne nuiſe à la république, qu'une loi ſévere proſcrive ces fortunes ſcandaleuſes qui cor-

rompent encore moins ceux qui les poſſedent, que les citoyens imprudens qui les envient. Que la médiocrité des héritages force les propriétaires à les cultiver eux-mêmes. Si la coutume s'y oppoſe, que la république arrache les citoyens à leurs paſſions, en multipliant leurs devoirs & leurs occupations.

Juſqu'ici je n'ai préſenté, en quelque ſorte, que les foibleſſes, la miſere, & la honte de l'humanité; juſqu'ici la politique ne vous a paru occupée qu'à briſer les liens par leſquels mille paſſions différentes, tenant l'homme attaché à ſes intérêts perſonnels, le ſéparent de ceux de la ſociété. Pour rompre le charme de ces Circés qui nous menacent du ſort que ſubirent les compagnons d'Ulyſſe, admirez à préſent la ſageſſe infinie de la nature à notre égard, & le ſecours qu'elle nous offre. Ces vertus ſi timides, ſi contraires à nos paſſions, ſi peu agiſſantes, ſi étrangeres dans notre cœur, mais cependant ſi néceſſaires, apprenez par quel ſecret la politique peut leur communiquer une force ſupérieure à celle des paſſions mêmes. Apprenez par quelles reſſources la pratique des devoirs en apparence les plus auſteres peut devenir agréable, & même délicieuſe; c'eſt en tenant éveillé dans notre cœur l'amour de la gloire; ſentiment noble & généreux, qui nous fait connoître la grandeur de notre origine & de notre deſtination: c'eſt à ce ſentiment, par lequel nous ſommes les rivaux des ſubſtances ſpirituelles, qui nous apprend que nous ſommes l'ouvrage d'un dieu.

En effet l'ame n'a aucun reſſort plus capable de la mouvoir que l'amour de la gloire. D'au-

ſant plus ſublime, qu'il ſe plaît à trouver des obſtacles & des combats, par combien de triomphes obtenus ſur les paſſions les plus hardies & les plus impérieuſes, ne s'eſt-il pas illuſtré? Vous citerai-je tous les grands hommes à qui elle a fait mépriſer les charmes de la volupté & aimer la pauvreté? L'amour de la gloire ſemble en quelque ſorte nous ſéparer de nous-mêmes. Nous nous oublions par une ſorte de preſtige: prêts à lui ſacrifier notre vie, l'image d'une belle mort s'empare de notre ame & l'enivre. Depuis Codrus, combien de héros ont été les généreuſes victimes de ce ſentiment!

Si les barbares ne connoiſſent point l'amour de la gloire, ſi cette vertu, déjà affoiblie, devient de jour en jour infiniment plus rare qu'elle ne l'étoit, ne croyez pas que la nature ait été plus libérale envers nos peres qu'à notre égard; ou que, par une prédilection injuſte, elle ait pris plaiſir à nous diſtinguer des étrangers. En tout temps, en tout lieu, elle répand également ſes bienfaits; mais en tout temps & en tout lieu, la politique ne ſait pas en profiter également. Le peuple courra après une gloire de préjugé & de mode, ſi la politique, de concert avec la morale, ne le met dans le bon chemin. Il s'en écartera, ſi on ceſſe un moment d'éclairer & de guider ſa marche, & bientôt il dégoûtera par ſes éloges ridicules & bruyans, les appréciateurs du vrai mérite, & égarera avec lui ceux qui ſont frappés de l'amour de la gloire, mais qui n'ont pas aſſez de lumieres pour ſavoir où il faut la chercher.

Quand la politique eſt parvenue à connoître

ce qui eſt véritablement eſtimable, quand elle aura, pour ainſi dire, peſé les vertus, qu'elle accorde une plus grande conſidération à celles qui ſont les plus avantageuſes à la ſociété, & d'un exercice plus difficile. Au lieu de prodiguer les honneurs, que la république ne les diſpenſe qu'avec une extrême économie. La gloire trop commune s'avilit. Que les récompenſes ſoient rares, que tous les déſirent, que peu les obtiennent; elles ſeront mépriſées, ſi on les donne d'avance ou par caprice. Les talens ont droit d'y prétendre; mais ce n'eſt que quand ils ſont utiles à la patrie. Que nous importe d'avoir d'excellens peintres, d'excellens comédiens, d'excellens ſculpteurs? Malheur à la nation inſenſée qui, ſous prétexte du génie qu'exige leur art, les place à côté du grand capitaine ou du grand magiſtrat, & leur donne les mêmes éloges (1)! Il faut

(1) payez les talens inutiles, enrichiſſez-les même, ſi vous le voulez; cela eſt juſte & raiſonnable. L'argent & la vraie gloire n'iront jamais de compagnie. *Rouſſeau* dit quelque part: « On dit qu'en Hollande » le peuple ſe fait payer pour vous dire l'heure & » pour vous montrer le chemin. Ce doit être un bien » mépriſable peuple que celui qui trafique ainſi des » plus ſimples devoirs de l'humanité ». Un Hollandois piqué l'a parodié ainſi: « On dit que dans un royaume » d'Europe le peuple diſtribue des couronnes de lau- » rier aux hiſtrions & aux généraux. Ce peuple doit » avoir une ſinguliere idée de la gloire ». Qu'auroit dit cet étranger, s'il avoit ſu que le ſieur *Larrive*, jouant ſur le théâtre d'une ville de province le rôle de *Bayard*, produiſit un tel enthouſiaſme, que non ſeulement on lui prodigua les couronnes de laurier & les pieces de vers, mais qu'on ne rougit pas de ré-

déſeſpérer de la république, ſi elle diſtribue les récompenſes de la vertu aux talens d'un homme vicieux. Craignez ces talens funeſtes; ce ſont des phoſphores brillans qui trompent le voyageur & le conduiſent au précipice. En recherchant les cauſes de la proſpérité ou des revers des différentes républiques de la Grece, j'ai toujours remarqué qu'un peuple vertueux ne manque jamais des talens qui lui ſont néceſſaires, & que les talens ſont toujours inutiles, quand la vertu ne les ſeconde pas.

La terre entiere n'offre qu'un vaſte tableau des erreurs de la politique. Elle s'égare preſque toujours à la ſuite d'une fauſſe gloire: combien de préjugés, combien de vices même ne rend-elle pas reſpectables! on n'a point compris combien ce ſentiment eſt délicat, jaloux de ſes droits, & combien il exige de ménagemens. La menace le choque, & la crainte l'éteint dans tous les cœurs. Voulez-vous rendre l'amour de la gloire plus vif & plus général? Que la honte vous ſuffiſe pour punir les coupables. Ce n'eſt qu'une morale outrée, & conduite par une haîne aveugle contre les vices, qui les confond tous: en voulant faire aimer la vertu, elle détruit le ſentiment d'humanité qui en eſt la baſe. Ne menacez de la mort que ces ames ſerviles, qui ne ſont coupables que de crimes qui ne demandent aucun courage; ou ces hommes dont l'atrocité ne ſuppoſe aucun retour à la vertu.

---

compenſer ſes talens par le don d'une chaîne qui avoit appartenu à l'armure du *chevalier ſans peur & ſans reproche.* Note *de l'auteur de cet extrait.*

les plus religieux ſont les moins vertueux, ils ſe trompent ; ils appellent religion ce qui n'eſt que ſuperſtition ou hypocriſie. Si le ſentiment de la religion eſt ſaint comme le Dieu éternel & infini qu'elle adore, quelle force ne doit-il pas prêter aux lois ?

Je ſais combien nous ſommes eſclaves de nos ſens. Les paſſions, en troublant notre raiſon, peuvent ſans doute nous diſtraire de la crainte des dieux : mais cette crainte eſt toujours un frein de plus. D'ailleurs leur ivreſſe ne dure pas toujours. La raiſon a ſes inſtans pour ſe reconnoître, & l'idée d'un dieu vengeur doit alors étonner & troubler ſalutairement un coupable. L'âge enfin ſurvient, les paſſions s'affoibliſſent, & les ſentimens de religion ſont du moins réparer des maux qu'ils n'ont pu prévenir. On déteſte ſes erreurs, & on donne des exemples de vertu propre à inſtruire les jeunes gens de leurs devoirs.

La politique doit donc regarder comme les fondemens de la ſociété & les principes du bon ordre, les quatre vertus meres ou auxiliaires dont nous avons parlé. Il n'y a point & il ne peut y avoir d'amour de la patrie dans les états où il n'y a ni tempérance, ni amour du travail, ni amour de la gloire, ni reſpect pour les dieux. Le citoyen, occupé de lui ſeul, s'y regarde comme un étranger au milieu de ſes concitoyens. Dans une république, au contraire, où ces vertus ſont cultivées avec ſoin, l'amour de la patrie y naîtra de lui-même, & produira ſans ſecours des fruits abondans. Il ne doit donc point être placé dans la claſſe de ces vertus que j'ai appe-

lées

lées mères ou auxiliaires. S'il s'allume par haſard dans des citoyens livrés aux plaiſirs, pareſſeux & indifférens ſur la gloire, ce ne ſera qu'un engouement paſſager, ſur lequel il ſeroit imprudent de compter, & dont la politique ne peut tirer un avantage durable.

Il y a des vertus qui n'ont beſoin que de ſe conſulter elles-mêmes pour agir, & toujours produire le bien; telles ſont la juſtice, la prudence, & le courage. Mais d'autres vertus ſont ſubordonnées entre elles, & c'eſt à la vertu ſupérieure à diriger celle qui lui eſt ſoumiſe. La morale, par exemple, nous ordonne d'être économes, généreux, compatiſſans; mais ces qualités deviendroient autant de vices, ſi elles n'étoient gouvernées par une vertu ſupérieure, la juſtice. Mon économie ſera criminelle, ſi je manque à ce que la juſtice exige de moi à l'égard de mes proches & de mes concitoyens. Je ſuis coupable à force de généroſité, ſi je prodigue ma fortune à mes amis, aux dépens de mes créanciers. Je dois plaindre les coupables, les malheureux, mais ſans foibleſſe, pour ne pas leur ſacrifier les lois & la république. Il en eſt de l'amour de la patrie comme de l'économie, de la généroſité, &c. Soumis, comme elles, à une vertu ſupérieure, il doit, comme elles, lui obéir; ou ſes erreurs, loin de ſervir la république, en précipiteront la décadence. Cette vertu ſupérieure à l'amour de la patrie, c'eſt l'amour de l'humanité. La nature a-t-elle fait les hommes pour ſe déchirer & ſe dévorer? Si elle leur ordonne de s'aimer, comment la politique ſeroit-elle ſage, en voulant que l'amour de la patrie portât

les citoyens à rechercher le bonheur de leur république dans le malheur de ſes voiſins. Faiſons diſparoître ces frontieres, ces limites qui nous ſéparent des étrangers; & il me ſemble que ma raiſon s'étend, que mon eſprit s'éleve, que tout mon être s'agrandit & ſe perfectionne. S'il eſt doux pour moi de voir que mes concitoyens veillent à ma ſûreté, combien n'eſt-il pas plus agréable de penſer que le monde entier doit travailler à mon bonheur.

Comment s'eſt-il pu faire que des hommes qui renoncerent à leur indépendance, & formèrent des ſociétés, parce qu'ils ſentirent le beſoin qu'ils avoient les uns des autres, n'aient pas vu que les ſociétés ont les mêmes beſoins de s'aider, de ſe ſecourir, de s'aimer, & n'en aient pas conclu ſur le champ qu'elles devoient obſerver entre elles les mêmes regles d'ordre, d'union, & de bienveillance, que les citoyens d'une même bourgade ont entre eux? Que la raiſon eſt lente à profiter des lumieres de l'expérience, & à ſecouer le joug de l'habitude, des préjugés, & des paſſions! Excuſons nos premieres républiques de n'avoir connu pendant long-temps d'autre droit que celui de la force. Sans m'arrêter à vous peindre les mœurs de ces Grecs farouches, avides de pillages, & dont les capitaines étoient reçus comme des dieux dans leurs peuplades, quand ils y revenoient chargés de butin, & ſuivis des eſclaves qu'ils avoient faits ſur les terres de leurs voiſins, il eſt certain qu'ils aimoient leur patrie. Ils vouloient ſans doute la rendre riche & floriſſante au dedans, & redoutable au dehors. Mais cet amour aveugle de la patrie, quel bien leur

procuroit-il ? Il ne donna qu'une bravoure féroce à des hommes qui n'avoient aucune des vertus qui honorent des êtres raiſonnables. Il les porta à des entrepriſes injuſtes & violentes. Ces triomphes cruels, dont le vainqueur avoit la ſtupidité de s'applaudir, ne lui annonçoient que la haîne & la vengeance de ſes voiſins, & des malheurs pour l'avenir.

O pourquoi nous croyons-nous étrangers hors des murailles de nos villes ? Pourquoi ces rivalités, ces haînes, ces guerres cruelles ? la nature avare n'a-t-elle départi aux hommes qu'une foible portion de bonheur qu'il faille conquérir les armes à la main ? Nous n'avons tous qu'à connoître nos vrais intérêts, pour être tous heureux. S'il eſt ſage à un ſimple citoyen de ſe concilier l'eſtime & l'amitié de ſes compatriotes, n'eſt-il pas plus néceſſaire encore à un état d'inſpirer les mêmes ſentimens à ſes voiſins ? Le citoyen peut, à la rigueur, ſe paſſer d'amis, & ne pas craindre des ennemis, puiſqu'il eſt ſous la protection des lois, & que le magiſtrat eſt toujours à portée d'aller à ſon ſecours. En eſt-il de même d'une république ? Tout-ce que les paſſions produiſent chaque jour d'abſurdités, d'injuſtices, & de violences entre les différens peuples, ne prouve-t-il pas combien le droit des Nations eſt une ſauve-garde peu ſûre pour chaque ſociété en particulier ? L'hiſtoire n'eſt pleine que de révolutions auſſi ſubites que bizarres. Le peuple le plus ſage & le mieux gouverné a encore des momens de langueur, de foibleſſe, de diſtraction, & d'erreur ; la ville la plus mépriſable, & qu'on redoute le moins,

peut produire par haſard un Epaminondas, prendre un nouveau génie, & ſe rendre redoutable ; la politique, en un mot, ne peut jamais prévoir tous les caprices de la fortune, ni tous les dangers dont elle eſt menacée. Quelque puiſſant que ſoit un état, cette idée des écueils dont il eſt entouré, ne doit-elle pas l'effrayer, & lui apprendre qu'il ne peut jouir d'une proſpérité conſtante, ni même ſe ſoutenir long-temps, s'il ne travaille, par ſa juſtice, ſa modération & ſa bienfaiſance, à ſe faire des alliés fideles & zélés ?

Vous voudriez acquérir à votre ami l'amitié du monde entier. S'il lui manque quelque vertu, vous voudriez pouvoir la lui donner. Comment croiriez-vous donc qu'un citoyen aime ſa patrie, quand il flatte & careſſe ſes vices, & ne cherche qu'à la rendre incommode, ſuſpecte, & odieuſe à ſes voiſins ? Si votre ami vous conſultoit ſur les moyens de mériter de la conſidération & de gagner les ſuffrages, lui conſeilleriez-vous de paroître un homme ſans foi, d'oublier ſes engagemens, d'uſer en toute occaſion de ſon droit avec rigueur, d'être inſolent & dédaigneux, & de tendre des piéges à toutes les perſonnes avec leſquelles il traite ? Pourquoi donc nos ſublimes politiques conſeillent-ils à la république d'avoir à l'égard des étrangers la même conduite que vous blâmeriez dans votre ami ? Se fait-on des amis par des injuſtices & des injures ? Les républiques n'ont-elles pas la même maniere de voir, de ſentir, & de juger que les citoyens ?

Mais ſeroit-ce trahir ſa patrie, ſi, entourée de voiſins ambitieux, inquiets, & ſans foi, on lui

conſeilloit de ſe ſervir, pour ſa défenſe, des mêmes armes dont elle eſt attaquée ? La modération, la juſtice, & la bienfaiſance ne peuvent-elles pas être les dupes de l'ambition & de la fraude ?

Si l'ambition & l'injuſtice pouvoient ſe cacher ſous le voile de la vertu, & me dérober leurs manœuvres, je les craindrois ; mais les dieux ne le permettent pas, elles ſe trahiſſent toujours elles-mêmes, & dès que je les aperçois, leur art devient inutile. Si mon ennemi eſt foible, qu'ai-je à craindre ? S'il eſt puiſſant, en renonçant à ma modération, dois-je être aſſez mal-habile pour lui fournir un prétexte de m'aſſervir ? Qu'ai-je à craindre de cette politique artificieuſe qui ne veut que tromper, ſi je ſais attendre patiemment qu'elle ait épuiſé ſes ruſes & ſes fraudes, & la réduire à me donner des ſignes certains de ſa bonne foi, avant que de traiter avec elle ? Si votre voiſin acquiert une ville ou une province, acquérez une nouvelle vertu, & vous ſerez plus puiſſant que lui.

Pourquoi nous effrayer de l'agrandiſſement d'un de nos voiſins ? S'il aſſervit un peuple aſſez lâche pour ne pas défendre avec vigueur ſon indépendance, quel ſera le fruit de cette brillante conquête ? Des poltrons ſeront-ils plus braves pour ſervir leur nouveau maître, qu'ils ne l'ont été pour conſerver leur liberté ? Il ſubjuguera, direz-vous, une nation courageuſe. Mais plus il aura de peine à la vaincre, plus il ſe défiera de ſon obéiſſance & de ſa fidélité. Pour ne pas craindre ces vaincus indociles, il faudra les humilier, les rendre timides, & ſe priver, en un mot, des forces qu'on avoit eſpéré de joindre à celles qu'on

poſſédoit déjà. Pourquoi acheter à grands frais, par la guerre, des ſujets toujours inutiles & ſouvent dangereux; tandis que, ſans peine, ſans inquiétude, ſans verſer des torrens de ſang, la bonne foi, la juſtice, & la bienfaiſance vous acquerront des alliés & des amis toujours prêts à ſe ſacrifier à vos intérêts?

Si nous aimons notre patrie, cherchons donc à lui faire des alliés, & non pas des ſujets. L'ordre que l'auteur de la nature a établi dans les choſes humaines, ne permettra jamais que la fraude, l'injuſtice, & la violence, qui ne ſont entourées que d'ennemis ou d'eſclaves, ſervent de fondement ſolide à la puiſſance d'un état. Citez-moi un peuple qui ne ſe ſoit pas affoibli & enfin ruiné par ſes conquêtes. Les grandes puiſſances qui, en nous effrayant, excitent notre jalouſie, ſont deſtinées à ſuccomber ſous leur propre poids. C'eſt que la vigilance & les lumieres des hommes ſont trop bornées, leurs paſſions trop fortes, & leurs vertus trop fragiles, pour qu'une province puiſſe être ſagement gouvernée. Plus la machine du gouvernement eſt étendue, moins les mouvemens en ſeront prompts, rapides, exacts, & réguliers. Tous les reſſorts du gouvernement doivent ſe détendre dans un grand état; toutes les lois y ſont néceſſairement mépriſées ou négligées.

Tels ſont les principes fixes & certains de cette ſcience qu'on nomme politique, & dont les ſophiſtes nous avoient donné une idée bien fauſſe. Ils la regardent comme l'eſclave ou l'inſtrument de nos paſſions; de là l'incertitude & l'inſtabilité de ſes maximes; de là ſes erreurs &

les révolutions qui en ſont le fruit. Pour moi, je fais de la politique le miniſtre de notre raiſon, & j'en vois réſulter le bonheur des ſociétés.

Je n'aurois rien à ajouter à ces principes généraux, ſi tous les hommes étoient capables de connoître & d'aimer la vérité. Mais c'eſt une eſpérance à laquelle il ſeroit inſenſé de ſe livrer. Ce n'eſt pas le bonheur auquel la nature nous deſtine, que les hommes veulent connoître, ils voudroient qu'on leur apprît à être heureux ſelon leurs goûts & leurs préjugés.

Au milieu de cette eſprit de brigandage dont la terre eſt infectée, & que rien ne peut extirper: au milieu des dangers dont tous les peuples ſont menacés, il ne ſuffit donc point à une république de n'avoir rien à craindre de ſes propres paſſions. Il faut qu'elle ſe défie de celles des étrangers, & ſoit en état de les contenir & de les réprimer. La politique lui fait donc une loi de ne cultiver la paix, qu'en étant toujours prête à faire heureuſement la guerre.

Si la paix même n'offre pas dans une république l'image de la guerre, ſi les eſprits ne ſont pas accoutumés avec l'idée des périls, ſi les citoyens ne ſont préparés par leur éducation à être ſoldats, craignez que la vue du danger & leur inexperience ne les conſternent. La crainte eſt une paſſion des plus naturelles au cœur humain & des plus dangereuſes.

Que tout citoyen ſoit donc deſtiné à défendre ſa patrie; qu'il contracte l'habitude de la diſcipline néceſſaire dans un camp. Non ſeulement vous formérez par cette politique, des ſoldats invincibles, mais vous donnerez encore une nou-

velle force aux lois & aux vertus civiles. Vous empêcherez que les douceurs & les occupations de la paix n'amolliſſent & ne corrompent inſenſiblement les mœurs : car ſi les vertus civiles, la tempérance, l'amour du travail & de la gloire, préparent aux vertus militaires, celles-ci leur ſervent à leur tour d'appui.

Que nos riches citoyens ſont inſenſés de confier à d'autres qu'à eux-mêmes la garde de la république, & de ne pas prévoir qu'ils s'expoſent à perdre cette liberté, ces richeſſes, cette oiſiveté, ces plaiſirs dont ils ſont ſi jaloux ! Comment donner à des ſoldats avares & mercenaires les ſentimens de généroſité que doivent avoir les defenſeurs de la patrie ? Ou nous ſerons enfin vaincus par nos ennemis, ou nous nous détruirons de nos propres mains. Il ne faut pas ſe flatter qu'il regne pendant long-temps un certain accord entre les riches, qui ne contribuent qu'avec chagrin aux frais de la guerre, & les pauvres, qui la font en murmurant, aux dépens de leur ſang.

Entre des peuples également vicieux, je ne ſuis pas étonné que celui qui peut acheter des ſoldats, ait la ſupériorité. Mais n'en concluez pas qu'il ſe gouverne ſagement ; il eſt perdu, ſi un de ſes voiſins ſe corrige de quelqu'un de ſes défauts. Miſérable république, qui ne réuſſit & ne ſe ſoutient que par l'imbécillité & la corruption de ſes voiſins & de ſes ennemis. Au lieu de ne conſulter que les beſoins eſſentiels de la ſociété, & de ne chercher que ce qui doit la rendre heureuſe dans toutes les circonſtances & dans tous les temps, l'imprudente politique ſe laiſſe

ſéduire par des ſuccès paſſagers ; elle ne s'eſt preſque jamais fait que de fauſſes regles : & de là ces révolutions dont tant de peuples ont été & ſeront encore les victimes.

Nos politiques répetent continuellement que l'argent eſt le nerf de la guerre. Cette belle maxime, inventée par l'avarice, vous ne l'auriez pas entendue quand les Grecs vainquirent les Perſes à Marathon & à Salamine. Regardant alors la tempérance, l'amour de la gloire & du travail, le courage & la diſcipline, comme le nerf de la guerre & de la paix, ils mépriſoient l'argent, & il leur fut inutile. Ils étoient pauvres, & ils eurent une flotte nombreuſe pour combattre Xerxès ; ils la conſtruiſirent de la charpente de leurs maiſons ; ils ne payoient point leurs ſoldats citoyens, & ils eurent une nombreuſe armée de héros. Les reſſources de la vertu ſont infinies ; plus on les emploie, plus elles ſe multiplient. Quelque immenſes que ſoient les richeſſes, elles s'épuiſent. L'amour de la gloire produit des prodiges, parce qu'il remue de grandes ames ; l'amour de l'argent ne produit rien que de bas, parce qu'il ne frappe que des ames baſſes.

Faites rougir de leur abſurdité ces politiques inſenſés, qui, pour rendre quelque vigueur à la république, voudroient y attirer tout l'or & tout l'argent du monde entier. Les aveugles, ils entreprennent de raſſaſier, à force d'argent, des paſſions inſatiables ! Nous en ſommes déjà venus au point de confondre le luxe & le faſte des riches avec la proſpérité de la république. Leur fortune domeſtique qu'il faut ménager, leurs plaiſirs qu'il ne faut pas troubler ; voilà les objets

ridicules que la politique, déſormais impuiſſante, eſt obligée de regarder comme les vrais beſoins de l'état. Augmentez la corruption avec nos richeſſes, & nos maux deviendront encore plus accablans. Nos politiques, avides d'or & d'argent, jettent des ſemences d'avarice, de volupté, de molleſſe, d'injuſtice, de fraude, de haîne, &c., & ils s'attendent à en voir naître la juſtice, la tempérance, le courage, la généroſité, & la concorde.

On vous répete ſans ceſſe que l'argent eſt néceſſaire pour faire une longue guerre, ou la porter loin de ſon territoire ; & voilà encore ce qui prouve combien les richeſſes ſont dangereuſes. Pourquoi déſirer aux hommes qu'ils puiſſent étendre & perpétuer le fléau le plus redoutable de l'humanité ? Tant que la Grece fut pauvre, les guerres de ſes républiques furent courtes. Si Lycurgue avoit raiſon de dire aux Spartiates : *Voulez-vous être toujours libres & reſpectés ? ſoyez toujours pauvres, & ne tentez jamais de faire de conquêtes ;* je vous demande de quelle utilité peuvent être ces entrepriſes qu'on fait loin de ſon territoire.

On a des alliés, me direz-vous, que l'injuſtice opprime, & il faut voler à leur ſecours. Sans doute il faut remplir ſes engagemens ; mais que vos mœurs & vos beſoins ſoient ſimples, & par-tout la terre vous fournira une ſubſiſtance abondante. Quels tréſors avoient les Scythes quand ils partirent de leurs forêts pour faire la conquête de l'Aſſyrie ? Un arc, des fleches, des javelots, un grand courage ; voilà tout ce qu'ils poſſédoient. Qu'on eſtime votre courage & votre

diſcipline, & les alliés dont vous prenez la défenſe, ne vous laiſſeront manquer de rien.

Défiez-vous même de ces tréſors publics, formés, en aparence, pour les temps d'une extrême néceſſité. C'eſt une chimere que d'en vouloir former un dans un état dont les mœurs ſont dépravées : quelque ſéveres que ſoient les lois qui veilleront à la garde de ce dépôt, l'avarice trouvera le ſecret de le piller impunément. Dans une république vertueuſe, des magiſtrats ſenſés ne penſeront jamais que ſa vertu ne lui ſuffiſe pas. En un mot, ſuivant que la politique s'occupe plus ou moins de tréſors, d'argent, de richeſſes, la république, plus ou moins heureuſe, eſt plus ou moins éloignée du moment de ſa ruine.

Il ſuit de ce que nous avons dit juſqu'à préſent, que les lois les plus propres à tempérer nos paſſions & régler les mœurs publiques, ſont auſſi les plus néceſſaires, & doivent être les plus ſacrées. Dans aucun temps, dans aucune circonſtance, ſous aucun prétexte, il n'eſt permis de les négliger. Quand elles ſubſiſtent, toutes les autres ſont en ſûreté ; mais leur décadence entraîne néceſſairement la ruine du gouvernement.

Quoique tout vice ſoit pernicieux, comme toute vertu eſt utile, il faut, lorſqu'on médite la réforme d'une république corrompue, ne pas s'abandonner à un zele aveugle : il faut procéder avec une certaine méthode. De même qu'il y a des vertus fécondes, qui ſe prêtent un ſecours mutuel, & que la politique doit principalement cultiver dans une république qui les poſſede encore ; il y a auſſi des vices féconds,

& qui ſervent, pour ainſi dire, de matrice & de foyer à la corruption ; & c'eſt à les proſcrire que la politique doit d'abord travailler dans une république corrompue.

A leur tête eſt ce vice dont je ne ſais pas le nom, monſtre à deux corps, compoſé d'avarice & de prodigalité, qui ne ſe laſſe jamais ni d'acquérir, ni de diſſiper, & dont les beſoins, toujours renaiſſans & toujours inſatiables, ne ſe refuſent à aucune injuſtice. S'il eſt foible, & ne ſe montre encore qu'avec quelque retenue, réuniſſez toutes vos forces, & oſez l'attaquer avec courage. Pourſuivez-le juſques dans ſes derniers retranchemens ; s'il ne ſuccombe pas, vous n'avez rien fait. Quelle erreur à quelques républiques de proſcrire le luxe dans le public, & de le tolérer dans le ſein des familles, d'inviter à la modeſtie des mœurs par des lois ſomptuaires, & de les altérer par la pompe des fêtes publiques !

Si ce vice, après avoir corrompu le corps entier des citoyens, regne avec autant d'effronterie que d'empire, vous ne feriez que l'irriter & lui préparer une nouvelle victoire en l'attaquant de front. Ruſez alors avec lui, tendez-lui des piéges, agiſſez avec la prudence d'un général, qui, n'oſant livrer bataille à une armée dont il ſent la ſupériorité, l'obſerve, la gêne dans ſes opérations, lui coupe les vivres, & tâche, en un mot, de la fatiguer & de la ruiner ſans rien haſarder. Ce vice monſtrueux dont je vous parle, en produit mille autres, qui ſont autant d'alliés, d'auxiliaires, &, pour ainſi dire, de gardes qui veillent à ſa ſûreté. C'eſt

ſur eux que doit tomber votre principal effort. Epiez les circonſtances favorables à votre entrepriſe. Tantôt vous noterez d'une flétriſſure la molleſſe ou la prodigalité, tantôt vous avilirez le luxe, & peut-être parviendrez-vous un jour à faire des réglemens, qui, donnant des bornes à l'induſtrie & à l'avarice, feront diſparoître dans la fortune des citoyens, cette diſproportion énorme qui les corrompt tous également, quoique par des vices différens.

En ſuivant dans la culture des vertus l'ordre que je vous ai indiqué, vous verriez tomber les vices les plus pernicieux à la ſociété ; car rien n'eſt plus oppoſé à l'avarice prodigue, que la tempérance. L'amour du travail détruira la pareſſe ; l'amour de la gloire & la crainte des Dieux anéantiront cet inſtinct bas & groſſier, qui empêche tout citoyen vicieux de chercher ſon bonheur particulier dans le bonheur public.

Mais, il faut l'avouer, il y a des temps où, par ſageſſe même, il faut renoncer à cette méthode. C'eſt la vertu dont un peuple eſt le moins éloigné, & non pas la vertu par elle-même la plus importante ou la plus avantageuſe à la ſociété, que la politique doit alors encourager ; ſans cela, les gens mêmes qui gémiſſent de nos déſordres, & déſirent encore le bien parmi nous, ſeroient effrayés de l'eſpace immenſe qu'ils auroient à franchir, & tomberoient dans le découragement. Les mauvais citoyens, à la vue de la ſageſſe qu'on leur propoſeroit, croiroient qu'en voulant les priver de leurs vices, on leur arracheroit leur bonheur.

Toute réforme demande donc à être conduite

qu'aux accidens plus ou moins violens qu'elle produit, il déſeſpere quelquefois du ſalut de la patrie, quand les citoyens ſont encore dans la plus parfaite ſécurité.

Les maladies qui, au premier coup-d'œil, paroiſſent les plus effrayantes, ne ſont pas toujours les plus dangereuſes. Quand on voit un état diviſé par des partis, des cabales, des factions, l'imagination en eſt ordinairement alarmée; on croit qu'il touche au moment de ſa ruine; on croit que les citoyens vont prendre les armes & s'égorger, ou que leur ville va devenir la proie de quelque ennemi étranger. Mais ne craignez rien; ſi les citoyens ont des mœurs, s'ils aiment la tempérance, le travail, & la gloire; s'il craignent les Dieux, ſoyez sûr que la juſtice leur eſt encore chere, que leurs paſſions ſeront prudentes & que la république eſt encore aſſiſe ſur de ſolides fondemens. Des hommes qui ne ſont pas abandonnés à des vices groſſiers, ne ſe porteront point aux dernieres extrémités. Leur ville ne leur ſervira point de champ de bataille, quoiqu'ils paroiſſent furieux. Ils ſont ennemis, mais citoyens, & ils ſe réuniront pour agir de concert, ſi un étranger oſe les attaquer; ſoyez même convaincu qu'ils ſe laſſeront à la fin de leurs déſordres, & y chercheront eux-mêmes un remede.

Le dernier terme des maux d'une république, c'eſt quand les citoyens ſont familiariſés avec la honte, & que, couverts tranquillement d'ignominie, la gloire ne leur paroît qu'une vaine chimere. Une philoſophie criminelle fait-elle regarder en pitié un héros, & même un ſimple honnête

quera pas de la regarder comme celle qui doit occuper la premiere place dans notre eſtime. Souffre-t-on d'un vice ? on croit ſans examen & ſans reſtriction qu'il eſt le plus grand de tous, & que la vertu qui lui eſt oppoſée eſt la premiere & la plus néceſſaire. C'eſt ainſi que nous errons à l'aventure, pouſſés par les tempêtes des paſſions, ſans que notre raiſon oſe même tenter de nous ſervir de bouſſole.

» Les philoſophes eux-mêmes, preſque toujours dévoués à un ſyſtême, croiroient s'égarer en s'en écartant ; ou s'ils font profeſſion de n'être attachés à aucune école, ils ne balancent pas de donner la préférence à la vertu pour laquelle chacun ſent un attrait particulier, ou qui lui eſt la plus commode dans le train de vie qu'ils ont embraſſé.

» Enfin en établiſſant nos devoirs envers Dieu, comme la baſe de ceux que nous nous devons les uns aux autres, on a interverti leur ordre, & l'on n'a enfanté que des erreurs ; on a cru qu'en careſſant Dieu comme un enfant, on mettroit des entraves à ſa juſtice & qu'on jouiroit paiſiblement de toute ſa bonté. De là ces expiations, ces ſacrifices, ces initiations qui ont perdu la morale. Il étoit trop facile de ſe rendre innocent, pour craindre d'être coupable. On fut indulgent pour des paſſions qui, en nous rendant injuſtes envers nos pareils, devoient nous empêcher nous-mêmes d'être heureux.

» Les Chrétiens eux-mêmes, en s'éloignant des beaux ſiecles de leur naiſſance, n'ont pas été exempts de ces erreurs. On a perſécuté quelquefois ſon prochain pour plaire à Dieu ; on a cru

qu'il avoit beſoin de nos bras pour défendre la vérité, & les peuples ont été les dupes du zele fanatique, ou de l'ambition & de l'avarice des grands qui les menoient au combat. Il s'en faut bien que tous les écrivains qui ont voulu nous inſtruire de nos devoirs d'hommes & de chrétiens, aient le ſens droit & la vertu de l'abbé de Fleury, qui ne les ſépare jamais. Les uns n'ont point reconnu nos paſſions quand elles ſe ſont déguiſées ſous le voile de la religion; &, au lieu de travailler à nous rendre vertueux, ils ne nous ont enſeigné, par leurs ſophiſmes, qu'à nous endormir tranquillement au milieu de nos vices. Les autres, par une rudeſſe d'eſprit qui peut ſéduire la multitude, & que la religion condamne, loin de nous porter à aimer ces vertu ſimples & humaines, pour leſquelles il eſt évident que nous ſommes faits & dont la ſociété ne peut ſe paſſer, nous ont preſque appris à les mépriſer. Ces faux moraliſtes voudroient que nous fuſſions des Cénobites durs, ſauvages, cruels pour nous-mêmes, & inutiles aux autres.

» Au lieu de me conduire & m'élever juſqu'à Dieu en me faiſant aimer ſes créatures, ſi l'on veut me faire deſcendre de l'amour de Dieu à l'amour de mon prochain, je crains bien de devenir un enthouſiaſte & un illuminé, avant que ma route ne ſoit finie. Ne ſoyons donc pas étonnés que des pays où une métaphyſique dévote ſeroit la ſeule baſe de la morale, ne valuſſent pas mieux, & peut-être même valuſſent moins que ceux où des philoſophes moins ſubtils ont prêché des vertus plus humaines. Ces ſages enſeignoient tout bonnement à leurs compatriotes que les vertus qui ſont

les bons citoyens, les bons peres de famille, les bons amis, les bons maîtres, & les bons ſerviteurs, ſont les premieres vertus ; & que le meilleur moyen de mériter la faveur du ciel, c'étoit d'être utile aux hommes. L'eſprit s'ouvre avec joie à cette doctrine, & le cœur la dévore ; dès-lors je vois les hommes s'unir, s'aimer, ſe ſecourir, & ſe protéger mutuellement. Avec la doctrine de Mallebranche, vous ferez des hommes vertueux pour eux-mêmes, amis de la retraite, mais inutiles à la ſociété ; & la philoſophie plus humaine dont je parle, fera des Ariſtide, des Epaminondas, des Socrates, des Décius, des Fabricius, des Camille, & des Scipions.

» Ce n'eſt pas hors de nous-mêmes que nous pourrons trouver les premieres regles de la morale ; elles ſont dans mon cœur, c'eſt là que je dois les étudier. Je ſerai entendu de tout le monde, je convaincrai, je perſuaderai, j'encouragerai la vertu, je ferai friſſonner le vice, quand je dirai à l'homme : Vous êtes fait pour travailler à votre bonheur, vous devez le préférer à tout ; c'eſt là votre regle, c'eſt là votre bouſſole. Si vous pouvez vous ſuffire à vous-même, ſi votre bonheur ne dépend que de vous, s'il peut être l'ouvrage de vos ſeules mains, ne ſongez qu'à vous, que tout le reſte ſoit à votre égard comme s'il n'exiſtoit pas ; quand vous ſerez ſatisfait, vous aurez rempli tous vos devoirs.

» Mais, mon cher ami, dirai-je à l'éleve que je veux inſtruire, deſcendez en vous-même, qu'une folle prévention ne vous aveugle pas, & pour étudier votre conduite, étudiez & apprenez quelle eſt votre condition. Quels déſirs ardens

& exagérés ne ſont pas toujours prêts à s'élever dans votre cœur & troubler votre raiſon ? Cependant, foible, borné, ne pouvant ſuffire ſeul à vos beſoins, obligé de vous fuir quelquefois vous-même pour vous retrouver avec plus d'avantege ; voyez combien de liens vous attachent & vous ſoumettent à tous les objets qui vous entourent. Toujours néceſſité à vous ſervir de mains étrangeres pour élever l'édifice de votre bonheur, n'oubliez donc jamais que vous ne pouvez travailler à ce grand ouvrage qu'avec le ſecours d'autrui. Vous êtes homme, mais je le ſuis auſſi, & nos droits ſont égaux. Si vous me bleſſez, je vous offenſerai. Si vous voulez vous rendre heureux à mes dépens, ne vous attendez pas que j'y conſente. Entrons donc en négociation ; ne cherchons point à nous tromper ; plus nos conditions ſeront égales, plus nos ſecours mutuels nous ſeront avantageux, je défendrai votre bonheur, & vous défendrez le mien.

» Combien ne ſuis-je pas diſpoſé favorablement envers mes pareils, quand je les regarde comme les inſtrumens précieux de mon bonheur ! C'eſt alors que m'élevant de la créature juſqu'au Créateur, qui eſt le premier principe & le dernier terme de tout, je le regarde comme le protecteur & le garant de l'alliance qu'il a établie entre les hommes. Combien Dieu ne doit-il pas me paroître grand, bon, ſage, aimable, quand je vois qu'il m'ordonne ſimplement d'être docile aux conſeils de ma raiſon, & qu'il me récompenſera dans une éternité de ſiecles, de l'attention que j'aurai eue à me rendre heureux dans le cours paſſager de cette premiere vie !

» Il s'agit enſuite de démêler parmi les vertus, celle qui tient la premiere importance dans l'ordre de nos devoirs, & doit d'abord nous ſervir de guide. Portant en nous-mêmes le principe de tous les vices, comme celui de toutes les vertus, nous ſommes entourés d'une contagion générale, & la ſéduction de l'exemple ſemble tout dénaturer. Dans cette ſituation, quelle eſt la vertu qui doit me ſervir à la fois de flambleau & de rempart? Il eſt clair que c'eſt la prudence qui doit être le fondement & l'appui de toutes les autres vertus. Si je n'ai pas accoutumé ma raiſon à réfléchir & à calculer les avantages & les inconvéniens des déſirs qui me ſollicitent, qui m'apprendra à me défier des objets qui m'entourent? qui m'apprendra, ce qui eſt bien plus difficile, à me défier de moi-même & des paſſions qui emprunteront le voile de quelque vertu pour me mieux ſéduire? C'eſt la prudence ſeule qui s'eſt accoutumée à juger de ce que je dois faire dans le moment préſent, par l'avenir qui va lui ſuccéder; elle ſeule peut diſſiper les illuſions dont je ſuis aſſiégé. Ebloui par un plaiſir préſent ou de fauſſes eſpérances, je n'apercevrai point ſans ſon ſecours les liens ſecrets des vertus & des vices, &, malgré les regles ſéveres de la morale que je me ſerai preſcrites, je flotterai éternellement entre l'erreur & le repentir.

» La juſtice elle-même, ce lien principal de la ſociété, a beſoin d'être éclairée par la prudence, & d'apprendre d'elle à connoître la nature des paſſions, à prévoir leur entrepriſe, à étudier les moyens de les gêner par de ſages établiſſemens & des lois ſalutaires.

» La prudence & la juſtice, inconteſtablement les premieres dans l'ordre de nos devoirs, doivent ſe faire à elles-mêmes un rempart de toutes les autres vertus. Celle qui leur eſt la plus néceſſaire, c'eſt la tempérance, qui n'eſt pas ſeulement la fuite ou l'abſence des voluptés; mais encore cette modération de l'ame, le *nil admirari* d'Horace, qui s'étend ſur tout, & embraſſe tous les objets qui peuvent nous émouvoir avec aſſez de force pour égarer notre raiſon. Nous portons en nous-mêmes un fonds de ſottiſe & de convoitiſe, qui nous invite inceſſamment à former de nouveaux déſirs, ſans nous douter de l'inſipidité qui ſuccede à la jouiſſance. Si j'ai réuſſi à preſcrire des bornes à mes déſirs, ſi j'ai appris à me contenter de ma fortune préſente, ſi je trouve dans ma médiocrité des plaiſirs qui me ſuffiſent, quels motifs aurois-je pour violer la juſtice à l'égard de mon prochain? Mais plus les mœurs ſe corrompent, plus les tentations deviennent fortes, & il faut ſe prémunir avec ſoin contre ſoi-même, & contre les exemples ſcandaleux, qui ne ſont que trop propres à nous familiariſer avec le mal: quelle eſt donc la vertu qui nous eſt alors la plus néceſſaire? C'eſt, je crois, le courage.

» Dans la décadence de ces vertus ſupérieures, quel ſera le ſort de ces vertus ſubalternes dont chacun de nous a beſoin à chaque moment, & qui décident des mœurs publiques d'une nation? L'économie, placée entre la prodigalité ou l'avarice, ne ſe laiſſera-t-elle pas ſouiller par le contact de l'une ou de l'autre? la clémence ne dégénérera-t-elle pas en foibleſſe, & la patience en une timidité, qui ſouffre avec ſtupidité les maux dont

on peut ſe délivrer. La patience n'eſt une vertu que quand elle ſe joint à la force d'ame, au courage, & aux mœurs ; elle eſt un vice, quand elle ôte juſqu'au déſir & juſqu'à l'eſpérance de ſe corriger. Telle étoit la patience de ces derniers Romains, qui ſouffroient tout, pourvu qu'on leur donnât du pain & des ſpectacles.

» La bienfaiſance, cette aimable vertu, n'a-t-elle pas beſoin elle-même, pour verſer ſes dons, d'être conduite par le diſcernement & la prudence ? Enfin l'amour de la gloire, l'amour de la patrie, ces paſſions brillantes, ſur quelles erreurs n'ont-elles pas été fondées dans preſque tous les gouvernemens ! Lycurgue ſeul ſemble leur avoir preſcrit les regles les plus ſages ; mais les Athéniens & les Romains, n'aſpirant qu'à des conquêtes, ne ceſſerent de ſe méprendre ſur les moyens de ſervir cette patrie qu'ils idolâtroient ; &, à force de peines, de travaux, & d'héroïſme, hâterent ſa décadence & ſa ruine.

» Ces nobles paſſions ne ceſſeront de ſe dégrader avec nos mœurs, & l'amour de la gloire peut aboutir à n'être qu'une vanité puérile. Ma naiſſance, mon argent, mes dignités, mon crédit, mon luxe, le faſte de ma table, la beauté de mes équipages, l'air leſte de mes gens ; voilà déſormais les dignes objets qui occuperont cet inſtinct pour la gloire que la nature m'avoit donné pour me préparer aux choſes grandes, nobles, & difficiles.

» Il le faut avouer, l'étrange ſucceſſion que nos peres nous ont laiſſée, en accumulant erreurs ſur erreurs ! Nous ſommes accablés aujourd'hui du poids des vices de toutes les générations qui

nous ont précédés. Puiſque l'homme, ſi je puis parler ainſi, eſt déformé ; puiſque nous ne ſommes plus l'ouvrage de la nature, mais des paſſions de nos peres & des nôtres ; puiſqu'en un mot, notre ſituation eſt aujourd'hui ſi différente de ce qu'elle auroit pu & dû être, la philoſophie doit-elle changer de principes, & faudra-t-il ranger les vertus dans un autre ordre que celui dont je vous ai entretenu ? Non, ſans doute ; car la nature, qui n'eſt autre choſe que la ſageſſe divine elle-même, n'aura point la complaiſance de changer ſes lois, parce que nous avons eu la folie de n'y pas obéir.

» Quand il ne s'agit plus de prévenir l'irruption des vices, mais de les chaſſer d'une ſociété où il ſe ſont naturaliſés ; la prudence, ſe repliant alors ſur elle-même, ſe gardera bien de dire impérieuſement à des hommes corrompus : Soyez juſtes, renoncez à vos voluptés, ayez du courage, portez vos richeſſes dans les temples, ou plutôt jetez-les à la mer. Non. Elle examinera s'il reſte quelque ſentiment d'honneur dans les ames. Si elle rencontre quelque étincelle, ce ſera pour elle le feu ſacré de Veſta qu'elle entretiendra avec ſoin, en prenant garde de l'étouffer en lui fourniſſant des alimens peu convenables & trop abondans. A tel peuple je voudrois inſpirer de la patience, à tel autre du courage. Il faudroit que les uns revinſſent ſur leurs pas, que les autres ſe détournaſſent, ceux-ci à droite, ceux-là à gauche ; j'irois plus loin encore : en ſuppoſant que je tinſſe dans une main toutes les vertus, & dans l'autre tous les vices, ne penſez pas que je ſemaſſe toutes ces vertus au haſard,

& ſur-tout que je ne laiſſaſſe échapper aucun vice. Ainſi qu'un médecin habile emploie quelquefois des poiſons dans ſes remedes pour procurer une criſe favorable, de même je ne craindrois point quelquefois de diſtribuer à propos quelque vice, pour le retirer de ſa ſtupeur.

» Cette réforme, ſi difficile à introduire dans une nation, peut ſans doute s'opérer plus aiſément ſur des individus doués d'un eſprit juſte, ſur-tout s'ils ſe trouvent placés entre les deux extrêmes de la ſociété; car les uns, courbés par la miſere, ſont condamnés par la néceſſité à ſuivre cette allure nationale qui décide de la baſſeſſe de leurs mœurs, & qui captive ou plutôt éteint leur génie; quant à l'autre extrémité, c'eſt l'opinion publique qui gouverne ſeule les enfans de la fortune; & l'on ſait le cas qu'il faut faire de ſes caprices & de ſes rêveries.

» Ce n'eſt donc que dans l'heureux état de la médiocrité qu'on peut, ſans beaucoup d'effort, ſe former à une vraie philoſophie; & il eſt facile à tout homme d'y parvenir. Si, ſans intrigue, ſans faſte, ſans ſonger à ſe faire admirer, content d'un bonheur obſcur qu'on n'envie point, il exerce autour de lui des vertus ſimples comme ſon cœur, ſa femme, ſes enfans, s'il a le courage de donner le jour à des citoyens dans un état corrompu, ſes amis, ſes domeſtiques; voilà ſa république, voilà ſon monde; pour ſe rendre heureux, il s'occupera de leur bonheur, & pourra même ſervir la ſociété générale, en lui offrant le ſpectacle d'un homme de bien. Je ne le condamne point à une ſévérité triſte & incommode; les progrès de ſa raiſon, & les ſuccès qu'il obtient, lui don-

neront cette ſérénité qui eſt la ſource des plaiſirs les plus purs & les plus doux. Il a éprouvé ſes forces; il ſait juſqu'où il peut aller ſans danger. Et pourquoi refuſeroit-il à ſes ſens quelques libertés légeres, qui ne laiſſeroient pas de traces profondes dans ſon ame, & dont il ſe ſépare ſans dégoût & ſans chagrin?

» Il s'élevera ſans effort à cette philoſophie, ſi l'amour de l'étude, qu'accompagne toujours l'amour de la vérité, le préſerve de cette oiſiveté qui le livreroit au pouvoir des ſens, qui exalte toutes les paſſions, qui les uſe toutes à la fois, & finit par abrutir. Il faut encore qu'il ſoit fortement frappé de cette vérité, que les hommes ſont égaux entre eux, & que, ſuivant l'expreſſion de Fontenelle, ſon corps ſe plie reſpectueuſement en ſaluant un grand ſeigneur, mais que ſon ame ne s'incline pas.

» Enfin puiſque la corruption des mœurs eſt parvenue à étouffer les lumieres de notre raiſon, puiſque la morale a tant d'ennemis à combattre, je veux dire tous les préjugés que nos paſſions ont établis, & qui ont en effet uſurpé les droits de la vérité; je permets à mon philoſophe, que la ſageſſe doit inviter à aimer tous les hommes & à les plaindre, de commencer par les mépriſer un peu. Cette recette n'eſt pas mauvaiſe; les opinions, les exemples contagieux auront moins de poids ſur notre eſprit. Cette ſorte de vanité que je permets, donnera de la confiance; par ſes premiers ſuccès, on ſera encouragé, & on en tentera de nouveaux. A meſure qu'on avancera dans la carriere, on verra mieux combien on eſt éloigné du but qu'on ſe propoſe, & au-

taché aux malheureuſes habitudes qu'on a contractées; la philoſophie s'adoucira, & on deviendra plus compatiſſant. Les moyens que je propoſe ne ſont pas bien purs, bien nobles, bien relevés, j'en ſuis fâché ; mais la foibleſſe de notre tempérament ne nous permet pas un régime plus auſtere.

LIVRE III.

» CE livre eſt deſtiné à expoſer le développement & la marche de nos paſſions, & l'art de les conduire & de les diriger. Et le meilleur moyen, ſans doute, d'y réuſſir, eſt de prendre l'homme au moment de ſa naiſſance & de le ſuivre dans toutes les révolutions phyſiques qu'il éprouve en paſſant de l'enfance à la vieilleſſe.

» Dans la premiere enfance, tous les enfans ſe reſſemblent; bornés à de ſimples ſenſations, elles ſe ſuccedent & s'effacent au gré des beſoins qui les font naître ; & quoi qu'aient penſé quelques philoſophes, il ne paroît pas que les ſoins donnés à cet âge contribuent à décider le caractere; il n'y a que le phyſique qui ſe montre; il n'eſt pas temps encore de ſonger au moral, & le plus ſage eſt de s'abandonner à la nature.

» Quelques années s'écoulent, l'enfance ſe mûrit, la mémoire s'eſt enrichie d'une foule de nouvelles idées, les forces du corps donnent à l'ame plus de vigueur ; elle agit à ſon tour ſur les organes de notre corps ; elle eſſaye ſon empire, & les habitudes commencent à ſe contracter. C'eſt le

temps ſeul & une plus longue expérience qui la mettront en état de profiter de ſes richeſſes. Il falloit que notre raiſon s'éclairât par degrés & qu'une éducation de pluſiers années nous préparât à remplir nos devoirs. Quels êtres bizarres, mépriſables, ou plutôt monſtreux, ne ſeroient pas les hommes, ſi les paſſions néceſſaires au développement de notre intelligence ſe fuſſent montrées avec toute leur force avant que notre raiſon fût éclairée par l'expérience? Comment aurions-nous été diſciplinables? par quelle éducation auroit-on pu prévenir ou ſuſpendre les malheurs dont nos paſſions nous auroient accablés? Notre raiſon, n'ayant pas eu le temps d'acquérir les lumieres néceſſaires à notre bonheur, ou de contracter dans une longue enfance, des habitudes qui ſont le fruit de l'expérience & de la ſageſſe de nos peres, elle auroit été l'eſclave des paſſions avant que de pouvoir ſe développer, & ſeroit reſtée dans l'abrutiſſement.

» Sans prétendre approfondir les cauſes des différences qu'on aperçoit entre eux, elles ſont, ſans doute, le réſultat des organes intérieurs de l'homme, & ſur-tout du cerveau, qui ſont peut-être auſſi différens dans les hommes que le traité de leur phyſionomie. Elles ne dépendent peut-être pas moins des cauſes morales, c'eſt-à-dire des circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvent placés, & qui forment inſenſiblement leurs habitudes. Il faut veiller de bonne heure ſur leurs paſſions naiſſantes, & être toujours prêt à varier ſa méthode ſuivant le beſoin.

» Ces enfans qui obéiſſent ſans réſiſtance à tout ce qui les entoure, dont la vivacité eſt toute

dans leurs jambes & dans leurs bras, & qui ne laiſſent échapper aucun trait d'imagination ou de réflexion; ils ſont deſtinés à paſſer éternellement de préjugés en préjugés, d'erreurs en erreurs, d'engouemens en engouemens. Pour prévenir ce malheur, que ne tâchons-nous de leur donner un caractere, au lieu de louer bêtement leur douceur & leur docilité ? Il y a tel enfant que je voudrois rendre hargneux, opiniâtre, colere, jaloux, envieux ou taquin; on lui reprochera quelque jour un de ces défauts, mais parce qu'on ne ſaura pas de quel vice il l'a préſervé.

» Au reſte, qu'ils aient un caractere ou non, leur premiere vertu, c'eſt le reſpect pour leurs parens & leur inſtituteur. La maiſon paternelle eſt toute leur république; qu'ils y apprennent de bonne heure à aimer, comme par routine, l'ordre & la ſubordination, qui les prépareront inſenſiblement à aimer & reſpecter les lois & les magiſtrats civils auxquels ils ſeront bientôt ſoumis. Ici, mes amis, toute ma morale s'évanouit, &, ſi je puis parler ainſi, je ne ſais plus à quel ſaint me vouer. Songez que nous ſommes à Paris. En inſpirant à un enfant un grand reſpect pour ſes parens, ne ſeroit-ce pas verſer dans ſon cœur un poiſon mortel ? que de vices réſulteront de cette vertu, qui doit ſervir de baſe à la morale des enfans ! Au lieu de ſe faconner à la modeſtie des mœurs, à l'union, à la juſtice, à la tempérance, à la modération, &c., tous les vices ſeront, en quelque ſorte, juſtifiés à leurs yeux; des exemples contagieux rendront inutiles les leçons les plus ſalutaires. Il n'y a pas à délibérer, enlevons mon élève à

la maiſon paternelle ; &, malgré les inconvéniens de notre éducation publique, envoyons le dans un collége : ſes camarades le corrigeront mieux que ſes parens & ſes maîtres.

» L'enfance ceſſe avec la puberté, & cette révolution n'eſt pas plus annoncée par les ſignes extérieurs que par le changement frappant du caractere. Si un jeune homme ne s'eſt pas accoutumé à une certaine regle, à un certain travail, à une certaine méditation, tandis que ſes paſſions foibles & dociles pouvoient obéir à un inſtituteur, comment s'y prendra-t-on pour réprimer & diriger des paſſions déſormais bouillantes & téméraires, qui troublent ſa raiſon? La méthode de ne point contraindre un enfant, & de l'abandonner à toutes ſes fantaiſies pour le rendre heureux, ne peut être bonne que dans le cas où l'on eſt ſûr qu'il ne parviendra pas à la puberté.

» Il n'eſt pas étonnant qu'à cette époque le jeune homme, emporté par le feu de l'âge & l'inexpérience, ne tombe dans quelques fautes. Quelques écarts ne doivent pas effrayer, ſouvent des vertus trop précoces peuvent alarmer davantage ; c'eſt un ſpectacle bien agréable que celui d'un jeune homme qui ſe défend & lutte contre lui-même, & qui, après avoir été terraſſé par une paſſion, eſt honteux de ſon erreur, ou, avec un rire amer, voit la ſurpriſe qu'elle lui a faite ; attendez-vous bientôt à voir un homme d'un mérite ſupérieur.

» L'écueil le plus dangereux à cet âge eſt la volupté ; on la repouſſe par une vie dure & laborieuſe, telle que celle des Spartiates ou des anciens Romains, dont l'ame ſe prêtoit toujours

avec joie à un ſentiment héroïque, parce que leur corps n'étoit point efféminé par les plaiſirs.

» Les jeunes gens paroiſſent n'avoir qu'un ſens, qu'une ſeule paſſion, & cette paſſion c'eſt l'amour, qui traîne à ſa ſuite une foule de vices. Pour lui preſcrire des bornes, ſongeons au temps où nous vivons, avec quelle patience & quelle adreſſe il faut aujourd'hui négocier avec les paſſions pour les rendre plus dociles; il ne nous reſte, pour ainſi dire, que de choiſir entre tous les vices les moins pernicieux.

» En voyant le beſoin d'aimer, en voyant l'attrait, ou plutôt l'eſpece d'ivreſſe & d'étourdiſſement qu'elle a joints au plaiſir de l'amour, il eſt évident, ſi je ne me trompe, que, loin de blâmer un amour honnête & ſoumis aux regles du devoir, la Providence nous y invite pour perpétuer l'ouvrage de la création.

» *Croiſſez & multipliez*; c'eſt le premier précepte donné au genre humain. Je voudrois qu'on me dît en quoi cet homme ou cette femme, qui ſe ſont dévoués au célibat, valent mieux que ce pere ou cette mere de famille qui élevent des enfans à la république.

» Ayant tant de vices à vaincre, ce ſeroit être mauvais économes des forces que la nature nous a données pour combattre nos paſſions, que de les employer à acquérir une vertu qu'elle ne nous ordonne pas.

» Mais ſi les plaiſirs de l'amour ſont permis, ils doivent avoir un terme. Que peut-on eſpérer de ces céladons parfaits, dont les femmes eſtiment tant la délicateſſe & la ſenſibilité, & qui prennent pour quelque choſe de fort beau ces

miſeres, ces ſubtilités de ſentimens, ces folies dont les romanciers embelliſſent leurs ridicules ouvrages? La paſſion a beau être honnête, autoriſée par les lois, il n'eſt pas plus permis de perdre la raiſon avec ſa femme qu'avec celle de ſon voiſin; d'un autre côté, j'aurai peine à condamner rigoureuſement & regarder comme un ſujet dont on ne doit rien eſpérer, un jeune homme qui occupe ſon eſprit de connoiſſances utiles & ſérieuſes; mais qui, ſentant cependant en lui je ne ſais quelle effervescence qui le diſtrait & le perſécute dans ſes occupations, iroit s'en débarraſſer auprès d'une courtiſane qu'il mépriſeroit, & à laquelle il n'accorderoit que les momens néceſſaires pour recouvrer le calme de ſa raiſon. Vous le verrez ſortir de là ſans ſouillure, ſans foibleſſe, ſans erreur, & ſans préjugé. Pourquoi? c'eſt que la volupté n'a point amolli ſon corps, & n'a pas paſſé juſqu'à ſon cœur; il conſerve ſa liberté; il paye à la foibleſſe de la nature & à l'exemple des mauvaiſes mœurs le moindre tribut poſſible; il attend avec impatience que le temps diminue ſon infirmité, il eſpere que ſa philoſophie l'en délivrera, &, par une heureuſe diverſion, l'étude chaque jour diminue le pouvoir de ſes ſens. Quelques erreurs peuvent ternir, mais non pas détruire une vertu qui travaille ſans ceſſe à faire de nouveaux progrès. Peut-être qu'en voulant, à cet âge, triompher de ſoi-même avec plus de courage, on ne ſe donneroit beaucoup de peine que pour effaroucher une paſſion qui n'a qu'un temps, & qu'il faut ſe garder d'irriter par un régime trop dur.

Ce

» Ce n'eſt ici qu'un égarement paſſager ; mais au milieu du plaiſir, de l'oiſiveté, de la molleſſe, & des miſères que l'amour ne voit que trop comme des affaires importantes, l'habitude de l'eſclavage eſt contractée, & l'ame a perdu ſon reſſort.

» L'âge viril ſera néceſſairement déshonoré par les vices contractés dans les galanteries de la jeuneſſe.

» En voyant un vieillard, je gagerois preſque de vous faire l'hiſtoire de ſa jeuneſſe. Ces hommes qui ſemblent rentrer dans le néant, à meſure que leurs ſens s'affoiblissent, n'eſt-il pas évident qu'ils ne doivent leur radotage qu'à l'habitude qu'ils ont contractée de bonne heure de n'obéir qu'à leurs ſens ? Leurs paſſions ſont en ſilence ; mais ce ſilence eſt en eux l'image de la mort : ils n'en ont pas triomphé, elles les ont abandonnés. Inutiles à eux-mêmes & à charge aux autres, ils ſont déplacés dans un monde qui ſe livre ſans ceſſe à de nouveaux caprices, tandis qu'ils reſtent attachés à leurs premiers préjugés. De là cette inquiétude qui les tourmente, & cette humeur chagrine qui ſe plaint du préſent, qui ſe plaindroit également du paſſé, s'il pouvoit renaître. Un homme formé par une bonne éducation, & que ſa philoſophie a inſtruit à ne pas s'étonner des folies humaines, ſemble au contraire acquérir par les années de nouvelles forces. Les paſſions qui formoient une eſpece de brouillard autour de ſa raiſon, ſont preſque diſſipées. La vérité ſe montre à ſes yeux avec plus d'éclat ; il l'aime avec plus d'ardeur, & à meſure que ſes ſens ont moins d'empire

ſur lui, ſon intelligence, la partie la plus noble de nous-mêmes paroît s'étendre & s'agrandir. La prudence, la premiere des vertus, eſt la vertu favorite de cet âge. Il s'attend à tout & ne craint rien.

» Les objets extérieurs ne ceſſent d'exercer leur pouvoir ſur notre ame, & lui font prendre tour à tour mille modifications. Veut-on travailler avec ſuccès à ſe donner un caractere? il faut s'accoutumer dès la jeuneſſe à ſe procurer tous les jours quelques heures de retraite pour ſe dérober à la contagion, rentrer en ſoi-même, & juger de ſang froid tout ce qui a ému nos ſens ou ſéduit notre imagination. Heureux quand les mœurs publiques ſervent à diriger nos jugemens; mais plus ſouvent elles ne ſont propres qu'à les corrompre. Placez le même homme dans des circonſtances différentes, &, ſi je ne me trompe, vous en verrez réſulter deux hommes différens. Que Céſar fût né dans le ſiecle de Fabricius, je juge par les vertus dont il tempéra ſa tyrannie dans un ſiecle très-corrompu, que tous ſes talens auroient été employés à la gloire & à la liberté de ſa patrie.

» J'aime aſſez à faire ces rapprochemens, & il me ſemble que j'y trouve des lumieres utiles à la connoiſſance des mœurs, & qui peuvent ſervir à nous faire en morale des principes plus ſûrs, c'eſt à dire, plus proportionnés à notre foibleſſe. Je tranſporte quelquefois nos hommes les plus célebres, nos Guiſe, Coligny, Sully, Richelieu, Mazarin, Condé, Turenne, Luxembourg, Catinat, dans les plus beaux ſiecles de la Grece & de Rome. Ce n'eſt point ſans plaiſir que j'en-

trevois ce qu'ils auroient été en reſpirant le même air qui a rendu les Grecs & les Romains ſi illuſtres, & je crois les voir s'agrandir. J'amene enſuite à Paris Ariſtide, Thémiſtocle, Epaminondas, Phocion, Camille, Fabius, Marcellus, les Scipions, Paul Emile, & Céſar; je m'occupe à imaginer ce que nous ferions de tous ces grands hommes, & comment ils obéiroient aux circonſtances & ſe façonneroient à nos manieres, pour ne pas paroître trop étrangers: il me ſemble qu'ils perdroient quelque choſe. Souvent je m'occupe encore à rechercher dans les hommes que je rencontre dans le monde, ce qu'ils auroient été dans des circonſtances toutes différentes de celles où la fortune les a tenus, & ſouvent je ne trouve rien. J'ai beau, au gré de mon imagination, les placer tantôt haut, tantôt bas, il n'en réſulte jamais que les mêmes hommes, & ſans doute la nature ne les a fait naître que pour les faire végéter.

» Dans l'extrême corruption où nous ſommes tombés, quelle eſt aujourd'hui notre reſſource? Les mœurs publiques ont étouffé la voix de la raiſon, & la ſeule eſpérance raiſonnable que peut avoir la morale, c'eſt d'aider quelques citoyens, plus heureuſement nés que les autres, à ſe ſauver du naufrage général. Se proportionnant à notre foibleſſe actuelle, elle doit être indulgente, & ne pas trop demander, pour ne pas trop effaroucher les eſprits. Il n'eſt plus queſtion de faire des Ariſtide & des Fabricius; c'eſt dans cette vue que, me bornant à éclairer la raiſon de mon éleve & l'accoutumer à réfléchir, pour le familiariſer avec les vertus les plus néceſſaires,

je lui ai permis quelques foibleſſes, pour rendre ſes paſſions moins actives & moins ſéduiſantes. J'ai voulu l'inſtruire des écueils qui l'attendent, & lui apprendre à percer l'enveloppe agréable dont le vice ne cherche que trop ſouvent à cacher ſa difformité, & qui n'eſt dangereux que quand on ne le voit pas tel qu'il eſt, ou qu'on n'en découvre pas les ſuites funeſtes. Alors la raiſon, accoutumée à ſe défier d'elle-même & à tout examiner, ne recevra des objets étrangers que des ſecouſſes légeres, & pourra, comme Aréthuſe, traverſer les mers ſans que ſes eaux en ſoient altérées ».

ANALYSE

DES PRINCIPES DES LOIS.

C'EST dans les lois qui nous gouvernent, qu'il faut chercher la ſource de l'abus de nos paſſions, de nos erreurs, de nos vices, en un mot, de tous nos maux. L'homme eſt eſſentiellement porté vers ſon bien-être. Cette tendance eſt auſſi inhérente à ſa nature qu'à celle des corps, la gravitation vers un centre commun. Si le légiſlateur n'a pas eu l'art de faire tourner ce penchant inné en faveur de l'ordre ſocial, en identifiant l'intérêt particulier & l'intérêt général, en faiſant trouver l'avantage de chacun dans le bien de tous; c'eſt en vain qu'il attendra de ſes lois cet accord, cette harmonie, cette unité de direction qu'elles devroient produire. Il pourra, à force de contrepoids, & en balançant adroitement les intérêts & les efforts oppoſés, obtenir pour quelque temps un équilibre forcé, que le plus léger changement rompra bientôt. Alors l'ordre public ſera un vrai déſordre, la ſociété un état de guerre, les hommes, qui ne s'étoient unis que pour s'aimer, ſe ſecourir mutuellement, ne le ſeront plus que pour ſe haïr, ſe nuire, ſe ſupplanter. C'eſt donc dans le cœur de l'homme qu'un légiſlateur devra puiſer ſes lois, qui ne ſeront que le développement de celles de la nature; & c'eſt parce qu'ils ſe ſont

tous écartés de cette regle inviolable, que l'homme eſt déchu par-tout de l'état d'égalité, de liberté, & de bonheur qui lui étoit deſtiné, & qu'il a perdu ſa bonté originelle, pour adopter tous les vices d'une ſocieté dépravée. Que ſera-t-il dans cet état de dégradation ? incapable de revenir au port d'où il eſt parti, quelle planche lui reſte-t-il dans ſon naufrage ? L'âge d'or de la nature ne ſauroit plus renaître pour lui, mais ne peut-il pas du moins ramener l'âge d'argent ? S'il lui eſt impoſſible de rétablir la communauté des biens dont la nature lui avoit preſcrit de ne pas ſe départir, des lois ſages peuvent au moins diminuer la diſproportion énorme des partages ; ſi l'on ne peut plus eſpérer de voir revivre parmi les hommes les qualités ſociales dont leur auteur les avoit doués, il eſt encore poſſible de réprimer les vices qui en ont pris la place, & de prévenir une partie des effets déſaſtreux qu'ils cauſent.

Mais quel ſera l'eſprit aſſez vaſte & l'ame aſſez courageuſe pour concevoir le plan général d'une pareille réforme, & pour oſer le propoſer. Les compagnons d'Ulyſſe ſe plaiſoient dans leur abrutiſſement, & ce n'eſt pas ſans danger qu'il entreprit de les en retirer. Les hommes reſſemblent à des frénétiques qui déchirent la main ſalutaire qui leur porte du ſecours. Ce qui peut arriver de plus favorable à ces médecins courageux qui dédaignent leurs propres dangers pour entreprendre la cure de l'humanité, c'eſt d'être regardés comme des viſionnaires. Platon, Rouſſeau, Saint-Pierre, Mably, Raynal ont été, les uns perſécutés, les autres tournés en dériſion. Tel eſt le pouvoir funeſte de l'habitude,

elle nous fait aimer juſqu'à nos propres maux, & nous en fait craindre la guériſon. Mais enfin la vérité reprend ſes droits à la longue. Des écrits, lus d'abord avec mépris, & relégués au rang des rêves, ou regardés comme un poiſon dangereux, trouvent enfin des ames encore neuves & ſans prévention, qui ſavent les apprécier. Un de ces ouvrages reçus d'abord avec une injuſte indifférence, & qui méritoit, je ne dis pas l'admiration, mais l'enthouſiaſme des cœurs vertueux, c'eſt *les Principes des Lois:* la force du raiſonnement, l'étendue des connoiſſances, la profondeur & la ſageſſe des vues, l'indépendance de tout préjugé, & ſur-tout ces épanchemens d'une ame vertueuſe & philantrope, cette indignation, ces emportemens d'une vertu auſtere & inflexible, en font un monument digne d'être placé à côté du contrat ſocial. Nulle part les droits de l'homme ne ſont mieux développés, ni expoſés avec plus de force. Ceux qui, dans la criſe actuelle, cherchent des idées ſaines, des principes certains qui leur ſervent en quelque ſorte de point de ralliement, ne peuvent puiſer dans une meilleure ſource. Nous regrettons que les bornes de l'extrait que nous allons en donner ne nous permettent que d'en laiſſer entrevoir une petite partie; ſi l'on ne vouloit rien négliger d'utile, il faudroit tout copier.

Une nation, pour mériter le nom d'heureuſe & de floriſſante aux yeux de nos préjugés, doit à de vaſtes poſſeſſions, joindre un commerce lucratif & étendu, des troupes diſciplinées & aguerries, une marine puiſſante, qui la faſſe craindre & reſpecter de ſes voiſins, qui faſſe re-

chercher ſon alliance & ſa médiation. Elle ne peut, ſans encourir le mépris, reſter tranquille aux débats des autres puiſſances ; elle doit ce qu'on appelle y jouer un rôle. Son influence ne doit pas ſe borner à la partie du globe où elle eſt ſituée ; ſes colonies doivent, en quelque ſorte, multiplier ſon exiſtence, & faire refluer dans ſon ſein les richeſſes & les productions de toutes les autres contrées. Ses villes doivent être le centre des arts & de l'induſtrie, des amuſemens, de la magnificence, & des profuſions du luxe. Ce n'eſt qu'à ce prix qu'elle peut eſpérer de fixer les regards de nos grands politiques ; ce n'eſt qu'a ces conditions qu'ils d'aigneront célébrer ſa proſpérité & ſa gloire, & la propoſer pour modele aux autres nations. Ne nous laiſſons pas éblouir par tout ce pompeux étalage, & ſachons apprécier leurs éloges. La nature, toujours ſimple dans ſa marche, ſe ſeroit-elle donc démentie dans l'occaſion la plus importante aux hommes, en plaçant le bonheur ſi loin d'eux, & en le leur faiſant acheter à ſi grands frais ? Ne nous égarons-nous pas plutôt à la pourſuite d'une félicité imaginaire, tandis que nous négligeons celle qu'elle avoit placée auprès de nous ? Si ces richeſſes que nous recherchons avec tant d'empreſſement, ne nous attirent que l'envie & la haîne de nos voiſins, au lieu de leur reſpect ; ſi, au lieu de l'aiſance qu'elles devroient amener parmi nous, elles ne ſervent qu'à augmenter l'extrême diſproportion qui ſépare le pauvre du riche, & qui, en aviliſſant l'un, corrompt l'autre ſans le rendre plus heureux ; ſi elles font naître l'avarice & tous les vices

qu'elle mene à ſa ſuite ; ſi c'eſt à cette fatale puiſſance des états que ſont dus tous ces projets deſtructeurs, ces guerres déſaſtreuſes, ces injuſtices, ces vexations, ces brigandages, en un mot, tous les crimes de l'ambition; ne nous ſera-t-il pas permis de ſuſpendre notre admiration, & de chercher le bonheur dans des ſources moins ſuſpectes, & de fonder ſur des baſes plus ſolides les lois qui doivent l'opérer ? Puiſque notre bonheur dépend de la ſatisfaction de nos déſirs, n'eſt-il pas naturel, indiſpenſable même, de connoître la nature de ces déſirs & de nos affections, pour ſavoir à quelles conditions il nous eſt permis d'être heureux ? « Avant que d'employer tels ou tels moyens pour arriver à une fin, il me ſemble qu'il ne ſeroit pas inſenſé de ſe demander ſi la fin qu'on ſe propoſe eſt celle qu'on doit ſe propoſer. C'eſt pour avoir négligé de marcher avec cette précaution que les légiſlateurs, toujours incertains, & flottant au gré des paſſions & des préjugés des citoyens, n'ont jamais ſu ſur quel fondement ils devoient établir le bonheur des états. Il ſe ſont égarés dès le premier pas; & faiſant ainſi leurs lois ſans regle & ſans méthode, des erreurs ont éternellement ſuccédé à d'autres erreurs. De là cette monſtreuſe vanité de gouvernemens, de lois, d'uſages, de coutumes, que préſente la terre, ſpectacle qui peut amuſer les eſprits frivoles, mais effrayant pour les perſonnes qui penſent & qui voyent, à la honte de notre raiſon, qu'une fortune aveugle & capricieuſe a gouverné le genre humain. Chacun a voulu ſe compoſer à ſa fantaiſie un bonheur de faſte, de luxe, de volupté, d'avarice, de

molleſſe, de tyrannie, de ſervitude, & de cent autres folies pareilles ; mais la nature, qui n'a pas ainſi ordonné les choſes, s'eſt jouée de nos ridicules prétentions : elle nous a punis de nos erreurs ; preſque tous les peuples ont été les victimes des lois inſenſées qu'ils ſe ſont faites. la ſociété n'a preſque offert par-tout qu'un aſſemblage d'oppreſſeurs & d'opprimés. Mille révolutions cruelles ont déja changé la face de la terre, & fait diſparoître les empires les plus conſidérables, & cependant tant d'expériences réitérées n'ont pas même pu nous faire ſoupçonner que nous cherchons le bonheur où il n'eſt pas.

» Au contraire, une prétendue philoſophie, prenant ce qui ſe fait d'inſenſé pour la regle de ce qui doit ſe faire, eſt venue au ſecours de nos préjugés, & leur a donné je ne ſais quel air de raiſon propre à éterniſer leur empire. Des charlatans ont flatté nos caprices, & voulant nous inſtruire avant que d'être eux-mêmes ſortis de leur ignorance, leur bel-eſprit n'a pu leur fournir que des ſophiſmes, que nous avons pris pour des vérités, & nous nous égarons avec méthode. Ils ne ſont point deſcendus dans notre cœur ; ils n'ont point étudié nos paſſions, & c'eſt dans des choſes pour ainſi dire étrangeres à l'homme, qu'ils ont cherché les lois & les établiſſemens qui devoient faire le bonheur de la ſociété. S'il faut les en croire, la Providence fait des bonheurs différens pour les anciens & pour nous, pour l'Aſie, l'Afrique, l'Amérique, l'Europe. Ils vous diront gravement que des lois bonnes au dixieme degré de latitude, ne valent plus rien ſous le trentieme. En vérité, un légiſlateur

ne devroit-il pas plutôt conſulter les affections de notre cœur, qu'un thermometre pour ſavoir ce qu'il doit ordonner ou défendre. Qu'importent des plaines, des montagnes, un ſol plus ſec, plus humide, plus ou moins fertile, le voiſinage de la mer ou d'une grande riviere, & cent autres pareils accidens pour décider des lois les plus propres à faire le bonheur de l'homme ? La nature des climats change-t-elle la nature de ſon cœur ? n'a-t-il pas par-tout les mêmes beſoins, les mêmes organes, les mêmes paſſions, la même raiſon ? Par-tout l'attrait du plaiſir & la crainte de la douleur ne ſont-ils pas les mobiles de nos penſées, de nos actions .... ? Dans un lieu, ſi l'on veut, nos paſſions ſeront plus impérieuſes, & dans l'autre, plus diſciplinables ; là, elles ſeront expoſées à des tentations plus fréquentes, ici des accidens particuliers en retarderont le développement & le progrès ; & je conſens à tout ce que vous voudrez dire du pouvoir des climats. Mais par-tout ces paſſions ne ſont-elles pas la ſource de notre bonheur ou de notre malheur, ſuivant qu'elles ſont bien ou mal réglées ? Par-tout elles ont donc beſoin d'un frein & d'un conducteur ; la loi doit donc commencer par les rendre droites.

Mais ce grand art de gouverner nos paſſions, qui me l'apprendra ? où en puiſerai-je les ſecrets ? Dans l'étude du cœur humain. « L'amour-propre eſt la premiere choſe que nous y apercevons. Cette paſſion, qui d'abord paroît devoir élever une barrierre entre chacun de nous, & ne nous rapprocher que pour nous armer les uns contre les autres, eſt le lien qui doit nous unir en ſociété.

Si je ne m'aimois pas, comment ſerois-je capable d'aimer mon ſemblable ? Tempéré par notre foibleſſe & nos beſoins, l'amour-propre nous rend donc néceſſaires les uns aux autres, & devient ainſi le premier anneau de la chaîne ſociale. A côté de l'amour-propre, nous découvrons pluſieurs qualités ſociales, qui ne ſont, pour ainſi dire, qu'autant d'inſtincts involontaires, qui préviennent toute réflexion, qui nous rendent cher le bonheur de nos pareils, & nous invitent, par l'attrait du plaiſir ou par la crainte de la douleur, à nous rapprocher, à nous unir, à nous aimer, à nous ſoulager, à nous ſervir, à nous faire des ſacrifices réciproques. J'aperçois en moi la pitié, la reconnoiſſance, le beſoin d'aimer, la crainte, l'eſpérance, l'amour de la gloire, l'émulation, &c. »

Mais ces qualités ſociales ſont toutes placées à côté de quelque vice, & peuvent ainſi devenir la ſource des plus grands maux. Nous avons converti ce préſent précieux en un don funeſte, en négligeant la loi expreſſe que la nature nous avoit faite de l'égalité. « En effet, n'a-t-elle pas donné à tous les hommes les mêmes organes, les mêmes beſoins, la même raiſon ? les biens qu'elle avoit répandus ſur la terre ne leur appartenoient-ils pas en commun ? Où trouverez-vous un principe d'inégalité? Avoit-elle établi à chacun un patrimoine particulier ? avoit-elle placé des bornes dans les champs ? Elle n'avoit donc pas fait des riches & des pauvres. Avoit-elle privilégié quelques races par des bienfaits particuliers, comme nous voyons que, pour établir l'empire des hommes ſur les animaux,

elle nous a doués de pluſieurs qualités ſupérieures? Elle n'a donc pas fait de grands & de petits, elle n'a donc pas deſtiné les uns à être les maîtres des autres.

» Plus l'égalité étoit néceſſaire pour rendre les hommes heureux, plus il étoit digne de la ſageſſe de la nature de prendre des précautions pour la conſerver. Tandis qu'il eſt ſi aiſé d'abuſer des qualités ſociales; tandis que, toujours voiſines de quelque vice, elles peuvent ſi facilement ſe dénaturer; je vois, au contraire, que la Providence n'a pas permis que le ſentiment de l'égalité pût être outré. Plus il ſera vif, plus il contribuera au bonheur. Jamais il ne peut dégénérer & devenir un vice, parce qu'il ne peut jamais être injuſte, & que, ne nous éloignant pas moins de la tyrannie que de la ſervitude, il unit les hommes, & ne leur donne qu'un même intérêt. Le ſentiment de l'égalité n'eſt pas autre choſe que celui de notre dignité; c'eſt en le laiſſant affoiblir que les hommes ſont devenus eſclaves, & ce n'eſt qu'en le ranimant qu'ils deviendront libres. »

C'eſt en renonçant à cette précieuſe égalité que l'homme eſt tombé dans l'abîme irréparable de maux où il languit. La nature ne nous offre qu'une quantité bornée de richeſſes. Dès qu'une partie des hommes s'eſt fait des beſoins ſuperflus, dès-lors les autres n'ont plus eu de quoi ſatisfaire leurs beſoins réels. Ainſi, ces beſoins, qui, dans l'ordre de la nature, devoient ſervir à nous unir, ne ſervent qu'à nous diviſer dans l'ordre politique. « Dès qu'on ſuppoſe des richeſſe inégalement partagées, peut-il ſe faire que les plus

riches ne s'abandonnent pas au conſeil d'une pareſſe enchantereſſe ? Sera-t-on oiſif ſans imaginer de nouveaux plaiſirs & de nouvelles commodités ? aura-t-on une délicateſſe un peu recherchée, ſans y mettre un certain prix, une certaine valeur ? & commencera-t-on à s'eſtimer ſi follement, ſans commencer à mépriſer ceux qui ſont reſtés dans leur premiere ſimplicité ? Remarquez qu'il ne peut pas y avoir d'inégalité dans la fortune, ſans qu'il n'y ait des riches, & par conſéquent des pauvres. Ceux-ci ne vendront-ils pas leurs ſervices aux autres, & leur ame ne ſera-t-elle pas humiliée ? Ne jugeons pas de ce commencement de corruption par les abus médiocres qu'il produit d'abord, mais par l'avenir malheureux qu'il annonce. Vouloir donner des bornes à ce qui eſt mal, dit un des plus grands hommes de l'antiquité, c'eſt prétendre qu'un fou qui ſe précipite du rocher de Leucade, ſera le maître, s'il le veut, de ſe retenir au milieu de ſa chûte. Pour peu qu'on s'écarte de la raiſon, les paſſions ſe pouſſent & s'avancent avec une extrême viteſſe. Dès qu'on commence à leur obéir, on ſe plaît à ne leur point réſiſter : Cicéron a raiſon, & nos maux ſont ſans remede ».

Qu'on ne diſe point que la nature a retiré d'une main l'égalité qu'elle nous offroit de l'autre, en diſtribuant inégalement les paſſions, les talens, & les forces phyſiques : l'inégalité des talens & des paſſions, qui ſe fait ſi fort remarquer dans l'état actuel, ſeroit peu ſenſible dans l'état d'égalité, où les hommes auroient la même éducation, & où les mêmes biens ſeroient offerts

à leurs déſirs. Quant aux forces, la nature n'a pas fait des Briarée, des hommes à cent bras, capables d'aſſervir leur eſpece. Si quelqu'un vouloit l'entreprendre, ne ſe formeroit-il pas bientôt une ligue pour le punir ? Cette inégalité des bienfaits de la nature eſt donc trop légere pour en introduire aucune dans les conditions & dans les fortunes. Bien loin de là ; elle ſert à reſſerrer les liens, en nous rendant plus utiles les uns aux autres, & en formant entre nous un commerce mutuel de ſervices & de bienfaits. Il n'en eſt pas de l'égalité comme de l'indépendance, à laquelle il a fallu renoncer en entrant en ſociété ; & c'eſt mal à propos qu'on a cru trouver dans cette renonciation une ſource d'inégalité. « Il me ſemble que ce n'eſt qu'en Turquie ou dans quelque autre état deſpotique, qu'on peut croire que la ſubordination néceſſaire dans la ſociété ſoit incompatible avec l'égalité. Si ma raiſon particuliere eſt ſubordonnée à la raiſon publique de l'état ; ſi je conſens d'obéir aux lois ; ſi je reconnois un ſouverain dont je fais partie, de même que tous les autres citoyens, pourquoi ne ſerois-je plus l'égal de ceux qui n'ont que les mêmes droits que moi ? Les magiſtrats, me direz-vous, ne ſont-ils pas au deſſus de vous ? Non, vous répondrai-je, à moins que je n'aye été aſſez inſenſé pour me donner un maître, ou que je n'aye accordé à ce magiſtrat le droit de m'opprimer en lui abandonnant un trop grand pouvoir, ou des prérogatives qui ſéparent ſes intérêts des miens. Mais ſi, conſultant les regles les plus ſimples du ſens commun, ces magiſtrats que j'ai placés dans le tribunal, n'occupent qu'une place que

je puis occuper à mon tour ; s'ils ſont obligés d'obéir aux lois comme moi ; ſi je puis les punir pour les avoir violées ; s'ils ne ſont que chargés de la procuration de leurs concitoyens & de la mienne, pour maintenir l'ordre, & n'ont qu'une autorité empruntée & paſſagere ; pourquoi le reſpect que je dois à de pareils magiſtrats, m'aviliroit-il, au lieu de m'honorer ? pourquoi une pareille ſubordination ſeroit-elle oppoſée à l'égalité la plus entiere » ?

Mais cette inégalité, que la différence des talens, des inclinations, & des forces, ne ſauroit introduire, naîtra bientôt du partage des biens ; car il ſeroit ridicule de porter des lois pour ordonner aux citoyens d'avoir la même intelligence, le même amour pour le travail, la même induſtrie, le même nombre d'enfans. La communauté des biens peut donc ſeule obvier à cet inconvénient. C'eſt par ce moyen que Lycurgue établit entre les Spartiates une égalité qui ſe maintint pendant ſix ſiecles, & c'eſt à l'établiſſement des propriétés que Sparte dut ſa ruine. La nature ſembloit nous l'avoir preſcrite ; les productions ſpontanées de la terre ne paroiſſoient pas plus devoir être ſujettes à des partages, que l'air que nous reſpirons. Une longue habitude nous les avoit fait regarder comme un patrimoine commun & indiviſible. Lorſque leur inſuffiſance exigea notre travail, les fruits en furent mis d'abord en commun ; ce n'eſt que longtemps après que des circonſtances particulieres auront introduit le partage des biens. C'eſt en jugeant des ſentimens de la nature par ceux que l'éducation nous inſpire, qu'on a regardé cette communauté

communauté comme impoſſible. Je ne crains pas que la communauté des biens laiſſe les citoyens indifférens ſur le ſort de l'état ; moins on eſt occupé de ſes richeſſes, de ſon luxe, & de ſes voluptés, plus on eſt attaché au bien public ; on paroît s'oublier, pour n'aimer que les lois : l'expérience le prouve, & la raiſon confirme l'expérience. Si je n'ai aucune propriété, & que je reçoive des mains des magiſtrats tout ce dont j'ai beſoin, ſoyez sûr que j'aimerai ma patrie, parce que je lui devrai tout. Ne nous faiſons pas illuſion. La propriété nous partage en deux claſſes, en riches & en pauvres. Les premiers préféreront toujours leur fortune domeſtique à celle de l'état, & les ſeconds n'aimeront jamais un gouvernement & des lois qui permettent qu'ils ſoient malheureux ».

Cette égalité, dont les hommes n'auroient jamais dû s'écarter, eſt aujourd'hui impraticable. Offrez aux riches le bonheur, à condition qu'ils renoncent à leurs prérogatives, & qu'ils deviennent égaux au dernier ordre de l'état, leur vanité révoltée le rejettera avec dédain. Leur avarice n'eſt pas moins intraitable, & s'oppoſeroit avec la même force à l'égalité des biens. Mais opérât-t-on le miracle de réduire les grands & les riches à ſe contenter d'une égalité entiere avec les perſonnes qu'ils mépriſent, les pauvres & les petits voudroient-ils y conſentir ? « Les choſes en ſont venues, dans preſque toute l'Europe, à un tel degré d'aviliſſement & de miſere, qu'ils auroient une ſorte de répugnance & de honte à égaler les autres, & ſe trouveroient embarraſſés à leur côté. N'avez vous jamais rencontré de ces hom-

mes vils, ſi convaincus de leur néant, & ſi flattés d'approcher de leurs ſupérieurs, qu'ils achetent par des baſſeſſes l'honneur de les ſervir & de mériter un de leurs regards ?... Les grands ſont bien bons de craindre que les petits ne les dépouillent de leur grandeur. Tous les états ont eu à leur naiſſance des lois favorables à l'égalité, tous cependant ont vu ſe former des diſtinctions & des preférences choquantes entre les citoyens ; & quoique les richeſſes & les dignités fuſſent d'abord peu impoſantes, elles ont cependant ſuffi pour ſubjuguer la multitude : tant l'empire des richeſſes & des dignités eſt puiſſant ! Songez, je vous prie, combien il fallut de temps aux plébéiens même de Rome pour ſe réſoudre à partager la magiſtrature avec les patriciens. Le peuple cependant n'y étoit point accoutumé, comme il l'eſt aujourd'hui dans preſque toute l'Europe, à être compté pour rien.... Toutefois ces malheureux plébéïens combien n'éprouverent-ils pas de mauvais traitemens de la part des nobles, avant qu'ils ſongeaſſent, je ne dis pas à les humilier, mais à ſe défendre ? Le peuple, enfin laſſé de la tyrannie des grands, ſe retire ſur le mont ſacré ; il eſt aſſez fort pour perdre ſes ennemis ou reprendre du moins l'égalité que lui donnent les lois : mais je ne ſais quel reſpect arrête ſa vengeance, & ſon ambition ſe borne à n'être pas opprimé ».

Quels ſeront donc les devoirs d'un légiſlateur, quand l'égalité ne ſubſiſte plus, que les citoyens ont partagé les terres, & que la communauté ne peut plus être rétablie ? Il doit imiter le pilote que des vents contraires détournent impé-

rieuſement de ſa route ; il ne s'abandonne point à leur fureur, il louvoye & diſpoſe ſes voiles de maniere qu'il va au plus près. « Pour connoître les intentions de la nature à notre égard, le légiſlateur a dû deſcendre dans le cœur humain, & en pénétrer tous les replis & tous les ſecrets ; pour apprendre comment il réparera nos malheurs, il doit encore y étudier l'origine & le jeu de nos paſſions. La premiere que nous a donnée la propriété, c'eſt l'avarice ; ſi je ne me trompe, c'eſt d'elle que découlent tous nos vices & tous nos malheurs ; il faut donc l'attaquer. Mais cette paſſion furieuſe acquiert de nouvelles forces dans le combat ; plus elle craint, plus elle devient audacieuſe, & finit toujours par remporter la victoire. Loin de combattre à force ouverte, le légiſlateur doit donc uſer de ruſe & d'artifice, & la premiere conſéquence que je tire de ce principe, c'eſt que dans tout état où la propriété eſt une fois établie, il faut la regarder comme le fondement de l'ordre de la paix & de la ſûreté publique.

En effet, après avoir rejeté le bonheur que la nature nous offroit, quelle ſeroit notre ſituation, ſi le légiſlateur ne faiſoit pas reſpecter ſcrupuleuſement la propriété que les hommes ſont convenus de regarder comme la ſource & le principe de leur proſpérité ? Ils ſeroient donc condamnés à ne pas même jouir de l'apparence du bonheur.... Les républiques anciennes n'ont été malheureuſes que parce que les droits de la propriété n'y ont pas été reſpectés. C'eſt parce que cette loi n'y a pas été ſacrée, que les monarchies ont été expoſées à des déſaſtres ſans nombre. Qui ne

ſait pas que la plupart des ſoulevemens & des révoltes ſont l'ouvrage de la rapine des princes, de leurs miniſtres, & de leurs favoris? Les rois ſeroient moins jaloux de cette autorité qui écraſe tout, & qui les affoiblit, ſi leur avarice avoit des bornes. Qui ne voit pas que la pauvreté, la faim, la miſere, le luxe, le faſte, la dévaſtation des provinces, l'anéantiſſement du courage & des eſprits, ſont les ſuites funeſtes du gouvernement qui ne travaille pas à diminuer ſes beſoins?

» A la naiſſance des choſes toute loi étoit vicieuſe, qui, ſe relâchant ſur la communauté des biens, tendoit de la maniere la plus indirecte à favoriſer l'établiſſement de la propriété; mais au contraire cette loi ſera ſage aujourd'hui, qui tendra à ôter à nos paſſions quelque moyen ou quelque prétexte de bleſſer les droits de la propriété, de la maniere même la plus légere. Il ne ſuffit pas de réprimer l'avarice, il faut être attentif à toutes les démarches de l'ambition; elle eſt née avec l'inégalité des fortunes, & ſi vous permettez aux riches de croire qu'ils ſont deſtinés à commander, vous gémirez bientôt ſous tous les malheurs de l'ambition & de l'avarice.

» C'eſt pour n'avoir pas fait ces recherches ſur la génération de nos vertus & de nos vices, que les lois n'ont preſque produit aucun bien dans le monde; elles devroient être l'ouvrage de la ſageſſe la plus conſommée, & elles ne paroiſſent, aux yeux d'un homme qui raiſonne, que le monument le plus authentique de la folie humaine. S'il ne s'agiſſoit pas du bonheur, c'eſt-à-dire, de ce que nous avons de plus précieux, pourroit-on s'empêcher de rire en voyant de gra-

ves légiſlateurs qui, en ſe plaignant de quelques abus qu'ils prétendent corriger, finiſſent cependant par publier une loi qui les favoriſe? Ayez des vues générales ſur le bien public, connoiſſez la ſource où vous devez les puiſer, conſultez la nature, & jamais vos lois ne nous préſenteront un bien faux & paſſager; jamais, pour arrêter un mal médiocre, elles ne jetteront dans l'état le germe d'une calamité générale & perpétuelle. Le plus grand bonheur pour les hommes, ce ſeroit de voir tomber dans l'oubli & le mépris cette multitude de lois dont ils ſont accablés. Vous avez beau entaſſer réglemens ſur réglemens, vous multiplierez vos malheurs, ſi vous ne vous attachez pas à détruire les deux principaux vices que nous donne la propriété ».

Un des moyens les plus sûrs de détruire le premier & le plus fécond de ces vices, l'avarice, parmi les citoyens, c'eſt de la bannir des gouvernemens, ſelon que le gouvernement eſt plus ou moins avide & intéreſſé. Les citoyens eſtiment plus ou moins les richeſſes, les lois n'oppoſeront donc qu'une réſiſtance inutile aux efforts de l'avarice, ſi elles ne commencent par diminuer les finances de l'état. Tel fut le principe de Lycurgue, & la ſource de la proſpérité de Sparte pendant ſix cents ans. « Il faut que l'état ait peu de beſoin, ſi l'on veut que les magiſtrats ſoient juſtes, & pour les attacher encore plus étroitement à la juſtice, il faut que les lois ne leur laiſſent pas d'autres beſoins qu'au reſte des citoyens. C'eſt parce qu'en Suiſſe on eſt plus attaché qu'ailleurs à ces regles, qu'on y eſt auſſi plus heureux .... Là, le gouverne-

ment n'a aucun prétexte pour fouler le peuple & détourner les finances du tréſor ; les beſoins de l'état étant médiocres, le gouvernement, plus aiſément gêné dans ſes opérations, n'a pu embrouiller l'adminiſtration des finances, & en faire un chaos ; les magiſtrats, retenus par des lois ſomptuaires, ne ſentent pas la néceſſité d'une fortune ſcandaleuſe, pour être heureux ; le gouvernement toujours riche, parce qu'il a peu de beſoins, il lui a été plus facile de conſerver ſes uſages antiques, c'eſt-à-dire, de remplir ſa deſtination naturelle & d'être bienfaiſant. Ailleurs l'état appauvrit les citoyens, ici il vient au ſecours de ceux qui ont ſouffert une perte ; il aide un citoyen à rétablir ſa maiſon incendiée ; il dédommage le cultivateur dont un grêle ou quelque autre accident a trompé les eſpérances ; il envoye à des eaux étrangeres, un infirme que la médiocrité de ſa fortune feroit languir dans ſa maiſon . . . . .

» Tout ce qui tend à augmenter les beſoins de l'état ou des magiſtrats, eſt par ſa nature un vice ; toute loi propre au contraire à les diminuer, eſt une loi ſalutaire & ſage. Il ſeroit inſenſé d'eſpérer que les citoyens fuſſent contens de leur précieuſe médiocrité, quand le gouvernement leur donnera l'exemple, le goût, & la paſſion du luxe & de la magnificence . . . L'art du légiſlateur conſiſte à diminuer les beſoins de l'état, & non pas à augmenter ſes revenus pour ſubvenir à ſes beſoins . . . . Toute invention pour augmenter les droits du fiſc, eſt donc une invention funeſte ; au lieu de demander de l'argent, la politique n'auroit jamais dû deman-

der que des ſervices. Peut-être ſuffiroit-il de ſavoir l'hiſtoire de l'établiſſement de chaque impoſition dans une république, pour ſavoir l'hiſtoire de ſes malheurs & connoître tous les pas qu'elle a faits vers ſa décadence.

» Mais puiſque l'établiſſement de la propriété a introduit la redoutable maxime *rien pour rien*, & que l'état doit avoir un revenu, que ce ſoit du moins une loi inviolable de n'établir jamais que des impôts directs ſur les terres.... ; car il eſt injuſte que des hommes qui n'ont rien ſoient ſoumis à quelque tribut ; il eſt injuſte qu'après avoir ſacrifié mes bras, mon travail, mes ſueurs à l'état, il reprenne, par un tour de paſſe-paſſe, une partie du ſalaire que j'ai reçu pour cultiver ou pour défendre des terres où je ne poſſede rien. Cette injuſtice me rendra ma patrie moins chere, & conduit à la mendicité, le dernier des opprobres pour les hommes. L'impoſition directe ſur les terres avertit ſans ceſſe le gouvernement & les citoyens de leurs beſoins mutuels ; au contraire, l'impoſition indirecte laiſſe aux magiſtrats mille prétextes & mille moyens artificieux pour ſatisfaire leurs paſſions & tromper les peuples. L'art de lever des impôts, qui ne peut être trop ſimple, deviendra une ſcience myſtérieuſe, dont il ſera impoſſible de connoître les abus : enfin les citoyens ſe trouveront opprimés, parce qu'ils contribuent pour acheter le bonheur public ».

Voulez vous diminuer les beſoins de l'état, & mettre un frein à l'avarice des particuliers ? faites que les richeſſes ne ſoient pas un titre pour parvenir aux magiſtratures ; n'y attachez aucun émolument. Négligez tous ces propos de

commis, que toute peine mérite ſon ſalaire; qu'il eſt juſte que le magiſtrat, qui néglige ſes affaires domeſtiques, ſoit dédommagé par l'état; la gloire & l'eſtime de ſes concitoyens eſt une aſſez belle récompenſe. Jean de Wit, accompagné dans les rues de la Haye d'un petit laquais, portoit devant lui une chandelle pour s'éclairer; n'étoit-il pas reſpecté & des ſiens & des monarques les plus puiſſans de l'Europe? N'admettez jamais aucun de ces établiſſemens qui donnent à un citoyen le prétexte de vexer un autre citoyen. Dès que la ſociété eſt infectée de cet eſprit de pillage que donnent les fermes des droits publics, l'agiotage des papiers & les impoſitions arbitraires, n'eſpérez plus d'y trouver quelque reſte de juſtice & de probité. La ruſe, la fraude, la chicane, la violence, l'artifice; voilà ſon caractere.

» Que le légiſlateur s'étudie à diminuer les beſoins des ſimples particuliers avec la même attention que ceux de la république & des magiſtrats. Si les paſſions de la multitude ne ſont pas réprimées, elles ſe communiqueront au gouvernement, & l'opprimeront. Pourquoi aimons-nous les richeſſes? C'eſt que les lois peu prévoyantes ont permis que les plaiſirs, les honneurs, & la conſidération s'achetaſſent à prix d'argent, c'eſt qu'elles permettent à l'opulence de ſe montrer avec un faſte qui nous éblouit, qui nous trompe, qui ſert d'abord de voile aux vices, qui les excuſe enſuite, & qui finit par les faire reſpecter. Voulez-vous que je ne déſire pas le bien d'autrui dont je ſuis jaloux? arrangez vos lois de façon que je ſois content d'une for-

tune médiocre ; rendez-moi les richeſſes inutiles, ſi vous ne voulez pas que je m'occupe des moyens d'en amaſſer. Rome & la Grece avoient des honneurs & des plaiſirs qui ne coutoient rien ; & elles eurent des mœurs. Tel eſt en général l'eſprit qui doit diriger le légiſlateur dans la compoſition des lois ſomptuaires, des lois agraires, de celles qui regardent l'ordre des ſucceſſions ; ces dernieres doivent tendre à décompoſer & à diviſer les fortunes que l'avarice & l'ambition travaillent ſans ceſſe à raſſembler.

» On voit par-là combien eſt digne de mépris la politique de ces prétendus philoſophes qui nous vantent éternellement le luxe. Ils regardent comme un graud bien les dépenſes impertinentes des riches ; mais n'eſt-ce pas un mal qu'il y ait des citoyens qui faſſent des dépenſes impertinentes ? Elles font vivre les pauvres ; mais remédier à la miſere des pauvres par la folie des riches, c'eſt réparer une faute par une faute ; c'eſt en faire deux. Les riches feroient beaucoup mieux d'enfouir leur or ; ils ne rendroient mépriſables qu'eux, & ils rendent vicieux tous ceux qui les envient, qui les admirent, ou qui veulent les imiter. Les anciens penſoient plus ſenſément que nous ; dans aucun de leurs écrits vous ne trouverez l'éloge des richeſſes, ni l'abſurde apologie du luxe. On éprouve je ne ſais quelle amertume dans l'ame, & on ſent naître cependant ſur ſes levres un rire de pitié, quand on voit des états ſe plaindre de leur corruption, & ſe tourmenter en même temps pour augmenter leurs richeſſes & encourager le luxe.

» Sans reprocher au commerce les beſoins

ſans nombre qu'il nous donne, & les ſuperfluités qu'il nous rend néceſſaires, n'eſt-il pas vrai que n'etant entrepris que par cupidité, ſon eſprit eſt eſſentiellement contraire à l'eſprit de tout bon gouvernement ? N'a-t-il pas encore aujourd'hui & n'aura-t-il pas éternellement les mêmes vices que les anciens lui ont reprochés ? Les commerçans n'ont aucune patrie. Leur liberté, leurs peines, leurs ſervices, nos fantaiſies, nos vices, & nos caprices ſont, pour ainſi dire, autant de denrées dont ils trafiquent ; les regles de leur cupidité & de la nôtre, voilà les regles de leur morale ».

Il ſeroit inutile de réprimer l'avarice, ſi on ne réprime en même temps l'ambition, parce que ces deux paſſions ont contracté une alliance éternelle, & s'étayent mutuellement : épargner l'une, c'eſt favoriſer l'autre. « Cependant, quoique ces deux paſſions expoſent également un peuple à mille dangers, & le conduiſent enfin à ſa ruine ; je mets une grande différence entre elles. L'une avilit néceſſairement & dégrade l'ame ; l'autre peut quelquefois l'élever & l'agrandir. Une république avare ne fera jamais rien de grand, parce que le citoyen y préfere ſa fortune particuliere à la fortune publique. Il n'en eſt pas de même d'une république ambitieuſe ; elle peut aimer la guerre, ſe rendre incommode à ſes voiſins, conquérir des provinces, & faire envier ſon ſort, ſa gloire, & ſon bonheur ; ſi ſes lois ont eu ſoin d'aſſocier à cette paſſion les vertus avec leſquelles elle peut s'allier, tels ſont le courage, l'amour de la liberté & de la patrie, la généroſité, le déſintéreſſement ; le citoyen, ſi

je puis parler ainſi, n'eſt alors ambitieux que de l'ambition publique ; il s'enivre de la fortune de l'état, & met ſa gloire à le ſervir & à ſe ſacrifier à ſes intérêts. Tels ont été pluſieurs peuples anciens, & ſur-tout les Romains, qui, faiſant une guerre continuelle pour s'agrandir, conquirent l'Italie autant par leurs vertus que par la force de leurs armes. Mais ces vertus ne ſont jamais alors pures ; l'ambition les dénature toujours un peu. Avec la confiance qu'inſpirent les forces & les ſuccès, on ſuit rarement les regles exactes de la juſtice. Un peuple ambitieux contracte naturellement une certaine âpreté de caractere, qui rend ſes vengeances terribles. Déſirera-t-il de ſoumettre ſes voiſins, ſans déſirer de s'enrichir de leurs dépouilles ? Bientôt il jugera de l'importance de ſes ſuccès par le butin que lui vaudra la victoire. Chacun voudra étendre ſes héritages, comme la république veut étendre ſes domaines ; de là, l'uſure. Enfin quand les richeſſes auront détruit les vertus que l'ambition s'étoient aſſociées, la république ſera avilie par les vices bas qu'on reprochoit aux Carthaginois, ou déchirée par ceux qui allumerent les guerres civiles des Romains. Que le légiſlateur qui doit s'occuper de former une république éternelle, ne lui permette donc pas d'être ambitieuſe ; qu'il lui défende expreſſément de faire la guerre pour agrandir ſes domaines. La guerre offenſive doit être regardée comme un crime, & la guerre défenſive comme le rempart de la république. L'exemple de Sparte nous prouve qu'il ne faut pas être ambitieux pour être brave. Pour éviter la tentation du pillage & de la vengenge, qu'il ſoit ordonné de l'at-

tendre ſur ſes frontieres ; que la même loi qui ordonnera au citoyen de vaincre ou de mourir, lui défende, ſous peine d'infamie, de pourſuivre un ennemi qui aura pris la fuite, de dépouiller les morts, & de faire du butin. Qu'on établiſſe des juges de paix, qui rétabliſſent les injures qu'on aura pu faire par ignorance ou par emportement, qui préviennent tout ſujet de rupture, & cultivent l'amitié des voiſins. Pour prévenir l'ambition des magiſtrats, leurs magiſtratures ſeront de courte durée ; on n'y parviendra que graduellement : la puiſſance exécutrice ſera partagée en pluſieurs mains, & ſur-tout que tout citoyen puiſſe aſpirer à devenir magiſtrat. Mais le légiſlateur n'auroit rien fait, ſi, en réprimant l'ambition de la république, il négligeoit de régler celle des particuliers ; on fait trop peu d'attention aux intérêt de cette multitude qu'on appelle la populace. Ces citoyens, qui ſont toujours prêts à oublier qu'ils ſont hommes, au lieu de les avilir chaque jour davantage, il faudroit leur apprendre à connoître leur dignité. Plus on les humiliera, plus la vanité des grands ſera inſenſée & oppreſſive. On ne ſait mener le peuple que par la crainte ; n'y a-t-il pas d'autres moyens de le conduire ? Ses devoirs ſont bas & pénibles ; ennobliſſez les par des récompenſes. Tentez tout pour le retirer de cette miſere qui l'abrutit. La mendicité déshonore & affoiblit un gouvernement. Les aumônes des riches ne réparent pas le mal ; & ſi vous ne voulez pas que les vices des riches profitent des vices des pauvres, proſcrivez la pauvreté. Que le peuple nomme aux magiſtratures ; ſon choix eſt ordinairement juſte

& éclairé: mais pût-il ſe tromper, ce n'eſt pas une raiſon de le priver d'un droit qui lui appartient, & ſans lequel il tomberoit dans l'eſclavage. Je ſuis choqué des diſtictions héréditaires, quand je vois qu'un grand homme n'eſt ſouvent que le pere d'un ſot; mais, puiſqu'il eſt impoſſible de remettre chacun à ſa place, il faut du moins chercher les moyens de ſe rapprocher de l'égalité naturelle, & de ne la bleſſer que légerement, en laiſſant ſubſiſter ces diſtinctions dont la vanité eſt ſi jalouſe. Que les grands ſoient donc auſſi hauts qu'ils le voudront, pourvu que les autres ne ſoient pas obligés d'être vils & bas. Qu'ils établiſſent toutes les diſtances, toutes les préférences qu'ils voudront, pourvu qu'il n'en réſulte ni la tyrannie, ni la ſervitude, & que les droits les plus inconteſtables de l'humanité ſoient reſpectés. Que les gentilshommes & les eccléſiaſtiques conſervent tous les priviléges, toutes les prérogatives qui ne donnent que de la conſidération, mais qu'ils ne faſſent que partager avec le reſte des citoyens les droits qui donnent de l'autorité. Il me ſemble qu'il ne réſultera pas de grands inconvéniens de l'inégalité de rangs, ſi tout ſe réduit à des formalités de politeſſe & d'égards entre les particuliers ».

Mais dans la malheureuſe poſition où ſe trouvent les peuples de l'Europe, ces lois ne ſeront-elles pas rejetées avec dédain? ne les regardera-t-on pas comme les chimeres & les rêveries d'un viſionnaire? Peut-on raiſonnablement eſpérer qu'un jour viendra où les paſſions ſoumiſes & reſpectueuſes ſe tairont en préſence de l'évidence, & où nous prendrons ſans effort le parti d'être

juſtes & raiſonnables? Pourquoi ne l'eſpérerions-nous pas ? pourquoi ne ferions-nous point un pas vers le bonheur, en adoptant les lois un peu ſéveres dont on vient de parler? pourquoi ſerions-nous incapables de faire aujourd'hui ce qu'ont fait autrefois des peuples qui ne valoient guere mieux que nous ? Les Spartiates, & les Romains avoient nos vices avant d'avoir les vertus que nous admirons. Les uns & les autres connoiſſoient la fatale propriété, & ne l'avoient point établie parmi eux impunément. Qu'on ſe figure l'ambiton des Spartiates lorſque Lycurgue leur donna des lois, & l'avarice des Romains lorſque la liberté ſuccéda aux Tarquins. Il y a tant de haſards, de circonſtances, d'événemens extraordinaires! Quand les vices nous ont fait ſentir leur amertume déchirante ; quand le déſordre eſt dans tous les ordres de l'état, laſſés enfin du mal, il peut nous prendre fantaiſie d'eſſayer du bien. Revers, proſpérité, diſgraces, pourquoi tout ſeroit-il éternellement perdu pour la ſociété ? Après tout, les hommes raiſonnent, & l'expérience peut les éclairer. A force d'être dupes de cette mauvaiſe politique, dont l'avarice & l'ambition ſont les auteurs & les inſtrumens, nous ouvrirons peut-être enfin les yeux.

Il peut enfin ſe trouver un homme ſur le trône d'une monarchie tempérée ; cet homme-roi ne ſera point gâté par ſon éducation, parce que les ames ſupérieures tiennent tout d'elles-mêmes, s'élevent par leurs propres forces, & ne cedent point à l'exemple. On lui dira, au moins une fois, qu'on n'eſt pas roi pour ſon propre plaiſir, & qu'un prince eſt obligé de rendre ſes

ſujets heureux. Cette vérité ne ſera pas perdue ; elle fera ſentir au monarque toute l'étendue de ſes devoirs. On aura beau lui dire qu'il eſt l'image de Dieu ſur la terre, il verra bien qu'il n'eſt qu'un homme, & qu'en ſe chargeant de tout faire dans ſon royaume, il ſe réduit à la condition humiliante d'un automate, qui n'agit que par des impreſſions & des mouvemens étrangers. Bientôt ſa grande ame ſe déploie, & mon héros ne ſe charge que d'un fardeau qu'il puiſſe porter. Tenant cependant par quelque fil aux foibleſſes de l'humanité, ce ne ſera point ſans une ſorte d'étonnement qu'il balancera à ſe dépouiller de ſa toute-puiſſance ; mais la magnanimité l'emportera enfin ſur la vanité ; il verra qu'en ſe démettant de ſon pouvoir, il l'augmentera encore, & que ſes ſujets, conduits par l'amour, la confiance, l'eſtime, le reſpect, & la vénération, ſe précipiteront à ſes pieds. Toute l'énergie de ſon ame ſe montrera, alors il jouira du pouvoir le plus étendu que puiſſe poſſéder un homme, de la gloire d'avoir fait une nation libre, du plaiſir d'avoir affermi la fortune de ſa maiſon, & de penſer que les générations vertueuſes & heureuſes, qui vont ſe ſuccéder, ſeront ſon ouvrage. Croyez-vous que mon Théopompe ou mon Charlemagne ne puiſſe pas triompher de la corruption de ſa cour & briſer tous les obſtacles qu'on voudroit lui oppoſer ? Voyez ce que Pierre Ier a fait chez les Ruſſes. Le prince que je vous prédis (1) fera ſans doutes toutes les ré-

(1) Ce n'eſt pas la ſeule preuve que nous ayons de l'eſprit prophétique de l'abbé de Mably ; il avoit

flexions que vous venez de faire, n'en doutez pas. C'eſt dans la nature même de l'homme & de la ſociété qu'il puiſera ſes lois. En établiſſant le grand intérêt du bien public, en nous le faiſant aimer, il nous détachera ſans effort de tous ces petits vices obſcurs & bas, qui nous lient ſi étroitement à notre intérêt perſonnel.

Ce n'eſt qu'avec les plus grandes précautions que ce prince habile préparera ſon peuple à recevoir un nouveau gouvernement. Il connoîtra le pouvoir de l'habitude, & il imitera la ſage lenteur que la nature elle-même emploie pour changer le génie, les mœurs, & le caractere d'une nation. Il ménagera avec art nos paſſions, l'opinion publique, nos préjugés mêmes & nos erreurs. C'eſt par l'inſtruction publique & en favoriſant les bons ouvrages, qu'il dirigera les unes & detruira inſenſiblement les autres. Il ſe gardera de contraindre quand il ne faut qu'inviter & ſolliciter : en demandant trop à la fois, il n'obtiendroit rien, & s'écarteroit du but en voulant y arriver trop bruſquement. Les citoyens ſont-ils portés à l'avarice ? il commencera par intéreſſer leur vanité & leur ambition. C'eſt beaucoup gagner que de ſubſtituer un vice à un autre, quand il nous approche davantage de la vertu. Si la nation manque abſolument de caractere, & que les citoyens ne ſoient que de grands enfans que tout affecte également, il examinera ſi cette molleſſe de l'ame ne tient pas à l'habitude de

---

prédit les révolutions arrivées dans le nord de l'Amérique, en Hollande, à Geneve.

ne

ne s'occuper que de niaiſeries, de plaiſirs dont on eſt bientôt las, & alors il préſentera aux eſprits, des objets capables de faire une impreſſion plus vive, & ſur-tout plus durable ; il tâchera de donner à l'ame, des élans ou des ſecouſſes qui la retirent de ſon oiſiveté. Si elle eſt affaiſſée par la crainte & l'habitude de la miſere, il ſe montrera moins ſévere & plus indulgent ; ſe forme-t-il un caractere national ? il en profitera pour encourager quelques vertus & quelques talens, & exciter de l'émulation. C'eſt ainſi qu'il diſpoſera peu à peu les peuples à reſpirer l'air ſalutaire de la liberté, & à jouir du droit de citoyens ſans danger. Il leur remettra alors le pouvoir légiſlatif dont on les avoit injuſtement dépouillés, & que leur ignorance & leurs vices ne les empêcheront plus d'exercer utilement. « Une nation qui ne contribue en rien aux lois, ne manquera jamais de les prendre pour un joug incommode ; elle ſe défiera toujours d'un prince ou d'un ſénat de praticiens qui veulent décider de ſon ſort. Cette défiance ôte aux lois leur force dans le moment même où elles ſont publiées. Citez-moi quelque ariſtocratie, & ſur-tout quelque monarchie où les lois aient été obſervées quelque temps avec une ſorte de religion. La légereté avec laquelle on les multiplie dégrade le légiſlateur ; il a beau aſſurer que ſon édit irrévocable eſt fait pour ſubſiſter éternellement, on ne le croira pas : on ſait, par expérience, que l'ouvrage d'un caprice doit être bientôt détruit par un autre caprice.... Un peuple n'aura donc de confiance en ſes lois, qu'autant qu'il ſera lui-même ſon propre légiſlateur. Ne craignez ce-

pendant pas que je confie la puiſſance légiſlative à la multitude, toujours ſujette à l'engouement, à la précipitation, à l'eſprit de parti ; c'eſt aux hommes que chaque ordre aura choiſis pour le repréſenter, que cette autorité doit être confiée. Je vous avertis même que je ſerai peu favorablement prévenu pour cette auguſte aſſemblée, ſi elle n'eſt pas ſoumiſe à de certaines formalités qui me répondent de la ſageſſe de ſes opérations. Que rien ne puiſſe ſe décider par acclamation ; que le projet d'une loi nouvelle, ou d'une loi qu'on veut corriger, ſoit remis à un comité chargé d'en faire l'examen. Huit jours après que les commiſſaires auront fait leur rapport, il ſera permis à chaque membre de l'aſſemblée de parler pour ou contre la loi. On laiſſera encore paſſer huit jours avant que d'aller aux opinions : la puiſſance légiſlative ne ſauroit trop réfléchir ; &, ſi je puis parler ainſi, trop ſe rereplier ſur elle-même. Alors on recueillera les ſuffrages de la maniere la plus propre à entretenir l'ordre & à prévenir la confuſion. La longueur des ſéances doit être déterminée, de peur que la raiſon n'accorde par laſſitude ce que l'opiniâtreté demande. Chaque député doit avoir le droit de propoſer à ſon gré une loi nouvelle, ou la réformation d'une ancienne. Un député ne doit rien faire ſans y être autoriſé par ſes inſtructions, de peur qu'il ne trahiſſe les intérêts de ſes commettans. C'eſt à des êtres raiſonnables que le légiſlateur parle ; il doit donc motiver ſes ordres. On n'eût pas oſé publier tant de lois qui déshonorent l'humanité, ſi on eût été obligé d'expoſer les motifs qui les dictoient. Le corps

législatif, après avoir pris des mesures pour ne pas abuser de son autorité, doit travailler à la conserver tout entiere. Qu'il se défie du pouvoir qu'il confie aux magistrats; que ceux-ci soient obligés de rendre compte de leur conduite, & puissent être punis. Que chaque année il regle les dépenses de la république; puisque c'est le le peuple qui doit les payer, il sera plus économe que les magistrats. Sous prétexte de subvenir à des frais imprévus, qu'il ne permette jamais de lever des subsides surabondans. On ne doit pas moins se garder d'accorder aux magistrats des forces avec lesquelles ils subjugueroient la puissance législative, que des richesses avec lesquelles ils l'acheteroient. Que les lois ne séparent jamais les fonctions militaires des fonctions civiles. Des troupes mercenaires ne conviennent qu'au pouvoir arbitraire, & ne peuvent s'associer avec la liberté. Qu'on ne publie aucune loi inutile, & elles seront en petit nombre, & le citoyen ne sera pas exposé à devenir prévaricateur sans être coupable. Une épreuve infaillible pour juger de la sagesse d'une loi, est de se demander si elle tend à mettre plus d'égalité entre les citoyens. Pour que les lois soient aimées, les châtimens doivent être doux. Il n'y a que deux coupables qui méritent la mort; l'assassin, & celui qui trahit sa patrie, soit pour y établir le pouvoir arbitraire, soit pour la soumettre à une puissance étrangere; mais qu'on n'accuse pas de ce dernier crime le citoyen qui a le courage de ne pas flatter sa nation, & qui désire des changemens qui la rendroient heureuse. Il y a aujourd'hui plus d'un pays où Caton ne pourroit paroître sans danger.

Quand la vérité eſt punie, ſoyez ſûr que les lois ont été faites par ceux à qui l'erreur, les abus, & les vices ſont utiles, & qu'elles préparent & annoncent la ruine d'un état. La mort la plus douce eſt le ſupplice le plus cruel que puiſſe admettre un légiſlateur prudent. Pere de la patrie, il doit punir en pere, c'eſt-à-dire, à regret. Les lois doivent toujours préſumer que l'accuſé eſt innocent, & lui fournir tous les ſecours poſſibles pour prouver ſon innocence. Les lois ſeront barbares, ſi la priſon faite pour s'aſſurer de la perſonne d'un citoyen, commence par être une punition elle-même. Ne permettez d'arrêter un homme que quand il eſt pris en flagrant délit. Que le magiſtrat prononce ſon avis à haute voix, qu'il ſoit obligé de rapporter dans ſon jugement le texte de la loi qui condamne le coupable; qu'il s'engage par ſerment à ne jamais juger en vertu d'une loi qu'il croira injuſte. Que les procédures qui ſont enſevelies myſtérieuſement dans l'obſcurité des greffes, ſoient ouvertes, au contraire, à tous les citoyens qui s'intéreſſent au ſort du condamné. Ce ſera une inſtruction pour les citoyens & un frein pour les juges. La loi doit être toujours inflexible, & l'uſage des lettres de grace proſcrit. L'amour de la gloire, l'eſpérance ſont deux motifs auſſi puiſſans & plus nobles. Que la crainte encourage donc par des récompenſes les bons citoyens, comme vous intimidez les méchans par des peines. Banniſſez les délateurs & les eſpions; ils ne ſont néceſſaires qu'à la tyrannie & à l'injuſtice.

Les lois ne ſe conſervent que par la pureté des mœurs, & ne s'alterent que par leur dé-

cadence ; or on ne conſerve les mœurs chez un peuple, qu'en donnant aux enfans une éducation qui les prépare à être des hommes juſtes & tempérans, & en les accoutumant de bonne heure à penſer que nous ſommes ſous les yeux & ſous la main d'un juge dont il eſt impoſſible de tromper la vigilance & la juſtice. Une bonne éducation nous fait contracter des habitudes honnêtes, & nous fournit ainſi un préſervatif contre les paſſions. Le légiſlateur ne négligera donc pas ce double moyen d'affermir ſes lois, en les faiſant aimer de bonne heure, & en leur donnant en quelque ſorte un cenſeur aux yeux duquel il ſoit impoſſible d'échapper ; à l'exemple des anciens, il établira dans chaque ville & dans chaque canton, des lieux d'exercice où la jeuneſſe ſe raſſemble à des heures marquées. Elle s'y formera à tout ce qui peut fortifier le tempérament & élever l'ame, en écartant les voluptés & les délicateſſes qui énervent le corps. Les jeunes gens y trouveront du plaiſir & de la gloire à porter des fardeaux, à courir, à nager, à lutter, à lancer des pierres & des javelots. Tantôt ils creuſeront une tranchée, & tantôt ils la combleront. Ils apprendront à braver toutes les intempéries des ſaiſons & à ne rien craindre. Il faut commencer par s'accoutumer au mal-aiſe, pour être heureux toute ſa vie. Enfin les éleves de la république ſe familiariſeront avec les armes qui doivent ſervir à la défenſe de la patrie, & exécuteront avec la plus grande préciſion toutes les évolutions militaires.

A l'éducation phyſique le légiſlateur joindra

l'éducation morale, en conduiſant périodiquement les jeunes citoyens dans des écoles où l'on formera leur raiſon. C'eſt là que ſans être oiſifs ils ſe délaſſeront utilement de leurs fatigues. La baſe de leurs études ſera la morale ou la connoiſſance des regles par leſquelles doit ſe conduire un être raiſonnable, qui ne peut être heureux qu'en obéiſſant à ſa raiſon. Cette étude ſera ſuivie de celle du droit naturel, qu'on peut appeler le droit de l'égalité parmi les hommes, de celle de l'hiſtoire & des lois.

Enfin la religion doit perfectionner l'œuvre du légiſlateur; ſi elle ne venoit affermir ſes lois, elles ſeroient ſans appui. Une république d'athées eſt impoſſible, une de déiſtes ne l'eſt pas moins. Un culte public eſt néceſſaire; vouloir le détruire, c'eſt troubler l'ordre public. L'impiété doit donc être punie; qu'on commence par éclairer le coupable, & tâcher de le ramener, & s'il eſt incorrigible, qu'on ſe contente de le ſéparer de la ſociété où il peut devenir nuiſible; qu'on ſe ſouvienne ſur-tout que nos penſées & nos ſentimens ſecrets ne doivent pas être ſoumis aux lois humaines. Le légiſlateur doit veiller avec le plus grand ſoin à ce que la religion ne dégénere en ſuperſtition, comme il doit empêcher que la philoſophie ne dégénere en impiété. Pour y réuſſir, il ne regardera la religion que comme le lien des citoyens, & le garant de leur probité, il ſe bornera à rendre les hommes heureux dans ce monde. Si, aveuglé par un zele indiſcret, il veut faire l'apôtre, il abuſera bientôt de ſon pouvoir pour faire adopter ſa doctrine, & ne fera que des hypocrites & des

parjures. « Les prêtres abuſeront de leur crédit & de ſa foibleſſe, bientôt ils ſeront aſſez hardis pour demander les lois les plus favorables à leur avarice & à leur ambition, & il ſe croira ſacrilége, s'il ne leur obéit. Ces deux paſſions ont fait les mêmes maux à la religion qu'elles ont fait à la ſociété. Qu'on diminue donc les richeſſes des prêtres, qu'on diminue leur nombre autant que peuvent le permettre leurs fonctions, afin qu'ils ſentent leur foibleſſe, & ne forment pas des projets trop hardis: en établiſſant entre eux la ſubordination la plus exacte, on les rapprochera, autant qu'il ſera poſſible, de l'égalité la plus parfaite. Le clergé de Hollande peut ſervir de modele, il eſt établi ſur les plus ſages principes. Dès que des prêtres profanes incommoderont la ſociété par des prétentions injuſtes, par leur avarice, leur luxe, leur faſte, leur oiſiveté, & leur gentilleſſe. Dès que, ne valant pas mieux que nous, ils nous choqueront également par leur indulgence relâchée & par l'amertume de leur zele, comment ſera-t-il poſſible d'établir une ſorte d'alliance entre la religion & la philoſophie? Tant qu'on aura du bon ſens, on ſera indigné, ſcandaliſé; & comment empêchera-t-on de tourner en ridicule, des hommes qui ordonnent, au nom de Dieu, d'avoir des vertus dont ils ont un ſoin extrême de ſe préſerver? Quand leur conduite les aura rendus mépriſables, il n'y aura qu'un public hébêté & ſtupide qui puiſſe les reſpecte.

» Il y a aſſez long-temps que nous nous entretenons de la légiſlation & des lois; converſation triſte qui fait découvrir à chaque inſtant

tout ce que la ſociété pourroit être entre les mains d'un légiſlateur habile qui auroit étudié les vues de la nature, & qui nous montre dans quel abîme de maux, des lois faites ſans méthode nous ont jetés & nous retiennent. Quand je lis l'hiſtoire des nations, il me ſemble que des aveugles ont conduit d'autres aveugles ; quand je lis les codes de leurs lois, je vois que les paſſions, les caprices, les préjugés, & l'ignorance ont été les légiſlateurs du monde ; après une longue ſuite de générations, quelques peuples n'ont pas même pu réuſſir à donner une forme conſtante à leur gouvernement ; on juge de ſon droit par ſon pouvoir ; des révolutions éternelles ſe ſuccedent les unes aux autres. Chacun avance quand on ne le force pas de reculer, & en reculant, chacun conſerve l'eſpérance de recouvrer ce qu'il perd : ainſi les lois, toujours incertaines & flottantes, ſont ſans force & ſans activité.

» Pourquoi nous plaindre de nos malheurs, après avoir fait tout ce que nous avons pu pour nous rendre malheureux ? après nous être rendus ſourds à la voix de la nature, il nous ſied bien de l'accuſer d'injuſtice ! Elle nous crie que nous ſommes égaux ; & il nous plaît, en faiſant des lois, de ſuppoſer qu'il n'y a point d'égalité, & de croire qu'il eſt ſage de ſacrifier le genre humain aux paſſions de quelques individus. La nature ne nous a faits ni avares, ni ambitieux, & cependant nous voulons que l'avarice & l'ambition ſoient les deux principes de l'ordre & des mouvemens de la ſociété. Eſt-il juſte que des fous, pour récompenſe de leur folie, obtiennent le bonheur qui eſt promis aux ſages ?

» Il faut enfin revenir ſur nos pas, il faut réparer nos fautes, & prendre une route nouvelle, ſi nous voulons enfin former des ſociété raiſonnables, & non pas des aſſociations de brigands. Pour ſavoir à quelles lois nous devons nous ſoumettre, il faut remonter à ces lois éternelles, qui ſont, dit Cicéron, la raiſon même de Dieu, qui ont précédé la naiſſance des villes & des ſociétés, & que ni le ſénat, ni le peuple ne peuvent changer. Il faut étudier notre cœur, nos beſoins, nos paſſions, & les reſſources de notre eſprit. Nous ſommes, me direz-vous, à une diſtance immenſe du but que nous devons nous propoſer, & j'en conviens; mais par quelle étrange logique en conclurez-vous qu'au lieu de nous en rapprocher de quelque pas, nous devons nous en éloigner davantage? Mes principes de légiſlation ne paroîtront à de certaines gens que des rêves chimériques; mais qui doit-on accuſer de ſe repaître de chimeres, moi qui cherche à pénétrer les intentions de la nature, & qui ne propoſe que des lois auxquelles les peuples les plus ſages & les plus heureux ont obéi, ou ces politiques profonds qui ſe flattent d'aſſujettir la nature à leurs caprices, qui s'opiniâtrent à courir après un bonheur qui les fuit, & qui eſperent de nous rendre bons citoyens, à force de multiplier & d'étendre nos vices?

ANALYSE

DU TRAITÉ DE L'HISTOIRE.

IL n'eſt pas d'art, il n'y a aucune invention utile dont l'homme n'ait eu le funeſte talent d'abuſer. Il a porté par-tout la contagion de ſes vices; il a tout fait tourner au progrès de ſa dépravation. L'hiſtoire devroit nous tenir lieu d'une longue expérience, & nous guider dans la route qu'ont parcourue nos peres, en marquant les écueils où ils ont échoué, ou le port heureux où ils ſont arrivés. Mais combien y a-t-il de perſonnes qu'elle n'a éclairées que pour les égarer, comme ces feux perfides qui conduiſent les vaiſſeaux au milieu des rochers? On voit croître dans un même champ à côté d'un fruit délicieux, un fruit empoiſonné, & ſouvent d'autant plus dangereux, qu'il eſt plus attrayant à la vue. Ainſi l'hiſtoire nous offre un forfait à côté d'une action vertueuſe, & trop ſouvent elle nous montre le crime ſous les dehors trompeurs de la grandeur, de l'intrépidité de l'héroïſme. Sans doute qu'alors même nous pourrions en tirer une utile leçon; en découvrant le danger des paſſions, l'enchaînement des vices, & les funeſtes ſuites d'une premiere erreur; mais il faut ſavoir y lire, nous méfier de tout ce qui paroît grand & extraordinaire, & n'accorder notre eſtime & notre admiration qu'à ce qui eſt juſte & utile. C'eſt le ſeul moyen de trouver dans l'hiſtoire

un code de morale & de politique. Si nous ne portons pas à cette lecture un eſprit libre & dégagé des préjugés d'une fauſſe éducation, l'amour de la vertu même malheureuſe & mépriſée, & la haîne du vice triomphant & honoré, nous n'en rapporterons qu'une vaine érudition, le goût de la fauſſe gloire, & une admiration ſtupide pour des actions ſouvent fondées ſur l'injuſtice & le malheur des peuples. Ainſi les alimens les plus ſains ſe changent en poiſon dans un eſtomac mal diſpoſé. Peu de lecteurs découvrent plus de véritable grandeur dans Rome vertueuſe & pauvre, bornant ſon territoire à une petite partie du Latium, que dans Rome victorieuſe & ſuperbe, donnant des lois à l'univers. La plume de l'hiſtoire ne devroit être confiée qu'à un Tacite ou à un Plutarque. L'un nous feroit abhorrer le vice juſques ſur le trône, & l'autre peindroit la vertu indigente & malheureuſe, avec des traits qui nous la feroient encore aimer. Nous préférerions être Ariſtide exilé, que Céſar flétri des lauriers de Pharſale. Mais, pour le malheur des peuples, les rois ne trouvent plus perſonne qui oſe leur dire des vérités, pas même dans les livres. La lâche adulation de leurs vils courtiſans, ils la retrouvent dans les hiſtoriens. Que de plumes coupables ne ſe ſont point diſputé la honte de célébrer la vanité, la préſomption, le faſte ruineux, la hauteur, & l'ambition de Louis XIV! Quand les peuples, par leur molle complaiſance, leur baſſe flatterie, deviennent les complices des crimes de leurs maîtres, lors mêmes qu'ils en portent le fardeau accablant, doit-on être ſur-

pris, pour un roi qui prend Trajan pour ſon modele, d'en trouver cent qui croient plus beau d'imiter l'orgueil d'Alexandre, la haîne d'Annibal, & l'ambition de Céſar? Si des auteurs vendus ou éblouis n'avoient proſtitué aux crimes de l'ambition les éloges qui ne ſont dus qu'à la juſtice & à la moderation, tant de brigands qu'à la honte de la raiſon & de l'humanité on a décorés du nom de héros, auroient-ils inondé la terre de ſang & de crimes? Alexandre eût-il ravagé l'Aſie, ſans la folle vanité de ſurpaſſer Bacchus & de mériter les éloges des Athéniens?

Ce n'eſt donc qu'avec beaucoup de précautions qu'il faut entreprendre l'étude de l'hiſtoire; & ces précautions deviennent ſur-tout indiſpenſables, lorſqu'il s'agit d'un prince dont les opinions doivent faire le bonheur ou le malheur d'un peuple. C'eſt ici que le ſecours d'un guide ſage & éclairé eſt néceſſaire. Il dirigera ſes premiers pas dans cette importante carriere, empêchera ſon eſprit de s'égarer dans des recherches futiles; il lui apprendra à apprécier ces actions qui, par un vain éclat & un faux air de grandeur, ſurprendroient ſon admiration. Enfin il lui fera puiſer dans cette étude le goût de la juſtice & de la vraie gloire, & la regle de tous ſes devoirs. Tel eſt le rôle intéreſſant que l'abbé de Mably a rempli auprès de l'Infant duc de Parme. Qui pouvoit mieux que lui prémunir le cœur de ce jeune prince contre les flagorneries des courtiſans & l'attrait du pouvoir arbitraire, & accoutumer ſon oreille à entendre la vérité? Dans le traité de l'étude de l'hiſtoire, ſa plume lui prête tous les charmes qui peuvent

la rendre aimable, & ſur-tout ce langage fier & auſtere qui lui ſied ſi bien, & qui eſt ſi propre à le faire triompher des paſſions. Ceux qui veulent qu'elle ſoit appuyée par les faits, comme ſi la vérité avoit beſoin d'autre appui qu'elle-même, trouveront ici la confirmation des principes que l'auteur a développés dans ſa légiſlation; ou plutôt ces principes ne ſont que la conſéquence des faits qu'il rapproche & qu'il analyſe dans cet ouvrage. C'eſt d'après ces principes qu'il juge une partie des gouvernemens de l'Europe, & qu'il propoſe au jeune prince un plan de réforme pour ſes états.

PREMIERE PARTIE.

L'hiſtoire doit être une école de morale & de politique.

« Ne conſidérer l'hiſtoire que comme un amas immenſe de faits qu'on tâche de ranger par ordre de dates dans ſa mémoire, c'eſt ne ſatisfaire qu'une vaine & puérile curioſité, qui décele un petit eſprit, ou ſe charger d'une érudition infructueuſe qui n'eſt propre qu'à faire un pédant. Que nous importe de connoître les erreurs de nos peres, ſi elles ne ſervent pas à nous rendre plus ſages? Cherchez, monſeigneur, à former votre cœur & votre eſprit. L'hiſtoire doit être pendant toute votre vie l'école où vous vous inſtruirez de vos devoirs. En vous préſentant ces peintures vives de la conſidération qui accompagne la vertu, & du mépris qui ſuit le vice, elle doit un jour ſuppléer aux hommes qui cultivent au-

jourd'hui les heureuſes qualités que la nature vous a données.

» A la voix inſidieuſe de la flatterie, oppoſez les réflexions que vous fournira l'hiſtoire ; elle vous apprendra, ſi elle n'eſt pas écrite par la plume proſtituée de nos écrivains modernes, que la vertu ne doit pas être d'un exercice plus commode & plus facile pour les princes que pour les autres hommes. Elle vous dira au contraire que plus vos devoirs ſont étendus, plus vous devez livrer de combats & faire d'efforts pour les remplir. Elle vous avertira que né comme tous les hommes avec un commencement de toutes les paſſions, vous devez craindre qu'elles ne vous conduiſent aux plus grandes vices ; elle vous dira que chaque vice du prince eſt un malheur public.

Liſez les vies de Plutarque, choiſiſſez un modele parmi ſes héros ; mais que ce ne ſoit pas un prince : je ne ſais quelle gloire fauſſe & ambitieuſe ternit toujours la vie des plus grands rois ; ils oublient trop ſouvent qu'ils ne ſont que l'inſtrument du bonheur de leur peuple ; & ils veulent que leur peuple ſoit l'inſtrument de leur gloire.

» Mais il ne ſuffit pas que vous regardiez l'hiſtoire comme une école de morale. Dans l'état où vous êtes né, il ne ſuffit pas que vous ſoyez vertueux pour vous-même ; vous devez nous être utile, & il faut que vous acquériez les lumieres néceſſaires à un prince chargé de veiller ſur la ſociété. Il y a un art pour rendre une république heureuſe & floriſſante ; c'eſt cet art qu'on appelle politique. Défiez-vous des perſonnes qui vous

diront qu'il ſuffit d'avoir le cœur droit & l'eſprit juſte pour bien gouverner ; elles ne voudront vous rendre ignorant que pour ſe rendre néceſſaires, abuſer de votre ignorance, & vous tromper plus aiſément. Le prince qui ne connoît pas les reſſorts qui font fleurir la ſociété, ou qui ignore comment il faut accélerer ou ralentir leur action, reduit à la condition d'un automate, ne ſera que l'organe ridicule de ſes miniſtres : ſon ignorance les enhardira au mal, & bientôt leur premier intérêt ſera d'être ſes favoris, pour devenir les tyrans de ſes peuples. C'eſt parce qu'on dédaigne par ignorance, par pareſſe, ou par préſomption, de profiter de l'expérience des ſiecles paſſés, que chaque ſiecle ramene le ſpectacle des mêmes erreurs & des mêmes calamités.

» Quelques peuples ont joui long-temps d'un bonheur conſtant, d'autres n'ont eu qu'une proſpérité courte & paſſagere, ou n'ont exiſté que pour être malheureux. Combien de nations autrefois célebres, & dont la durée ſembloit, en quelque ſorte, devoir être égale à celle du monde, ne ſont plus connus que dans l'hiſtoire ! Perſes, Egyptiens, Grecs, Macédoniens, Carthaginois, Romains ; tous ces peuples ſont détruits. Leurs proſpérités, leurs diſgraces, leurs révolutions, leur ruine ne doivent-elles être conſidérées que comme les jeux d'une fatalité aveugle ? Non ; chaque nation a eu le ſort qu'elle devoit avoir : la fortune n'eſt rien, la ſageſſe eſt tout ; & ces grands événemens qui nous effrayent, ſeront autant de leçons ſalutaires, ſi nous ſavons en profiter. Les mêmes lois, les mêmes paſſions, les mêmes mœurs, les mêmes vertus ont conſ-

tamment produit les mêmes effets. Le ſort des états tient donc à des principes fixes, immuables, & certains. Découvrez ces principes, & la politique n'aura plus de ſecret pour vous. Plein de l'expérience de tous les ſiecles paſſés, vous ſaurez par quelle route les hommes peuvent aller au bonheur.

» Rien n'eſt plus aiſé, en liſant l'hiſtoire, que d'extraire des maximes pour le gouvernement des états ; mais ſi on fait ce travail ſans obſerver une certaine méthode, on croira amaſſer des vérités, & on ne ſe chargera que d'erreurs. Toutes les vérités ne ſont pas du même ordre ; & ſi vous ne les arrangez ſoigneuſement en différentes claſſes, ſuivant leur importance, ces principes fondamentaux, qui ſont vrais dans tous les temps & dans tous les lieux, parce qu'ils tiennent à la nature du cœur & de la ſociété ; ſi vous les confondez avec ces maximes moins importantes, & qui ne ſont vraies que dans quelques circonſtances particulieres, & relativement à telle ou telle forme de gouvernement ; ſoyez ſûr qu'avec cet amas de demi-vérités ou de vérités en déſordre, vos opérations, toujours incertaines & louches, ne réuſſiront que par haſard & pour peu de temps. La premiere vérité politique, & d'où découlent toutes les autres, c'eſt que la ſociété ne peut exiſter ſans lois & ſans magiſtrats. Détruiſez ce double lien qui unit les hommes, & ils rentrent ſur le champ dans l'état de nature. Vous n'avez vu dans aucune hiſtoire que des peuples policés ſe ſoient paſſés de lois & de magiſtrats ; juſqu'aux ſauvages d'Afrique & d'Amérique, qui, malgré leur ignorance

tance & leur barbarie, ont ſenti la néceſſité d'avoir des chefs & quelques coutumes qu'ils reſpectaſſent. Nous ſommes ſi accoutumés à nous préférer à tout; l'attrait du plaiſir eſt ſi puiſſant pour nous, que ce n'eſt point ſans des combats que les hommes les plus heureuſement nés parviennent à ſe conduire par les regles de la raiſon. Toujours prêts à nous égarer en cédant à la force de nos paſſions, nous avons beſoin de lois qui nous arrachent à nos vices en leur infligeant des châtimens qui les rendent hideux, mépriſables, & dangereux, & qui nous attachent à la vertu par les récompenſes dont elles l'honorent; mais ces lois deviendroient inutiles, ſi des magiſtrats n'étoient chargés de les faire exécuter, & de punir les coupables. Sans eux les paſſions conſerveroient toute leur autorité, & les lois ne ſeroient que des conſeils auſſi inutiles que ceux de notre raiſon.

» Tous les peuples ont eu des lois; mais peu d'entre eux ont été heureux; c'eſt que des lois abſurdes ne les rapprochent que pour ſe haïr, ſe défier les uns des autres, ſe tromper & ſe venger. Toute légiſlation eſt partiale, & par conſéquent injuſte, qui ſacrifie une partie des citoyens à l'autre. Elle n'établira qu'un faux ordre, un faux bien, une fauſſe paix: car de quel œil des hommes dont on bleſſe les intérêts ne doivent-ils pas regarder ceux qui ne ſont heureux qu'à leurs dépens? N'ayant, & ne pouvant avoir de patrie, ne forment-ils pas une troupe d'ennemis, ou du moins d'étrangers dans le ſein de l'état? Les eſclaves des anciens devoient haïr leurs maîtres: auſſi ſe révolterent-ils ſouvent. Parmi nous autres modernes, ne ſeroit-il pas inſenſé de s'attendre

à trouver des citoyens dans ces hommes à qui leur extrême pauvreté & le mépris des riches & des grands défendent d'être libres, & preſque hommes.

» L'impartialité des lois conſiſte à établir l'égalité dans la fortune & dans la dignité des citoyens. Les lois leur deviendront d'autant plus chères, qu'elles approcheront davantage de cette égalité. Si les Spartiates ont ſi long-temps & ſi religieuſement conſervé leur conſtitution, c'eſt qu'aucun état n'a jamais eu de lois plus conformes à l'ordre de la nature & de l'égalité. Si le peuple de Rome abandonne ſa patrie & ſe retire ſur le mont ſacré, n'en accuſez que la nobleſſe, dont l'orgueil ne peut ſouffrir l'égalité. Si elle avoit réuſſi dans ſes projets, Rome, infailliblement peuplée de citoyens enorgueillis par leur baſſeſſe, auroit été condamnée à languir dans l'eſclavage & l'obſcurité. C'eſt la nobleſſe qui étoit l'ennemi de la république, & non pas le peuple. C'eſt en ramenant les lois à l'égalité preſcrite par la nature; c'eſt en défendant avec conſtance la dignité des plébéiens, que les tribuns préparerent & conſommerent la fortune de l'état. Si Rome déchut de ce degré de ſplendeur, & s'affaiſſa ſous ſa propre grandeur, c'eſt que les tréſors des peuples vaincus, en détruiſant l'égalité, comblerent enfin ſa ruine.

» Parcourez toutes les hiſtoires, & tous les faits vous prouveront que la partialité ou l'impartialité des lois a été la racine heureuſe ou malheureuſe de tous les maux ou de tous les biens. Vous ne trouverez pas de nation qui ait vu s'élever impunément au milieu d'elle, des familles privilégiées par leurs droits ou par leurs richeſſes. Par-tout où l'éga-

lité n'eſt pas reſpectée, la juſtice aura deux poids & deux meſures, par-tout il ſe formera de ces patriciens orgueilleux qui trouvoient étrange que la nature eût daigné accorder à des plébéiens des poumons pour reſpirer, une bouche pour parler, & des yeux pour voir.

» Jetez les yeux ſur l'Europe, & vous verrez que chaque état eſt plus ou moins heureux, à meſure que les lois ſe rapprochent plus ou moins de l'impartialité de la nature. Le payſan Suédois eſt citoyen; il partage avec les autres ordres de la république la qualité de légiſlateur. La Suede eſt-elle expoſée aux mêmes injuſtices, aux mêmes vexations, à la même tyrannie que la Pologne, où tout ce qui n'eſt pas noble eſt barbarement ſacrifié à la nobleſſe? L'Anglois, ſoumis à des lois qui reſpectent les droits de l'humanité dans le dernier des hommes, porte-t-il l'ame abjecte & abrutie de ce Turc, qui, ne ſachant jamais quel ſera le caprice du ſultan & de ſon viſir, ignore s'il eſt deſtiné à faire un bacha ou un palefrenier? Il y a certainement un plus grand nombre d'hommes heureux en Suiſſe que dans tout le reſte de l'Europe; pourquoi? Parce que les lois, plus impartiales que par-tout ailleurs, y rapprochent davantage les hommes de l'égalité naturelle.

» L'impartialité des lois ne ſauroit produire qu'un bonheur de courte durée, ſi elles n'ont pas pour défenſeurs, des magiſtrats aſſez forts pour contraindre le citoyen d'y obéir, & en même temps aſſez foibles pour ne point oſer eux-mêmes en ſecouer le joug. Si le citoyen peut déſobéir impunément aux magiſtrats, ne doutez point qu'il ne viole bientôt les lois mêmes qui lui paroîtront

les plus ſages. Si les paſſions des magiſtrats ne ſont pas, au contraire, elles-mêmes réprimées avec ſoin, pendant qu'ils répriment celles des citoyens, on n'a fui un écueil que pour échouer contre un autre. Les paſſions de la multitude gouvernoient la république, celles des magiſtrats vont décider de ſon ſort; mais comment ſaiſir avec préciſion ce point politique où les citoyens ſeront obligés d'obéir aux magiſtrats, tandis que les magiſtrats demeureront eux-mêmes ſoumis aux lois? C'eſt en partageant la puiſſance publique. Liſez l'hiſtoire des peuples anciens & modernes; vous verrez que ceux qui ont retiré le plus grand avantage de leur gouvernement, ce ſont ceux qui ont abandonné la puiſſance légiſlative au corps entier de la nation, & confié la puiſſance exécutrice à un plus grad nombre de magiſtrats. Si un ſeul ordre de la république fait des lois, doit on eſpérer qu'il ſoit juſte à l'égard des autres? Si le nombre des magiſtrats eſt trop borné, ſuffiront-ils à leur emploi? L'expérience de tous les temps vous apprendra encore qu'on ne peut ſéparer avec trop de ſoin la puiſſance légiſlative de la puiſſance exécutrice. C'eſt pour n'avoir pas fait cette ſéparation néceſſaire que toutes les républiques de la Grece, à l'exception de Lacédémone, ne firent que de vains efforts pour former un gouvernement qui réunît les avantages du gouvernement populaire & de l'ariſtocratie. Dans les unes, le peuple légiſlateur, qui s'étoit réſervé le droit de juger les jugemens de ſes magiſtrats, de réformer leurs ſentences, & d'annuller leurs décrets, n'avoient en effet point de magiſtrats, & faiſoient inutilement des lois;

dans les autres, les magiſtrats, ayant trop de part à la légiſlation, exerçoient ſur le corps entier du peuple, le pouvoir qu'ils ne devoient exercer que ſur chaque particulier; & dès lors leurs paſſions trop libres n'étoient plus ſoumiſes aux lois.

» Pour établir entre ces deux puiſſances des bornes ſolides, les aſſemblées de la nation ne doivent être ni trop fréquentes, ni trop rares. Si elles ſont trop fréquentes, le peuple s'accoutumera à moins reſpecter ſes magiſtrats, & il ſera plus difficile de le conduire. Sont-elles trop rares? les magiſtrats, éblouis de leur pouvoir, croiront ne plus avoir de juges: ils ſe livreront à leur ambition; ils formeront des cabales; leurs intrigues ſemeront la corruption. Que les aſſemblées légiſlatives ſe tiennent donc, s'il eſt poſſible, régulierement tous les ans, dans des temps & des lieux marqués; mais ſur-tout qu'une nation ne reſte jamais ſéparée plus de trois ans de ſuite; elle s'accoutumeroit à s'oublier. Que ces aſſemblées aient des magiſtrats particuliers, qui puiſſent ſeuls propoſer des lois; & que les magiſtrats ordinaires, ſemblables à Valérius Publicola, qui, par reſpect pour le peuple romain, fit baiſſer les faiſceaux en entrant dans la place publique, ne paroiſſent aux aſſemblées que comme de ſimples citoyens qui viennent apprendre ce qu'on leur ordonne d'obſerver & de faire obſerver. Avec quelque empire que ces magiſtrats commandent aux citoyens, jamais leur autorité ne ſera dangereuſe, s'ils doivent rendre compte de leur adminiſtration, s'ils ſont choiſis par le peuple, & ſur-tout s'ils ne poſſedent que des magiſtratures courtes

& paſſageres, qui ne leur donneront pas des intérêts diſtingués de ceux de la république.

» La puiſſance exécutrice doit être partagée en autant de branches différentes que la ſociété a de beſoins différens. Les Romains eurent des conſuls, des cenſeurs, des préteurs, des édiles, des queſteurs, des pontifes, des tribuns, un ſénat, & quelquefois un dictateur. Dans les affaires extraordinaires, ils créoient des décemvirs ou des magiſtrats, dont la puiſſance finiſſoit avec la commiſſion dont ils étoient chargés.

» Puiſque le commerce & la poſition locale des peuples ont établi des relations entre eux, il ne ſuffit pas à un état de ſe précautionner contre ſes propres paſſions, il ne doit pas moins ſe défier de celles des étrangers. C'eſt ſur-tout contre l'avarice & l'ambition, qui ont allumé tant de guerres & fait périr tant de peuples, qu'il doit ſe prémunir. Voulez-vous ne pas tenter la cupidité de vos voiſins ? imitez Lycurgue ; banniſſez les richeſſes. On craindra toujours d'attaquer un peuple pauvre, qui eſt content de ſa pauvreté : gardez-vous d'acheter la paix de vos ennemis, ou le ſecours de vos alliés. Donner de l'or à ſes ennemis, c'eſt les appeler dans le cœur de ſes provinces, & leur donner les moyens d'y pénétrer. L'amitié ne doit pas être l'objet d'un vil trafic entre les états comme entre les particuliers ; elle doit être fondée ſur l'eſtime. Que vos traités ne ſoient pas un jeu, & vos négociations, des piéges perfides. Faites-vous reſpecter de vos ennemis, & pour cela ayez des forces ſuffiſantes pour les attaquer ; mais ne les

employez jamais qu'à vous défendre. Si vous voulez conſerver la paix, ſoyez toujours prêt à faire la guerre avec avantage ; maxime uſée dans les livres & inconnue dans la pratique. N'allez pas chercher au loin & avec peine un bonheur que vous ne trouverez qu'au dedans de vous-même. Pourquoi Carthage, Rome, Tyr, les Perſes, les Macédoniens n'ont-ils eu qu'une proſpérité paſſagere ? C'eſt qu'ils ont dédaigné le bonheur que la nature a attaché à la médiocrité, pour courir après les chimeres de l'ambition. Les hommes ſont-ils donc condamnés à tourmenter, à déchirer leurs pareils, pour être heureux ? Quel terrible exemple pour les ambitieux, que la république romaine, qui tomba ſous le joug de quelques-uns de ſes citoyens, parce qu'elle a étendu ſon empire ſur le monde entier !

SECONDE PARTIE.

Réflexions ſur quelques Etats de l'Europe.

» Les vérités, monſeigneur, que je viens d'avoir l'honneur de vous expoſer, ſont les réſultats généraux de l'étude de l'hiſtoire. Voilà, quoi qu'en en puiſſe dire, à quoi ſe réduit la ſcience de rendre les ſociétés heureuſes & floriſſantes. Le reſte n'eſt qu'une pure charlatanerie dont les intrigans & les ambitieux couvrent leur ignorance & leurs mauvaiſes intentions. Cette charlatanerie, qu'on oſe appeler politique, n'eſt propre qu'à tromper les peuples & à pallier leurs maux..... Mais vous ne devez pas, monſeigneur, vous en tenir là : la théorie n'eſt rien, ſi elle n'eſt

ſuivie de la pratique. La vérité ne doit pas être ſtérile entre les mains d'un prince. Puiſque vous connoiſſez les ſources où la politique va puiſer le bonheur, commencez par vous ſervir de cette connoiſſance pour votre propre avantage. Dites-vous tous les jours que vous rendrez vos ſujets heureux; dites vous tous les jours que c'eſt votre devoir, & qu'en le rempliſſant vous goûterez la ſatisfaction la plus pure. Avant que de faire l'examen des duchés de Parme & de Plaiſance, avant que d'en méditer la réforme, commencez par étudier les gouvernemens actuels, & jugez leſquels d'entre eux s'approchent ou s'éloignent davantage des regles preſcrites par la nature. Cette étude eſt abſolument néceſſaire à un prince, ſa ſûreté en dépend. Comment ſe comporteroit-il avec prudence à l'égard des étrangers, s'il ignore ce que le gouvernement de chaque peuple lui ordonne d'en eſpérer ou d'en craindre.

» je ne m'étendrai pas ſur les pays où le gouvernement eſt purement anarchique, c'eſt-à-dire, où le prince poſſede toute l'autorité publique. Quand le monarque poſſéderoit toutes les vertus d'Ariſtide & de Socrate, je ſuis ſûr que ſes états ſeront expoſés à pluſieurs injuſtices & à pluſieurs abus; ne pouvant ni tout voir ni tout faire par lui-même, il ſentira, au milieu de ſes opérations, qu'il eſt accablé d'un poids trop peſant pour les forces d'un homme : mais je conſens qu'on ſoit heureux; qu'eſt-ce qu'un bonheur attaché à la vie d'un prince, & qui peut vous échapper à chaque inſtant? La crainte de l'avenir ne permet pas de jouir du préſent; les ſujets peuvent donner leur confiance au prince;

mais ils la refuseront à son gouvernement.... D'ailleurs, si je vous faisois aujourd'hui un tableau fidele de la situation actuelle de la plupart des monarchies de l'Europe, ce que je vous en dirois ne seroit peut-être pas vrai demain; car le vice fondamental de ces gouvernemens c'est de n'avoir que des regles flottantes, incertaines, & mobiles. Dans les états libres, la république donne son caractere aux magistrats; dans la monarchie, le prince imprime le sien aux lois & aux affaires. Par un plus grand malheur encore, il n'est que trop ordinaire que les ministres n'aient aucun caractere, parce qu'ils se sont accoutumés à se laisser conduire par la faveur, qui leur donne chaque jour des intérêts opposés. On est gouverné par les événemens qu'on devroit diriger, & les caprices de la fortune décident par conséquent de tout.

» La Suisse vous présente, monseigneur, une image de la république fédérative des anciens Grecs. Si cet heureux pays n'a pas les mœurs de Lacédémone, tous ses cantons, il le faut avouer, sont bien plus sages que ne l'ont été les autres villes de la Grece. Liés entre eux par les mêmes alliances qui unissoient les Grecs, aucune rivalité ne les divise.... Il faut que le fondement sur lequel porte la sagesse des Suisses soit bien solide, pour que des états libres, indépendans, inégaux en force, & qui n'ont pas la même constitution, n'aient cependant ni ambition, ni crainte, ni jalousie les uns des autres. Les querelles même de religion, qui ont allumé tant de guerres & excité des haînes éternelles

par-tout ailleurs, n'ont cauſé parmi eux que de légeres commotions.

» C'eſt dans la Suiſſe que ſe ſont conſervés les idées les plus vraies & les plus naturelles de la ſociété ; on n'y croit pas qu'un homme doit être ſacrifié à un autre homme ; un payſan du pays allemand, dans le canton de Berne, eſt perſuadé, ſans orgueil, que les magiſtrats ne ſont que ſes gens d'affaires. Vous verrez des citoyens qui obéiſſent avec reſpect & ſans terreur à des lois impartiales. Le magiſtrat, ſans faſte, ſans décoration extérieure, & tiré du corps des métiers, ne paroît point armé de ce pouvoir impoſant, dont on voit ailleurs que les lois ont beſoin pour ſoutenir leur majeſté preſque toujours violée... Pourquoi ne voit-on point, dans la Suiſſe, de ces brigues, de ces factions, de ces intrigues ſi communes dans les pays libres ? C'eſt que les Suiſſes ont des mœurs, & n'ont pas nos malheureuſes paſſions. En établiſſant leur république, ils ont compris cette grande vérité, que le bonheur n'eſt point l'ouvrage des richeſſes, du luxe, de la molleſſe, de l'ambition, & de la tyrannie ; & que la probité eſt l'appui le plus ſolide du gouvernement .... Des lois ſomptuaires, en privant les Suiſſes de la plupart des beſoins des autres Nations, accoutument leur ame à la modération, à la frugalité, au travail, à l'économie, & rendent ſuperflue une grande fortune, dont ils n'oſeroient ni ne ſauroient jouir. Aucun citoyen n'eſt pauvre, parce qu'aucun citoyen n'eſt trop riche ; ainſi la république ne connoît ni les vices que donnent les

richeſſes, ni les vices que donne la pauvreté .... Les Suiſſes, ne s'expoſant pas aux périls d'une fortune haſardeuſe, ont toujours des magiſtrats aſſez habiles & aſſez expérimentés pour les gouverner .... Outre qu'ils ne poſſedent pas des richeſſes capables de tenter la cupidité de leurs voiſins, leur pays eſt naturellement fortifié ; en y pénétrant, un ennemi ſe croiroit tranſporté dans ces champs de la fable qui produiſoient des hommes tout armés. Sans faire la guerre pour leur compte, les cantons ont la prudence de ſe faire des ſoldats aux dépens de la folie inquiete des autres nations. Heureux les Suiſſes, ſi le ſervice étranger ſert à purger leur pays, des hommes qui n'ont pas l'ame républicaine, & n'en ouvre pas l'entrée aux vices de leurs voiſins !

» La Pologne nous offre un tableau bien différent. Chaque gentilhomme eſt une eſpece de ſouverain dans ſes poſſeſſions. Il a droit de glebe ou de juſtice ſur tous ſes ſujets ou ſerfs, & ces malheureux ne jouiſſent de quelques droits de l'humanité, que parce qu'il eſt heureuſement impoſſible de les tous violer .... Les nobles ſeuls ſont citoyens, & la conſtitution de la république eſt ſi vicieuſe, que, malgré leur amour effréné pour la liberté, ils ſont plutôt des deſpotes que des républicains, & déchirent leur patrie qu'ils aiment, parce qu'ils ne ſavent pas être libres.

» Il y a peu de princes qui aient autant de graces à diſtribuer qu'un roi de Pologne.... Auſſi, ſans l'unanimité néceſſaire dans les délibérations de la diete, ſans le *veto* qui rend chaque gentilhomme l'arbitre de la perte ou du

ſalut de l'état, ſans l'uſage des confédérations, qui ne ſont, à proprement parler, que des conjurations, il y a long-temps qu'ils ne ſeroient plus libres. Ce ſont des vices qui ont paré le mal que pouvoient faire d'autres vices... Cette unanimité eſt l'abſurdité la plus complette qui ait jamais été imaginée en politique. Comment a-t-on pu ſuppoſer que tous les nonces ou députés d'un grand royaume verroient les intérêts publics du même œil, qu'ils concourroient tous avec le même eſprit, le même zèle, les mêmes lumières, à faire une loi....

» Mais ſuppoſons que, par un prodige, une diete générale parvînt à n'éprouver aucune oppoſition, vous verriez naître des lois auxquelles pluſieurs palatinats refuſeroient d'obéir; elles ne ſeroient point reconnues par les provinces qui n'auroient pas envoyé de nonce à la diete générale, événement qui n'eſt pas rare; car les diétines *anti-comitiales* étant auſſi ſujettes au redoutable *veto*, ſe ſéparent ſouvent avant d'avoir rien pu réſoudre. En ſecond lieu, ces lois n'ayant de force qu'autant qu'elles ſont reçues unanimement par les diétines *poſt-comitiales*, l'oppoſition d'un ſeul gentilhomme ſuffiroit encore pour les détruire....

» La puiſſance exécutrice eſt auſſi nulle que la puiſſance légiſlative; le roi ne peut rien ſans le ſénat, & le ſénat ne peut rien ſans le roi; & s'ils ſont unis, la nobleſſe, qui croit toujours qu'on attente à ſes prérogatives, empêche leur réunion de produire aucun bien.

» Si, pour être libre, la nobleſſe polonoiſe veut n'avoir ni lois ni magiſtrats, la nobleſſe véni-

tienne ne croit au contraire pouvoir conſerver ſa liberté qu'en ſe ſoumettant à des lois très-dures & à des magiſtrats qui exercent ſur elle le pouvoir le plus arbitraire. Le conſeil des *Dix*, qui favoriſe les eſpions & l'eſpionnage, qui met la délation en honneur, qui juge les accuſés ſans les confronter avec leurs accuſateurs qu'ils ne connoiſſent pas, n'eſt point encore un tribunal auſſi redoutable que les magiſtrats appelés inquiſiteurs d'état, & qui peuvent condamner à mort le doge, les ſénateurs, les nobles, les étrangers, & tous les ſujets, ſans être obligés de rendre compte à qui que ce ſoit. Leurs jugemens ſont ſecrets, & ſont exécutés avec le même myſtere qui les a dictés .... Seroit-il poſſible que de pareilles lois fuſſent néceſſaires à la conſervation de l'ariſtocratie? Veniſe devroit-elle conſerver aujourd'hui des lois qui bleſſent les droits de l'humanité, parce qu'elle les a cru néceſſaires dans un temps où l'Italie étoit infectée de l'eſprit d'uſurpation & de tyrannie?

» Ce n'eſt qu'en 1689, qu'après pluſieurs révolutions, la conſtitution angloiſe a été fixée le 22 janvier. Le parlement déclara que le pouvoir prétendu de diſpenſer des lois ou d'en ſuſpendre l'exécution par l'autorité royale, ſans le conſentement du parlement, étoit contraire aux lois de la nation. On ôta à la couronne le droit qu'elle s'étoit attribué de créer des commiſſions ou des cours de juſtice, & il fut ordonné que dans les procès même de haute trahiſon les jurés ne ſeroient pris que dans les membres des communautés. Toute levée d'argent, pour l'u-

Le plus grand ennemi qu'ait aujourd'hui la conſtitution angloiſe, c'eſt la vénalité que les richeſſes, le luxe, & l'avarice y ont introduite. Ce n'eſt pas par des coups d'éclat & de violence que cette corruption de mœurs domeſtiques prépare une révolution; elle ne rompra pas avec effort les reſſorts du gouvernement, elle les rouille ſeulement, ſi je puis parler ainſi, & les carie. Elle agit inſenſiblement, elle intimide la raiſon, elle flatte toutes les paſſions, elle rend inſenſible au bien public, & des citoyens qui ont l'ame avilie ont beau avoir des lois pour être libres, ils veulent être eſclaves.

» La Suede rentra, par la mort de Charles XII, dans le droit de ſe choiſir un roi & de ſe former un nouveau gouvernement. Ce ſeroit une eſpece de prodige qu'elle eût établi une république, ſi le deſpotiſme extraordinaire de ce prince n'eût été auſſi propre à donner de l'élévation aux eſprits, que le deſpotiſme ordinaire eſt capable de les avilir. En faiſant de grandes choſes ſous Charles XII, les Suédois ſentirent qu'ils n'étoient pas faits pour être des eſclaves. *Nous remercions très-humblement ſa majeſté* (la princeſſe Ulrique-Eléonore), dirent les ordres de l'état aſſemblés en diete, *de l'averſion juſte & raiſonnable qu'il lui a plu de témoigner contre le pouvoir arbitraire & abſolu dont nous avons éprouvé que les ſuites ont fort préjudicié au royaume & l'ont grandement affoibli; de ſorte que nous, les conſeillers & états du royaume aſſemblés, ayant fait une triſte expérience, avons réſolu ſérieuſement & d'une voix unanime, d'abolir entierement*

entierement ce pouvoir arbitraire ſi préjudiciable.

» La diete de Suede, plus ſage que le parlement d'Angleterre, s'eſt attribué toute la puiſſance légiſlative. Ce n'eſt pas le conſentement du prince qu'elle demande : toutes ſes réſolutions ſont des ordres pour lui.... Dans la crainte de voir échapper de leurs mains cette autorité, les Suédois ſe ſont bien gardés de confier au roi ſeul la puiſſance exécutrice. Il doit faire obſerver les lois, mais en conſultant les ſénateurs, & en ſe conformant à leur avis.... La diete ne s'en eſt pas tenue là pour s'aſſurer de la fidélité de ſon premier magiſtrat ; elle lui apprend qu'il a un juge, & qu'il ne peut violer ſes *aſſurances* ſans être ſoumis à la rigueur des lois. *Nous déclarons par ces préſentes*, dit la diete, *que celui qui, par des pratiques ſecretes, ou à force ouverte, cherchera à ſe revêtir du pouvoir arbitraire, doit être exclus du trône, & regardé comme un ennemi du royaume* (1). Tout

(1) Il s'eſt montré cet homme, & tous ces lâches de la création des puiſſances ennemies ſe ſont proſternés devant lui : il a dit à ces hommes qui ſe croyoient tout, vous n'êtes rien ; & ils ont dit, nous ne ſommes rien. Il leur a dit, je ſuis le maître, & ils ont dit unanimement, vous êtes le maître. Il leur a dit, voilà les conditions ſous leſquelles je veux vous ſoumettre, & ils ont dit, nous les acceptons. A peine s'eſt-il élevé une voix qui ait réclamé. Quelle ſera la ſuite de cette révolution ? on l'ignore. Si le maître veut uſer des circonſtances, jamais la Suede n'aura été gouvernée par un deſpote plus abſolu : s'il eſt ſage, s'il conçoit que la ſouveraineté illimitée ne peut avoir des ſujets, parce

ſe regle & s'adminiſtre par le ſénat à la pluralité ; & quand le roi refuſe ſa ſignature, on y ſupplée par une eſtampille qui l'imite : en derniere analyſe, le nom du roi fait tout ; ſa perſonne ou ſa volonté particuliere ne fait rien. Il n'eſt qu'un homme privé quand il n'eſt pas l'organe du ſénat, dont la conduite eſt auſſi ſoumiſe à l'examen & au jugement de la diete.

» La diete ordinaire doit s'aſſembler tous les trois ans, au milieu du mois de janvier ; chaque famille noble y a ſon repréſentant, qui doit avoir vingt-quatre ans accomplis. Chaque dioceſe y envoie ſon député général, & chaque prévôté

---

qu'elle ne peut avoir des propriétaires, qu'on ne commande qu'à ceux qui ont quelque choſe, & que l'autorité ceſſe ſur ceux qui ne poſſedent rien, la nation reprendra peut-être ſon premier eſprit. *Raynal, Hiſt. Philoſop, tom. IX, pag. 71.*

Une remarque ſinguliere, c'eſt que ce qui devoit faire le bonheur de la Suede, eſt ce qui a le plus contribué à la ruine de ſa liberté, ſa pauvreté. Il faudroit des millions pour corrompre une très-petite partie du parlement d'Angleterre, & quelques ſommes modiques ont dû ſuffire pour gagner la diete de Suede. Mais le vice principal qui l'a précipitée dans la ſervitude, c'eſt la diſtribution des citoyens en quatre ordres. Tant que dans un état on pourra être autre choſe, & ſur-tout être plus que citoyens, tant qu'une nation ſera repréſentée par des perſonnes qu'elle n'aura pas choiſies elle-même, & qu'une aſſemblée quelconque pourra décider irrévocablement de ſon ſort, ſans que ſes membres ſoient tenus de rendre compte de leur conduite, il n'y aura plus de démocratie, c'eſt-à-dire, de véritable liberté. Ce ſera une vraie ariſtocratie, dont les membres ne ſont pas toujours les mêmes.

ſon délégué particulier; toutes les villes jouiſſent du même avantage, & les communes éliſent dans chaque communauté ou diſtrict un député, qui doit être de l'ordre des payſans. Ce repréſentant doit être domicilié & établi dans le territoire dont il tient ſes pouvoirs; il ne doit auparavant avoir poſſédé aucun emploi public, ni avoir appartenu à un autre ordre. Après que le roi a fait l'ouverture de la diete & expoſé ſes propoſitions ou demandes, on le reconduit chez lui; & chaque ordre, ſe rendant dans la ſalle qui lui eſt deſtinée, entend la lecture de l'édit *nommé forme du gouvernement des aſſurances*, que le roi a juré d'obſerver, & de l'ordonnance qui concerne l'ordre, la diſcipline, & le régime de la diete. Voici le 13e article de la loi fondamentale.

« On traite dans la diete non ſeulement de » ce que le roi a fait repréſenter par ſes propo- » ſitions, ou autres écrits expédiés & contreſignés » de l'avis du ſénat, mais encore de tout ce que les » états jugent eux-mêmes pouvoir intéreſſer le bien » général du royaume. On y cherche comment » l'édit de la forme du gouvernement, les aſſu- » rances royales, & la loi fondamentale du » royaume ont été obſervés, & s'il s'eſt paſſé » quelque choſe contraire à ces lois, on ne doit » le tolérer ſous aucun prétexte, mais le redreſſer » & en punir les auteurs. On y examine les dé- » libérations du ſénat & ſa conduite depuis la » derniere diete, ſoit dans l'intérieur du royaume, » ſoit dans les affaires étrangeres.... Les états » doivent auſſi rechercher comment la juſtice a » été rendue, & comment ce qu'on nomme la

» réviſion de juſtice s'eſt acquittée de ſes fonc-
» tions. Les états doivent prendre connoiſſance
» de l'emploi qui a été fait des deniers publics,
» en quel état ſe trouve l'économie du pays,
» l'armée de terre & de mer, la flotte & les
» fortereſſes; comment on doit dreſſer l'état des
» dépenſes; ſi les ordonnances ou déclarations
» publiées depuis la diete précédente, doivent
» être adoptées & recevoir force de loi, &c. &c. ».

Les Suédois ont pris des meſures contre la pompe, le luxe, le faſte, les intempérances naturelles des princes & des magiſtrats. Ils ſavent que la corruption des chefs ſe communique promptement au dernier ordre des citoyens. Vous lirez dans les lois ſuédoiſes ces paroles remarquables : « La pompe & la repréſentation or-
» données à l'occaſion de certaines ſolennités,
» plus pour la dignité du royaume que pour la
» perſonne qui repréſente; plus par rapport
» aux étrangers que pour les ſujets, ont été
» juſqu'ici un abus introduit par l'orgueil &
» le politique, afin d'inſpirer plus de reſpect &
» de crainte, d'abord pour la perſonne du roi,
» enſuite pour ſes volonté. Par ce moyen, les
» ſujets ont contracté un génie ſervile, & ſe ſont
» accoutumés au joug ». Vous lirez encore ces paroles, que vous ne devez jamais oublier : « Que
» les rois n'ont aucun droit d'enfreindre & de
» violer les droits des ſujets, qu'ils ne ſont pas
» faits d'une autre matiere que le reſte des
» hommes .... ; que le choix du peuple eſt la
» baſe de leur grandeur, & un moyen néceſ-
» ſaire pour leur conſervation; qu'en un mot,
» l'Être ſuprême n'a pas créé le genre humain pour

» le plaiſir particulier de quelques douzaines de » familles ».

» Plus vous approfondirez la conſtitution ſuédoiſe, plus vous ſerez convaincu que la juſtice de ſes lois attache tous les citoyens à la patrie. La nobleſſe, par-tout ailleurs ſi impérieuſe, & qui regarde comme une de ſes prérogatives de mépriſer les autres ordres, de les gouverner, & de s'en faire haïr, a cru, en Suéde, que l'eſprit de ſervitude ou de tyrannie eſt la plus grande des dérogeances, & que ſa grandeur conſiſte à être à la tête d'une nation libre, où le dernier des citoyens ſait qu'il eſt homme. Que cette nobleſſe ſeroit grande, ſi elle pouvoit renoncer à quelques prérogatives que les autres ordres ne partagent pas avec elle! Peut-être que ces prérogatives l'inclinent malgré elle vers l'ariſtocratie; peut-être que ces diſtinctions dérangeront un jour les principes du gouvernement, en troublant l'harmonie qui doit régner entre les ordres. Les vertus & les talens de cette nobleſſe ſe développeroient, ſans doute, avec plus d'éclat, ſi elle craignoit la concurrence des autres ordres, & étoit obligée de faire des efforts, pour obtenir, à force de mérite, des dignités qui lui ſeroient diſputées.... Le clergé, autrefois tyran, a appris des lois politiques ce qu'il liſoit inutilement dans l'évangile, que ſon royaume n'eſt pas de ce monde. Il a rénoncé aux prétentions qui l'avoient rendu odieux, qui ſont contraires aux droits des nations, qui ne tendent qu'à établir le deſpotiſme ſacerdotal, en ſubſtituant la ſuperſtition au véritable eſprit de la religion. Il aime la patrie qu'il vexoit, parce qu'il eſt devenu citoyen. L'ordre des bour-

geois & des payſans jouiſſent dans les dietes, des droits de la légiſlation, & leur autorité rend les lois preſque auſſi impartiales qu'elles peuvent l'être dans un pays où les préjugés ont établi pluſieurs claſſes d'hommes. L'égalité n'eſt pas établie; mais l'oppreſſion eſt bannie. Ils obéiſſent avec plaiſir à la loi; ils la chériſſent, parce qu'ils ont contribué à la porter, qu'elle eſt leur ouvrage, & qu'elle aſſure leur état.

TROISIEME PARTIE.

De la maniere dont un prince doit procéder à la réforme des lois.

» Tous les peuples ont été agités par de longues diſſentions domeſtiques, avant que de pouvoir fixer les principes de leur gouvernement. On ſent les inconvéniens d'une mauvaiſe légiſlation; perſonne ne veut être opprimé, tout le monde veut être oppreſſeur; l'autorité ſouveraine eſt comme ſuſpendue entre le prince, les magiſtrats, & les différens ordres des citoyens, & chacun fait des efforts pour s'en rendre maître & en abuſer: les paſſions dictent alors les lois, qui devroient être l'ouvrage de la raiſon... Les hommes, laſſés de leurs diſſentions, s'accoutument-ils enfin au gouvernement qui les a ſubjugués? vous les verrez moins diſpoſés que jamais à ſe corriger de leurs vices. L'habitude du mal les a, pour ainſi dire, engourdis. Dès qu'ils ceſſeront de ſe plaindre, ils ceſſeront de penſer; il va s'établir un préjugé national, qui paſſera bientôt pour une vérité conſtante. On publiera

comme autant de principes inconteſtables, les abſurdités les plus ridicules; les peres en inſtruiront leurs enfans. C'eſt ainſi que les nations, traitées comme de vils troupeaux, tombent peu à peu dans des erreurs ſi groſſieres & dans un abrutiſſement ſi profond, qu'elles aiment leurs vices & craindroient de les perdre.

» Au milieu des plus grands emportemens des guerres civiles, vous verrez toujours ſurnager les préjugés nationaux. Vous trouverez dans un peuple qui ſe révolte, & qui ſemble avoir pris de nouvelles mœurs, le caractere que lui a donné ſon ancien gouvernement. Pourquoi les hommes tiennent-ils ſi fort à leurs premiers préjugés & à leurs premieres habitudes? C'eſt que dans le point où l'on eſt quand on commence à s'agiter, on eſt toujours mal placé pour apercevoir le point où il faudroit arriver. Quelque vicieux que ſoit un gouvernement, chacun de nous eſt accoutumé à le craindre & à feindre de le reſpecter; & ce ſentiment agit encore en nous, malgré nous, quand nous nous abandonnons à notre indignation. Le mépris, la colere, l'emportement, ſont toujours combattus par la crainte, la pareſſe, l'amour du repos, & par conſéquent peu durables. Remarquez enſuite qu'il n'eſt pas de vice, d'abus dont un certain nombre de gens ne profitent, & par conſéquent qui ne ſoit protégé & défendu.... A tant de cauſes qui perpétuent les déſordres des nations, ſe joint une ſorte de vanité, un amour-propre bizarre, qui fait que les peuples s'applaudiſſent des vices même de leur conſtitution: jamais un Anglois ne conviendra

que ſon gouvernement ne ſoit pas le plus parfait que les hommes aient imaginé.

» Tous les peuples de l'Europe ſont diſtribués en différentes claſſes qui n'ont rien de commun entre elles, & dont les mœurs, les préjugés, les principes ſont oppoſés. Un Grec, un Romain étoit un grand homme d'état, parce qu'il embraſſoit toutes les connoiſſances utiles à la république, & que ces connoiſſances ſe prêtent un ſecours mutuel. Nous ne devons produire que des hommes médiocres, parce que nous nous bornons à un ſeul objet. Chaque citoyen, militaire, financier, eccléſiaſtique, homme de loi, s'habitue à ne conſidérer la ſociété que par les intérêts rétrécis de ſon ordre; & tant qu'on n'embraſſe pas le corps entier de la république, on ne corrige un abus que pour en faire naître un autre. Tels ſont les obſtacles qui s'oppoſent aux réformes utiles; mais le principal c'eſt l'ignorance. Pourquoi naîtroit-il dans la penſée des grands & des magiſtrats de diminuer leurs droits, & de ne ſe regarder que comme les adminiſtrateurs de l'état, tandis qu'ils ſont perſuadés, de la meilleure foi du monde, que la ſociété eſt faite pour eux, & qu'ils ſont deſtinés à être heureux aux dépens du peuple, tant que celui-ci confondra la liberté & la licence, la ſubordination & la ſervitude, qu'il ignorera ſa dignité? pourquoi déſireroit-il d'obéir à des lois impartiales...? pourquoi un prince qui ne connnoît pas ſa deſtination, au lieu de ſe ſoumettre aux regles difficiles de la juſtice, ne tenteroit-il pas de tout ſoumettre à ſa volonté? pourquoi les courtiſans

ceſſeroient-ils de le tromper & d'abuſer de ſes paſſions, pour régner à ſa place, ſi ſes ſujets n'ont pas l'eſprit de connoître & de déſirer le bien, & qu'ils penſent, au contraire, qu'il leur importe qu'on les gouverne arbitrairement ?

» Que les différens ordres de la ſociété ſoient inſtruits de leurs devoirs & de leurs droits, que les lumieres ſe multiplient ; & la juſtice & la vérité s'approcheront peu à peu des aſſemblées du peuple, du ſénat, des grands, & du palais du prince. Dans les anciennes républiques de la Grece, combien de fois le peuple ne parut-il pas auſſi juſte & auſſi ſage que l'aréopage même ? Parmi la nobleſſe, aujourdhui ſi jalouſe de ſes prérogatives & de ſes diſtinctions, & la moins occupée à les mériter, il ſe formera des Valérius Publicola, qui oſeront avouer qu'ils ne ſont qu'une partie de la ſociété, à laquelle ils ſont d'autant plus redevables, qu'elle les honore davantage. Cette nobleſſe, ſi prompte à mépriſer ſes concitoyens, apprendra qu'elle ſera plus grande & plus puiſſante, à meſure que le peuple, qui lui eſt inférieur, ſera plus reſpecté. Il renaîtra des Téopompe. Ce roi de Sparte diminua lui-même ſon autorité en étendant celle des Ephores. « J'affermis ma fortune, diſoit-il à ſa femme qui » lui reprochoit de ſe dégrader ; tout pouvoir » trop grand s'écroule ſous ſon propre poids. » Puiſque je ſuis homme, ne dois-je pas me » précautionner contre les foibleſſes de l'humanité ? J'ennoblis ma dignité en la ſoumettant » aux regles de la juſtice. N'eſt-il pas plus beau » de commander à des hommes libres, qui vo- » leront avec confiance au devant de moi, qu'à

» des eſclaves qui m'obéiront en tremblant ? C'eſt » par là que je multiplierai les forces de Sparte & » que je ferai reſpecter ſon nom & le mien dans » toute la Grece & chez les barbares ».

» L'hiſtoire vous a fait connoître, monſeigneur, par une longue ſuite de faits & d'expérience, en quoi conſiſte le bonheur des états ; mais ce n'eſt point là le ſeul avantage que vous en retirerez : elle vous apprendra encore par quels moyens & avec quel art on peut établir les bons principes chez un peuple qui les a toujours ignorés, & qui les a abandonnés. Vous verrez que tous les temps & toutes les circonſtances ne ſont pas propres à une réforme. Il y a dans la politique comme dans la médecine, des remedes préparatoires, qui, par leur nature, ne ſont pas deſtinés à guérir ; mais qui préparent ſeulement les bons effets de ceux qu'on emploiera enſuite, & qui attaqueront le ſiége du mal. Au lieu de contraindre, le légiſlateur éclairé ſe contente quelquefois d'inviter & de ſolliciter, dans la crainte de révolter imprudemment les mœurs & les opinions publiques ; ſouvent il ne prend point le chemin le plus court pour arriver au bien qu'il ſe propoſe ; tantôt il donne de la confiance & de l'audace, tantôt il inſpire de la crainte : il ne cherche qu'à faire aimer les lois qu'il veut publier ; il ſait que ſi elles ſont haïes, elles ſeront bientôt mépriſées.

Tant qu'un peuple libre conſerve des mœurs, il eſt aiſé de corriger ſa légiſlation ; il ne demande que d'être éclairé : montrez-lui le chemin de la vérité, il y entrera ſans répugnance. Mais quand ſes mœurs ſont corrompues, ſi quel-

que malheur ne vient l'arracher à ſes vices, la république eſt perdue..... Si les peuples libres ſe corrigent ſi difficilement; s'il eſt ſi rare qu'ils perfectionnent leurs lois & qu'ils prennent un nouveau caractere, l'hiſtoire des monarchies, quand elles ne ſont pas dégénérées en ce deſpotiſme extrême qui étouffe tout ſentiment de vertu, de patrie, & de bien public, fournit, au contraire, pluſieurs exemples de ces heureuſes révolutions. Les ſujets ayant encore quelque chaleur dans l'ame, ſont cependant accoutumés à recevoir les impreſſions que leur donne leur maître. Un prince qui ſait profiter de ces avantages, ſe crée, quand il veut, une nation nouvelle. Le peuple ſort de ſon aſſoupiſſement, il quitte ſes vices; &, ſans qu'il s'en apperçoive, il prend des mœurs nouvelles & la vertu qu'on veut lui donner. Mais envain entreprendriez-vous une réforme utile, ſi vous ne donnez à la nation la faculté de faire elle-même ſes lois. Je ne m'arrêterai pas à vous prouver cette vérité dont je vous crois convaincu. Pour que cette réforme ſoit durable, la puiſſance légiſlative doit prendre les meſures les plus propres à lui conſerver ſon indépendance. Qu'elle ſe défie continuellement de l'ambition des magiſtrats qu'elle charge de faire exécuter ſes ordres. On voit dans tous les états libres une rivalité éternelle entre la nation & les magiſtrats. La puiſſance légiſlative ſuccombera donc enfin, ſi elle ne ſe conſerve pas des forces ſupérieures à celles qu'elle eſt obligée d'abandonner à la puiſſance exécutrice, pour la mettre en état de veiller utilemenr à l'obſervation des lois. Pour cela, il faut que tous les citoyens, au lieu d'acheter

des ſoldats pour les défendre, ſe croyent deſtinés à repouſſer eux-mêmes les ennemis de la patrie, les armes à la main. La république romaine fut invincible, parce que ſes citoyens étoient ſoldats, & qu'il falloit avoir fait la guerre pour parvenir aux magiſtratures; c'eſt parce qu'elle n'admettoit dans ſes légions que des hommes intéreſſés à la gloire & au ſalut de la patrie, qu'elle put établir cette diſcipline rigide & ſavante, qui fut l'ame de ſes ſuccès & de ſes triomphes. C'eſt parce que les plébéiens défendoient leur patrie, qu'ils furent défendre, affermir & conſerver leur liberté. La Grece ne commença à déchoir & éprouver les déſordres de l'anarchie ou de la tyrannie, que quand les citoyens riches, & amollis par les richeſſes, le luxe, & l'oiſiveté, diſtinguerent les fonctions civiles des militaires, ne porterent plus les armes, & ne contribuerent qu'aux frais de la guerre.

Que ſi vos citoyens ne ſont pas deſtinés à être ſoldats, gardez-vous du moins d'avilir les troupes mercenaires que vous achetez; il vous en couteroit beaucoup d'argent pour n'avoir que de miſérables défenſeurs. Moins vos ſoldats auront d'honneur, plus il ſeroit aiſé de les employer contre les citoyens; & ſûrement ils intimideront des bourgois aſſez lâches eux-mêmes pour avoir craint de défendre leur patrie. Accoutumez vos milices mercenaires à la diſcipline la plus ſévere & la plus exacte; ne craignez jamais de leur inſpirer trop de courage & d'intrépidité; mais ſoumettez leur conduite à un conſeil dont les membres n'auront qu'une autorité courte & paſſagere. Tous les ans nommez

les généraux qui doivent les commander, afin qu'ils n'aient jamais le temps d'acquérir un crédit dangereux.

» Quand je vous ai dit, monſeigneur, que les lois doivent être impartiales, je n'ai pas prétendu vous inviter à confondre les rangs, ni à faire un nouveau partage des terres ; ce que les légiſlateurs auroient pu faire dans des temps plus heureux, nos vices & nos préjugés l'ont rendu impoſſible. Il faut négocier avec nos paſſions, & ne pas les révolter pour les corriger... L'égalité, qu'il eſt encore permis d'eſpérer, & qu'il faut néceſſairement établir, c'eſt que dans la ſociété il n'y ait point de naiſſance de titre, de privilége, qui affranchiſſe des devoirs de citoyens, & que la qualité de citoyen ſoit inviolablement reſpectée dans le dernier homme de l'état.... Malgré les diſtinctions attachées aux différens ordres de l'état, ils ſeront égaux entre eux, autant qu'ils peuvent l'être aujourd'hui ; ils ne ſe mépriſeront point, ils ne ſe s'opprimeront point mutuellement, ſi la loi a pris de ſages précautions pour balancer leur pouvoir & rendre ſacrés & inviolables les droits particuliers de chacun d'eux. Le tiers-état reſpectera les grands ſans être avili par leurs diſtinctions, ſi les grands ſont obligés de reſpecter à leur tour, dans la perſonne des bourgois & des payſans, les droits de l'humanité & la qualité de citoyens libres, qui concourent à faire la loi à laquelle ils doivent obéir.

PRÉCIS

DE L'INTRODUCTION

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

LES peuples, en ſe réuniſſant en ſociété, ſe ſont toujours dépouillés du droit de la force, pour établir celui de la juſtice.

Mais ſoit que l'exécution du contrat ſocial ait été confiée à un ſeul ou à pluſiers, tôt ou tard ce dépôt ſacré a été violé.

Du moment que quelques membres de la ſociété ſe trouvent au deſſous de la loi, les meilleures inſtitutions dégénerent ; les abus ſe ſuccedent rapidement ; ils ſe perpétuent, & chaque ſiecle ne les voit que changer de forme ou de nature, juſqu'à ce qu'enfin le corps politique, n'ayant plus aucun rapport, ni aucune liaiſon dans ſes parties, il ſe trouve frappé d'inertie & de diſſolution, tantôt par l'émigration des individus, tantôt par le fer de l'ennemi.

Les révolutions dans l'ordre politique des ſociétés ſont dans la nature des choſes.

Les annales du genre humain ne préſentent que le tableau de la force, qui opprime la foibleſſe, & celui du progrès des lumieres, qui rend à la foibleſſe ſa premiere force.

Au moral comme au phyſique, c'eſt lorſque

le mal eſt parvenu à ſon comble, qu'il s'opere un grand changement.

Dans l'ordre politique des ſociétés, l'excès de l'abus de l'autorité produit quelquefois une heureuſe révolution, en forçant les opprimés à ſortir de leur apathie, & à reconnoître que le droit de la force n'eſt légitime que pour donner aux lois le pouvoir de protéger, & non de nuire.

Alors les ténebres de l'erreur ſe diſſipent, une nation prend un nouveau principe de vie, & le regne des lois s'y établit, parce que l'homme opprimé reprend ſur l'homme oppreſſeur le droit impreſcriptible de la raiſon.

La juſtice & la vérité ſont éternelles; elles appartiennent à tous les âges, à toutes les nations, à tous les hommes.

Peuple françois, notre hiſtoire eſt la preuve des principes que je viens de développer.

Premiere race de nos rois.

Lorſque nos peres s'établirent à main armée dans les Gaules, tous les tributs que l'avarice des Romains avoit impoſés aux peuples, ceſſerent avec leur ſervitude (1).

Les Francs n'ayant pas de beſoins, les impôts leur étoient inconnus; &, libres ſous un roi, ils firent jouir de leurs priviléges & de leurs franchiſes les eſclaves qu'ils avoient ſoumis par les armes. Alors les ſervices n'étoient pas vendus au poids de l'or à la patrie, & le nom même *d'impôt* fut enſeveli dans les Gaules avec le deſpotiſme des empereurs.

A cette époque, le revenu de nos rois con-

(1) Extrait de l'introduction à l'hiſtoire de France, par M. l'abbé de Mably.

ſiſtoit dans le produit des domaines qu'ils s'étoient appropriés par droit de conquête, & dans les dons libres que leurs ſujets leur faiſoient dans les aſſemblées du champ de Mars. La loi ne leur attribuoit de fixe que les amendes & les confiſcations que les juges prononçoient contre des coupables.

Le gouvernement étoit militaire, & chaque province, chaque cité en faiſoit le ſervice gratuitement, ſoit que le roi aſſemblât l'armée pour défendre la propriété nationale contre l'invaſion de l'ennemi, ſoit que ce fût pour tenter de nouvelles conquêtes.

Il n'exiſtoit point de diſtinction d'ordres dans la nation; tout Franc étoit citoyen; il avoit droit de voter dans l'aſſemblée nationale, & il étoit capitaine ou ſoldat, ſuivant que les rois l'en jugeoient capable.

Les chefs de l'armée avoient pour récompenſe la jouiſſance annuelle des bénéfices militaires, c'eſt-à-dire, d'une plus ou moins grande portion des terres que les rois s'étoient réſervées après la conquête.

La juſtice civile & criminelle étoit rendue par les pairs; & les ducs, les comtes, &c., n'avoient que l'application de la loi.

Les Gaulois ſubjugués jouirent de la liberté de ne faire qu'un peuple avec les François conquérans; mais, ſoit que l'habitude de la ſervitude eût totalement dégradé ce peuple eſclave des Romains, ſoit qu'ils ne vouluſſent pas ſe ſoumettre à un code de lois nouvelles, qu'ils regardoient comme barbares, beaucoup d'entre eux aimerent

aimèrent mieux vivre ſous leurs lois nationales, que de jouir des avantages de la naturaliſation.

L'harmonie néceſſaire pour lier toutes les parties de l'adminiſtration d'un grand empire, ne put s'établir par le défaut de concert dans les opinions des vainqueurs & des vaincus; & les principes du gouvernement populaire, que les Francs avoient apportés de Germanie, furent ébranlés & détruits preſque auſſi-tôt que les Gaules furent ſoumiſes.

Les ſucceſſeurs de Clovis furent obligés de céder la jouiſſance d'une partie de leurs domaines, ſoit aux chefs de l'égliſe, à raiſon de la grande influence qu'ils avoient acquiſe ſur l'eſprit des peuples, ſoit aux chefs de l'armée, pour les contenir dans l'obéiſſance.

Dès que les bénéfices eurent été rendus inamovibles, les chefs de l'armée ne tarderent pas à ſe les approprier & à les rendre patrimoniaux; ils violerent toutes les lois, & firent une caſte à part dans la nation, ſous le nom de *poſſédans fiefs*.

Les miniſtres d'un Dieu de paix jouiſſoient alors de toute la confiance du peuple; ils avoient été appelés dans les aſſemblées nationales par les vœux de tous les citoyens, à raiſon de leur ſavoir & de leurs vertus; mais à cette époque, ils oublierent les ſaintes maximes des apôtres, ils ſuivirent l'exemple des chefs de l'armée, & ils firent une caſte à part dans la nation, ſous le nom de *clergé*.

Le patrimoine entier de la couronne ſe trouvant envahi par le clergé & par la nobleſſe, la nation fut livrée au pillage par les efforts que les rois faiſoient pour rentrer dans leurs domaines,

& par ceux des deux ordres, du clergé & de la nobleſſe, pour ſe maintenir dans leurs uſurpations.

Un pouvoir nouveau s'établit enfin ſur la ruine des rois & des grands; les maires du palais réuſſirent à dégrader la perſonne des rois, & uſurperent l'autorité royale.

Seconde face de nos rois.

Charles Martel, en montant ſur le trône, dépouilla l'ordre du clergé (1) d'une partie des terres qu'il s'étoit appropriées, & il en créa de nouveaux bénéfices; mais plus habile que ſes prédéceſſeurs, il les donna à vie & à la charge du ſervice militaire; & par cette adroite politique, les devoirs impoſés ſur les bénéfices attacherent étroitement les bénéficiers à leurs nouveaux maîtres.

Les peuples, également opprimés par les ſeigneurs eccléſiaſtiques & laïques, les déteſtoient également. La diviſion du clergé & de la nobleſſe étoit à ſon comble; les révolutions qui avoient fait oublier les lois, n'avoient pas même établi à leur place des coutumes fixes & uniformes; on ne ſavoit obéir que quand on étoit trop foible pour oſer ſe révolter. En un mot, tous les ordres de l'état, ſans patrie, ſans ſe douter qu'il y eût un bien public, ne cherchoient qu'à ſe dé-

(1) Sous maires du palais, fiefs commencerent à devenir héréditaires; ſous la fin de la premiere race, tant de fiefs aliénés ainſi, que Charles Martel, au commencement de la ſeconde, étoit obligé d'en créer de nouveaux: pour cela dépouille les égliſes, auxquelles preſque tout étoit paſſé, comme du temps de Chilpéric: égliſes ont toujours ainſi reçu & rendu. *Fleury, Droit public de France, page* 328.

truire les uns les autres, lorſque, pour le bonheur des peuples, Charlemagne donna le grand exemple au monde, d'un roi qui renonce au pouvoir arbitraire, pour fonder la proſpérité publique ſur le regne des lois.

Ce grand homme ramena la nation aux anciens principes de gouvernement que nos peres avoient apportés de Germanie. Il tendit au peuple opprimé une main ſecourable, pour lui rendre ſes droits & quelque courage; il appeſantit l'autre ſur les grands, pour les empêcher de s'élever trop haut, & leur apprendre qu'ils n'étoient placés au deſſus du peuple que pour contribuer davantage à ſon bonheur.

Le champ de Mars fut régulierement aſſemblé chaque année; & la nation, librement repréſentée par les trois ordres, qui s'étoient formés ſur la fin de la premiere race, tantôt prévenoit le prince, & le prioit de mettre le ſceau royal aux réglemens qu'elle avoit dreſſés; tantôt le prince propoſoit lui-même une loi, & requéroit la nation d'y donner ſon conſentement; tantôt les trois ordres de l'état dreſſoient leurs articles à part, & tantôt ils ſe réuniſſoient pour ne faire qu'une ſeule ordonnance; tantôt enfin les lois étoient promulguées par acclamation générale.

Le gouvernement continua d'être militaire, & la contribution nationale conſiſtoit uniquement dans le ſervice gratuit. Par une loi rendue dans l'aſſemblée du champ de Mars, il fut réglé qu'il faudroit au moins poſſéder trente-ſix arpens de terre, pour être obligé de faire la guerre en perſonne & à ſes frais; n'avoit-on que vingt-quatre arpens de terre? on ſe joignoit à un ci-

ſeigneur ; les peuples des différentes parties du royaume gémirent ſous une même ſervitude ; & le temps conſacra enfin les coutumes que la violence établiſſoit.

Troiſieme race de nos rois.

Telle étoit l'anarchie générale où le royaume étoit plongé, lorſque l'extinction de la maiſon de Charlemagne porta Hugues-Capet ſur le trône de nos rois.

Tous les grands du royaume traiterent avec lui, reconnurent ſa dignité, & conſentirent à lui prêter hommage, & à remplir à ſon égard les devoirs de la vaſſalité.

Le régime monſtrueux de l'anarchie féodale avoit pris ſon principe dans la foibleſſe de Charles le Chauve & des derniers rois Carlovingiens ; ſous les Capétiens on s'accoutuma peu à peu à la ſubordination de la féodalité, & les devoirs des ſuzerains & des vaſſaux devinrent l'unique loi de l'état.

On diſtingua dans les Capétiens leur qualité de roi ou de ſeigneur ſuzerain, de celle de ſeigneur particulier de tel ou tel domaine. Les devoirs reſpectifs du roi, en qualité de ſuzerain, & des grands du clergé & de la nobleſſe, en qualité de vaſſaux, conſiſtoient uniquement, de la part des grands, à réunir leurs forces à celles du ſuzerain, lorſqu'il s'agiſſoit d'une affaire générale, contre quelque puiſſance étrangere, qui intéreſſoit le corps entier de la confédération féodale, & de la part du roi, en qualité de ſuzerain, de protéger la confédération générale, & en particulier les droits reſpectifs de tous les grands vaſſaux.

Chaque grand vaſſal étoit pair du roi, &

réunis, ils formoient un tribunal dont le roi étoit le chef, & qui ſeul pouvoit légalement connoître des différens qui ſurvenoient entre eux (1).

(1) *Fleury, Droit public de France, pag.* 356.

Pairs, origine auſſi ancienne que la monarchie, ſignifioit, ſous premiere & ſeconde races, gens égaux & de même condition, confreres. Les barons étoient pairs entre eux, les comtes entre eux, &c., les evêques entre eux, &c.: vaſſaux qui tenoient de la même maniere, du même ſeigneur, à cauſe d'une même ſeigneurie, qui devoient même ſervice de *plaids* & de guerre, étoient pairs & compagnons entre eux.

Vaſſaux immédiats des Rois, conſidérés comme rois, étoient donc pairs de France: vaſſaux immédiats des Rois, conſidérés comme ducs ou comtes, étoient pairs des duchés ou comtés, & non pairs de France: ces deniers, confondus alors avec les barons, parce qu'alors baronnie étoit toute ſeigneurie premiere après la ſouveraine, mouvant directement de la couronne: chacun dans ſon état étoit jugé par des perſonnes de même grade: ainſi *pairs*, quant aux effets, marque la qualité de juge. C'eſt le premier âge de la pairie. Juſques-là pairie étoit eſſentiellement perſonnelle & maſculine.

Après l'hérédité des fiefs, pairie devint réelle, en ce qu'elle devint dignité attachée à la poſſeſſion d'un fief qui donnoit droit d'exercer la juſtice avec ſes pairs ou pareils dans les aſſiſes du fief dominant, devint plus ou moins conſidérable, ſuivant le plus ou moins de puiſſance du ſeigneur ſuzerain des pairs. Pairs du roi étoient de plus grands ſeigneurs que pairs d'un comte. Tout fief avoit ſes pairies, c'eſt-à-dire, d'autres fiefs mouvans de lui, & dont les poſſeſſeurs compoſoient la cour du ſeigneur dominant, jugeoient tous ſujets du roi, comme officiers royaux, n'étoient jugés que par leurs confreres, droit que les pairs de France conſervent encore aujourd'hui. Du droit ancien qu'avoient les ſujets du roi d'être auſſi jugés par leurs confreres, ſont émanés conſeil de guerre, tribunal des maréchaux de France, juridiction des corps-de-ville, police, que tous

Ils étoient tous des deſpotes abſolus dans les terres qu'ils s'étoient appropriées ; leur juſtice étoit ſouveraine. Ils faiſoient battre monnoie à

---

les ordres du royaume exercent ſur leurs membres, même communauté d'arts & métiers. C'eſt le ſecond âge de la pairie, ou ſoumiſe, comme autres fiefs, à toutes les lois des ſucceſſions, donc poſſédée, tranſmiſe, exercée même par des femmes, par conſéquent étoit purement réelle.

Au troiſieme âge, pairs ne ſont plus confondus avec barons. Tout pair étoit baron, tout baron n'étoit pas pair : ce titre réſervé à ceux qui poſſédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de pairie. Premier acte authentique où ſe voit cette diſtinction, eſt certification d'arrêt fait à Melun en 1216.

Ces terres-pairies ayant été ſucceſſivement réunies à la couronne, nouvelles furent créées par lettres patentes, d'abord en faveur des princes du ſang ſeulement, qui, depuis Henri III, ont titre de pair né, même ſans poſſéder des terres-pairies; enſuite en faveur des princes étrangers, le premier en 1549 ; enfin en faveur d'autres ſeigneurs non princes, le premier en 1519 ou même en 1462. Ces dernieres érections furent bien multipliées depuis. Terres ainſi érigées ſont détachées de leur mouvance féodale, pour relever nûment de la couronne, & s'y réunir par défaut d'hoirs mâles de la même famille, en ligne directe ; car tel eſt le fief de ſa nature : aucune des anciennes pairies laïques n'exiſte aujourd'hui : pairies eccléſiaſtiques ſont les plus anciennes, n'ayant jamais changé, ſoit pour le titre, ſoit pour le nombre, toujours fix.

Depuis déclaration de mai de 1711, princes du ſang repréſentent les anciens pairs de France au ſacre des rois : ducs & pairs, quand ils y ſeront appelés, au défaut de princes du ſang. Ainſi dignité de pairs eſt inférieure aujourd'hui à la qualité de princes du ſang. Ces princes ſont corps ſéparé, ſupérieur à tous les ordres de l'état. Voyez les traités de la pairie de Boulain-

leur coin, & ils réglerent à leur gré les poids & les meſures publiques.

La tyrannie la plus inſupportable fut la ſuite de cette anarchie. Chaque terre fut une véritable priſon pour ſes habitans: ici l'on ne pouvoit diſpoſer de ſes biens, ni par teſtament, ni par actes entre vifs, & le ſeigneur étoit héritier au défaut d'enfans domiciliés dans ſon fief; là il n'étoit permis de diſpoſer que d'une partie médiocre des immeubles ou du mobilier; ailleurs on ne pouvoit ſe marier qu'après en avoir acheté

---

villiers, de le Laboureur; Encyclopédie, au mot *pair de France*; d'Agueſſeau, tom. 3, pag. 725.

Barons. Autrefois tous vaſſaux qui relevoient immédiatement du roi, ducs, comtes, marquis, & autres ſeigneurs titrés & qualifiés. Aimoyn & autres vieilles chroniques. Tous bannerets, comme eſt dit au texte, & ſuivant Ducange, d'après la chronique de Flandre. Ber & baron, *id.*, d'où haut-ber & haut baron, *id.*, d'où l'arme du corps ou cotte de maille, appelée haut-ber, haut-bergeon, d'où encore fief de haut-ber, toute eſpece de fief duquel le ſeigneur eſt tenu ſervir le roi avec le haut-ber ou haut-bergeon. Loiſeau, des Seigneuries, chap. 7.

Aujourd'hui cette qualité de baron profanée, n'eſt qu'après ducs, comtes, marquis, vicomtes; barons de l'empire repréſentent encore nos anciens barons. Voyez le Laboureur, de la Pairie, chap. 17.

Dès les temps d'anarchie, de tyrannie, de confuſion, ſeigneur qui n'étoit ni comte, ni duc, tiroit ſurnom de ſa terre ou château; on n'avoit autrefois que nom propre; ſous ſeconde race on y ajouta quelque épithete; nobles de leurs terres, bourgeois du lieu de leur naiſſance, d'un métier, de quelque ridicule, &c., devrait leur être défendu: par-là vraies familles ſe confondent, vrais noms des familles ſe perdent, vanité y gagne; ſource d'abus.

la permiſſion : chargés par-tout de corvées fatigantes, de devoirs humilians, & de contributions ruineuſes, les peuples avoient continuellement à craindre quelque amende, quelque taxe arbitraire, ou la confiſcation entiere de leurs biens.

Une foule de vices attaquoit à la fois cette conſtitution politique ; toutes les parties de l'état, ennemies les unes des autres, tendoient non ſeulement à ſe ſéparer, mais à ſe ruiner récipoquement ; tout ſeigneur & tout particulier ſe trouvoient mal à leur aiſe avec un gouvernement qui réuniſſoit à la fois tous les inconvéniens de l'anarchie & du deſpotiſme.

Le peuple avili & vexé n'étoit pas moins intéreſſé à le voir anéantir, que la petite nobleſſe, qui, placée entre les ſeigneurs & les bourgeois, étoit mépriſée des uns, haïe des autres, & les déteſtoit tous également.

Les ſeigneurs eux-mêmes, partagés en différentes claſſes, avoient les uns contre les autres la jalouſie la plus envenimée ; les plus foibles vouloient être égaux aux plus puiſſans, qui, à leur tour, tâchoient de les détruire.

Heureuſement il eſt un terme à toute tyrannie ; & celle du régime féodal, après avoir parcouru tous les périodes de la plus affreuſe anarchie, s'anéantit par ſes propres excès.

Quand les ſeigneurs, à force de vexations & d'injuſtice eurent réduit leurs vaſſaux à la derniere miſere, ils en craignirent la révolte ; la ſource de leur richeſſe étoit tarie, leur pauvreté les dégrada.

Les premiers d'entre eux qui furent appauvris par leurs guerres domeſtiques, leur défaut d'éco-

nomie ; & la misere dans laquelle la dureté de leur gouvernement fit tomber leurs sujets, n'imaginerent pas d'autre ressource pour subsister & se soutenir, que d'entrer, à main armée, sur les terres de leurs voisins, d'en piller les habitans, ou d'exercer une sorte de piraterie sur le chemin, en mettant les passans à contribution. Les seigneurs dont le territoire avoit été violé, ne tarderent pas à user de représailles ; &, sous prétexte de venger leurs vassaux, pillerent à leur tour ceux de leurs voisins.

Ce brigandage atroce dont le peuple étoit toujours la victime, & qui portoit les maux de la guerre dans toutes les parties du royaume, étoit, en quelque sorte, devenu un nouveau droit seigneurial, lorsque Louis le Gros, dont les domaines n'étoient pas plus respectés que ceux des autres seigneurs, eut la sagesse de mettre ses sujets en état de se défendre par eux-mêmes contre cette tyrannie.

Ce prince fut assez éclairé pour penser qu'en rendant ses sujets plus heureux, il se rendoit lui-même plus puissant & plus riche ; il établit les communes (1) dans tous ses domaines ; il rendit son joug plus léger, & pour les redevances fixées en argent, il accorda à ses vassaux directs les priviléges & les droits dont ses prédécesseurs avoient eu l'injustice de les priver.

(1) L'administration municipale des communes est la plus belle institution qu'on ait encore établie sur la terre. C'est à elle que la France doit de n'avoir pas été vingt fois ruinée sans ressource par les préjugés des grands, & par les erreurs des rois & des ministres.

Ce nouvel ordre de choſes ébranla le ſyſtême du régime féodal ; à l'exemple du roi, les ſeigneurs, toujours accablés de beſoins, & ravis de trouver une reſſource qui rétabliſſoit leurs finances, ne tarderent pas à vendre à leurs vaſſaux la liberté qu'ils leur avoient ôtée.

Les bourgeois acquirent le droit de diſpoſer de leurs biens & de changer à leur gré de domicile.

On vit abolir preſque toutes ces coutumes barbares auxquelles les peuples avoient été aſſujettis, &, ſuivant qu'ils furent plus habiles, ou qu'ils eurent affaire à des ſeigneurs plus humains ou plus intelligens, ils obtinrent des chartes plus avantageuſes.

Origine es droits odaux.

La contribution des peuples fut réglée dans l'adminiſtration de la juſtice, des corvées, des banalités, des cens, des lods & ventes, des péages, & d'autres droits ſeigneuriaux dont nous voyons encore de nos jours les reſtes.

Dès que quelques villes eurent traité de leur liberté, il ſe fit une révolution générale dans les eſprits : les bourgeois ſortirent ſubitement de cette ſtupidité dans laquelle la miſere de leur ſituation les avoit jetés.

On diroit qu'on diſtingua tout à coup les droits de la ſouveraineté, des rapines de la tyrannie.

L'eſpérance d'un meilleur ſort fit ſentir vivement au peuple ſa miſere préſente. Prêt à tout oſer & tout entreprendre, il paroiſſoit diſpoſé à profiter des diviſions des ſeigneurs pour s'affranchir par quelque violence, d'un joug qui lui paroiſſoit inſupportable, depuis qu'il commençoit à apprécier les douceurs de la liberté.

Quelques villes dûrent peut-être leur affranchiſſement à une révolte ; il eſt ſûr du moins que pluſieurs n'attendirent pas une charte de leur ſeigneur pour ſe former en commune. Elle ſe firent des officiers, une juridiction, & des droits ; & lorſqu'on voulut attaquer leurs priviléges, elles ne ſe défendirent pas en rapportant des chartes, des traités ou des conventions, mais en alléguant la coutume : elles demanderent à leurs ſeigneurs de repréſenter eux-mêmes le titre ſur lequel ils fondoient leurs droits, & les contraignirent à reſpecter leur liberté.

L'autorité royale reprit peu à peu ſes droits, à meſure que le pouvoir arbitraire des ſeigneurs diminuoit, & dès qu'elle fut ſolidement établie, les communes ne voulurent plus dépendre que des rois, comme de protecteurs déſormais aſſez puiſſans pour leur conſerver les droits qu'elles avoient acquis.

La ſouveraineté des ſeigneurs une fois ébranlée par ſes fondemens, ne tarda pas à être entierement détruite. D'abord ils avoient laiſſé introduire la coutume d'appeler de la cour d'un vaſſal à celle de ſon ſuzerain, & les affaires furent ainſi portés de ſeigneur en ſeigneur juſqu'au roi, dont on ne pouvoit appeler, parce qu'il étoit le dernier terme de la ſupériorité féodale ; enſuite les grands vaſſaux de la couronne furent privés du droit de faire battre monnoie ; enfin la révolution devint générale ; & ſi Philippe le Bel avoit eu la grandeur d'ame de Charlemagne ou de Louis XVI, la nation eût dès-lors rentré dans l'exercice de ſes droits légitimes de liberté & de propriété.

Ce prince aſſembla la nation conformément aux uſages reçus ſous la ſeconde race ; & après pluſieurs ſiecles d'anarchie & de calamités affreuſes, les trois ordres furent réunis en famille, pour délibérer ſur l'avantage commun ; mais, diviſés d'intérêts par la politique du roi, tous les ordres le prirent pour médiateur, & chacun en particulier tâcha de le gagner & de mériter ſa faveur par ſes complaiſances.

Premiers états généraux en 1301.

Philippe profita de la diviſion qu'il avoit fait naître, obtint une levée de deniers, fit condamner les prétentions erronées du ſiége de Rome ; la couronne de nos rois fut déclarée indépendante de la thiare, & la nation ne parut en quelque ſorte aſſemblée que pour reconnoître l'autorité du monarque, établie ſur les ruines de l'anarchie féodale.

Depuis cette époque juſqu'en 1614, les états généraux furent ſouvent aſſemblés, & leur doctrine conſtante a été que les Rois ne peuvent arbitrairement établir aucun impôt, & que toute loi, pour avoir ſa ſanction légale, doit être librement délibérée par l'aſſemblée nationale (1), & être revêtue d'un conſentement royal.

---

(1) Dans toutes les aſſemblées nationales, depuis 1301 juſqu'en 1506, ſous Louis XII, la délibération paroît avoir eu lieu en commun, & les états généraux n'ont eu qu'une bouche, qu'un cœur, & une ame, n'ayant qu'un ſeul cahier, qu'un ſeul préſident, & qu'un ſeul orateur. C'eſt là vraiment la conſtitution, parce qu'il eſt de l'eſſence de toute adminiſtration municipale de délibérer à la pluralité des ſuffrages. Les états de 1560 à 1614 n'ont donc été réellement que des aſſemblées générales de chaque ordre en particulier, & dès le

La diſtinction des trois ordres fut conſervée, & dans toutes les aſſemblées d'états généraux,

---

principe elles ont été regardées comme inconſtitutionnelles.

On nomme *états généraux*, la réunion des repréſentans des gens des trois états du royaume. Si les ordres ſont ſéparés, s'ils ne ſe communiquent pas même leurs délibérations, pour en former une réſolution commune, on ne ſauroit appeler leurs aſſemblées des *états généraux*, puiſqu'il ſeroit à peu près égal qu'ils s'aſſemblaſſent à des époques différentes & dans des lieux où ils ſeroient éloignés les uns des autres. Ils forment alors des aſſemblées particulieres du clergé, de la nobleſſe, & du tiers-état. Nous pouvons donc refuſer aux aſſemblées d'Orléans, & à celles qui les ont imitées, le nom d'*états généraux*. M. Garnier, qui paroît avoir eu ſous les yeux les procès verbaux des aſſemblées d'Orléans, dit que les députés (de chaque ordre) étoient aſtreints, par leur procuration & par la nature des choſes, de n'agir que conjointement avec ceux des deux autres.

« Le clergé auroit déſiré que les cahiers fuſſent préſentés » par le cardinal de Lorraine. Celui-ci conſentit à » porter la parole au nom des états, pourvu que la » nobleſſe & les communes vouluſſent auſſi l'honorer » de leur choix. Le clergé députa vers les deux autres » ordres, pour les inviter à réunir leurs cahiers & » à nommer le même orateur. Il eut le déplaiſir d'ap» prendre que la nobleſſe avoit choiſi pour le ſien » *de Syly de Rochefort*, & le tiers-état, *Lange*, » avocat au parlement de Bordeaux.

» Les repréſentans du clergé déclarerent alors aux » deux autres ordres, *qu'ils ne trouveroient pas mau*» *vais s'ils avoient fait proteſtation, d'autant que* » *de choſe non accoutumée*, POUR LA DIVERSITÉ » DES CAHIERS ET DES PERSONNES DÉPUTÉES, DE POR» TER PAROLE POUR CHACUN DESDITS ÉTATS, *ne ſera* » *pourant dérogé à* L'UNION ET INTÉGRITÉ DU CORPS

l'ordre du clergé eſt celui qui s'eſt toujours le plus diſtingué par ſes lumieres & par ſon patriotiſme, tant que les dignités eccléſiaſtiques

---

» *deſdits états, & qu'il n'en adviendra* AUCUNE » DISTINCTION OU SÉPARATION.

» Les députés de la nobleſſe dirent au clergé qu'ils » avoient *charge de faire les mêmes proteſtations.*

» La ſéparation des ordres étoit ſi contraire à l'uſage » & à la ſaine raiſon, que l'évêque de Vence, un des » députés des états de Provence, crut devoir conſtater » ſon refus d'approuver une auſſi criminelle innovation; » il voulut ſe mettre à l'abri de tout reproche de la » part de ſa province. Voici comment il s'exprima, » ſuivant le procès-verbal du Clergé, *a dit comparoir » en ladite aſſemblée pour le regard dudit état eccléſiaſtique, ſans toutefois, faire ſéparation de ſa » charge d'avec ceux des autres états, requérant » acte de ſa comparution.*

» Pour former ſon cahier, le clergé ordonna que » chaque province ou dioceſe nommeroit deux ou trois » commiſſaires. Ils furent choiſis au nombre de vingt-» ſept. On fit entrer dans cette compilation, des cahiers » de villes, de dioceſes, & juſqu'à celui de l'uni-» verſité de Paris; ce qui étoit particulier à chaque » lieu fut renvoyé à la fin du cahier général.

» L'évêque de Vence préſenta *les cahiers ou inſ-» tructions des trois états de Provence, obſervant » que ce qu'il en faiſoit étoit que dans le cas où* » LES TROIS ÉTATS S'ACCORDASSENT *pour faire des » remontrances*, IL EUT REMPLI LA CHARGE QUI LUI » ÉTOIT COMMUNE AVEC LES AUTRES DÉPUTÉS, » *dont il donna les noms.* Ainſi ce fidele repréſen-» tant ne ſe crut jamais autoriſé à ſe ſéparer des autres » ordres; il ſentit combien on trompoit l'eſpoir du » peuple François, en formant de chaque ordre un » corps iſolé, au lieu de réunir les mandataires de la » nation dans une ſeule aſſemblée générale ». *Nou-» velles Obſervations ſur les Etats généraux de » France, par M. Mounier, pag. 92, 93, 94.*

ont

ent indiſtinctement été le partage des citoyens nobles & roturiers.

Le pouvoir exécutif des lois fut reconnu être eſſentiellement dans les mains ſeules du roi.

Les impôts furent ſupportés par tous les intéreſſés à la choſe publique.

Les fiefs continuerent d'être aſſervis au ſervice militaire féodal, mais ils furent dépouillés du droit de faire battre monnoie, & de l'exercice ſouverain de la juſtice diſtributive.

Leur juridiction fut univerſellement ſubordonnée aux juſtices royales, & diverſes cours ſouveraines furent ſucceſſivement établies dans les provinces.

D'une part, les grands voyoient avec regret la ceſſation de leur deſpotiſme, & à diverſes époques, ils avoient ſuſcité de grands troubles & des guerres civiles.

D'autre part, les rois crurent de leur ſageſſe d'anéantir tous les veſtiges du régime féodal, & après le regne déſaſtreux de Charles VI, ſon ſucceſſeur ayant chaſſé les Anglois du royaume, calmé les factions, & pacifié tous les troubles, finit par entretenir une armée à ſa ſolde, pour que ſes ſucceſſeurs puſſent faire ceſſer le ſervice militaire des fiefs.

Charles VII aſſembla quelques-uns des grands des deux ordres privilégiés; il leur propoſa de conſentir à l'impôt néceſſaire pour l'entretien de l'armée; mais il finit par être obligé de leur en accorder l'exemption, & de leur faire des pen-

ſions, pour qu'ils ne ſe révoltaſſent pas contre cet établiſſement ſalutaire (1).

Les plébéïens ſeuls prévinrent les intentions bienfaiſantes du roi, ils payerent arbitrairement la taille pour la ſolde des gens de guerre, ils ne virent que le bien préſent qui en réſultoit pour leur tranquillité, en faiſant ceſſer le brigandage des militaires; & ni Charles VII, ni ſon peuple ne conſidérerent qu'en portant cette atteinte à la conſtitution, c'étoit donner un moyen à la nobleſſe d'aſſervir tôt ou tard la nation, & d'envahir de nouveau l'autorité des rois. Louis XI contint les grands dans leur devoir (2).

Louis XII ſembla prévoir les calamités dont ſon peuple étoit ménacé; mais il n'eût pas la prudence & le courage de rétablir l'ordre politique dans ſon état naturel; & depuis la mort de ce pere du peuple juſqu'à nos jours, il a exiſté dans la nation une quadruple ariſtocratie qui n'a été interrompue que quelque inſtans par le deſpotiſme miniſtériel (3).

(1) Ordonnances du Louvre.

(2) Sous ce prince, pluſieurs grands du royaume oſerent ſe révolter, ſous prétexte du bien public. De nos jours ſerons-nous aſſez ſages & aſſez éclairés pour ne pas être dupes des mots? Les guerres civiles ſous Charles VI & Charles VII, la guerre du bien public ſous Louis XI, les effroyables calamités de la ligue, les coupables excès des frondeurs, tout nous dit que le tiers-état a ſouvent été trompé, & qu'il a mérité d'être malheureux, lorſqu'il a été aſſez aveugle pour ſe rendre l'inſtrument des paſſions & des erreurs des grands.

(3) Le miniſtere du cardinal de Richelieu & le

A peine, dans le cours de près de dix ſiecles, avons-nous joui de quelques années de bonheur: Louis IX, Charles V, Louis XII, Henri IV, furent de bons rois; mais les circonſtances ne leur permirent pas de rétablir le regne des lois.

Enfin, depuis près d'un ſiecle, l'oubli de tous les droits (1) & la dépravation des mœurs publiques avoient frappé le corps politique d'une conſomption mortelle, & ſa diſſolution s'opéroit lentement, lorſqu'un déficit énorme, publiquement manifeſté entre la recette & la dépenſe, a fait ſortir tous les citoyens de leur léthargie.

L'intérêt perſonnel de chaque citoyen ſe trouvant tout à coup compromis, la commotion a été violente & générale : les uns ont craint la banqueroute, les autres de nouveaux impôts ; les privilégiés ont tremblé de voir ceſſer leur ariſtocratie ; le peuple, toujours foulé, mais toujours modéré, toujours juſte ; le peuple preſque ſeul (2) a fait des vœux ſinceres pour la

---

regne de Louis XIV : il eſt à remarquer que l'autorité arbitraire, qu'on peut leur reprocher d'avoir employée, a principalement eu pour objet d'abaiſſer la morgue parlementaire & féodale ; auſſi l'ariſtocratie a-t-elle inſinué de nos jours que ces deux brillantes époques de notre hiſtoire ſont ſouillées des attentats de la tyrannie.

(1) Les emprunts ſous Colbert, les erreurs du ſyſtême de Law, les opérations arbitraires de l'abbé Terray, &c. &c., la légalité donnée aux lois nouvelles, par l'enregiſtrement des officiers du roi, qui en ſont eux-mêmes exécuteurs & dépoſitaires.

(2) Quelques magiſtrats (M. d'Epreſmenil & autres) ont eu la ſageſſe de ſe dépouiller de tout eſprit

régénération politique de l'état, & il a été écouté.

Louis XVI, ne croyant plus qu'à ſes vertus perſonnelles, a eu la grandeur d'ame d'annoncer ſolennellement qu'il veut rétablir le règne des lois; il s'eſt uniquement dirigé par de grandes vues de juſtice; il s'eſt entouré de miniſtres ſages; il a donné à la vérité un libre accès auprès du trône (1); il aſſemble ſon peuple pour délibérer en famille ſur l'avantage commun, & la France eſt ſauvée.

Il ne falloit rien moins que l'effroi ſalutaire que le déficit nous a inſpiré, pour nous faire

---

de corps, pour être les interpretes de la voix publique, & leur noble dévouement a éclairé Louis XVI ſur l'illégalité des opérations du 8 mai 1788.

(1) La liberté de la preſſe, & c'eſt la derniere reſſource des rois pour connoître la vérité; ſans la liberté indéfinie de la preſſe, un ſouverain eſt néceſſairement livré aux opinions de ſa cour, & alors tout change de couleur & de nature à ſes yeux. Par exemple, un Intendant, un homme puiſſant a-t-il opprimé tout le peuple d'une province? on trouve à la cour que c'eſt un homme utile, précieux même par les talens qu'il emploie pour faire reſpecter l'autorité du roi; . . . au contraire, un Mably, un le Trône éclairent-ils la nation ſur les coupables excès de l'ariſtocratie ou ſur les abus effrayans du travail en finance? ce ſont des ſédicieux qu'il faut punir: mais comme l'opinion publique leur ſert de ſauve-garde, on prend le parti de s'emparer de leurs ouvrages, de les brûler, quelquefois même de les mettre à la baſtille . . . . . Enfin un Turgot devient-il miniſtre? . . . . Les perfidies de l'intrigue ne tardent pas à le repréſenter comme un homme dangereux ou puſillanime, & que les intérêts du roi exigent de congédier . . . . .

approfondir tout le danger de notre poſition ; il ſera au nombre des maux paſſagers qui auront produit un bien éternel.

Mais la grande époque d'une aſſemblée d'états généraux, au lieu d'être un jour de fête pour la nation, pourroit devenir un jour de deuil pour le peuple françois & pour ſon roi.

Les ariſtocrates, ſous le nom des privilégiés, ſemblent ne vouloir concourir à la formation & à la compoſition de l'aſſemblée nationale, que pour y conſommer l'exiſtence légale d'une quadruple ariſtocratie, &c. &c.

RÉFLEXIONS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

PEUT-ON étudier notre hiſtoire, & ne pas voir que nos peres furent à peine établis dans les Gaules, qu'ils négligerent toutes les précautions néceſſaires pour empêcher qu'une partie de la ſociété n'augmentât ſes richeſſes & ſa puiſſance aux dépens des autres? Tourmentés par leur avarice & leur ambition, jamais les différens ordres de l'état ne ſe ſont demandé quel étoit l'objet, quelle étoit la fin de la ſociété; & ſi on en excepte le regne trop court de Charlemagne, jamais les françois n'ont recherché par quelles lois la nature ordonne aux hommes de faire leur bonheur. Jamais même, en voulant opprimer les autres, un ordre n'a pu ſe preſcrire une condition conſtante. De là les efforts toujours impuiſſans, une politique toujours incertaine, nul intérêt conſtant, nul caractere, nulles mœurs fixes; de là des révolutions continuelles, dont notre hiſtoire cependant ne parle jamais; & toujours gouvernés au haſard par les événemens & les paſſions, nous nous ſommes accoutumés à n'avoir aucun reſpect pour les lois.

Qui pourroit prédire le ſort qui attend notre

nation ? Notre ſiecle ſe glorifie de ſes lumieres : la philoſophie, dit-on, fait tous les jours des progrès conſidérables, & nous regardons avec dédain l'ignorance de nos peres ; mais cette philoſophie & ces lumieres dont nous ſommes ſi fiers, nous éclairent-elles ſur nos devoirs d'hommes & de citoyens ? Quand quelques philoſophes, bien différens des ſophiſtes qui nous trompent, & qui croient que toute la ſageſſe conſiſte à n'avoir aucune religion, nous montreroient les vérités morales, quel en ſeroit l'effet ? Les lumieres viennent trop tard quand les mœurs ſont corrompues. L'amour de la vérité aura-t-il plus de force que nos paſſions ? Nous pouvons ouvrir les yeux, & voir les écueils contre leſquels nous avons échoué ; nous pouvons voir flotter autour de ces écueils les débris de notre naufrage ; mais quelle reſſource nous reſte-t-il pour le réparer ?

Sans doute qu'en s'inſtruiſant de leurs devoirs dans l'hiſtoire, nos rois peuvent ſe convaincre ſans peine qu'ils n'ont rien gagné à ſéparer leurs intérêts de ceux de la nation, & à ſe regarder plutôt comme les maîtres d'un fief que comme les magiſtrats d'une grande ſociété ; il eſt aiſé d'apercevoir qu'en détruiſant les états généraux, pour y ſubſtituer une adminiſtration arbitraire, Charles le Sage a été l'auteur de tous les maux qui ont depuis affligé la monarchie ; il eſt aiſé de démontrer que le rétabliſſement de ces états, non pas tels qu'ils ont été, mais tels qu'ils auroient dû être, eſt ſeul capable de nous donner les vertus qui nous ſont étrangeres, & ſans leſquelles un royaume attend dans une éternelle

langueur le moment de ſa deſtruction. Mais viendra-t-il parmi nous un nouveau Charlemagne? On doit le déſirer; mais on ne peut l'eſpérer.

Un prince philoſophe pourroit triompher de ſes paſſions, & juger combien il lui importe de gêner celles de ſes ſucceſſeurs; il feroit ſans doute le bien qu'il apercevroit: mais quand la philoſophie ſera-t-elle aſſiſe ſur le trône? On l'écarte avec dédain du berceau des enfans des rois; on ne permet pas que la vérité inſtruiſe leur premiere jeuneſſe. Le préjugé, l'erreur, & le menſonge les entourent, & on ne leur apprend qu'à être les maîtres de leurs ſujets & les eſclaves de leurs miniſtres. Quand un monarque, frappé par haſard d'un trait de lumiere, connoîtroit ſon devoir, ſeroit-il libre de le faire? On l'a élevé de façon qu'il ne peut rien, tandis que ſon nom peut tout. Comment pourroit-il vaincre tous les obſtacles que lui oppoſeroient des hommes intéreſſés à conſerver le gouvernement tel qu'il eſt à préſent? Qu'on voie cette foule innombrable d'hommes qui profitent des vices du gouvernement pour s'enrichir des dépouilles de la nation & ſe charger des honneurs qu'ils aviliſſent; &, ſi on l'oſe, qu'on eſpere un nouveau Charlemagne. N'avons-nous pas vu de nos jours les gens de finance s'alarmer au nom ſeul d'états provinciaux, ſe liguer contre le bien public, & empêcher que le miniſtere n'ait mis toutes les provinces en pays d'états?

Le paſſé doit nous inſtruire de l'avenir; & puiſqu'on a vu trois ou quatre princes dans toute l'hiſtoire qui ont donné volontairement des bornes

à leur autorité, pour la rendre plus ferme & plus durable, il n'eſt pas impoſſible que cet événement ſe renouvelle parmi nous ; mais il ſeroit ſenſé de l'attendre avec nonchalance. Il peut & il doit néceſſairement arriver dans la ſuite des temps, que le royaume ſe trouve dans une telle confuſion, que le gouvernement ſoit forcé de recourir à la pratique oubliée des états généraux, comme on y recourut ſous les fils de Henri II. Mais ſi la nation elle-même n'eſt pas en état, par ſon amour pour la liberté & par ſes lumieres politiques, de profiter de cet événement, ces nouveaux états ne produiront pas un effet plus ſalutaire que les états d'Orléans & de Blois; ils ne remédieront point aux maux préſens, & ne feront rien eſpérer d'avantageux pour l'avenir.

Les grandes nations ne ſe conduiſent jamais par réflexion; elles ſont mues, pouſſées, retenues, ou agitées par une ſorte d'intérêt qui n'eſt que le réſultat des habitudes qu'elles ont contractées. Ce caractere national eſt d'un poids qui entraîne tout ; & quand une fois le temps l'a formé, il eſt d'autant plus difficile qu'il ſouffre quelque altération eſſentielle, qu'il eſt très-rare qu'il ſurvienne des événemens aſſez importans pour ébranler à la fois toute la maſſe des citoyens, & lui donner, avec un nouvel intérêt, une nouvelle façon de voir & de penſer. On a vu de petites républiques prendre en un jour un nouveau caractere & un nouveau gouvernement ; mais au milieu même des agitations violentes qui ſembloient annoncer de grands changemens dans les grandes nations, les peuples ont toujours conſervé le

fond de leur premier caractere; & en ſe calmant, ils en ſont toujours revenus à leur premiere maniere de ſe gouverner. En voulant corriger les abus dont ils ſe plaignent, ils reſtent opiniâtrément attachés aux principes qui les ont fait naître, & qui les entretiendront. De cette réflexion, quel augure faut-il donc tirer du ſort qui attend notre nation?

Examinez le caractere de la nation françoiſe, & jugez de la réſiſtance qu'il peut apporter au gouvernement. Les vices que la molleſſe, le luxe, l'avarice, & une ambition ſervile ont fait contracter aux François depuis le regne de Louis XIII, ont tellement affaiſſé leur ame, qu'ayant encore aſſez de raiſon pour craindre le deſpotiſme, ils n'ont plus aſſez de courage pour aimer la liberté. Nous avons vu, il n'y a pas long-temps, une ſorte de fermentation dans les eſprits. Nous avons vu qu'en ſe plaignant on étoit alarmé de ſes plaintes; on regardoit les murmures comme un déſordre plus dangereux que le mal qui les occaſionnoit, & on craignoit qu'ils n'indiſpoſaſſent contre le gouvernemeut & n'en dérangeaſſent les reſſorts. Plus cette crainte eſt vaine & puérile, plus il eſt ſûr que nous avons un caractere conforme à notre gouvernement, & que nous ne portons en nous-mêmes aucun principe de révolution.

Tant qu'il y a dans un état différens ordres qui ſe craignent, qui ſe reſpectent, qui ſe balancent, on peut calculer leurs forces & prévoir l'effet de leur rivalité; mais quand tout équilibre eſt rompu, & qu'une puiſſance ſupérieure a dé-

truit toutes les autres, où la politique la plus pénétrante pourroit-elle découvrir le germe d'une nouvelle conſtitution ? Dès qu'une puiſſance eſt parvenue dans l'état à n'éprouver aucune contradiction, elle doit néceſſairement accroître ſes forces, parce qu'on lui pardonne tout ce qui n'excite pas le déſeſpoir, & que pour réuſſir dans ſes projets, elle n'a jamais beſoin de recourir à ces violences atroces qui irritent & ſoulevent à la fois tous les eſprits.

Si un philoſophe de nos jours avoit fait ces réflexions, auroit-il dit qu'il ſe défie de tout ce que les écrivains politiques ont dit ſur les cauſes de la proſpérité ou du malheur des ſociétés ? Il auroit craint de ſe compromettre en leur demadant que, pour juſtifier leurs remarques ſur le paſſé, ils tiraſſent l'horoſcope des états qui exiſtent actuellement en Europe. Sans doute on peut prédire des malheurs aux états mal conſtitués ; & ſi on ne peut dire ſous quelle ſorte de calamité ils ſuccomberont, c'eſt qu'ils portent en eux-mêmes pluſieurs principes de décadence, que des événemens ou des haſards étrangers peuvent développer plus tôt ou plus tard. En examinant la ſituation de la France à la fin des regnes de Henri II & de Henri IV, on devoit prédire des déſordres ; mais pour prévoir quels ſeroient ces déſordres, il auroit fallu connoître une choſe étrangere au gouvernement, c'eſt-à-dire, le caractere, le génie, & les talens des perſonnes qui abuſerent des vices de l'état pour le troubler. A la place des Guiſes, des Condé, & des Coligny, ſuppoſez, ſous les fils de Henri VIII, les hommes

qui agiterent la minorité de Louis XIII; vous verrez des déſordres, mais d'une autre nature que ceux qui faillirent à faire perdre la couronne à la maiſon de Hugues Capet. Faites renaître ſous Louis XIII des ambitieux d'un génie vaſte & profond, & vous verrez renouveler les projets & les malheurs de la ligue.

Parcourons les différens ordres de l'état; tout n'indique-t-il pas que le clergé forme un corps dont le caractere particulier eſt plus propre à fixer qu'à changer les principes actuels du gouvernement. Il y a long-temps qu'il a ſéparé ſes intérêts de ceux de la nation; & quand il défend ſes immunités, il a recours à des raiſonnemens théologiques, qui ne ſont pas applicables à l'état des autres citoyens. L'égliſe eſt riche, mais c'eſt le roi qui diſpoſe de la plus grande partie de ſes richeſſes, & qui les diſtribue à ſon gré à des hommes nés ſans fortune, & d'autant plus avides, que l'avarice a décidé de leur vocation. De là cet eſprit ſervile, qui n'eſt que trop commun dans les eccléſiaſtiques. Appelés dans les états particuliers de quelques provinces pour en défendre les droits, ils les trahiſſent pour mériter les faveurs de la cour. A l'eſprit de la religion, qui éleve l'ame & qui fait aimer l'ordre & la juſtice, le clergé a ſubſtitué je ne ſais quel eſprit de monachiſme, qui n'inſpire qu'une baſſeſſe ſtupide dans les ſentimens. Il aime le pouvoir arbitraire, parce qu'il eſt plus aiſé de circonvenir un prince & de le gouverner, que de tromper une nation libre, que ſa liberté éclaire & fait penſer. Ce penchant pour le pouvoir arbitraire

eſt tel, que pouvant, que devant même ne pas reconnoître dans l'ordre de la religion un gouvernement monarchique, il ſe précipite cependant avec ardeur ſous le joug de la cour de Rome, qui lui préſente des honneurs inutiles, & qui ne peut lui accorder aujourd'hui qu'une protection infructueuſe, pour jouir en quelque ſorte d'un pouvoir arbitraire dans ſon dioceſe. Chaque évêque néglige autant les conciles généraux, que le pape les craint : cependant ces aſſemblées œcuméniques ſont dans l'ordre de l'égliſe ce que les états généraux ſont dans l'ordre politique. Plus le clergé de France a eu de peine à conſerver quelques-unes des immunités, tandis que le reſte de la nation perdoit les ſiennes, plus il a flatté le gouvernement pour mériter quelques faveurs. L'habitude de cette politique eſt contractée ; elle ſubſiſtera vraiſemblablement ; & plus les eccléſiaſtiques craindront de perdre leur fortune, plus ils ſe confirmeront dans leurs principes.

A l'ancienne politique qu'avoient les grands de s'emparer de la puiſſance du prince & de l'exercer ſous ſon nom, ils ont ſubſtitué depuis long-temps une autre maniere de faire fortune : c'eſt de devenir courtiſans ; & ils ont communiqué leur eſprit à cette nobleſſe nombreuſe qui n'approche point du prince, qui vit dans les provinces, ou qui occupe les emplois ſubalternes dans les troupes, & qui croit qu'il eſt de ſa dignité d'emprunter le langage & les ſentimens des grands. L'obéiſſance aveugle à laquelle on accoutume les gens de guerre contre les ennemis de l'état, les prépare à exécuter pendant la paix tout ce qu'on

leur ordonne contre les citoyens. Ces inſtrumens, les plus dangereux du pouvoir arbitraire, ſe glorifient des commiſſions extraordinaires dont on les charge, croient participer à l'autorité dont ils ne ſont que les inſtrumens, & s'élever au deſſus de ceux qu'ils ont conſternés.

Les grands ſont perſuadés qu'il leur importe d'avoir un maître abſolu. Pour quelques mortifications qu'ils eſſuient à la cour, leur vanité acquiert des complaiſans, des flatteurs, & des protégés; ils ſe font craindre, & commettent impunément des injuſtices. Pour piller le prince, leur avarice demande qu'il ſoit le maître de la fortune de tous les citoyens; & ils ne voient point que les bienfaits de la cour ont plus appauvri de grandes maiſons qu'ils n'en ont enrichi. Enfin ils ne doutent point que leur dignité ne tienne au pouvoir abſolu, & ils craignent qu'un gouvernement libre ne les rapprochât d'une claſſe qui leur eſt inférieure, & ne les confondît avec elle.

Erreur groſſiere! Dans tout gouvernement libre où il y a, comme en Suede & en Angleterre, un prince héréditaire, dont la maiſon a des prérogatives particulieres ſur toutes les autres familles, la nobleſſe aura toujours de grands avantages, & ſon ſort ſera aſſuré. Les ſeigneurs anglois & ſuédois, auſſi jaloux que les nôtres des droits & des priviléges de leur naiſſance & de leur dignité, ne jouiſſent-ils pas d'une fortune plus avantageuſe que les ſeigneurs françois? & cette fortune, établie ſur la conſtitution de l'état, & non ſur la volonté inconſtante du prince, n'eſt-elle pas plus ſolide? Pour ſe déſabuſer de ſon erreur, notre

grande nobleſſe n'auroit qu'à comparer ſon état actuel avec celui de ſes ancêtres ; elle verroit qu'à meſure que la monarchie eſt devenue plus abſolue, ſes grandeurs ſe ſont diminuées, &, pour ainſi dire, anéanties ; elle verroit que plus on approche du deſpotiſme, plus tous les rangs ſe confondent aux yeux du prince. Il eſt de la nature du deſpotiſme de tout avilir ; il voit les objets de trop loin & de trop haut, pour apercevoir entre eux quelque différence : qu'on me cite en effet un état deſpotique où la nobleſſe du ſang n'ait pas enfin été détruite, & n'ait pas du moins perdu tous ſes avantages.

A meſure que les grands, depuis le regne de Charles VI, ont rendu le prince plus puiſſant, il s'eſt ſervi conſtamment de cette puiſſance pour diminuer leur fortune, leur crédit, & leur conſidération. Après avoir travaillé à augmenter la prérogative royale, les grands ont été éloignés de l'adminiſtration des affaires. On leur a laiſſé de vains titres qui les diviſent entre eux ; on a ſupprimé les charges qui donnoient une grande autorité ; & les places, par leur nature, les plus importantes n'ont aujourd'hui de pouvoir réel qu'autant que celui qui les occupe a de crédit. Depuis Henri IV, nos rois n'ont aſſocié à leur pouvoir que des hommes qu'ils ne pouvoient jamais craindre, & qui retomboient dans le néant, ſi le prince ceſſoit d'en faire les organes de ſa volonté & de leur prêter ſon nom. Pour recouvrer du pouvoir, les grands ont été obligés d'ambitionner des places que leur vanité dédaignoit autrefois ; & il ne les ont obtenues que parce qu'ils ne ſont pas plus redoutables que les perſonnes auxquelles ils ont ſuccédé.

Quoi qu'il en ſoit, la fortune actuelle des grands, leur maniere de penſer, & l'influence qu'elle a ſur toute la nation, ſont autant d'obſtacles à une révolution ; & il faudroit un concours de circonſtances d'autant plus extraordinaires, pour changer l'eſprit national, que le tiers-état n'eſt rien en France, parce que perſonne n'y veut être compris. Tout bourgeois ne ſonge parmi nous qu'à ſe tirer de ſa ſituation & à acheter des offices qui donnent la nobleſſe ; & dès qu'il en eſt revêtu, il ne ſe regarde plus comme faiſant partie de la commune. Le peuple n'eſt en effet que cette populace ſans crédit, ſans conſidération, ſans fortune, qui ne peut rien par elle-même.

Le parlement eſt le ſeul corps qui pourroit mettre quelques entraves au pouvoir arbitraire. Obligé, par ſon propre intérêt, de faire encore entendre quelquefois le nom des lois, la nation lui doit l'avantage d'avoir conſervé ce mot, & voilà tout ; car cette compagnie n'a pas la puiſſance néceſſaire pour empêcher que les lois qu'elle réclame par intervalle ne ſoient tous les jours violées. Que devons-nous attendre de ſon zele pour le bien public ? Il eſt important de le ſavoir : c'eſt à l'erreur d'avoir cru le parlement capable d'empêcher l'oppreſſion & de défendre nos droits, que nous devons en partie l'indifférence avec laquelle nous avons vu la ruine de nos états généraux & la décadence de nos priviléges.

Jamais les remontrances n'ont été plus fréquentes que de nos jours : quel mal ont-elles empêché ? Dans cent occaſions, Montluc, dont j'ai parlé, auroit pu renouveler les reproches qu'il

qu'il faiſoit autrefois au parlement. En reprenant ſon crédit, la magiſtrature n'a point ſongé aux intérêts de la nation; elle n'a été occupée que de ſes propres prérogatives. Pour juger du bien que le droit d'enregiſtrement peut produire à l'avenir, il faut examiner celui qu'il a fait par le paſſé. Depuis cinquante-deux ans que le parlement a recouvré la permiſſion de délibérer avant que d'enregiſtrer, les lois ont-elles été moins flottantes, moins incertaines, moins dures, moins arbitraires, qu'elles ne l'ont été pendant le temps que Louis XIV avoit réduit l'enregiſtrement à une vaine formalité? Si le parlement a pu faire le bien, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? s'il lui étoit impoſſible de le faire, pourquoi n'avertiſſoit-il pas la nation de chercher un autre protecteur? Si ſon droit de modifier & de rejeter les lois qui lui paroiſſent injuſtes n'eſt qu'une chimere, pourquoi y eſt-il ridiculement attaché? ſi ce droit eſt quelque choſe de réel, pourquoi la nation n'en tire-t-elle aucun avantage?

Une expérience de pluſieurs ſiecles n'a pas été capable d'éclairer le parlement ſur ſa ſituation & ſur ſes intérêts. A peine a-t-il réuſſi à donner quelque alarme ou quelque inquiétude à des miniſtres timides ou aſſez mal-adroits pour être embarraſſés de leur pouvoir, qu'il a cru que le moment étoit arrivé de faire valoir ſes anciennes prétentions, & de devenir cet ancien champ de Mars & de Mai, qui ne formoit qu'une ſeule puiſſance avec le roi. Pour ſe rendre plus conſidérable, il a enfin adopté l'idée, qu'il avoit juſques alors rejetée, de l'unité du parlement. Mais

cette démarche étoit fauſſe, parce que tous les parlemens répandus dans le royaume ne pouvoient pas ſe conduire par un ſeul & même eſprit. Quand toutes leurs démarches auroient été parfaitement égales & uniforme, leurs forces n'auroient point encore pu contrebalancer celles du roi. Le parlement de Paris ne devoit s'aſſocier les parlemens de province que pour ſe rendre plus ſûr de l'approbation du public; ce n'étoit qu'en l'intéreſſant à ſa cauſe, qu'il pouvoit ſe rendre puiſſant: c'eſt l'opinion publique qui ſeule eſt capable d'impoſer à un gouvernement.

Quelque eſpérance que le parlement de Paris eût conçue de ſon alliance avec les parlemens de province, il n'a pu y ſacrifier les préjugés anciens de ſa vanité. Craignant de perdre de ſa grandeur par le ſyſtême de l'unité, & que des magiſtrats de province ne ſortiſſent des bornes de la ſubordination, il n'a pas manqué de ſaiſir la premiere occaſion de les humilier, & de les avertir qu'il étoit eſſentiellement & primativement la cour des pairs. Cette prétention puérile n'a pas ſeulement rompu la ligue nouvelle & fragile des magiſtrats; tout le public en a été révolté. On a vu que la premiere claſſe du parlement ne ſongeoit qu'à ſes intérêts, & y ſongeoit d'une maniere trop groſſiere & trop peu habile pour qu'elle pût faire le bien public. On a commencé à n'être plus la dupe de ſes intentions, & toute illuſion a enfin ceſſé, quand on a vu qu'elle abandonnoit le ſoin de ſa propre exiſtence, en laiſſant accabler les parlemens de Pau & de Rennes. Cette conduite du parlement de Paris a dévoilé à tous

les yeux ſa foibleſſe & ſa corruption : & quelle confiance pourroit-on déſormais donner à une compagnie ou foible ou corrompue, qui a permis qu'on s'eſſayât ſur d'autres à la détruire elle-même? On a appris que les cours ſouveraines n'ont qu'une exiſtence précaire ; & bien loin que le foible crédit qui reſte au parlement, puiſſe être le principe d'une réforme heureuſe dans le gouvernement, il eſt vraiſemblable qu'il ne ſervira qu'à écraſer la nation & empêcher le rétabliſſement des états généraux. Le miniſtre lui permettra des remontrances, des repréſentations, des chambres aſſemblées, & de *jouer à la madame*, qu'on me permette cette expreſſion, pour empêcher que le public ne s'aperçoive qu'il a beſoin de protecteurs plus puiſſans & plus intelligens.

A moins d'un de ces événemens dont on rencontre quelques exemples dans l'hiſtoire, & qui remuent avec aſſez de force une nation pour lui faire perdre ſes préjugés & lui donner un caractere nouveau, la France, qui devroit renfermer un des peuples les plus heureux de la terre, tombera dans un état de dépériſſement, de miſere, de langueur où tombe enfin toute ſociété qui empêche les citoyens de s'intéreſſer à la choſe publique. La liberté eſt néceſſaire aux hommes, parce qu'ils ſont des êtres intelligens : dès qu'ils en ſont privés, ils ne conſervent ni courage, ni induſtrie, & la ſociété, compoſée d'automates, doit périr, ſi elle eſt attaquée par des ennemis qui ſoient des hommes.

Ne cherchons point ici ce que la France doit redouter de la part de ſes voiſins ; n'examinons

point ſi ſes ennemis ont un gouvernement plus ſage qu'elle. Cette diſcuſſion m'entraîneroit trop loin. Bornons-nous à la recherche des dangers domeſtiques dont elle eſt menacée ; & en jetant les yeux ſur un peuple voiſin, il me ſemble que nous pouvons juger du ſort qui nous attend. Les Eſpagnols avoient autrefois tout ce qu'il faut pour rendre une nation floriſſante ; avant qu'ils fuſſent accablés ſous une puiſſance arbitraire, ils ont fait de grandes choſes ; & s'ils avoient eu l'art d'affermir les principes de leur liberté, ils ſeroient aujourd'hui heureux. Mais le pouvoir du roi étant parvenu à s'accroître au point de ne trouver aucun obſtacle, l'état a été ſacrifié, comme il devoit l'être, aux paſſions du monarque & de ſes miniſtres. Les Eſpagnols avilis & dégradés ont perdu leur génie, leurs talens, leur courage, & leur activité, & ont cherché le bonheur qui les fuyoit, dans leur pareſſe & leur indolence. Les provinces ſont devenues des déſerts, les hommes ont ceſſé d'être citoyens ; & malgré les vaſtes poſſeſſions du roi d'Epagne, il a aujourd'hui moins de forces que n'en avoient autrefois ces petits rois d'Arragon, de Grenade, de Caſtille, de Léon, de Murcie, &c., quand le gouvernement étoit encore propre à donner du reſſort à l'ame de ſes ſujets. Au commencement de ce ſiecle, l'Eſpagne, qui avoit été la terreur de l'Europe, n'a pas été en état de défendre, par ſes propres forces, le roi qu'elle s'étoit donné : elle a perdu les provinces qu'elle poſſédoit en Italie & dans les pays bas ; & ſi ſa poſition topographique l'expoſoit aux incurſions de ſes ennemis, ne ſeroit-elle pas démembrée ?

La France n'offre donc déjà plus que le ſpectacle effrayant d'une multitude de mercenaires dont elle ne peut payer les ſervices à leur gré, & qui la ſerviront mal. Qu'on ne ſoit pas ſurpris que des hommes qui ne peuvent être citoyens, préferent leurs intérêts à ceux de la patrie. On voit déja parmi nous l'empreinte fatale du deſpotiſme, non pas de ce deſpotiſme terrible qui s'abreuve de ſang & répand la conſternation par-tout; nos mœurs amollies ne le permettent pas; mais de ce deſpotiſme qui établit par-tout la miſere & l'indigence, qui porte par-tout le découragement, la corruption, la baſſeſſe, & l'eſprit de ſervitude, ſymptômes certains d'une décadence, & avant-coureurs d'une ruine inévitable, quand il ſe préſentera un ennemi redoutable ſur ſes frontieres.

LETTRE

A M. B. * * *

A l'occaſion de l'édition de l'ouvrage qui a pour titre, Eſprit de Condillac & de Mably.

J'APPRENDS, Monſieur, que vous vous diſpoſez à donner au public l'*Eſprit de Condillac & de Mably*. Je ne puis qu'applaudir à votre projet qui doit paroître utile dans ſes diviſions, & vous me permettrez de croire que la ſeconde partie de votre travail qui nous ſera connoître parfaitement l'abbé de Mably, ſera celle qui, dans les circonſtances, paroîtra la plus intéreſſante à tous ceux qui prennent quelque intérêt à la choſe publique. Mon intention n'eſt point, Monſieur, d'entreprendre ici une analyſe des œuvres de cet écrivain, que vous êtes très en état de préſenter d'une maniere ſatisfaiſante; mais en me repoſant de cette tâche ſur vous, pardonnez-moi ſi je vous adreſſe les extraits que j'avois faits pour mon uſage, du livre poſthume de cet auteur, intitulé, *des Droits & des Devoirs du Citoyen*. Vous verrez, Monſieur, que je n'ai point corrompu les ſources, & que j'ai conſervé le texte dans toute ſa pureté. Un commentaire m'auroit mené trop loin, & ſuppoſé que mes principes euſſent été conformes à ceux de l'abbé de Mably, il n'en ſeroit réſulté pour le lecteur qu'une gloſe trés-déplacée & très-

insignifiante, & si (comme il est vrai) je n'eusse point été parfaitement d'accord avec cet écrivain, on ne m'auroit point pardonné d'avoir relevé des erreurs, attaqué les principes, surtout ébranlé ces bases sur lesquelles les réformes futures sont appuyées, & montré *l'immodération* de quelques conséquences qu'on pourroit appeler incendiaires. Cette discussion auroit produit un ouvrage; & je sais bien quel en eût été le sort dans ce moment-ci, où il seroit inutile d'attaquer des plans si chers à la plus grande partie de la Nation. Le repos & le respect de ses contemporains sont les deux premiers besoins du sage. L'insensé crie *au feu* & l'attise, le sage se met à l'abri de l'incendie. D'après cette déclaration, Monsieur, je m'interdis de rien prononcer sur l'ouvrage dont il est question, ouvrage que les circonstances ont rendu prophétique, qu'elles ont fait apprécier tout autrement qu'il ne l'eût été dans d'autres occurrences, & qui par elles a été tiré de la ligne où il eût été placé à côté des rêves du bon abbé de Saint-Pierre. Ce bon abbé, en rêvant au bien, vouloit y parvenir, sans croire devoir tout renverser; l'abbé de Mably s'en occupoit également; mais il pousse trop loin ses plans de subversion. Tout renverser, & tout à coup élever, comme avec des poulies, un géant en présence d'un autre; ce n'est pas, je crois, le meilleur des moyens possibles pour affermir un nouveau pouvoir. Les constitutions sages sont les filles du temps & de l'expérience. Les hommes sont peut-être les plus ingrats de tous les matériaux nécessaires à une prompte reconstruc-

tion. Que de ménagemens il faut! Mais je m'arrête assez brusquement sans doute, pour que vous n'alliez pas croire que je veux accuser l'abbé de Mably d'être extrême dans ses moyens & dans ses principes. Sans doute il aima le bien public, mais il l'aima avec chagrin, avec humeur, avec colere; il voulut bâtir, mais après avoir renversé, mais sur des décombres, & n'en a pas moins été un honnête homme, un ami de la liberté du peuple, & l'ennemi de ce despotisme odieux que tout bon citoyen doit réprouver.

J'en viens à son livre, qu'on a cru prophétique, parce qu'en effet les événemens qui se passent y sont tous décrits d'avance, & que peut-être on en viendra jusqu'à se servir des moyens qu'il a indiqués. C'est alors que sa gloire seroit complette, & qu'il faudroit placer au milieu de la salle des états généraux l'image de l'écrivain dont les pensées auroient dirigé une révolution heureuse & désirable dans beaucoup de points.

Il paroît qu'il a été commencé en 1762, pendant que les Corses s'armoient pour secouer le joug des Génois. L'abbé de Mably aimoit à supposer que cette Nation redeviendroit libre, & se donneroit une constitution digne d'honorer des législateurs du dix-huitieme siecle. L'effet a trompé l'attente du Philosophe; ce fut la faute des Corses. Ils pouvoient vaincre, rester unis, & triompher dès la premiere campagne. Malgré la servitude des Corses, qui ne s'accordoit plus avec ses espérances, l'abbé de Mably a laissé subsister sa prophétie; ce qui

prouveroit qu'il n'avoit pas revu ſon ouvrage. Cependant on voit qu'il a repris la plume en 1771 & en 1774. Il tire des inductions aſſez fortes des démiſſions données par nos magiſtrats en 1771, & du rappel de la magiſtrature en 1774. Juſqu'à cette époque, l'abbé de Mably ſemble n'embraſſer qu'une diſcuſſion générale, & ne s'arrête point trop ſur des points particuliers. L'amour du bien, le ſentiment qui l'avertit de la néceſſité d'une réforme, l'envie de voir le gouvernement françois atteindre au plus haut point de perfection, caractériſent ſon ouvrage. Tout les cœurs répondent au vœu de l'écrivain, tous les bons citoyens l'applaudiſſent, & mylord & l'abbé ſont deux perſonnages également intéreſſans & reſpectables ; mais enfin l'abbé de Mably en vient aux états généraux ; une fois arrivé là, il s'arrête ; ſon arſenal eſt ouvert, & tous les traits ſont lancés d'une main ſûre. Les objections & les réponſes, les reproches & les palliatifs, les documens & l'hiſtorique des faits ; tout ce qu'il dit, tout ce qu'il ſent, tout ce qu'il aperçoit, ſes conſéquences ſont un réſumé de l'eſprit national du moment ; cet eſprit ſemble fondre dans ſon ouvrage, on ne ſait plus s'il n'a pas lui-même fait couler tous ſes principes dans l'eſprit de la nation, ou ſi on n'a point ajouté à ſon ouvrage ; en tout cas, l'auteur qui auroit ajouté le tableau des événemens & des cauſes qui les ont amenés, & les plans à ſuivre, ſeroit digne d'être connu, & mériteroit notre eſtime. Je laiſſe volontiers tous les honneurs de la prophétie à l'abbé de Mably ; mais j'ai cru devoir vous exprimer mes

doutes ; & ſi je me trompois dans mes conjectures, je trouverois dans cette reſſemblance parfaite une ſource intariſſable d'éloges pour l'écrivain qui auroit ſi bien calculé la marche de nos révolutions, & ſi bien connu les cauſes. L'antiquité ne fourniroit pas un exemple d'un ſemblable phénomene ; & certes, alors je ne trouverois aucun écrivain politique, aucun légiſlateur digne d'être placé au deſſus de l'abbé de Mably.

Il ne me reſte plus rien ou preſque rien à ajouter ; voici, monſieur, les extraits que je vous ai annoncés ; je me ſuis borné à les diviſer de maniere qu'ils puiſſent offrir des leçons pour les circonſtances actuelles, tant pour éviter des maux, que pour opérer de grands biens.

Premier but auquel tous les hommes doivent tendre, & comment & de quel droit on peut améliorer le gouvernement.

La liberté, dit l'abbé de Mably, eſt un ſecond attribut de l'humanité, elle nous eſt auſſi eſſentielle que la raiſon ; elle en eſt même inſéparable. A quoi nous ſerviroit que la nature nous eût doué de la faculté de penſer, de réfléchir, & de raiſonner, ſi, faute de liberté, nous étions condamnés à ne pas faire uſage de notre raiſon ? Si Dieu avoit voulu que la volonté d'un magiſtrat m'en tînt lieu, il auroit ſans doute créé une eſpece particuliere d'êtres pour remplir cette auguſte fonction. Il ne l'a point fait : je dois donc être libre dans la ſociété. Les lois, le gouvernement, les magiſtrats ne doivent donc exercer dans

le corps entier de la ſociété que le même pouvoir que la raiſon doit exercer dans chaque homme. Ma raiſon m'a été donnée pour diriger, régler, & tempérer mes paſſions, m'avertir de leurs erreurs & les prévenir. Voilà quel eſt auſſi le devoir du gouvernement ; car les hommes n'ont fait des lois & des magiſtrats, & ne les ont armés de la force publique, que pour prêter un nouveau ſecours à la raiſon particuliere de chaque individu, affermir ſon empire chancelant ſur les paſſions, &, par une eſpece de prodige, les rendre auſſi utiles qu'elles pourroient être pernicieuſes.

Après ces réflexions ſur la nature de l'homme, & dont je ne vous offre que l'ébauche, m'eſt-il poſſible de jeter les yeux ſur les folies que nous honorons du beau nom de police & de gouvernement, & de m'aveugler juſqu'au point de croire que les devoirs de citoyen ſoient de s'abandonner au torrent de l'erreur, & que ſon ſeul droit ſoit de ſouffrir patiemment des injuſtices ? Que veulent dire ces flatteurs des cours, quand ils recommandent un reſpect aveugle pour le gouvernement auquel on eſt ſoumis ? Je ſuppoſe que les premiers hommes, encore ſans expérience, & par conſéquent peu éclairés, ſe méprirent dans l'arrangement de leurs lois & de leur gouvernement ; ils devoient donc ſe regarder comme irrévocablement aſſujettis à la premiere police politique qu'ils avoient établie. Il me ſemble que ce ſeroit impoſer une loi bien inſenſée à des êtres que la nature a doués d'une raiſon lente à ſe former, ſujette à l'erreur, & qui n'a que le ſecours de l'expérience pour ſe

développer & ſe conduire avec ſageſſe. Je demande à ces partiſans de tout gouvernement actuel, s'ils refuſeront impitoyablement aux Iroquois le droit de réparer leurs ſottiſes & de ſe policer, quand ils commenceront à rougir de leur barbarie. Si un Américain a droit de réformer le gouvernement de ſes compatriotes, pourquoi un Européen n'auroit-il pas aujourd'hui le même privilége, ſi ſes concitoyens croupiſſent encore dans leur premiere ignorance, ou qu'après avoir connu les vrais principes de la ſociété, le temps & les paſſions qui alterent tout, les leur aient fait oublier ? S'eſt-on aviſé de traiter Lycurgue de brouillon & de ſéditieux, parce que, ſans avoir commiſſion de faire des lois, il réforma le gouvernement de Sparte, & fit de ſes compatriotes le peuple le plus vertueux & le plus heureux de la Grèce ?

Après les réflexions que nous fîmes hier, me dit enfin mylord, il me ſemble que la raiſon dont la nature nous a doués, la liberté dans laquelle elle nous a créés, & ce déſir invincible du bonheur qu'elle a placé dans notre ame, ſont trois titres que tout homme peut faire valoir contre le gouvernement injuſte ſous lequel il vit. Je conclus donc qu'un citoyen n'eſt ni un conjuré, ni un perturbateur du repos public, s'il propoſe à ſes compatriotes une forme de politique plus ſage que celle qu'ils ont adoptée librement, ou que les événemens, les paſſions, & les circonſtances ont inſenſiblement établie. Me paſſez-vous cette propoſition ? Il le faut bien, Mylord, ſous peine d'abſurdité. Eh bien, reprit-il, j'en tire la conſéquence

inconteſtable, que s'il étoit poſſible de prouver qu'il n'y a qu'un ſeul bon gouvernement, chaque citoyen ſeroit en droit de faire tous ſes efforts pour l'établir.

Si on avoit diſpoſé un gouvernement de maniere que les paſſions ne fuſſent réprimées que dans une partie de citoyens, ne ſaute-t-il pas aux yeux que cette police ſeroit déteſtable? Que réſulte-t-il de là? Vingt conſéquences, dont voici la derniere, pourſuivit mylord, que tout gouvernement où les magiſtratures ſont héréditaires, ou même ſeulement à vie, eſt diamétralement oppoſé à la fin que doit ſe propoſer la ſociété. Il renferme néceſſairement un vice radical qui gâte, infecte, & corrompt toutes les inſtitutions particulieres, quelque bonnes qu'elles puiſſent être en elles-mêmes. Faites-vous un tableau des folies & des miſeres de l'humanité; examinez la marche de nos paſſions, conſultez l'hiſtoire, & concluez enſuite. Je ſuis certain que vous ne balancerez pas à regarder comme une vérité certaine dans tous les temps & dans tous les pays, que la magiſtrature, ou l'exercice de la puiſſance exécutrice, ne doit être conférée que pour un temps limité. Cet établiſſement doit donc être l'objet que doit ſe propoſer tout bon citoyen. Je ne ſavois où j'en étois, monſieur; & comme mylord s'aperçut de la ſurpriſe que me cauſoit une ſuite de propoſitions ſi peu connues: Ecoutez-moi juſqu'au bout, me dit-il en me prenant la main; & ſi j'ai tort, je vous promets de me rétracter ſans peine. N'eſt-il pas vrai, continua-t-il, que les paſſions, ces ennemies éternelles de l'ordre pu-

ſon propre légiſlateur, il lui reſte encore une ſorte de conſidération qu'il doit à ſa fierté, & qui le fait craindre & reſpecter. En un mot, tant que la puiſſance ſouveraine tend à faire de nouveaux progrès, elle peut trouver des obſtacles ; elle peut être retardée dans ſa marche ; elle peut par conſéquent être ébranlée & déplacée. Je crois alors les révolutions encore poſſibles : un bon citoyen doit donc eſpérer, & il eſt obligé, ſuivant ſon état, ſon pouvoir, & ſes talens, de travailler à rendre ſes révolutions utiles à ſa patrie

Un peuple ſouverain, qui fait lui-même les lois auxquelles il ſe ſoumet, obéiroit bientôt à un monarque abſolu, ou à quelques familles privilégiées, s'il ceſſoit d'affermir continuellement ſa liberté, & de réparer les torts inſenſibles qu'on fait à ſa conſtitution ; car les magiſtrats, établis pour veiller à l'exécution des lois, ont un avantage conſidérable ſur les ſimples citoyens, ſouvent diſtraits de la choſe publique, & qui doivent obéir. Ne doutez donc pas, à plus forte raiſon, que ſi les ſujets d'une monarchie, telle, par exemple, que la France, ſont aſſez inconſidérés pour s'abandonner ſans précautions au cours des événemens & des paſſions, le deſpotiſme, de jour en jour plus libre dans ſes entrepriſes, ne faſſe des progrès continuels. Un de nos Anglois, ajouta mylord, a fort bien dit que ſi la peſte avoit des charges, des dignités, des honneurs, des bénéfices, & des penſions à diſtribuer, elle auroit bientôt des théologiens & des juriſconſultes qui ſoutiendroient qu'elle eſt de droit divin, & que c'eſt un péché de s'oppoſer

poſer à ſes ravages. Faites encore attention, je vous prie, que les paſſions les plus favorables au ſuccès du deſpotiſme, telles que la crainte, la pareſſe, l'avarice, la prodigalité, l'amour des dignités & du luxe, ſont auſſi communes que le courage de l'ame, la modeſtie dans les mœurs, le goût de la frugalité & du travail, & l'amour du bien public ſont rares.

Tandis qu'un peuple libre ne s'occupe pas aſſez du danger qui le menace, & s'endort quelquefois avec trop de ſécurité ; tandis que les grands d'une monarchie courent au devant de la ſervitude, & que de petits bourgeois orgueilleux croient augmenter leur état, en imitant le langage & la baſſeſſe des courtiſans ; il eſt donc du devoir des honnêtes gens de faire ſentinelle & de venir au ſecours de la liberté, ſi elle eſt ſourdement attaquée, ou d'élever des barrieres contre le deſpotiſme. Commençons par ne pas croire que ce qu'on fait doive être la regle de ce qu'il faut faire, & que votre gouvernement eſt très-ſage dans ſes principes, mais qu'il ne s'agit que d'en corriger les abus. C'eſt là une des erreurs les plus générales & des plus dangereuſes pour la ſociété. Elle a été un obſtacle éternel aux progrès de preſque tous les gouvernemens ; c'eſt vouloir, ſur un plan bizarre, élever un édifice régulier. Les hommes en vérité ſont trop ſtupides ! Voulez-vous arrêter le cours du mal ? remontez à la ſource qui le produit. Voulez-vous deſſécher ce baſſin ? commencez par détourner les eaux qui s'y rendent. Ce qu'imaginent nos payſans les plus groſſiers, nos politiques les plus habiles n'ont pas l'eſprit

de le penſer. Pour réprimer des abus qui découlent néceſſairement de tel ou de tel gouvernement, ils ſe contenteront de porter une loi qui les défende.

Ne croupiſſons pas dans une monſtrueuſe ignorance. Que les gens de bien travaillent à diſſiper ces préjugés qui, comme autant de chaînes, nous attachent au joug. Tâchons de faire connoître aux derniers des hommes leur dignité; que l'étude des lois naturelles ne ſoit pas mépriſée: éclairons-nous. Des citoyens inſtruits de leurs droits & de leurs devoirs impoſeront à un gouvernement qui s'eſt rendu déjà aſſez puiſſant pour violer les lois, ou ne ſouffrir qu'avec peine les plus légeres contradictions. Si le public eſtime & conſidere les patriotes, les magiſtrats d'une république ſeront eux-mêmes de zélés protecteurs de la liberté; il ſe formera parmi eux des tribuns. Au milieu même des agitations que peut encore éprouver une monarchie, des ſujets, amis de l'autorité des lois, gagneront du terrein, ſi la nation eſt éclairée; au lieu que le deſpotiſme profitera toujours des révolutions pour appeſantir le joug ſur des ſots & des ignorans.

Mais il faut tendre à la liberté par des routes différentes, ſuivant la différence de ſes forces & de ſes moyens, de ſes reſſources & de la diſtance d'où l'on part. Si je veux aller d'ici à Paris, me dit milord, je ne tenterai pas d'y ſauter à pieds joints; j'irai pas à pas, je paſſerai à la chauſſée; de là, gagnant la montagne de chantecot & le pont de Neuilly, j'arriverai enfin ſans danger & ſans fatigue à Paris. Nos ames,

quoique ſpirituelles, ſont auſſi lentes & auſſi lourdes que nos corps. Une courſe trop longue ou trop rapide fatigue nos organes phyſiques; & ſi mon ame s'éloigne trop ſubitement des penſées où elle repoſoit par habitude, elle revient, pour ainſi dire, ſur ſes pas, parce qu'elle ſe trouve mal à ſon aiſe & dans des régions inconnues. Il faut étudier & connoître la marche de l'eſprit humain & le jeu des paſſions, pour ne leur rien propoſer d'impraticable. Nous autres Anglois, par exemple, nous avons juſqu'à préſent des idées trop peu nettes ſur la puiſſance royale, & ſous le nom de *prérogative*, nous laiſſons au prince une autorité trop étendue, pour pouvoir en un jour élever une république parfaite ſur les ruines de la royauté. Nous ne ſommes pas dignes de nous gouverner comme les Romains. Vous autres François, vous êtes encore beaucoup plus loin que nous de ce terme; & pour cheminer ſûrement, vous ne devez d'abord aſpirer qu'à cette ſorte de liberté dont nous jouiſſons, c'eſt-à-dire, à voir rétablir l'aſſemblée de vos anciens états généraux.

S'il en faut croire milord, quelque déſeſpérée que paroiſſe être notre ſituation, nous en tirerons bien meilleur parti, monſieur, que les Anglois ne font de leur liberté. Nous ſentons à merveille que nous avons un maître, nous l'éprouvons tous les jours. Nous parlons de la liberté françoiſe, & nous ne voulons pas être eſclaves; comme s'il y avoit pour un peuple une autre maniere d'être libre, que d'être ſon propre légiſlateur, & de contraindre par de ſages diſpoſitions le magiſtrat à n'être que l'organe &

le miniſtre fidele des lois ; comme ſi le deſpotiſme ne commençoit pas néceſſairement où finit la liberté. Nous avons imaginé, contre la nature des choſes & pour notre conſolation, une monarchie chimérique, une eſpece d'être de raiſon, qui, ſelon nous, tient le milieu entre le gouvernement libre & le pouvoir arbitraire. Nous diſons que le prince eſt ſouverain légiſlateur, & c'eſt le reconnoître pour notre maître : mais en ajoutant qu'il eſt obligé de gouverner conformément aux lois, nous nous flattons de n'obéir en effet qu'aux lois ; & nous croyons avoir mis une barriere impénétrable entre le deſpotiſme & nous. Tout cela, dans le fond, eſt fort ridicule ; il eſt abſurde de ſe repoſer ſur une phraſe, de tout ce qu'on a de plus précieux. Cette belle phraſe, dont aucun corps puiſſant ne ſe croit en droit de défendre le ſens énigmatique, autrement que par des ſupplications & des remontrances, n'arrêtera pas un prince jaloux de ſon autorité, ambitieux, opiniâtre ou farouche, qui voudra obſtinément gouverner à ſa tête : toute fauſſe qu'eſt notre doctrine, milord la regarde comme une preuve de notre éloignement ou de notre horreur contre le deſpotiſme ; il n'en augure pas mal ; mais nous aimons mieux, dit-il, être de mauvais raiſonneurs, & nous contenter d'un galimatias, que d'avouer que nous ſommes eſclaves. Cette erreur, & l'eſpece de courage qu'elle nous donne, peuvent, dans des circonſtances heureuſes, ſervir de prétextes aux bons citoyens pour avancer & faire goûter des vérités favorables au bien public.

Conduite de nos magiſtrats, qui a amené la révolution.

Dans vos dernieres diſputes, excitées, m'a dit milord, par le fanatiſme de quelques-uns de vos évêques qui, par parentheſe, ſont auſſi méchans, mais plus ignorans que les nôtres; il me ſemble que vos gens de lois ont montré autant de ſageſſe que de courage, ſans remonter aux grands principes de droit naturel, qu'ils n'ignorent pas ſans doute, mais que le corps entier de la nation n'étoit pas encore capable de comprendre & de goûter; ils n'ont pas dit au Roi: *Qui êtes-vous? la nation vous a fait ce que vous êtes; Hugues Capet, dont vous tirez votre droit, étoit ſujet comme nous; elle l'a reconnu pour roi, & ſi vous l'ignorez, elle peut faire éprouver à votre maiſon le ſort qu'a éprouvé celle de Charlemagne. La France ne vous appartient pas, c'eſt vous qui lui appartenez; vous êtes ſon homme, ſon procureur, ſon intendant. C'eſt par ſurpriſe, par adreſſe, & par ambition que vos peres ſe ſont emparés de la puiſſance légiſlative. Une uſurpation heureuſe eſt-elle donc un titre ſi reſpectable, ſi ſaint, ſi divin, que vos peuples ne puiſſent plus réclamer les lois éternelles, invariables, & impreſcriptibles de la nature, quand vous ne voudrez plus reconnoître d'autre regle de vos actions que votre bon plaiſir?* Ils ont ſoutenu ſimplement qu'il y a chez vous des lois fondamentales auxquelles le prince eſt obligé d'obéir; voulant, pour ainſi dire, tâter

la diſpoſition des eſprits, & voir juſqu'où ils pouvoient aller, ils ont balbutié le plus obſcurément qu'ils ont pu quelques mots contre les lettres de cachet ; ils ont prononcé le nom de liberté naturelle des ſujets ; ils ont avancé que l'enregiſtrement libre des lois eſt une partie eſſentielle & intégrante de la légiſlation. Voilà des germes qui ſe développent ; ils produiront des fruits. Voilà une lueur, foible à la vérité, mais c'eſt peut-être l'aurore d'un beau jour.

Droit que le peuple ne peut jamais abandonner.

Voyons, me répondit milord, peut-être y a-t-il quelques droits qu'on n'eſt pas le maître d'abandonner ; par exemple, ceux qui appartiennent tellement à l'eſſence de l'homme & de la ſociété, qu'il eſt impoſſible de s'en ſéparer ſérieuſement : les légiſlateurs les plus ignorans même ont reconnu qu'il y en a de telles. Jamais loi n'a été aſſez impertinente pour ordonner au coupable d'oublier le ſoin de ſa conſervation, & de venir lui-même demander au juge le ſupplice qu'il a mérité. Tous les moraliſtes conviennent que dans les occaſions où le magiſtrat ne peut venir à mon ſecours, je ſuis armé de tout ſon pouvoir pour punir un brigand qui m'attaque. Si, dans un beſoin extrême où la faim me pourſuit, je vole pour me nourrir, la loi ſe tait devant moi ; je ne ſuis point un voleur. Tout cela eſt juſte, parce que la loi politique ne doit jamais être contraire à la loi de la nature ; & que l'homme n'étant entré en

ſociété que pour aſſurer ſes jours contre la violence & le beſoin, il ſeroit abſurde qu'il ſe trouvât à la fois privé des ſecours qu'il eſt en droit d'attendre de ſes concitoyens & de ceux qu'il peut trouver en lui-même. Ce ſeroit rendre la condition de la ſociété pire que l'état qui l'a précédée.

Si un peuple diſoit à ſon Monarque : *Nous nous engageons, par ſerment, à ne reſpirer, ne boire, & ne manger que par vos ordres & avec votre permiſſion;* que penſeriez-vous de la validité d'un pareil contrat ? Mais ſuppoſons, pourſuivit milord ſans attendre ma réponſe, que ce peuple tînt cet autre langage : *Nous nous ſoumettons, grand, auguſte, & ſage monarque, à toutes vos volontés, & vous conférons librement, & parce que nous le voulons, toute la puiſſance que la nation entiere poſſede; toutes les lois vous obéiront déſormais; vous êtes le maître de les interpréter de les abroger, d'y ajouter, & d'y déroger ſelon votre bon plaiſir, certaine ſcience & pleine puiſſance; ôtez, donnez, reprenez, redonnez les emplois à votre fantaiſie; diſpoſez arbitrairement des forces du royaume; faites la guerre ou la paix; levez des tributs comme il vous plaira; tout pouvoir eſt en vous, nul pouvoir n'eſt hors de vous.*

Voilà, ſi je ne trompe, une conceſſion aſſez ample; mais quand le deſpote ignorant ne ſaura ce qu'il doit faire, ou que, commençant à gouverner ſelon l'intérêt de ſes paſſions, il retirera ſes eſclaves de leur engouement ou de leur ivreſſe, croyez-vous, s'il leur reſte quelque

moyen de ſortir de l'abîme où ils ſe ſont précipités, que leur raiſon doive leur dire qu'ils ſont irrévocablement condamnés à n'avoir plus de droit d'aſpirer à être heureux? Devant quel tribunal ſuffira-t-il de deux ou trois mauvaiſes phraſes pour détruire la vérité & la juſtice, renverſer tous les droits de la nature, & bouleverſer toutes les notions de la ſociété? Non, non, c'eſt un acte de raiſon, & non pas un acte de folie, qui peut lier un être raiſonnable? C'eſt un acte de folie que celui par lequel on ne prendroit aucune sûreté contre les paſſions ou la ſottiſe d'un prince. C'eſt un acte de folie que celui par lequel des hommes, en formant une ſociété, dérogeroient préciſément à la fin eſſentielle de la ſociété, qui eſt de conſerver leur vie, leur liberté, leur repos, & leur bien? Le magiſtrat civil, dans tous les pays policés, annulle les contrats paſſés dans un accès de démence; il caſſe les conventions injuſtes & ſcandaleuſes que deux citoyens ont faites entre eux, & la raiſon, ſuprême magiſtrat des peuples & des princes, défend d'obéir aux pactes ridicules qui bleſſent la ſainteté de ſes lois.

Un pareil acte eſt néceſſairement illuſoire, parce qu'il eſt évidemment déraiſonnable: pour lui donner quelque ſorte de raiſon, il faut lui donner quelque ſorte de validité, il faut ſuppoſer qu'il renferme quelque clauſe tacite, préſumée, & ſous-entendue; & cette clauſe eſt ſans doute que le prince uſera de ſon pouvoir pour travailler au bonheur de ſes ſujets. Ne croyez pas que ce ſoit là une pure ſuppoſition de ma part, une ſubtilité de juriſconſulte; c'eſt une vérité conſtante, puiſque dans aucune oc-

caſion, dans aucune circonſtance, dans aucun temps, dans aucun inſtant, les ſujets n'ont pu ſe ſéparer du déſir d'être heureux. Leur contrat eſt donc conditionnel, quoique la condition ne ſoit pas exprimée, & dès lors ils ne ſont obligés d'y obéir, qu'autant que le prince, de ſon côté, y eſt religieuſement attaché.

Milord va encore plus loin, monſieur ; & quand l'acte conſtitutif du gouvernement ſeroit auſſi ſage qu'il peut l'être, la nation n'en ſeroit pas moins en droit de reprendre l'autorité qu'elle auroit confiée à ſes magiſtrats, & d'en faire le partage ſuivant un nouveau plan & de nouvelles proportions. Elle pourroit peut-être manquer de prudence, en dérangeant un ordre dont elle ſe trouve bien ; mais elle ne pêcheroit pas contre la juſtice. La preuve en eſt ſimple & claire. Le vrai caractere de la ſouveraineté, ſon attribut eſſentiel, ainſi que l'ont démontré cent fois tous les juriſconſultes, c'eſt l'indépendance abſolue ou la faculté de changer ſes lois, ſuivant la différence des conjonctures & les différens beſoins de l'état. Il ſeroit en effet inſenſé de penſer que le ſouverain pût ſe lier irrévocablement par ſes propres lois, & déroger d'avance aujourd'hui à celles qu'il croira néceſſaire d'établir demain. Le peuple, en qui réſide originairement la puiſſance ſouveraine, le peuple, ſeul auteur du gouvernement politique & diſtributeur du pouvoir confié en maſſe ou en différentes parties à ſes magiſtrats, eſt donc éternellement en droit d'interpréter ſon contrat ou plutôt ſes dons, d'en modifier les clauſes, de les annuller, & d'établir un nouvel ordre de

choſes.... C'en eſt fait : déſabuſé pour toujours des ſophiſmes qu'ont inventés les partiſans du pouvoir arbitraire, me voilà convaincu qu'il n'y a d'autorité légitime que celle qui eſt fondée ſur un contrat raiſonnable ; que la loi ſeule eſt en droit de régner ſur les hommes, & que tout eſt permis pour établir ſon empire. Tout peuple libre peut donc affermir ſa liberté, en limitant, diviſant, ou multipliant les fonctions de ſes magiſtrats ; tout peuple aſſervi peut donc travailler à recouvrer ſa liberrté : n'eſt-il pas bien ſurprenant que j'aye eu beſoin de vos lumieres pour voir qu'il eſt inſenſé de croire que des citoyens ne puiſſent, ſans crime, aſpirer à rendre la ſociété plus raiſonnable ? Mais j'entrevois déjà que mes Puffendorff & mes Grotius ont tort de vouloir qu'on attende, pour ſe ſoulever contre la tyrannie, que les abus en ſoient extrêmes. Oui, me dit milord, c'eſt après la mort recourir au médecin.

Puiſqu'un roi d'Angleterre, reprit-il, n'eſt qu'un homme, nous ſerions injuſte de ne pas lui pardonner ces foibleſſes humaines pour leſquelles il n'eſt aucun de nous qui ne réclame l'indulgence de ſes pareils. Erreur, bévue, diſtraction, ſottiſe même ; tout cela n'eſt rien : mais cherche-t-il à ſe faire quelque nouveau droit aux dépens même d'un ſeul citoyen ? veut-il étendre ſa prérogative d'une ligne au delà des bornes qui lui ſont preſcrites ? oſe-t-il faire ſoupçonner que tout ce qu'il a, il ne le tient pas de ſes peuples ? La nation, au premier ſymptôme d'ambition, doit agir avec la plus grande vigueur. Ce n'eſt rien, me crieront tous les ju-

riſconſultes ; vous vous tourmentez pour des bagatelles. Mais ce ſont ces riens multipliés & entaſſés peu à peu, leur répondrai-je, qui produiſent enfin le pouvoir arbitraire. C'étoit bien peu de choſe que la royauté de vos premiers Capétiens ; mais en empiétant inſenſiblement ſur les droits de leurs vaſſaux & de *leurs communes*, ils ſont parvenus à compoſer cette maſſe énorme de puiſſance qui écraſe tout de ſon poids. Votre clergé, votre nobleſſe, votre tiers-état ont toujours dit : Ce n'eſt pas la peine de conteſter, de diſputer, de réſiſter pour ſi peu de choſe, & avec cette admirable prudence ils ſe ſont affoiblis peu à peu, & ne ſont rien aujourd'hui. Voilà l'abîme où conduit néceſſairement la doctrine de vos docteurs ; jugez donc ſi elle eſt ſage.

Voyez, je vous prie, Puffendorff ; il demande quelque part ſi un citoyen innocent qu'on veut faire périr, & qui ne peut s'échapper, doit ſouffrir patiemment tout ce que la rage inſpire à ſon ſouverain. Après bien des efforts pour ne pas voir que dès que le prince rompt le lien de la ſociété, ce lien ne ſubſiſte plus pour ſon ſujet, il permet enfin à ce malheureux de recourir à la force ; mais par la plus bizarre des généroſités, il veut qu'il en ſoit néceſſairement la victime ; il défend à ſes concitoyens de le protéger & de venir à ſon ſecours. Il faut l'avouer, ce Puffendorff penſoit bien différemment de Solon. On demandoit un jour à ce légiſlateur des Athéniens, quelle ville lui paroiſſoit la plus heureuſe & la mieux policée ? Ce ſeroit, répondit-il, celle où chaque citoyen

regarderoit l'injure faite à ſon concitoyen comme la ſienne propre, & en pourſuivrait la vengeance avec la même chaleur que la baſſeſſe de nos mœurs a avili nos ames & nos lois. La vertu que Solon déſiroit dans Athenes ſeroit regardée aujourd'hui comme le crime d'un ſéditieux. Comment Puffendorff n'a-t-il pas ſenti que la violence faite à mon concitoyen eſt une injure pour moi ? Si je ne réprime pas cette tyrannie naiſſante, elle fera des progrès rapides ; & ne mérité-je pas d'en être à mon tour la victime ? .... Un prince, dit-on, qui, à la faveur de quelque événement extraordinaire & imprévu, acquiert une nouvelle prérogative, ſans que ſes ſujets s'y oppoſent ou la déſapprouvent, en jouit légitimement en vertu de leur ſilence. Il eſt évident que cela ne ſignifie rien pour une nation aſſervie ou foible, dont le moindre murmure, le moindre ſigne de déſapprobation ſeroit un crime. Si le ſilence des ſujets peut paſſer pour un conſentement tacite, ce n'eſt que dans une nation libre, qui a des états ou des dietes où elle peut faire connoître ſa volonté. Nos rois d'Angleterre, par exemple, ſe ſont attribué, je ne ſais comment, différens droits, & il eſt vrai qu'ils en jouiſſent légitimement, puiſque le parlement de la Nation, qui en eſt témoin, & qui ne s'y oppoſe pas, eſt cenſé y donner ſon conſentement ; mais la nation eſt toujours la maîtreſſe de détruire ces droits acquis & tolérés par un ſimple uſage, quand elle en apercevra enfin les dangers, puiſqu'elle peut, pour ſon grand bien, priver la couronne des prérogatives même que la loi la plus formelle lui attribue.

Que deviendra ce miſérable conſentement tacite, après que nous n'avons pas fait grace aux actes les plus ſolennels ?

Adieu, Monſieur ; une autre fois je vous promets d'être plus court. Si le commis, qui a le ſecret des poſtes, ouvre cette lettre, j'eſpere qu'il n'y comprendra rien.

Lois naturelles ; lois politiques.

Eſſayons, me répondit milord, de ſéparer les lois en différentes claſſes, & vraiſemblablement nous parviendrons, par cette méthode, à concilier la dignité de la raiſon & l'autorité des lois qui nous paroiſſent oppoſées, & à juger des dangers ou des avantages attachés à l'examen que vous craignez. A l'égard des lois naturelles, vous voyez d'abord que n'étant que les préceptes de notre raiſon même, on ne ſauroit trop les étudier ; elles ſont ſi ſimples, ſi claires, ſi lumineuſes, qu'il ſuffit de les préſenter aux hommes, pour qu'ils y acquieſcent, à moins qu'ils ne ſoient troublés par quelque paſſion, ou que les organes de leur cerveau ne ſoient dérangés. L'eſprit le plus faux & le payſan le plus groſſier ſavent, auſſi bien que le philoſophe le plus profond, qu'ils ne doivent pas faire à autrui ce qu'ils ne voudroient pas qui leur fût fait. Cet homme eſt avili par la miſere & la baſſeſſe de ſes emplois ; ſoyez ſûr cependant que vous parviendrez à lui donner quelque idée de la dignité de ſon être, tandis qu'Auguſte, au milieu des ſacrifices que lui offrent des flamines, & des flatteries honteuſes du ſénat, eſt encore capable

de ſentir qu'il n'eſt qu'un homme. Plus on approfondira ces lois primitives de la nature, plus l'eſprit s'en répandra dans nos lois politiques; & n'eſt-ce pas en nous écartant de cette regle que nous avons tout gâté?

Tout peuple qui n'eſt pas barbare a une religion, & Dieu ne manque jamais d'avoir révélé aux prêtres ſes volontés; c'eſt ce qu'on appelle ordinairement les lois divines. Il ſeroit inſenſé de n'y pas obéir, s'il eſt prouvé que les prêtres qui ſont parler le ciel, ou qui parlent par ſon ordre, ne ſont pas des dupes ou des fripons; mais il eſt de la plus grande importance de s'en inſtruire: car il n'eſt que trop prouvé que dans la vraie religion, comme dans les fauſſes, les prêtres ſont toujours hommes. S'ils nous révèlent des myſteres qui ſoient au-deſſus de notre raiſon ſans la contredire; s'ils nous ordonnent un culte qui n'ait rien d'indigne de la majeſté de Dieu, ni rien de contraire aux mœurs; pourquoi héſiterions-nous d'obéir? S'ils veulent ennoblir de miſérables pratiques, difficiles & ſouvent pernicieuſes à la ſociété; s'ils veulent en faire des vertus, s'ils débitent par intérêt une morale & des maximes contraires aux lumieres de la raiſon; il eſt plus ſage, je crois, de penſer qu'ils ont tort, que d'attribuer à Dieu leurs criminelles ou puériles extravagances: où je vois l'eſprit de la prêtraille, je ne vois plus l'eſprit de Dieu; & tout le danger qu'encourt une ſociété à n'être pas religieuſe à la maniere des prêtres, c'eſt de ne pas devenir ſuperſtitieuſe. A la naiſſance de la grande réforme, les évêques ordonnerent, au nom de Dieu, de brûler les Luthé-

riens & les Calviniſtes ; on les crut, & il en naquit des malheurs ſans nombre. La paix & la concorde auroient régné, ſi chacun au contraire ſe fût dit : Dieu peut tout, & tolere cependant toutes les religions ; il eſt donc inſenſé que moi, qui ne puis rien, je prétende lui prêter main forte, & tourmenter un pauvre presbytérien, pour le ſoumettre à la dignité de l'evêque de Londres. Dès que la religion s'égare en détournant les hommes de leurs devoirs de citoyens, je ne devine point quel mal je puis faire, en ne m'égarant point avec elle.

Dans la premiere claſſe des lois humaines je range les lois fondamentales ou conſtitutives du gouvernement de chaque état. En vérité, pourſuivit milord, dont je dévorois les diſcours, vous êtes trop modeſte, ſi vous vous croyez téméraire en jugeant de leur juſtice ou de leur injuſtice ; & vous ne faites pas grand cas de votre prochain, ſi vous lui refuſez ce privilége. Ne craignez ni de longues ni de vives diſputes : le ſens le plus commun ſuffit pour voir ſi les lois ſont libres ou eſclaves de l'autorité ; ſi un un gouvernement tend au bien général, ou ſi le corps de la ſociété eſt ſacrifié à quelqu'un de ſes membres ; ſi on a établi un gouvernement vicieux, ou qu'il ait dégénéré de ſon inſtitution. Il me ſemble qu'après notre dernier entretien, vous ne devez plus balancer à penſer comme Cicéron. Loin de déſirer que la loi concilie alors toutes les opinions, ce qui confirmeroit les malheurs de la ſociété, il faut regarder les contradictions faites à la loi, comme les commencemens d'une réforme heureuſe. Il eſt de notre

devoir de les favoriſer. Ne craignez pas de prêter des armes aux eſprits gauches & aux mauvais citoyens ; la crainte du gouvernement qui les opprime, les contiendra ; ou s'ils oſent parler, leurs mauvais raiſonnemens & leurs mauvaiſes intentions ſerviront à décrier des lois injuſtes.

De tout gouvernement, quel qu'il ſoit, reprit milord, découlent, comme de leur ſource, toutes les lois particulieres que les juriſconſultes diviſent en économiques, criminelles, civiles, &c., dans ces régions heureuſes où les lois, ouvrage d'un peuple libre, ſont méditées, faites, & publiées avec ces formalités & cette lenteur ſage & réfléchie, qui leur donnent de la majeſté & de la force ; je voudrois, avec Platon, que le citoyen ne prétendît pas être plus ſage que la loi, en refuſant d'obéir à ce qu'il croit injuſte. Sa raiſon ſeroit trop préſomptueuſe ; il doit propoſer des doutes & demander des éclairciſſemens ; mais qu'il obéiſſe par proviſion, ſon obéiſſance ne ſera pas criminelle ; douter n'eſt pas un motif ſuffiſant pour s'oppoſer à la loi ; & d'ailleurs la ſageſſe du gouvernement ſous lequel il vit, ne juſtifie-t-elle par ſon obéiſſance ?

Mais dans une pure démocratie, où tout citoyen peut propoſer ſes rêveries pour en faire des lois, où n'ayant pris aucune précaution raiſonnable pour déconcerter les complots des malintentionnés, pour prévoir l'engouement & amortir les paſſions toujours impétueuſes de la multitude, il eſt évident que tout ſe décide par vertige ; dois-je alors humilier mon ſens commun juſqu'au point de le ſoumettre aveuglément

aux

aux décrets d'une aſſemblée qui n'eſt qu'une cohue ? Ne m'eſt-il pas permis, comme à Lycurgue, de conjurer contre des lois qui font le malheur de ma patrie ? S'il plaît aux Athéniens de décerner peine de mort contre quiconque propoſera d'employer aux frais de la guerre les fonds deſtinés pour repréſenter des comédies, Phocion reſpectera-t-il cette loi ridicule ? Démoſthènes doit-il obéir ; & moi, ſans être aucun de ces deux grands hommes, faut-il que j'aille gaîment au ſpectacle, tandis que Philippe s'avance à nos portes ?

Un prince met froidement à la tête de ſes ordonnances : *Que tel eſt ſon bon plaiſir.* Quelle raiſon, quel motif, quel titre pour exiger mon obéiſſance ! La légiſlation, ce que les hommes ont de plus ſaint & de plus ſacré, eſt-elle une partie de chaſſe ? regarderai-je comme des lois auguſtes, des chiffons d'ordres fabriqués dans l'obſcurité par des vues intéreſſées, publiées ſans regle ou avec des formes puériles, qui ne peuvent me raſſurer ? Un deſpote doit m'être ſuſpect, par cela ſeul que ſon emploi eſt au deſſus des forces humaines, & que la fragile vertu des hommes n'eſt point faite pour réſiſter aux tentations & aux fraudes ſans nombre qui aſſiégent la royauté : & je forcerai ma logique d'en conclure qu'il eſt prudent de croire ſur ſa parole, que ſes lois impartiales tendent au bien général, & que le public ne peut pas être ſacrifié aux paſſions de ſes miniſtres & de ſes favoris. Son divan fait tous les jours des ſottiſes dont la canaille la plus ſtupide riroit, ſi elle n'en étoit

pas la victime ; & je ſerai aſſez inſenſé pour me croire obligé d'obéir à ces ordonnances !

Non, non, Cicéron avoit raiſon ; nous ſommes convenus, comme d'une vérité inconteſtable, que le citoyen doit obéir aux magiſtrats, & le magiſtrat aux lois ; & vous devez être ſûr que dans une république où cet ordre ſera obſervé, l'injuſtice des lois n'y fera jamais naître des querelles pernicieuſes : mais puiſque ces heureuſes républiques ſont rares dans le monde, puiſque les hommes, toujours portés à la tyrannie ou à la ſervitude par leurs paſſions, ſont aſſez méchans ou aſſez ſots pour faire des lois injuſtes & abſurdes, quel autre remede peut-on appliquer à ce mal que la déſobéiſſance ? Il en naîtra quelques troubles ; mais pourquoi en être effrayé ? Ce trouble eſt lui-même une preuve qu'on aime l'ordre, & qu'on veut le rétablir. L'obéiſſance aveugle eſt au contraire une preuve que le citoyen hébêté eſt indifférent pour le bien & pour le mal ; & dès-lors que voulez-vous eſpérer ? L'homme qui penſe, travaille à affermir l'empire de la raiſon ; l'homme qui obéit ſans penſer, ſe précipite au devant de la ſervitude, parce qu'il favoriſe le pouvoir des paſſions.... Je ne ſais pas trop ce que je vous aurois répondu il y a trois jours, mais aujourd'hui je vous dis hardiment qu'un état ne peut avoir de bonnes lois qu'autant qu'il eſt lui-même ſon propre légiſlateur.

Milord m'embraſſa, monſieur ; & moi, plein de joie d'avoir mérité une pareille faveur, & découvert en quelque ſorte une vérité, j'abuſai

de ſa patience à m'écouter ; je lui fis voir, ce qu'il voyoit bien mieux que moi, qu'il eſt ridicule d'attendre dans une monarchie ou dans un gouvernement ariſtocratique, des lois juſtes & raiſonnables. Comment un monarque ou des patriciens dédaigneux jouiroient-ils de la puiſſance légiſlative, ſans que leurs paſſions, plus aveugles & plus emportées que celles des autres hommes, ne tournaſſent tout à leur avantage particulier ? pouvant tout, ne voudront-ils que le bien ? Leurs flatteurs même ne les empêcheroient-ils pas d'exécuter leurs projets ? Ce ſeroit un prodige dont à peine l'hiſtoire de tous les ſiecles fournit trois ou quatre exemples : depuis le temps qu'on les avertit inutilement de préférer le bien public à leurs chevaux, à leurs maîtreſſes, à leurs chiens, à leurs complaiſans, comment n'a-t-on pas encore compris qu'on parloit à des ſourds ?

Dès qu'un peuple au contraire ſe ſera réſervé la puiſſance légiſlative, ſoyez ſûr qu'il aura bientôt les lois les plus ſages & les plus ſalutaires. Un républicain, aſſez fier de ſa dignité pour ne vouloir obéir qu'aux lois, a naturellement l'ame droite, juſte, élevée, & courageuſe. Qui s'accommode de la domination des hommes, doit être prêt à reſpecter des caprices, des injuſtices, & des folies ; ſon jugement y perd. A force de reſpecter les lois de leur ſultan, les Turcs ſe ſont accoutumés à regarder les ordres particuliers comme des lois. Il n'y a plus d'autres vertus pour les ſujets d'un deſpote, que la patience, & quelques utiles qualités d'eſclaves, compatibles avec la pareſſe & la crainte. Si un

peuple, jaloux de ſa liberté, ſe trompe quelquefois, ſes erreurs ne ſont que paſſageres; elles l'inſtruiſent même; mais pour les hommes aſſervis ſous le joug, leur premiere faute en prépare infailliblement une ſeconde.

Propriétés des biens, cauſes des diviſions & des inégalités des rangs & des pouvoirs.

Savez-vous, me dit milord en finiſſant notre promenade, quelle eſt la principale ſource de tous les malheurs qui affligent l'humanité? C'eſt la propriété des biens. Je ſais, ajouta-t-il, que les premieres ſociétés ont pu l'établir avec juſtice; on la trouve même toute établie dans l'état de nature; car perſonne ne peut nier que l'homme alors n'eût droit de regarder comme ſon propre bien, la cabane qu'il avoit élevée & les fruits qu'il avoit cultivés. Rien N'empêchoit ſans doute que des familles, en ſe réuniſſant en ſociété pour ſe prêter des forces réciproques, ne conſervaſſent leurs propriétés, ou ne partageaſſent entre elles les champs qui devoient leur fournir des alimens. Vu même les déſordres que cauſoient dans l'état de nature la barbarie des mœurs & le droit que chacun prétendoit exercer ſur tout, & faute d'expérience pour prévoir les inconvéniens ſans nombre qui réſulteroient de ce partage, il dut paroître avantageux d'établir la propriété des biens entre les nouveaux citoyens. Mais nous, qui voyons les maux infinis qui ſont ſortis de cette boîte funeſte de Pandore, ſi le moindre rayon d'eſpérance frappoit notre raiſon, ne devrions-nous pas aſpirer à cette heureuſe communauté de

biens, tant louée, tant regrettée par les poëtes, que Lycurgue avoit établie à Lacédémone, & que Platon vouloit faire revivre dans ſa république, & qui, grace à la dépravation des mœurs, ne peut plus être qu'une chimere dans le monde.

Avec quelque égalité qu'on partage d'abord les biens d'une république, ſoyez ſûr, pourſuivit milord, que l'égalité ne régnera plus entre les citoyens à la troiſieme génération. Vous n'avez qu'un fils, formé ſous vos yeux à l'économie & au travail, & il recueillera votre ſucceſſion cultivée avec ſoin; tandis que moi, à qui la nature a refuſé vos forces & vos talens, moins actif, moins induſtrieux, ou moins heureux, je partagerai la mienne entre trois ou quatre enfans pareſſeux ou peut-être diſſipateurs. Voilà des hommes néceſſairement inégaux; car l'inégalité des fortunes produit infailliblement des beſoins différens, & une ſorte de ſubordination déſavouée, il eſt vrai, par les lois de la nature & par la raiſon, mais reconnue par les paſſions nombreuſes que les richeſſes & la pauvreté ont déjà fait naître. Il n'eſt pas poſſible que les riches, dès qu'ils ſeront eſtimés & conſidérés par leur fortune, ne ſe liguent & ne prétendent former un ordre ſéparé de la multitude. De la meilleure foi du monde ils croiront mériter la place qui n'eſt due qu'à la vertu & aux talens. Ils s'arrogeront le droit d'être durs, fiers, dédaigneux, & inſolens avec les pauvres dont ils excitent à la fois l'envie & l'admiration. Que de vices tourmentent déjà la ſociété! ils ſe multiplieront avec les arts inutiles. N'eſpérez plus que le bien public ſoit le premier intérêt du

citoyen ; ſa propriété & les diſtinctions que ſon orgueil s'eſt acquiſes, ſont pour lui des biens plus précieux que la patrie. Il ſe forme des intrigues, des cabales, & des factions ; pendant que le luxe développe dans les grands l'eſprit de tyrannie, il dégrade la multitude de jour en jour plus hébêtée, & la façonne à l'eſclavage.

On murmure d'abord contre les abus ; mais on les ſupporte tant qu'ils ne ſont pas extrêmes, & cette condeſcendance même les accrédite. Parviennent-ils enfin à ce point d'effronterie qui révolte ? il n'eſt preſque plus temps d'y remédier. Fera-t-on des lois agraires & ſomptuaires ? Elles ne conviennent plus aux mœurs publiques & privées. On excitera inutilement dans la république des commotions qui prouveront qu'il n'y a plus de gouvernement ; & pour impoſer ſilence à quelques lois inutiles qu'on oſe encore réclamer, les citoyens effarouchés ſe porteront, autant par avarice que par ambition, aux violences les plus atroces. Les paſſions forment les projets les plus vaſtes, le ſuccès les couronne, & la tyrannie appeſantit ſa main ſur des citoyens qu'elle craint ; voilà l'hiſtoire romaine. S'abandonne-t-on ſans courage & avec nonchalance au cours des événemens & des vices ? Une ſorte de tyrannie froide, timide, & concertée, s'établira dans l'état. Le bien public ſera d'abord oublié, & enſuite mépriſé par-tout. Des reſcrits honteux, publiés ſous le nom de lois, ſemeront la diviſion entre les citoyens, & mettront en honneur l'aviliſſement, la fraude, & la délation. La tyrannie ne daignera pas répandre des torrens de ſang, parce

qu'elle mépriſe ſes eſclaves. D'un côté, on ne verra que des oppreſſeurs oiſifs, ſtupides, & enivrés de l'immenſité de leur fortune, qui promettront des récompenſes à qui pourra leur rendre le ſentiment du plaiſir, étouffé ſous les voluptés. De l'autre, on verra des opprimés à qui leur miſere a ôté la faculté de penſer; & ces brutes, qui ne ſe croient plus des hommes, & qui ne le ſont plus en effet, ſeront occupées d'une vile pâture qu'on leur refuſe. Voilà l'hiſtoire de ces peuples anciens, Aſſyriens, Babyloniens, Medes, Perſes, &c., décriés par leur luxe & leur molleſſe, & de la plupart de nos états modernes.

Fauſſes opinions ſur la formation du pouvoir royal.

.... Nos peres, comme vous le ſavez, ont apporté de Germanie le gouvernement le plus libre que puiſſent avoir des hommes; mais à peine furent-ils établis dans les Gaules, que, corrompus par leur fortune & les mœurs romaines, ils perdirent leur ancien génie. Trop ignorans pour rien craindre ou pour rien prévoir, ils ſe laiſſerent pouſſer par les événemens de révolutions en révolutions. Ils oublierent leurs anciennes lois, qui ne leur ſuffiſoient plus, & devinrent, en ne connoiſſant point d'autre police que celle des fiefs, les tyrans les plus impitoyables ou les eſclaves les plus vils.

A force de ſe gouverner par des coutumes incertaines, toujours ſubordonnées aux ſuccès de la guerre, & qui ne rapprochoient les hommes

que pour les rendre plus malheureux, on ſentit malgré ſoi la néceſſité d'avoir quelque régle ; & au milieu de l'ignorance profonde où l'on étoit plongé, les erreurs les plus ridicules devinrent les ſeuls principes de notre droit public. On ſe perſuada que la ſociété n'avoit point d'autre origine que celle des fiefs, & nous voyons déjà où cette premiere ſottiſe peut conduire. On crut enſuite que tous les fiefs avoient été à leur naiſſance autant de dons de la part du ſuzerain dont ils relevoient ; autre bêtiſe : on en conclut une troiſieme, c'eſt-à-dire, que tout le royaume avoit originairement appartenu au Roi, puiſque, n'ayant point lui-même de ſuzerain, tous les ſeigneurs étoient ſes vaſſaux immédiats ou ſes arriere-vaſſaux. A de ſi belles connoiſſances hiſtoriques, on ajoignit des principes de brigands, au lieu de principes de droit. On ne ſavoit pas alors que reprendre ſes dons, c'eſt voler ; ainſi, quelles que fuſſent les uſurpations des rois, on penſa qu'ils ne faiſoient que rentrer en poſſeſſion de ce qui leur avoit autrefois appartenu, & il n'y eut pas moyen de les blâmer ; car la nation n'exiſtant pas, perſonne ne ſongeoit à ſes droits. Avec une doctrine ſi favorables au pouvoir arbitraire, le prince eût été deſpotique, ſi la brutalité des mœurs publiques, la fierté des ſeigneurs & les préjugés qui accompagnent toujours l'ignorance, n'euſſent empêché d'être conſéquent.

Malgré la philoſophie dont notre ſiecle ſe pique, mais que nous n'appliquons qu'à des objets frivoles, nous continuons, ſans nous en douter, à raiſonner ſur les admirables principes de nos peres. On rapporte tout au roi, comme à la fin unique & univerſelle de la ſociété ; on

le conſidere comme le maître, & non comme le chef de la nation ; c'eſt lui qu'on ſert, & non pas la patrie. C'eſt d'abord le bien de la couronne, le bien du fiſc qu'on veut faire, & ſi cela ſe peut, on ſonge à celui des ſujets. La raiſon particuliere du roi eſt la raiſon univerſelle & générale de ſon royaume, puiſque ſes ordres juſtifient tout, & qu'il faut les préférer aux lois les plus ſacrées. Quelques anciennes chartes, monumens de la tyrannie que la nobleſſe a autrefois exercée, & de l'aſſerviſſement où le peuple languiſſoit ; la morale des eccléſiaſtiques preſque réduite à quelques pratiques de mortifications ſuperſtitieuſes, monacales, & propres à rendre les hommes eſclaves, triſtes, ſauvages, durs, & patiens ; les écrits informes & abſurdes de quelques juriſconſultes fiſcaux, qui ne connoiſſent point d'autre gouvernement que le deſpotiſme ; des ordonnances où le prince décide toutes les queſtions en ſa faveur, & déclare que Dieu ſeul l'a élevé au deſſus de nos têtes pour nous gouverner ; voilà les ſources impures où depuis plus de trois ſiecles nous puiſons notre droit naturel, notre droit public.

Seroit-il poſſible que nous y euſſions trouvé quelques vérités ? Non, on ſe familiariſe avec les plus grandes abſurdités. Accoutumés ainſi à regarder le deſpotiſme comme le gouvernement le plus ſage ; la liberté comme un embarras, & à tout pardonner à un prince qui n'eſt que médiocrement ſot ou médiocrement méchant, nous avons eu cent occaſions de nous rendre libres, & il ne nous eſt pas ſeulement venu dans la penſée d'en profiter ; quand on a trop

mépriſé ou trop haï le prince pour ne ſe pas ſoulever contre lui, on a encore reſpecté cette puiſſance qui l'avoit invité à trahir ſes devoirs. Aucune bouche n'a prononcé le mot de liberté pendant la ligue & pendant la fronde. On s'eſt remué, on s'eſt agité ſans ſavoir ce qu'on vouloit, & par conſéquent ſans ſuccès, & il en a couté bien des travaux, bien des peines pour reſter tel qu'on étoit auparavant.

Les corps doivent être maintenus dans l'Etat.

. . . . . Faites-y attention; le deſpotiſme eſt extrême en Turquie, parce qu'on n'y voit aucune compagnie, aucun corps, aucun ordre privilégié de citoyens. Provinces, villes, bourgs, tout eſt gouverné par un miniſtre de la tyrannie du ſérail; & tout terrible qu'il eſt dans ſon département, le ſultan le fait étrangler auſſi aiſément qu'on tue un lapin dans cette forêt. Vous avez au contraire des agrégations, des compagnies; votre clergé forme encore un corps; votre nobleſſe conſerve encore le ſouvenir de ſa grandeur paſſée & de ſes priviléges particuliers: il faut avoir de certains ménagemens pour ſa vanité. Vous avez par-tout des parlemens, & quelques-unes de vos provinces ſe gouvernent encore par des états. On n'étrangle point tout cela comme on étrangle un viſir ou un bacha qu'on a tirés de la pouſſiere.

Ces corps tiennent de la coutume ou de leur ancienne conſtitution une certaine maniere d'être; & quelque contraires que puiſſent paroître leurs priviléges aux maximes d'une politique qui ſe

propoſeroit un gouvernement parfait, il ne faut pas croire qu'en les détruiſant on fît un pas vers le bien. N'eſt-ce pas Machault que vous appelez un certain homme qui a gouverné vos finances. C'étoit un tyran de vouloir dépouiller le clergé de ſes immunités, & l'aſſujetir à une nouvelle forme de contribution, ſous prétexte que tout citoyen doit ſubvenir également aux beſoins de l'état. Quelle abſurdité de vouloir tranſporter dans une monarchie les maximes d'un gouvernement libre! Les honnêtes gens qui applaudiſſoient à cette conduite, ſans découvrir le piége qu'elle cachoit, n'étoient en vérité que des ſots. On auroit aboli les priviléges du clergé, ſans que les tailles & la capitation, ainſi que s'en flattoient des étourdis, euſſent diminué d'un ſou. Il eſt plaiſant de croire que le gouvernement volera un corps de l'état, pour faire des reſtitutions à l'autre. Les françois ſont trop crédules ou trop prompts à eſpérer. Savez-vous ce qui ſeroit arrivé? En voyant le clergé humilié, les autres ordres auroient ſouffert leur humiliation avec plus de ſtupidité.

Vous ſentez dès-lors combien il eſt important de conſerver avec ſoin ces reſtes de droits, de priviléges, & de prérogatives que quelques corps & quelques provinces tiennent de l'ancienne conſtitution; ce ſont, pour parler ainſi, autant de jaloux qui vous marquent la route que vous devez vous faire. Qu'on ôte à la nobleſſe toutes ſes diſtinctions, vos bourgeois, qui en ſont jaloux, n'y gagneront rien, & les bachas de vos provinces en ſeront plus durs, moins polis, & plus injuſtes. Tant que le clergé con-

ſervera ſes immunités, la nobleſſe & le peuple ſe ſouviendront que ces droits, particuliers aujourd'hui aux eccléſiaſtiques, étoient communs autrefois à tous les citoyens; & dans une occaſion favorable, l'eſpérance de les recouvrer les rendra capables de les reprendre. Que la nobleſſe ne ſoit pas offenſée de la fierté qu'elle trouve quelquefois dans les ordres inférieurs des citoyens; s'ils étoient entierement écraſés, on la forceroit bientôt elle-même à renoncer à ſon orgueil. Ne comprenez-vous pas que vos grands ſeigneurs ne ſont obligés de valeter aujourd'hui dans les antichambres, & d'y mendier de petites faveurs, que parce que cette petite nobleſſe qui faiſoit la force, le luſtre, & la grandeur de leurs peres, tremble ſous les ordres d'un intendant ou d'un commandant de province? Tant que les parlemens défendront avec vigueur leur police, leur forme, & leur dignité, le peuple penſera que le roi n'eſt pas, comme le grand turc, maître de tout renverſer au gré de ſes fantaiſies. Cette maniere de penſer entretiendra une certaine élévation dans les ames. En un mot, c'eſt le courage des corps & des grandes compagnies qui ſert de ſauve-garde & de point de ralliement aux bons citoyens. C'eſt leur ſervitude qui rétrécit & affaiſſe l'eſprit & le cœur des particuliers.

Vous devinerez ſans peine, Monſieur, les conſéquences que milord Stanhope a tirées de ces réflexions. Si quelques corps conſervent encore leur forme primitive, non ſeulements ils ſont en droit de la défendre, c'eſt même un devoir auquel ils ne peuvent manquer ſans ſe ren-

dre coupables des trahiſon envers la ſociété. Si les progrès du pouvoir arbitraire les ont déjà abatardis, ils ne doivent rien négliger pour réparer leurs pertes. Ont-ils en quelque ſorte changé de nature, ne conſervent-ils rien de leur premiere inſtitution, ne peuvent-ils plus appliquer les anciennes coutumes à leur ſituation préſente? qu'ils ſaiſiſſent toutes les occaſions pour ſortir de leur abaiſſement; qu'ils tâchent, ſuivant que les circonſtances le permettront, de ſe faire de nouveaux droits, & qu'au défaut des anciennes lois fondamentales qu'on ne conſulte plus, & qu'à peine on daigne nommer, ils aient recours au droit naturel, qui eſt & qui ſera toujours le même dans tous les temps & dans tous les lieux.

C'eſt une prudence, mais une prudence pleine de courage qui doit diriger la conduite des corps. Leur faute la plus ordinaire, c'eſt de ne pas connoître leur force ou de s'en défier. Je vous l'avoue, me diſoit milord, je ne ſuis point en peine de leurs ſuccès, quand on les attaque ſans ménagement & avec cette ſorte de hardieſſe effrontée qui ſuppoſe toujours du mépris pour eux. On les irrite par ces bravades, en même temps qu'on leur apprend ce qu'ils doivent craindre pour l'avenir. On les attache par cette hauteur à leurs intérêts, autant par paſſion que par raiſon. On les rend enfin plus entreprenans, en les retirant d'une routine qui ralentit leur marche. Mais je tremble pour eux, quand on s'étudie à les corrompre par des faveurs, ou à les tromper en les laiſſant s'engourdir dans le repos.

Tout eſt perdu ſi on emploie pour les ſéduire

nation qui n'eſt pas libre, on ſe gravât bien profondément dans la tête que les réformes propoſées par le miniſtere ſont autant de paneaux qu'il tend à la confiance des peuples. On commence toujours par promettre un bien, & peut-être que pour tromper les eſprits, on tiendra d'abord parole; mais ſoyez ſûr que le mal n'eſt pas loin; les deſpotes ont le malheureux ſecret d'infecter tout ce qu'ils touchent. Liſez l'hiſtoire de toutes les monarchies, & vous verrez par tout que c'eſt à force de réprimer de petits abus dans la nation, qu'eſt né l'abus intolérable du pouvoir arbitraire. Examinez comment ſe ſont formées les ariſtocraties; voyez par quel art les magiſtrats ſe ſont rendus les maîtres du peuple, & par-tout vous trouverez qu'on a fait le mal, ſous prétexte de faire le bien. Ne voyez-vous pas qu'on ſe fait un titre de la ſottiſe que la nobleſſe & votre tiers-état ont eue de rendre le roi maître de leur fortune, pour attaquer aujourd'hui les immunités du clergé? Ce qui ſe paſſe ſous vos yeux n'eſt pas nouveau; un droit qu'on vient d'acquérir par adreſſe eſt à peine établi, qu'il ſert déjà de titre pour en uſurper un autre: en un mot, c'eſt une regle générale & toujours vraie, qu'un corps ne perd jamais aucun de ſes droits, ſans que tous les citoyens ne reſſentent le contre-coup de cette perte. Eſt-on inférieur? on eſt écraſé par la chûte de ſon ſupérieur. Eſt-on placé au deſſus du corps qu'on humilie? une marche de l'eſtrade ſur laquelle on eſt élevé, s'eſt écroulée.

Quels ſont les motifs qui réuniſſent un peuple entier à demander une réforme ?

La politique, pourſuivit milord, preſcrit un certain ordre dans la conduite des peuples qui veulent ſecouer le joug ; toutes les circonſtances ne ſont pas égales pour le ſuccès d'une pareille entrepriſe ; & ſi on ne les conſulte pas pour oſer plus ou moins, on échouera néceſſairement. Il y a des momens de fermentation chez tous les peuples, dont il faut ſe garder d'être la dupe. Le mouvement eſt-il ſubit & occaſionné par un accident paſſager ? vous devez n'en rien eſpérer. Eſt-il le fruit d'un reſſentiment ; les eſprits ne ſe ſont-ils échauffés qu'avec lenteur & avec peine ? je compterai alors ſur leur fermeté, & ils voudront être libres, ſi je leur fais voir que la liberté ſeule peut les rendre heureux. Ce n'eſt pas tout ; il faut faire une attention particuliere aux motifs qui excitent la fermentation. Le peuple ſe laſſera de ſouhaiter un bien, s'il lui paroît d'un prix inférieur à la peine qu'il ſe donne pour l'acquérir ; il ne ſacrifiera pas ſa fortune pour faire ſimplement diminuer ou abolir un impôt. Mais quand nos peres, après que la doctrine de Luther & de Calvin eut fait de certains progrès, furent animés par un intérêt ſupérieur à tous les biens de ce monde, ils ſe trouverent capables de faire les plus grands ſacrifices & de ſupporter les plus longs dangers. La conſtance que leur inſpiroit l'intérêt de la religion leur donna la perſéverance néceſſaire pour

réformer notre gouvernement, & la même cauſe produira encore les mêmes effets.

Comment peut-on aſſurer la tranquillité publique?

Tout ce que pourroit peut-être imaginer de plus ſage un peuple de révoltés, ce ſeroit d'écrire à la tête de ſes lois qu'elles ne ſont que proviſoires, & qu'il ſe réſerve la faculté de les examiner dans le calme de la paix, & de changer & modifier dans une république ſolidement établie, des réglemens qui n'ont peut-être été bons que pour la former. Cette politique qui entretiendroit l'eſpérance d'un meilleur ſort, rendroit indulgent ſur mille accidens qui peuvent effaroucher des eſprits jaloux de leur liberté; elle empêcheroit qu'ils ne ſe diviſaſſent dans le temps qu'ils ont le plus grand beſoin d'être unis, & préviendroit tout engouement prématuré pour une conſtitution imparfaite. L'état par conſéquent, plus diſpoſé à ſe réformer, ne courroit point riſque de ſuccomber pendant la paix ſous des préjugés & des uſages qu'il auroit contractés pendant la guerre. Cet avantage eſt immenſe; car je vous prie de remarquer combien de peuples ont été malheureux, pour avoir changé en principes généraux de leur gouvernement quelques regles qui leur avoient réuſſi dans des cas particuliers.

Milord, lui dis-je après l'avoir écouté attentivement, je comprends votre penſée, & toutes mes eſpérances s'évanouiſſent. Vous avez raiſon,

& je devine ſans peine tout ce que votre politeſſe vous empêche de me dire ſur la molleſſe & la frivolité de notre caractere. Mais ſi aucune de nos provinces n'a ce qu'il faut pour conquérir ſa liberté, quelle reſſource voulez-vous qu'il reſte à la maſſe entiere de la monarchie? Tout n'eſt-il pas déſeſpéré, dès qu'il eſt imprudent de recourir à la force, & qu'elle aggraveroit nos maux? Croyez-vous qu'un prince jaloux de ſon autorité, & perſuadé de la meilleure foi du monde que nous lui appartenons comme les cerfs de ſon parc, & que nous devons nous immoler à ſes plaiſirs, ſe laiſſera toucher par des prieres ou des raiſonnemens de politique & de morale, & qu'il abdiquera ſa toute-puiſſance? Je n'ai pas foi aux prodiges. Que ferons-nous de ces miſérables débris de notre ancienne indépendance dont vous parliez il n'y a qu'un moment? Quelle planche pour réparer notre naufrage? En luttant contre les abus du deſpotiſme, on ne peut tout au plus qu'en retarder les progrès. Je vous en demande pardon, milord, j'en reviens à ma premiere philoſophie; ce n'eſt pas la peine de ſe tracaſſer pour être libre, quand on eſt sûr de demeurer toujours eſclave. Cette ſituation eſt trop violente; il faut ſe décider; mon parti eſt pris, & je vais m'accommoder de ma ſervitude le mieux qu'il me ſera poſſible. La poſtérité n'aura rien à reprocher à la génération préſente; nos neveux auroient fait à notre place ce que nous faiſons. L'impulſion donnée à toute la machine politique eſt trop forte pour tenter de la changer; le deſpotiſme augmentera, les abus ſe multi-

plieront ; le droit de propriété, déjà ébranlé par l'établiſſement arbitraire des impôts, ne ſera plus reſpecté. On attente ſans ſcrupule à la liberté des perſonnes. Les baſtilles regorgent de priſonniers qu'on ne daigne pas même inſtruire de leurs prétendues fautes ; tout ſe tait devant une lettre de cachet : il ne faut qu'un prince dur, mélancolique, & ſoupçonneux, un Louis XI, un Charles IX, pour forcer les foibles obſtacles que la molleſſe de nos mœurs oppoſe à la cruauté. Les proſcriptions de Sylla n'ont rien de plus affreux que notre Saint Barthelemi. On attentera à notre vie, en nous laiſſant peut-être, à l'exemple des empereurs Romains, le choix de notre ſupplice ; tant pis ! J'en ſuis fâché, mais je ne ſais qu'y faire.

Néceſſité d'établir les états généraux.

. . . . . N'accuſez pas la nature de vous avoir formés d'un limon moins cohérent dans ſes parties que les autres hommes. Comment une nation qui obéit à un gouvernement ſans principes s'accoutumeroit-elle à avoir un caractere ? A force de voir des inconſéquences & de vous plier à tous les caprices de vos princes, de leurs maîtreſſes, & de leurs miniſtres, il faut bien qu'avec ſoupleſſe vous ſoyez tout, & que vous ne ſoyez rien. Un peuple ne s'occupant pas d'affaires publiques, eſt réduit à être ſimple ſpectateur ; il faut bien qu'il amuſe ſon oiſiveté par des miſeres & des galanteries qui rappetiſſent l'eſprit & le cœur. Formez d'abord une commune, & je vous réponds que le ſens commun y péné-

trera, & que cinq ou ſix cents députés feront moins de ſottiſes que vos trois ou quatre ſecrétaires d'état & leurs bureaux.

Milord, repris-je, je ſuis tenté de vous croire; j'entrevois vos raiſons; l'amour de la patrie & de la liberté commence à murmurer dans notre cœur; je comprends que nos députés auront plus d'intérêt que des miniſtres à faire le bien; cependant je vous prie de faire attention que votre parlement d'Angleterre ſe laiſſe ſouvent corrompre par un prince beaucoup moins riche & beaucoup moins puiſſant qu'un Roi de France. Comment voulez-vous donc que nos états contrebalancent, en naiſſant, la puiſſance royale? Croyez-vous qu'un prince qui ne les aura raſſemblés que malgré lui, manquera de moyens pour en faire une parade ridicule? & vous, me répliqua milord avec chaleur, croyez-vous qu'un monarque, obligé de céder à la force des circonſtances, ſera bien propre à ſe faire craindre & reſpecter, & qu'il remplira les provinces de lettres de cachet, pour ſe rendre maître des élections? Le charme ſera détruit, les yeux ſeront ouverts; ſes créatures le regarderont comme un diſgracié, cacheront par prudence leurs anciens ſentimens, s'ils les conſervent encore. Plus votre deſpote aura regimbé contre l'éperon, & ſe ſera débattu dans ſes harnois, moins il lui reſtera de moyens pour avilir les états; & leur zele pour le bien public croîtra à proportion de la réſiſtance qu'ils auront rencontrée.

Croyez-m'en ſur ma parole, ou plutôt croyez en la marche toujours conſtante des paſſions humaines; dès que votre nation aura aſſez de

ſageſſe pour demander la tenue des états généraux, & aſſez de fermeté pour l'obtenir, elle ne ſera point aſſez imbécille pour ſe contenter d'une vaine repréſentation ; les contraires ne s'allient point : aujourd'hui qu'on ne croupit point dans une ignorance monſtrueuſe, qu'on a la méthode d'étudier & de raiſonner, qu'on connoît les ſources où il faut puiſer les vérités hiſtoriques & politiques, milles brochures paroîtront ſur le champ pour inſtruire le public de ſes intérêts.

On recherchera quelles ont été les fautes de vos anciens états ; on examinera qu'elle a été leur forme & leur police ; on étudiera les cauſes générales & particulieres de leur décadence & de l'oubli entier dans lequel ils ſont enfin tombés. Les marins ont des cartes qui ſont du plus grand ſecours pour la navigation ; vous vous ferez, ſi je puis parler ainſi, des cartes politiques qui marqueront avec préciſion les écueils, les bancs de ſable, les courans, les côtes ſaines ou mal-ſaines, les ports, &c. L'hiſtoire étrangere vous fournira des lumieres ; vous pouvez profiter de la ſageſſe & de l'imprudence même de vos voiſins Les Suédois, vos anciens amis, vous offriront leur exemple. Si ſouvent notre parlement d'Angleterre ne peut réſiſter au roi & à ſes miniſtres corrupteurs, n'en concluez rien contre vos états naiſſans. Nous nous trouvons au moment de la décadence, pour n'avoir pas pris les meſures néceſſaires pour conſerver notre liberté. Je ne ſais quelle malheureuſe impulſion nous précipite à l'aviliſſement ; une impulſion contraire portera vos états au bien, ils

auront l'ardeur de la jeuneſſe, & notre parlement a la peſanteur de la décrépitude.

Vous craignez que vos états ne fuſſent trop mous, & moi je craindrois qu'ils ne fuſſent trop vifs. J'ai peur que vous mettant une fois en train de réformer les abus, vous ne voulaſſiez devenir tout d'un coup des gens parfaits. Il y a cependant une route dont vos états naiſſans ne pourroient s'écarter ſans un extrême péril; ils doivent ſe comporter avec une extrême circonſpection; ils devroient faire ſemblant de ne pas voir tous les abus; ils devroient les traiter avec la plus grande indulgence. Vous voyez avec quelle adreſſe un précepteur s'y prend pour réparer dans un enfant les commencemens d'une mauvaiſe éducation; il tolere pour acquérir de l'empire. Plus les vices ſont grands & répandus, moins il faudroit les attaquer de front; car tous les malhonnetes gens qui en profitent, ne manqueroient pas de ſe révolter à la fois: ils ſe ligueroient, ils calomnieroient les bons citoyens, & parviendroient ſans doute, par leurs intrigues & leurs menſonges, à empêcher des opérations ſages, mais prématurées, & à décrier leurs auteurs.

Conduite modérée que doivent tenir les états généraux.

Voici, monſieur, la marche que miſord Stanhope propoſeroit à nos états. Avant que de vouloir agir, il faut, dit-il, exiſter & aſſurer ſon exiſtence; ainſi les états doivent néceſſairement ſe point ſéparer ſans avoir fait publier une

loi fondamentale, une *pragmatique ſanction*, par laquelle il ſera ordonné que tous les deux ou trois ans les repréſentans de la nation chargés de ſes pouvoirs ſeront aſſemblés, ſans qu'aucune raiſon puiſſe y mettre obſtacle, & ſans avoir beſoin d'être convoqués par un acte particulier: en tel temps fixe & marqué, chaque province choiſira ſes députés qui ſe rendront à Paris, pour ouvrir les états un certain jour déterminé. Les états ne pourront être caſſés, diſſous, ſéparés, prorogés, ni interrompus dans l'exercice de leurs délibérations; & en ſe ſéparant, ils ſeront libres d'indiquer une aſſemblée extraordinaire, & de s'ajourner, ſuivant que les circonſtances pourront le demander.

D'abord on fera des réglemens pour établir la forme, l'ordre, & la police des aſſemblées, les priviléges des députés qui ne ſeront juſticiables que des états, & pour aſſurer la liberté dans leurs élections. Mais ce n'eſt pas aſſez que d'éviter une confuſion anarchique. Les états auront des ennemis puiſſans; ils doivent donc travailler à ſe faire des amis conſidérables. Point de zele indiſcret; c'eſt toujours le refrain de milord. La vanité & l'avarice ſont aujourd'hui les deux mobiles de toutes nos actions; il faut donc prendre garde d'effaroucher ces deux paſſions; elles ſont implacables. Loin d'exiger que les grands renoncent à des prérogatives qui peuvent être à charge à la nation, il faut au contraire faire eſpérer des diſtinctions plus flatteuſes & une grandeur plus réelle. Que chaque citoyen ſur-tout ſoit ſûr de ſa fortune, & qu'on n'alarme point, par une économie mal entendue, les créanciers

de l'Etat. Dans le temps qu'on n'a encore que des hommes communs, il ne faut pas être assez fou pour exiger de l'héroïsme. Nous avons eu des rois despotiques, il est juste de faire encore pénitence pendant quelque temps de cette folie. Les états, pleins d'égards pour les seigneurs & la noblesse, doivent donc se charger de toutes les dettes de la couronne; il faut guérir l'état, mais par un régime doux, & ne pas oublier que c'est un malade affoibli par de longues maladies, que son tempérament est dégradé, que sa convalescence doit être lente, & qu'en la hâtant par des remedes violens, on courroit risque de la retarder.

Ce n'est pas tout, Monsieur, milord veut que les états, avant que de se séparer, s'ajournent pour l'année suivante, & supplient le roi de trouver bon que depuis leur premiere assemblée jusqu'à la seconde, ils établissent dans la capitale & dans quelques provinces différens bureaux de leurs commissaires. Ces especes de tribunaux, soumis à la seule juridiction des états, s'appliqueront principalement à connoître les abus qui se sont introduits dans toutes les branches de l'administration, & les plaintes légitimes que les corps & communautés pourront faire; conférant sur les maux de la nation & les moyens les plus propres à y remédier, ils prépareront les matieres sur lesquelles les états prochains délibéreront. Ce sera là un point de ralliement pour tous les bons citoyens, & un épouvantail pour les intrigans & les mal-intentionnés. L'amour de la liberté & le respect pour les lois prendront ensemble de nouvelles forces, si ces com-

miſſaires ſont ſpécialement chargés d'établir dans chaque province des états particuliers qui s'aſſembleront tous les ans pour travailler à leurs affaires particulieres, & dont les délégués formeront l'aſſemblée des états généraux.

Vous voyez, Monſieur, qu'il s'établira inſenſiblement des uſages contraires à ceux que nous avons aujourd'hui. L'autorité royale s'eſt formée peu à peu, celle des états généraux fera les mêmes progrès, & les fera plus rapidement, quoique ſans violence. Quelles que ſoient d'abord les fautes des repréſentans de la nation, ils les répareront, pourvu qu'ils aient la prudence d'aſſurer leur exiſtence. La liberté produit le patriotiſme; & l'amour de la patrie ne s'allie jamais pour long-temps avec l'ignorance & la ſtupidité. Pourquoi ſe donneroit-on aujourd'hui la peine de valoir quelque choſe? Nos mœurs, nos lumieres, nos talens, dépendent des circonſtances où nous nous trouvons. Le pouvoir arbitraire encourage les ſots & les fripons, & il eſt ſi commode de faire fortune ſans penſer & ſans faire le bien! Que la ſcene change, & nous aurons ſans effort de l'eſprit & de la probité, ou l'effort que nous ferons nous deviendra agréable.

En ſuppoſant que le parlement veuille bien connoître ſes intérêts & remplir ſes devoirs à l'égard de la nation, nous voilà parvenus, par l'établiſſement des états généraux à être plus libres que ne le ſont aujourd'hui les Anglois. Ce moment arrivera-t-il? Milord l'eſpère; pour moi, je vous l'avoue, je n'oſe avoir la même confiance. Quoiqu'il ſoit, il m'apprendra demain

par quel art un état libre peut & doit conſerver ſa liberté. Si ces leçons doivent être éternellement inutiles pour nous, elles ſerviront peut-être à d'autres peuples. Adieu, Monſieur, je vous embraſſe de tout mon cœur. . . . . .

Remarquez, je vous prie, me dit milord, que la ſeule propoſition que feroit le parlement de convoquer les états généraux augmenteroit néceſſairement votre courage, vos lumieres, & votre amour pour l'ordre & le bien, parce que vous auriez alors un objet fixe, & que vous pourriez eſpérer d'y atteindre. Si vos états, en ſe conduiſant de la maniere que je vous diſois hier, ménageoient les préjugés publics & les intérêts des particuliers, & donnoient aux lois l'autorité qu'ils ôteroient au prince, vous avouerez que le goût encore incertain de votre nation pour la liberté ſe changeroit en une paſſion très-active. Ne comprenez-vous pas que vos mœurs commenceroient à ſe corriger malgré vous, dès que vous ſentiriez la néceſſité d'une réforme? Il n'y a pas juſqu'à cet engouement auquel vous êtes ſi ſujets, & qui vous a fait faire tant de ſottiſes, qui ne vous fût alors avantageux. Chacun voudroit imiter alors le premier honnête homme qui ſeroit par vanité une action louable; l'émulation, qui vous rend aujourd'hui ſi flatteurs, vous rendroit alors vertueux; l'inconſtance de votre caractere vous ſerviroit elle-même à vous corriger, & vous perdriez votre légereté. Je gage que quelqu'un de vos millionnaires ſeroit honteux de ſa fortune, & que quelque grand ſeigneur donneroit un exemple de généroſité. A peine auriez-vous rompu les liens

de l'habitude & ſecoué votre pareſſe, qu'un premier pas vers le bien vous mettroit en état d'en faire un ſecond, & puis un troiſieme, & même un quatrieme. Vous ne verriez plus les objets comme vous les voyez aujourd'hui ; vos affections changeroient, & votre courage & vos reſſources ſe multiplieroient à meſure que le ſuccès étendroit vos lumieres & vos eſpérances.

Tout ce qu'en gros on peut preſcrire de plus ſage à vos états à venir, c'eſt de ſe propoſer un objet fixe & déterminé, & de ne le jamais perdre de vue. Cet objet doit être d'aſſurer leur exiſtence ; tout doit être ſacrifié à cette fin. Tout ordre de l'état ſera une faute énorme, s'il ne fait pas céder ſon intérêt particulier à cet intérêt général. Si la nation ne réuſſit pas à s'aſſembler périodiquement, après avoir forcé le gouvernement à lui accorder des états, ſoyez ſûr qu'elle eſt perdue ; car on travaillera avec d'autant plus d'adreſſe à la ruiner, qu'elle ſe ſera fait craindre. Que nos neveux ne ſoient donc plus les dupes des ſoupçons, des haînes, & des jalouſies que les miniſtres ſemeront entre les différens ordres pour les diviſer & les faire échouer dans leur entrepriſe. Qu'on ſouffre un mal préſent, dans l'eſpérance d'un grand bien. Dans un état libre, tout les corps prennent inſenſiblement leur niveau.

Pour procurer à une nation nombreuſe une ſécurité parfaite à l'égard de ſes magiſtrats, milord veut, Monſieur, que les aſſemblées générales ſoient aſſez fréquentes pour que les abus n'aient jamais le temps de s'accréditer par l'habitude, & de prendre des forces. Si les états

généraux d'une grande nation étoient convoqués tous les ans, il ſeroit à craindre que les frais de voyages, & du ſéjour des députés dans la capitale, ne fuſſent à charge aux provinces, qui, regardant enfin l'aſſemblée des états comme une corvée fatigante & diſpendieuſe, ne demanderoient qu'à s'en débarraſſer. Leurs députés ſe hâteroient de terminer les affaires, ſans ſe donner le temps de les examiner, & laiſſant à la prudence équivoque & ſuſpecte des magiſtrats un pouvoir trop arbitraire & trop étendu, on obéiroit à la forme preſcrite par la loi, mais on en violeroit l'eſprit. Que ces aſſemblées générales ſe tiennent au plus tard tous les trois ans; mais que chaque province ait des états particuliers qui ſoient annuels, & qui ſe tiennent, s'il ſe peut, dans des temps différens, afin que la puiſſance exécutive ſoit ſans ceſſe ſoumiſe à l'examen d'un corps puiſſant & prêt à répandre l'alarme.

Les états provinciaux nommeront eux-mêmes leurs députés aux états généraux; que de biens naîtront de-là! Les élections ſeront plus libres, & les choix de la nation plus ſages. Le nombre des députés ne doit être ni aſſez grand, ni aſſez petit, pour dégénérer en *cohue* ou en *oligarchie*. Voulez-vous affermir ſolidement l'autorité des aſſemblées générales, d'où dépend votre liberté? rendez-les dignes de l'eſtime, de la confiance, & du reſpect de la nation, en les mettant dans l'heureuſe néceſſité de ne pouvoir preſque faire de fautes. Que ce que vous appelez repréſentation, & qui eſt preſque aujourd'hui toute la ſcience & le talent des gens en

place, ſoit ſévérement défendu à vos députés; qu'ils ne puiſſent, ſous aucun prétexte, ſe diſpenſer de leurs fonctions; que leur charge ſoit honorable, mais peſante. Fixez par des lois ſimples & claires la forme & la police de vos états généraux; ne négligez pas d'entrer dans les plus petits détails, ou vous vous expoſerez à n'avoir bientôt aucune exactitude dans les grandes choſes; ſur-tout que ces aſſemblées ne puiſſent porter de nouvelles lois que ſur la demande ou réquiſition de quelqu'un des états provinciaux ou des magiſtrats chargés de la puiſſance exécutrice. Afin que ces lois ne ſoient jamais l'ouvrage de l'inconſidération ou de l'engouement, il ſera réglé que les *bills* propoſés ſeront d'abord remis à un *comité* de légiſlation chargé d'en faire l'examen & le rapport. Les états délibéreront enſuite trois fois ſur ces lois, en laiſſant dix jours d'intervalle entre chaque délibération. Je paſſe avec milord à des objets, je ne dis pas plus importans, mais moins connus; il s'agit de réſoudre le problême de politique le plus difficile . . . .

Il veut, Monſieur, que tout les vingt ou vingt-cinq ans, au plus tard, les états généraux, en vertu d'une loi ſolennelle & fondamentale, établiſſent avec appareil une commiſſion particuliere, pour examiner avec ſoin la ſituation préſente du gouvernement, & rechercher ſi, par des uſages introduits inſenſiblement, quelque magiſtrat n'a point empiété ſur les droits de la puiſſance légiſlative, ou uſurpé quelque partie de la puiſſance exécutrice confiée à ſes collegues; on fera l'examen des atteintes portées à chaque loi. Cette ſage précaution empêcheroit que les

coutumes nouvelles ne s'accréditaſſent, & tout abus ſeroit réprimé avant d'avoir pris aſſez de force pour altérer & détruire les principes du gouvernement. Cette année de réforme ſeroit l'eſpérance des bons citoyens, & contiendroit les méchans. Vous verriez qu'elle exciteroit dans tous les eſprits une fermentation utile, & en forçant de ſe rappeler les lois, elle empêcheroit qu'on ne les oubliât ....

Une loi fondamentale doit donc ordonner qu'à la fin de chaque guerre, quand le calme eſt rétabli, le premier ſoin des états généraux ſoit de ſonger à réparer le gouvernement. Il faut prendre garde que les voies extraordinaires, ſi on a été forcé d'en employer, ne ſoient tournées en voies ordinaires de l'adminiſtration; tout ſeroit perdu : les remedes auxquels je dois ma guériſon, ne doivent pas devenir ma nourriture ordinaire; il faut rechercher les cauſes des revers qu'on a eſſuyés; & en prenant des meſures pour l'avenir, il faut cependant rétablir le gouvernement ſur ſes anciennes proportions.

Si la guerre a été heureuſe, il eſt bien plus néceſſaire encore de faire un examen ſérieux du gouvernement. Une nation croit avoir été ſage, parce qu'elle a obtenu des avantages conſidérables ſur ſes ennemis; & voilà pourquoi une trop grande proſpérité eſt preſque toujours l'avant-coureur d'une prochaine décadence.

Comment on doit conſidérer la légiſlation actuelle.

Avec l'eſprit de philoſophie dont nous nous

piquons & dont on nous loue trop libéralement continua milord, il n'eſt pas bien extraordinaire que nous ne ſentions pas que ce partage du pouvoir légiſlatif qui nous laiſſe en effet libres, parce que le roi ne peut faire aucune loi ſans le parlement, nous empêche cependant de jouir des principaux avantages de la liberté. Ce partage, donne à la cour des intérêts oppoſés à ceux du public ; la difficulté de les concilier fait que nous manquons de pluſieurs lois néceſſaires, & de là vient cette police défectueuſe qu'on nous reproche. C'eſt un principe inconteſtable que les magiſtrats chargés de la puiſſance exécutrice ne doivent avoir aucune part à la puiſſance légiſlative. En effet, qui ne voit pas que le droit qu'ont les rois d'Angleterre de contribuer à la légiſlation, les met à leur aiſe pour frauder la loi & augmenter indirectement la part qu'ils ont à la puiſſance légiſlative ? De là nos craintes continuelles que l'équilibre que nous avons établi entre la nation & le prince, ne vienne à ſe rompre ; de là mille injuſtices ſourdes & cachées qui font mille malheureux, & cette obſcurité funeſte que les juriſconſultes répandent ſur les lois, dans la vue d'en rendre l'eſprit équivoque, & l'empire incertain : de là eſt né, dans le conſeil du roi, cet art dangereux de nous corrompre, & avec lequel on mine inſenſiblement les fondemens de notre liberté : de là la néceſſité où nous ſommes d'avoir des partis qui, en veillant continuellement à la ſûreté publique, ne laiſſent pas quelquefois d'être injuſtes & pernicieux. Jugez donc quelle ſeroit la faute de vos états, me dit milord

milord en me ſerrant la main, ſi, parvenant dès leur naiſſance à partager l'autorité légiſlative avec le roi, ils ſe contentoient de ce partage! Soyez plus ſages que nous; qu'un faux amour de la patrie, qui nous fait voir avec complaiſance nos défauts, ne ſoit pas un obſtacle à vos progrès.

La nation doit ſurveiller l'emploi de ſes finances.

Nous voici arrivés à la partie de la finance, me dit milord, & vous ſentez à merveille qu'en accordant à un magiſtrat le droit de juger des beſoins de la nation, & de lever en conſéquence des impôts arbitraires, tout eſt perdu. Les fantaiſies du prince ſeront bientôt des beſoins indiſpenſables, & ſi vous le trouvez mauvais, il achetera avec votre argent tous les coquins de l'état, en fera des ſoldats, & vous ſubjugera. C'eſt aux états généraux ſeuls qu'appartient l'adminiſtration des finances, eux ſeuls doivent régler & déterminer la ſomme totale des ſubſides, en laiſſant aux états provinciaux le ſoin de percevoir leur quote-part de la maniere la moins onéreuſe aux citoyens. Nous autres Anglois, nous avons eu la folie d'abandonner à la ſageſſe du roi le maniement & la diſpoſition des deniers accordés aux néceſſités publiques: il eſt vrai que nous avons pris quelques précautions pour n'en être pas les dupes; nous nous faiſons rendre des comptes, mais il eſt encore plus vrai que nous avons parfaitement réuſſi à faire du roi un in-

tendant très-infidele qui gagne ſur tous ſes marchés, qui deviendra un jour plus riche que la nation, s'il eſt économe, & qui corrompt, en attendant, les membres du parlement, & leur diſtribue quelques centaines de livres ſterling, pour en obtenir des millions, ou leur faire approuver ſans répugnance les ſottiſes de ſes miniſtres.

Vos états généraux ſeront moins prodigues que notre parlement, s'ils ont ſoin de ſe réſerver la direction entiere des finances. Ils avoient autrefois leurs tréſoriers, qui, recevant dans leur caiſſe tout l'argent des impoſitions, ne pouvoient en délivrer la moindre ſomme que par les ordres des *ſurintendans généraux des aides*. Il n'eſt pas difficile de perfectionner cette méthode; le principe en eſt excellent, & il eſt indiſpenſable de le ſuivre, parce que les plus légers abus, en matiere de finance, ouvrent la porte aux plus grandes déprédations, & qu'il en doit naître dans l'état un découragement général, ou des ſéditions. Pourquoi ne publieroit-on pas tous les deux ans, à la ſéparation des états, une liſte de toutes les charges ordinaires & extraordinaires de la nation? Tant dû au roi & aux autres magiſtrats pour leurs appointemens; tant pour la paye des milices; tant pour la marine; tant pour les affaires étrangeres; tant pour les arrérages des dettes de la nation. Je proſcris les dépenſes ſecretes: rien ne doit être ſecret chez un peuple bien gouverné; & vous remarquerez, en paſſant, que tout ces myſteres d'état n'ont été imaginés que pour couvrir quelque infamie, ou du moins une ſottiſe.

Chacune de ces branches auroit un tréſorier particulier chargé d'acquitter ſa partie, & de rendre tous les ans ſes comptes au tréſorier général, qui leur fourniroit des fonds & répondroit lui-même tous les deux ans des deniers publics devant les états généraux. Seroit-il queſtion de quelque dépenſe extraordinaire, de conſtruire, d'armer des vaiſſeaux, de lever de nouveaux corps de troupes, de payer un ſubſide à quelque puiſſance étrangere, &c. ? les états pourvoiroient à la levée d'une impoſition extraordinaire, & le tréſorier payera aux termes convenus. La finance n'eſt en vérité un art difficile, que quand, dégénérant en gaſpillage, on la régit ſans ordre & ſans économie, & qu'on ſe met dans la néceſſité de réparer, par des tours d'adreſſe & des eſcamoteries, les torts de ſa négligence, de ſa prodigalité, & d'une ambition ridicule & ruineuſe, qui nous fait former des entrepriſes plus grandes que nos forces.

Que deviendroit le roi ?

De bonne foi, continua Milord, il faudroit être bien entêté de la dignité imaginaire du prince, pour ne pas trouver qu'il jouit d'une prérogative aſſez étendue, en étant le général de ſa nation & ſon miniſtre des affaires étrangeres : un homme ſenſé qui a médité ſur les bornes de notre eſprit & les foibleſſes de notre cœur, peut-il ſans terreur enviſager un pareil emploi ? Je conviens qu'un roi, après cette diminution de fortune, ne ſera plus gâté, & que ſes

courtiſans, peu nombreux, n'auront aucun intérêt d'en faire un ſot. Je conviens même qu'il ſentira un avantage à s'inſtruire, à connoître la vérité, & à remplir ſes devoirs avec exactitude & avec zele : mais prenez garde alors qu'un enguoment inſenſé ne vous perde. Si vous étendiez ſon pouvoir, vous diminueriez néceſſairement ſon exactitude, ſon application, & ſon zele. Quand toutes les meſures que j'ai priſes ne ſeroient pas indiſpenſables pour empêcher le prince de gagner peu à peu du terrein, & de ſe rendre enfin un deſpote, elles ſeroient certainement néceſſaires pour que les affaires qu'on lui confie fuſſent adminiſtrées avec ſageſſe. Ne voyez-vous pas que la nature toute ſeule peut faire, & ſelon les apparences fera ſouvent ce que fait l'ivreſſe du pouvoir arbitraire ? Je veux dire qu'elle vous donnera ſouvent des princes ſans jugement, ſans caractere, incapables de penſer, des imbécilles ; en un mot, pauvre peuple ! que deviendront vos affaires les plus importantes, ſi vous n'avez pas la ſageſſe de vous précautionner contre l'incapacité d'un homme que la naiſſance ſeule placera ſur le trône.

Abolir l'hérédité des magiſtrats.

. . . . . « Quel obſtacle pour le bien, qu'une magiſtrature perpétuelle & héréditaire ! Tout ce qu'on eſt obligé d'imaginer pour mettre des entraves à l'ambition d'un magiſtrat perpétuel & héréditaire, ou pour n'être point la victime des travers de ſon eſprit & de la nonchalance de ſon

caractere, multiplie & complique les reſſorts de la machine du gouvernement, qui ne peut jamais être trop ſimple. N'en faiſons pas à deux fois, puiſque nous ſommes en train de faire des réformes : ne laiſſons ſubſiſter aucune magiſtrature héréditaire»....

Je penſe, monſieur, que le livre de l'abbé de Mably ainſi claſſé offre des leçons frappantes & un modele de conduite pour les états généraux ; obſervez qu'il craint qu'ils ne ſoient trop vifs, & qu'il conſeille à chacun de reſpecter les préjugés, les priviléges même, & d'imiter, en un mot, la puiſſance royale, qui s'eſt accrue inſenſiblement & à des époques différentes : c'eſt ainſi que les états généraux doivent arriver graduellement au terme le plus voiſin de la perfection civile. Puiſſent les députés être bien convaincus qu'il ne s'agit point d'ouvrir une arêne, & d'être des lutteurs prêts à s'entredéchirer avec le poing ou avec le fer ! Les uns & les autres ont de trop grands objets, & qui les intéreſſent également tous, à diſcuter. En cela l'abbé de Mably, que j'accuſe d'aimer trop les réformes, de ne voir jamais le bien que loin de lui & dans l'avenir, & d'attiſer plutôt le feu que de l'éteindre, l'abbé de Mably, dis-je, conſulte la prudence & la modération ; il ſeroit peut-être néceſſaire de vous tranſcrire ici le jugement que M. de Mayer, écrivain philoſophe, a porté de l'abbé de Mably à la ſuite de ſon ouvrage ſur les ligues, Achéenes, Suiſſes, Hollandaiſes, & Etats-Unis, comparées enſemble. Cet auteur réfute dans bien

des points *les observations ſur les lois des États-Unis* de l'abbé de Mably ; il donne en peu de mots une idée juſte de l'eſprit de l'abbé légiſlateur.... « L'abbé de Mably a pu s'arroger » à bien des égards le droit d'inſtruire un nou- » veau peuple ; ſa probité, ſes vertus, l'étude » approfondie de l'hiſtoire & de la morale ſont » ſes titres ; ils ſont beaux : mais le mépris pour » les races vivantes, un preſſentiment de mal- » heur dont il n'eſt pas aſſez le maître, infir- » ment ſes conjectures ». C'eſt en effet ce preſ- ſentiment de malheur qui donne à tous les ou- vrages de l'abbé de Mably un ton de dépreſſion & d'humeur, je dirois preſque le ton de la ca- lomnie. Jean-Jacques Rouſſeau, bien plus tran- quille, bien moins ſurchargé de citations, de paralleles entre les nations, d'inductions forcées, parle à l'univers entier, à tous les hommes ; il ne lance point de traits contre la France, ni contre l'Angleterre, il dit [voyez ſon contrat ſocial]. « En tout état de cauſe un peuple eſt » toujours le maître de changer ſes lois, même » les meilleures ; car s'il lui plaît de ſe faire mal » à lui-même, qui eſt-ce qui a le droit de l'en » empêcher » ?

..... « Il n'eſt pas bon que celui qui fait ſes lois les exécute, rien n'eſt plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques ».

..... « La liberté n'étant pas un fruit de tous les climats, n'eſt pas à la portée de tous les peu-

ples. La monarchie ne convient qu'aux nations opulentes, l'ariſtocratie aux états médiocres en richeſſes ainſi qu'en grandeur; la démocratie aux états petits & pauvres ».

..... « L'idée des repréſentans eſt moderne, elle nous vient du gouvernement féodal, de cet unique & abſurde gouvernement dans lequel l'eſpece humaine eſt dégradée : dans les anciennes républiques, & même dans les monarchies, jamais le peuple n'eut de repréſentans, on ne connoiſſoit pas ce mot. Chez les Grecs, tout ce que le peuple avoit à faire, il le faiſoit lui-même, il étoit ſans ceſſe aſſemblé ſur la place, il habitoit un climat doux; il n'étoit point avide; des eſclaves faiſoient ſes travaux, ſa grande affaire étoit ſa liberté ».

..... « On cede une partie de ſon profit, pour l'augmenter à ſon aiſe. Donnez de l'argent, & bientôt vous aurez des fers. Dans un état vraiment libre, les citoyens font tout avec leurs bras, & rien avec de l'argent ».

Je tranſcrirois, monſieur, en entier le contrat ſocial, ſi je voulois multiplier les documens de la meilleure légiſlation poſſible. On n'y trouve ni déclamation, ni fanatiſme, ni humeur; une grande idée eſt revêtue d'une expreſſion ſimple & noble; le lecteur médite, & l'intention de Jean-Jacques Rouſſeau eſt alors remplie. On trouvera dans l'ouvrage que je vous ai déjà cité, un rapprochement des différentes

formes de gouvernement, ſagement fait, & les eſprits calmes & froids donneront vraiſemblablement la préférence à celui qui expoſe le citoyen à moins de viciſſitudes. Au ſurplus, monſieur, je ne doute point qu'on ne liſe très-volontiers le recueil que vous nous préparez de l'eſprit de deux écrivains auſſi eſtimables que les abbés de Condillac & de Mably.

Par un citoyen de Toulon.

ESQUISSE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR UN PHILOSOPHE IMPARTIAL.

Ouvrage posthume.

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

CETTE eſquiſſe de l'hiſtoire de France a été trouvée dans les papiers d'un homme de lettres, qui la compoſa au commencement de nos débats parlementaires. Elle devoit ſervir de frontiſpice à un plus grand ouvrage, que l'auteur n'a pas eu le temps d'achever avant de mourir. Ses principes étant à peu près les mêmes que ceux de l'abbé de Mably, on a cru que le public les verroit avec plaiſir, produits en même temps par deux auteurs qui n'ont point eu de communication enſemble. Car la date de cette eſquiſſe précede de pluſieurs mois la publication des nouvelles obſervations ſur l'hiſtoire de France. Ainſi l'un n'a pu ſervir de modele à l'autre, & il n'y a que la vérité qui les a rapprochés.

ESQUISSE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

LA Gaule fut-elle aſſervie par les Francs ? ou joignit-elle elle-même ſes efforts à leurs armes, pour ſe délivrer de l'eſclavage des Romains ? fut-elle occupée par ces étrangers par le ſeul droit de conquête ? ou ces commencemens de notre hiſtoire n'offrent-ils qu'une aſſociation heureuſe entre les deux nations, pour repouſſer un ennemi commun. C'eſt ce qui eſt encore un problême, puiſque l'un & l'autre ſentiment a pour lui d'illuſtres ſuffrages.

Mais ce qui n'eſt pas douteux, ce ſont les malheurs & l'anarchie qui déchirerent la France ſous la premiere race. La loi du partage la diviſant continuellement entre pluſieurs ſouverains, elle fut rarement réunie ſous un ſeul maître. L'hiſtoire de ces ſiecles n'offre que des guerres obſcures, des mœurs féroces, les attentats des armées, ou des principaux officiers contre les princes ; mais il ne nous reſte aucun monument qui nous ſerve à nous faire connoître le ſort de la nation. Les gens de guerre avoient ſans doute des priviléges ; c'étoit l'ouvrage de la violence, ils en ſubiſſoient le ſort, l'accroiſſant ou l'affoibliſſant, ſelon qu'ils étoient en état de

l'exercer ou de la craindre. Du reſte, aucun ordre, point de forme fixe pour les impôts. Les leudes, les anthruſtions, les rachimbourgs en étoient-ils exempts, & ſoumis ſeulement, comme les barons qui les remplacerent, à la ſeule obligation du ſervice militaire? C'eſt ce qu'on ne peut déterminer; car l'opinion la plus générale eſt que le gouvernement féodal n'étoit point encore établi à cette époque.

Les rois vivoient de leur domaine comme les particuliers. Le royaume étoit diviſé dans une multitude de poſſeſſions qu'on appeloit bénéfices, qui impoſoient la loi du ſervice militaire. Ce n'étoient point des propriétés fixes & héréditaires; elles étoient diſtribuées par le roi, peut-être dans l'aſſemblée de la nation, & de ſon conſentement. Les lois de cette diſtribution nous ſont inconnues; mais ces terres, en impoſant la néceſſité du ſervice, ne ſe donnoient ſans doute qu'à ceux qui étoient en état de le rendre, & la perdoient dès que cette faculté n'exiſtoit plus. C'eſt le même uſage qui regne encore aujourd'hui en Turquie, où les zaines & les timariots ne ſont que des biens militaires, toujours donnés à des ſoldats, ſous la condition d'un ſervice proportionné à leur revenu, & qui peuvent toujours être révoqués à la volonté du grand ſeigneur.

Ces terres formoient proprement toute la richeſſe publique, & il n'étoit pas beſoin d'en avoir d'autre dans un état dénué d'arts, de luxe, & commerce, où les princes ſubſiſtoient de leur domaine. La guerre, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe, y étoit le ſeul beſoin extraordinaire; & ces terres y devoient ſuffire.

Il y avoit d'autres poſſeſſions; c'étoient les alleux poſſédés en toute propriété, qui ſe tranſmettoient par la voie d'héritage; & l'on ne voit pas qu'ils fuſſent chargés d'aucune redevance envers l'état.

Les parlemens, les champs de mars ou de mai étoient des aſſemblées où ſe traitoient les grands intérêts de la nation, les guerres, ſoit qu'il fallût les porter chez les voiſins ou repouſſer leurs armes, les injuſtices ſoit particulieres ſoit publiques, & qui devoient toujours être en grand nombre dans un état où la force dominoit plus que les lois.

Les rois tenoient encore leur cour pléniere, qui étoit elle-même une aſſemblée nationale; ils y recevoient quelquefois les préſens gratuits des différens ordres; mais ces préſens n'avoient rien de fixe. Il ne pouvoient être forcés, l'eſtime ou la crainte qu'inſpiroit le monarque en étoit la meſure. Il ſe pourroit faire qu'ils n'euſſent été imaginés que pour les dédommager du ſurcroît de dépenſes que ces aſſemblées occaſionnoient.

Au reſte, par ces aſſemblées de la nation, il ne faut entendre que le petit nombre des propriétaires & les guerriers. Tout le gros du peuple vivoit dans l'eſclavage; les habitans de la campagne étoient attachés à la glebe; dans les villes on ne connoiſſoit point ce qu'on appela depuis bourgeoiſie; ces aſſociations n'exiſterent que long-temps après, & furent un préſent de nos rois. Mais le peuple paroît y avoir toujours conſervé certaines libertés qui varierent ſuivant les différens lieux, & furent toujours plus conſidérables,

à raiſon de la grandeur des villes, où le peuple plus nombreux avoit été plus en état de réſiſter par ſa maſſe aux entrepriſes de leurs oppreſſeurs. Ainſi, quoiqu'il n'y eût point de municipalité proprement dite, il ſubſiſta toujours dans les grandes villes un corps de franchiſes qu'elles reclament, comme les ayant poſſédées de temps immémorial; & l'hiſtoire nous montre ſouvent leurs ſeigneurs ou les ſouverains forcés de les reconnoître.

Telles ſont à peu près toutes les lumieres que l'hiſtoire nous fournit ſur l'état des perſonnes ſous cette premiere race. Le clergé ne formoit pas même alors un ordre ſéparé; la nation ne comprenoit que deux claſſes, les hommes libres & les eſclaves. Le premier étoit compoſé de la race des conquérans, & du petit nombre des deſcendans Gaulois qui, ayant échappé à leur joug, avoient conſervé leurs droits & leur propriété. Cette claſſe compoſoit les armées, poſſédoit les bénéfices, avoit des propriétés particulieres, avoit ſeule droit de former les aſſemblées nationales, & de porter avec le monarque les décrets qui faiſoient la loi du gouvernement. Il eſt incertain ſi à cette époque il faut comprendre les grandes villes. Il paroit au contraire que leurs droits & leurs priviléges ne ſortoient point au delà de leur enceinte. Tout le reſte de la nation n'étoit compoſé que d'eſclaves qui nourriſſoient leurs maîtres en ſe livrant aux travaux de l'agriculture, ou les ſervoient en exerçant les arts mécaniques. Il eſt probable que pour réparer les pertes occaſionnées par les guerres continuelles que ſe livroient les diffé-

tens ſouverains, on étoit forcé d'avoir recours à cette claſſe, & qu'au moins quelques-uns d'entre eux trouvoient le moyen de ſe fixer dans celle où ils étoient incorporés.

Mais ſous le regne de la violence, toutes les regles ſont incertaines. Comment auroit-on pu les obſerver parmi les invaſions des différens ſouverains, lorſque l'ambition des maires du palais ne s'occupoit qu'à dégrader les princes, pour prendre plus aiſément leurs places; elles ne furent ſuivies avec quelque conſtance que ſous le regne affermi de Charlemagne. Ce prince qu'on eût regardé comme un héros dans tous les ſiecles, & qui fut un prodige dans le ſien, tint l'inquiétude de ſa nation occupée continuellement à des guerres étrangeres: légiſlateur autant que conquérant, il s'occupa également à policer & à vaincre ſes nouveaux ſujets; plus ſon empire étoit étendu, plus l'ordre y étoit néceſſaire. Il recueillit avec ſoin les anciennes regles, les réforma, en ajouta de nouvelles, laiſſa ſubſiſter les lois des différens peuples, &, ce qui fait ſans doute ſon plus bel éloge, ne voulut régner que par elles. Par ſes ſoins, toutes les parties de ſa vaſte monarchie ſe correſpondirent avec la plus grande facilité; des aſſemblées régulieres de la nation expoſoient chaque année les beſoins de chaque partie, & trouvoient aiſément les remedes les plus convenables. Plus le prince avoit de grandeur perſonnelle, moins il avoit beſoin de déployer ſon pouvoir; mais on cédoit aiſément à l'aſcendant de ſes lumieres, & ſon influence étoit d'autant plus grande, qu'il cherchoit moins à en montrer.

Les délibérations étant parfaitement libres, la nation l'étoit donc pareillement, puiſqu'elle n'obéiſſoit qu'aux décrets qu'elle avoit elle-même portés : mais il ne faut entendre par cette nation que la partie dont j'ai parlé, le reſte du peuple languiſſoit toujours dans l'eſclavage. On voit par quelques capitulaires que Charlemagne ſongea à adoucir leur ſort, mais il les laiſſa d'ailleurs dans les chaînes où il les avoit trouvés.

Ce prince mort, tout rentra dans l'ancien chaos. Sous ſes foibles ſucceſſeurs les liens de l'obéiſſance ſe relâcherent ; les grands envahirent & démembrerent l'autorité royale, & pour aſſurer leur uſurpation, favoriſerent celle de tous ceux qui avoient ſervi leur cauſe. La puiſſance ſouveraine, dépouillée du pouvoir de faire des graces, depuis que chacun s'étoit rendu héréditaire ; celle qu'il avoit reçue ſe trouva comme anéantie : alors toutes les parties de l'état ſe déſunirent, &, ce qui fut plus funeſte, on donna à cette anarchie une forme & des regles qui en aſſurerent la perpétuité. Ainſi naquit le gouvernement féodal. Il exiſte depuis le ſouverain juſqu'au ſimple propriétaire une gradation de pouvoirs tous munis de droits & de force pour la réſiſtance, n'étant unis que par un lien imaginaire, tandis qu'il y en avoit mille pour les diviſer.

Une autre innovation qui appartient à cette époque, fut la nouvelle forme que le clergé ſut donner à ſon autorité. Quoiqu'elle eût été très-grande pendant la premiere race, parce que la ſuperſtition n'avoit ceſſé de la groſſir, & que les eccléſiaſtiques étoient les ſeuls dépoſitaires

ſitaires du peu de lumieres que ces ſiecles avoient conſervé ; mais comme ils ne formoient point un corps politique, ce n'étoit qu'une force éparſe qu'on pouvoit attaquer plus impunément. Ainſi l'évêque Pretextat, ſaint Léger, & pluſieurs autres avoient été empriſonnés, dépouillés de leurs biens, & même mis à mort. Ainſi Charles Martel avoit envahi & diſtribué à ſes guerriers grande partie des biens eccléſiaſtiques. Ces abus de l'autorité n'avoient excité que des murmures particuliers ; mais aucune réclamation publique, aucune aſſociation politique ne tenta de s'y oppoſer.

Il n'en fut pas de même ſous la ſeconde race. Les premiers uſurpateurs, croyant avoir beſoin du clergé pour rendre leur autorité plus ſacrée aux yeux des peuples, le comblerent de dons & de privilége, favoriſerent les aſſemblées, protégerent ſes décrets, & lui donnerent dans l'ordre politique une influence qui lui étoit étrangere, mais dont ils eſpéroient recueillir tout le fruit ; ils le recueillirent en effet ſous le regne de Pepin & de Charlemagne, c'eſt-à-dire, tant que les talens & l'activité des princes ſurent contenir ce nouveau pouvoir qui étoit leur ouvrage : mais quand les talens diſparurent, que des mains trop foibles ne purent plus ſoutenir le poids du ſceptre, on s'arma contre lui de ſes propres bienfaits. Les évêques firent à leur tour le ſort des princes, les avilirent, les dégraderent, ou les éleverent à leur gré. C'eſt ainſi qu'on les vit diriger preſque toutes les révolutions de la ſeconde race. Dans le démembrement de l'autorité ſouveraine, ils ne furent pas moins avides que les grands pour en arracher les dépouilles,

& ſuivant que les circonſtances les ſeconderent, ils devinrent princes, ducs, ou comtes, & s'attribuerent tous les droits régaliens.

Le peuple proprement dit ne gagne rien à ces changemens, & même, ce qu'on ne devoit pas attendre de ſa dégradation, n'en devient que plus malheureux. Car plus le nombre de ſes tyrans étoit multiplié, & plus il avoit à craindre. Le nouvel ordre établi étoit une ſemence féconde de guerre; tout ce qui exiſte aujourd'hui des conteſtations juridiques, ne ſe décidoit alors que par la voie des armes, & dans quelque canton qu'elle ſe trouvât ſituée, il n'y avoit point de peuplade qui n'eût à la fois dans ſon voiſinage un ennemi pour le dévaſter, & un maître pour l'opprimer.

Cet état de choſes ſubſiſta tant que dura la ſeconde race. Elle s'éteignoit, lorſque, dépouillée de ſes poſſeſſions, elle fut réduite à un vain titre; une famille plus heureuſe & qui s'étoit le plus enrichie de ſes dépouilles, prit ſa place. Elle n'avoit par elle-même aucun droit ſur les uſurpations qui s'étoient faites. La royauté qui lui avoit été déférée, ne lui donnoit le droit de ſe ſervir de leurs forces que pour repouſſer une invaſion étrangere: mais pour ſes intérêts privés, elle trouvoit ces mêmes forces toujours prêtes à s'armer contre elle. Un ſeigneur de Montmorenci, de Marle, ou tout autre propriétaire d'un château fortifié, étoit alors pour le roi un ennemi redoutable; & pluſieurs regnes s'écoulerent avant de pouvoir les aſſujettir. Il en fut de même du pouvoir légiſlatif. Chaque ſeigneur l'exercoit dans ſes domaines, faiſoit les lois, régloit les impo-

ſtions ; de là cette variété de devoirs féodaux & de coutumes qui nous régiſſent encore aujourd'hui.

L'anarchie ſembloit devoir être éternelle, parce que les pouvoirs étoient tellement balancés, que, diſpoſés pour ſe fatiguer perpétuellement, ils n'avoient point de force prépondérante pour ſe détruire. Le clergé & la nobleſſe, enrichis des pertes de la royauté, ſembloient à l'abri de ſes atteintes. Celle-ci ne pouvoit donc trouver d'appui que dans le peuple détenu dans l'eſclavage, & que ſes longs malheurs portoient à ſecouer le joug de ſes tyrans. Ainſi, la néceſſité rapprocha les deux extrêmes, & leur intérêt mutuel les réunit. Le ſyſtême de Louis le Gros, qui le premier affranchit les communes, eſt une des idées les plus heureuſes dont puiſſe s'honorer l'hiſtoire de la légiſlation. On ſeroit étonné qu'il fût né dans les ténebres les plus épaiſſes de la barbarie, ſi le bon ſens, qui ſeul fait les bonnes lois, n'étoit pas de tous les ſiecles, & n'étoit peut-être pas ſeul plus aſſuré en ſa marche, que les lumieres trop raffinées des ſiecles plus éclairés.

L'autorité trop limitée du roi ne lui permettoit pas d'introduire cette innovation ailleurs que dans ſes états. Mais l'exemple étoit trop frappant pour ne pas gagner de proche en proche. Les cris des peuples, le beſoin que les ſeigneurs avoient d'argent, hâterent par-tout la révolution, & dans moins d'un ſiecle l'eſclavage fut preſque entierement aboli.

On ſentit bientôt les effets de cette nouvelle liberté : dans le ſyſtême féodal, le roi tenoit, par les liens de la ſuzeraineté, toutes les terres du

royaume ; il étoit le juge ſuprême dans toutes les conteſtations, qui, par la voie de l'appel, pouvoient preſque toujours être portées à ſon tribunal. Ce droit précieux, dont juſqu'alors on avoit fait peu d'uſage, prit une nouvelle activité quand les peuples devinrent libres, & que les poſſeſſions particulieres ſe multiplierent ; alors l'autorité royale, ſans ceſſe invoquée & toujours préſente aux yeux des peuples, leur devint chere à proportion des ſecours qu'elle leur fourniſſoit contre leurs oppreſſeurs.

Je ne ſuivrai point les progrès de cette autorité. Pluſieurs circonſtances heureuſes la ſeconderent. A cette cauſe que je viens de déduire, & qui fut ſans doute une des plus fecondes, il faut joindre l'épuiſement de la nobleſſe dans les croiſades, les mariages de nos rois avec les héritieres de quelques-uns des principaux fiefs, les confiſcations féodales, & plus que tout peut-être, la laſſitude de l'anarchie, & le beſoin de l'ordre, qu'une autorité réguliere pouvoit ſeule ramener.

Les poſſeſſions du roi ne ceſſoient de ſe groſſir ; mais ſon pouvoir direct ne ſortoit point encore de leur enceinte, lorſque Saint-Louis leur donna une nouvelle légiſlation ſous le nom de ſes *établiſſemens* ; il convient lui-même qu'elle ne pouvoit obliger que ſes ſujets immédiats, tous les grands vaſſaux avoient leur code particulier qu'ils pouvoient réformer à leur gré ; mais celui de Saint-Louis prévalut inſenſiblement dans la plus grande partie du royaume, moins par les droits & la prééminence de ſa place, que par l'aſcendant que donnent la ſageſſe & la vertu.

Les impoſitions étoient pareillement fixées par

les différens ſeigneurs qui s'en appliquoient tout le produit. Les rois vivoient principalement de leurs domaines ; du temps de Saint-Louis, on trouve une taxe ſur les terres, ſur les feux & celle qu'on appelle la taille, qui reçut ſa dénomination de la groſſiereté de ce ſiecle, parce que l'uſage de l'écriture y étant très-rare, ceux qui étoient chargés de la percevoir, gravoient, ou, ſuivant l'expreſſion du temps, tailloient ſur un bâton la quotité de l'impoſition que chacun devoit payer.

Plus l'autorité royale prenoit d'accroiſſement, plus les dépenſes publiques devenoient conſidérables. Il étoit donc néceſſaire d'aſſigner des fonds qui leur fuſſent proportionnés, & ce beſoin introduiſit une forme nouvelle, celle des états généraux, dont les premiers ſe tinrent en 1304, ſous Philippe le Bel. Le tiers-état n'y parut qu'à genoux ; mais on crut avoir beſoin de ſon conſentement, parce qu'il devoit porter la principale partie du fardeau, & il y eut par cette raiſon la principale influence. Les ſecours que les rois tirerent de cette aſſemblée, les porterent enſuite à la renouveler. Il eſt remarquable que ce fut à peu près à la même époque, & pour les mêmes beſoins, qu'elles l'établirent en Angleterre, où l'autorité royale avoit alors plus de prépondérance qu'en France, parce que les grands barons y étoient moins puiſſans. Comment a-t-il pu ſe faire qu'une inſtitution ſemblable, née à la même époque & pour les mêmes beſoins, ait abouti dans les deux royaumes à des réſultats ſi différens ; c'eſt ce que j'aurai peut-être lieu d'examiner dans la ſuite.

Ces assemblées ne furent jamais plus fréquentées que dans le période où régna la premiere branche des Valois, temps de licence & de désastres, où le royaume se trouva sans cesse à la veille de sa ruine, déchiré à la fois par ses ennemis & par ses propres sujets. Il n'y avoit point encore proprement de constitution établie; nulle forme fixe pour lever les impôts, & les princes, au défaut des regles, se prévaloient de l'accroissement de leur pouvoir toutes les fois qu'ils le pouvoient faire impunément. Aussi voit-on continuellement des actes d'une autorité arbitraire, des emprunts forcés sur les habitans des villes, & mille extorsions sous des noms différens. La liberté n'étoit pas plus respectée que la propriété. Philippe de Valois & le roi Jean firent trancher la tête presque sans forme de procès à plusieurs gentilshommes, ou leur ôterent la vie par des commissaires qui n'étoient que les exécuteurs de leurs volontés. Ces étranges abus de l'autorité exciterent à peine des plaintes; tant il est vrai qu'il n'y avoit point de regles établies. Les anciennes pairies avoient insensiblement disparu, & leur pouvoir étoit venu grossir celui du prince. Les seigneurs, qui formoient la classe intermédiaire entre eux & le peuple, avoient nécessairement beaucoup perdu; leur pouvoir de résistance s'étoit affoibli depuis qu'ils étoient passés sous la puissance du monarque, mais ils croyoient que leur droit étoit toujours le même. Ils en usoient toutes les fois que l'occasion leur paroissoit favorable. Ce n'étoit point à leurs yeux une révolte, mais une guerre légitime telle que leurs ancêtres avoient coutume de la soutenir contre leurs anciens sei-

gneurs ; & le roi, en les puniſſant, croyoit auſſi n'exercer qu'un acte de juſtice militaire, & n'avoit pas beſoin de la lenteur des formes, à moins que le rang & la puiſſance du coupable ne l'obligeaſſent de mettre plus de ſolennité dans le jugement.

Arrêtons-nous un moment. Quels changemens s'étoient opérés dans tous les ordres de la nation ? Le peuple, auparavant eſclave, avoit recouvré ſa liberté ; la nobleſſe avoit perdu la plupart de ſes uſurpations, qui étoient venu groſſir le pouvoir du prince ; & ce prince, maître à peine d'une ou de deux provinces au temps de Hugues-Capet, régnoit déjà ſur la plus grande partie de nos provinces : tout étoit donc changé, la légiſlation ſeule étoit toujours reſtée la même, & on n'avoit que les anciennes lois pour régir un ordre de choſes ſi différent. Les rois, il eſt vrai, donnoient quelquefois quelques ordonnances qui n'exprimoient que leurs volontés particulieres & momentanées, & qu'ils étoient ſouvent obligés de détruire par des ordonnances contraires. De là le chaos de notre légiſlation & le principe que le monarque eſt le ſeul légiſlateur. Il le fut en effet depuis les commencemens de la troiſieme race, & il ne paroît pas qu'aucun réglement ait exigé l'intervention de quelque autre autorité. Le peuple, ſorti trop récemment d'eſclavage pour connoître ſes droits, avoit plié ſans peine ſous ce nouveau joug ; la nobleſſe avoit cédé à la force ; & le monarque avancoit ou reculoit les limites de ſon autorité, ſuivant que les circonſtances le ſecondoient.

Si le pouvoir légiſlatif avoit été dépoſé dans

les aſſemblées générales, comme elles réuniſſoient tous les pouvoirs & tous les ordres de l'état, elles ſeules auroient pu en concilier tous les intérêts. Mais on n'en eut pas même l'idée. Ces aſſemblées, toujours convoquées par les rois, & ordinairement dans des temps d'embarras & de troubles, ne s'occupoient que du mal inſtantané qui les avoit fait naître, quelquefois même elles ne furent que les organes des factieux, & ajouterent encore aux calamités publiques. C'eſt ainſi qu'elles ſervirent les fureurs de Marcel pendant la priſon du roi Jean, & aiderent ſous Charles VI les Anglois à démembrer la France. Dans les temps plus calmes il n'y étoit preſque queſtion que de la levée des impôts; non ſeulement elles en fixoient la ſomme, mais veilloient à ſa perception, & quelquefois elles nommerent des commiſſaires pour garder le produit & en régler la dépenſe, ne voulant pas que la prodigalité ou les autres paſſions des grands tournaſſent à leur profit ce qui n'étoit deſtiné qu'aux beſoins de l'état. Ce ſervice étoit important, & il en réſulta cette maxime de notre droit public, qu'on ne pouvoit lever d'impoſition ſur les peuples que de leur conſentement.

Les rois avoient ſans doute des moyens de l'éluder, puiſqu'on voit des regnes entiers s'écouler ſans avoir recours à cette convocation. On continuoit ſans doute d'uſer des reſſources accordées par la derniere aſſemblée, & tant que l'économie regloit cet uſage, que la ſageſſe du prince raſſuroit les peuples, ils accordoient volontiers la continuation des mêmes ſecours. Mais dans les malheurs publics, & parmi les abus de

l'autorité, cette ſource tariſſoit, ou étoit du moins conſidérablement affoiblie. Les extorſions en prenoient la place, & excitoient des murmures, juſqu'à ce que le beſoin, devenu plus preſſant, forca le monarque d'avoir recours à une nouvelle convocation.

Les parlemens ne formoient point encore un pouvoir politique, puiſqu'alors ils n'avoient aucune influence dans le gouvernement; qu'ils n'étoient point conſultés ſur la levée des impôts, & qu'aucune remontrance ne paroiſſoit encore de leur part pour en modérer le taux ou en ſuſpendre le cours; il ſemble qu'on en doit conclure, que dans l'origine ce n'étoit qu'un ſimple tribunal de judicature, deſtiné à décider les conteſtations des ſujets du roi.

Le monarque étoit lui-même le juge ſuprême de tous ſes ſujets, il l'étoit encore de tout le royaume dans les cauſes féodales qui ſe portoient par appellation à ſon tribunal. Ce n'étoit point un ſimple titre, tous les premiers rois de la troiſieme race exercerent par eux-mêmes cette fonction la plus honorable de la royauté; ils ſuivoient l'ordre des procédures, prononcoient eux-mêmes les jugemens; on a long-temps montré avec vénération le chêne du bois de Vincennes, ſous lequel Saint-Louis ſe plaiſoit à raſſembler ceux qui venoient implorer ſa juſtice, & devenu célebre par l'équité de ſes jugemens.

Ces princes étoient aſſiſtés de leurs barons, qui étoient les principaux ſeigneurs de leur cour; les mœurs étoient ſimples, la pauvreté de la nation tenoit les paſſions les plus actives dans le ſilence, & les uſages, bien plus que les lois,

étoient la regle de ces jugemens ; il n'étoit donc beſoin que des lumieres naturelles, pour décider preſque toutes les conteſtations. Mais lorſque le code de Juſtinien, trouvé à Amalfi en 11, eut fait connoître la légiſlation romaine, les eſprits ſe tournerent vers cette étude, & la juriſprudence ſe hériſſa de formes, & devint une ſcience plus compliquée. Elle ne convint donc plus à ces anciens chevaliers, étrangers à toute étude, & qui avoient ſans ceſſe les armes à la main.

Alors il ſe forma parmi les citoyens plus paiſibles, une claſſe d'hommes qui, ſe livrant uniquement à cette ſcience, acquirent bientôt par leurs lumieres une certaine célébrité ; le gouvernement ſe fit un devoir de les protéger, on leur accorda des diſtinctions, des titres, on créa pour eux celui de *chevaliers ès lois*, parce qu'il n'y avoit rien de plus honorable que la chevalerie ; mais cette nouvelle décoration ne put jamais atteindre à la prééminence de l'ancienne, quoique peut-être, étant plus perſonnelle, elle eût dû occuper le premier rang : le beſoin obligeant de recourir ſouvent à eux, les introduiſit dans le tribunal, d'abord uniquement pour préparer & diſcuter les matieres ; mais ils y acquirent bientôt cette prépondérance que donnent toujours les lumieres. Ils ne laiſſerent pas de s'aſſeoir parmi les juges. Et les anciens barons, devenus alors inutiles, & d'ailleurs ſans ceſſe diſtraits par d'autres ſoins, diſparurent inſenſiblement.

Cette cour ſuivoit le roi dans tous ſes voyages, ou quelquefois il déléguoit des membres pour aller juger les conteſtations ſur les lieux mêmes. Quand elle ne fut plus compoſée que de juriſ-

conſultes, les formes s'y multiplierent, & ce furent autant de piéges pour cette ancienne nobleſſe, qui ne connoiſſoit que l'uſage des armes, & dont la franchiſe groſſiere ſe laiſſa aiſément envelopper dans les filets de la chicane, qui lui ravit ainſi pluſieurs de ſes poſſeſſions, & ſes droits les plus précieux. Ces droits étoient autant d'entraves à l'autorité royale, mais autant de fardeaux pour le peuple, qui doit lui ſavoir gré d'avoir ainſi briſé une partie de ſes fers.

Plus le roi étendoit ſes acquiſitions, plus le parlement voyoit croître ſon autorité; tous les hauts barons avoient leurs cours particulieres, formées à l'inſtar de celle du prince; elles ceſſerent de ſubſiſter avec eux, & le parlement prit leur place. Ainſi ſe forma l'immenſe reſſort du parlement de Paris, qui ſe compoſa de toutes les pairies qui furent les premieres éteintes, & embraſſa dans ſon diſtrict tous les pays depuis les confins du Poitou juſqu'à l'extrémité de la Champagne & de la Picardie. Cet ordre de choſes, ſi contraire à la diſtribution de la juſtice, entraînoit pluſieurs inconvéniens. Les provinces qui furent les dernieres unies, inſtruites par cette expérience, ſtipulerent dans leur traité d'acceſſion à la couronne, qu'elles conſerveroient leur cour de juſtice; de là l'origine des autres parlemens.

Philippe le Long rendit le premier le parlement ſédentaire à Paris, & ne lui fixa même d'abord que deux époques chaque année pour rendre la juſtice; mais la multitude des affaires ne tarda pas d'exiger un ſervice plus aſſidu. Les juges étoient nommés par le roi, ſouvent tirés

de ſon conſeil; & à chaque vacance du trône, ils avoient beſoin de la confirmation d'un nouveau roi qui renouveloit leurs pouvoirs : pluſieurs exemples prouvent que nos rois comptoient encore parmi leurs droits, celui d'en régler la diſcipline & même d'en changer la forme. Juſqu'à Louis XII où commença la vénalité, cette compagnie ne fut compoſée que de douze pairs, huit maîtres des requêtes, & quatre-vingts magiſtrats, conſeillers ou préſidens.

Elle n'étoit principalement occupée que de l'adminiſtration de la juſtice; mais les lumieres de la plupart des membres, engagerent ſouvent le prince à les conſulter dans les affaires publiques; ils l'aidoient alors de leurs conſeils. C'eſt ce qui paroît clairement par la réponſe de la Vaquerie, premier préſident, au duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII. Ce prince, mécontent de la régence de la dame de Beaujeu, demandoit au parlement de ſe réunir à lui, pour diminuer le pouvoir de la régente. Le premier préſident lui répondit au nom de ſa compagnie: « MM. de la cour ſont gens éclairés & lettrés » pour vaquer au fait de juſtice; ils ne peuvent » penſer autre-choſe, ſinon par l'ordre exprès » du roi ». C'eſt ainſi que l'ambition de quelques particuliers créa ſouvent des droits dont les corps ſe prévalurent. Après les avoir ainſi reçus, ils les laiſſent repoſer dans le ſilence, ſans en faire uſage tant qu'ils ſont contenus par la force; mais toujours prêts à les reproduire dans les temps de déſordre & de foibleſſe, réclamant enſuite chaque tentative comme un titre, juſqu'à ce que le temps, qui mine inſenſiblement toutes

les anciennes regles, ne permette plus de diſtinguer le droit de la prétention.

Le regne de Charles VII eſt une des époques les plus intéreſſantes de notre hiſtoire; par l'expulſion des Anglois, les rois ſe trouverent plus maîtres dans le royaume, & les grands moins hardis à les braver, quand ils eurent perdu cet appui; par l'inſtitution des compagnies d'ordonnance, le monarque eut auprès de lui des forces toujours ſubſiſtantes, avec leſquelles il lui fut aiſé de détruire celles des ſeigneurs, toujours déſunies, & qui n'étoient aſſemblées que pour le beſoin. Mais cette nouvelle inſtitution demandoit de nouveaux établiſſemens. Juſqu'alors les impôts n'avoient été que momentanés; ils ceſſoient avec la guerre qui les avoit fait naître : mais quand il y eut un corps de troupes toujours ſur pied, il fallut auſſi un fonds toujours ſubſiſtant pour leur entretien.

Un auteur a prétendu que pour maintenir cet ordre qui ſeul pouvoit aſſurer la tranquillité publique, la nation ſe deſſaiſit alors de ſon droit de conſentir aux taxes, & le dépoſa entre les mains du roi. Je doute qu'il ſe ſoit fondé ſur des autorités ſuffiſantes, puiſque Louis XI, qui uſa toujours ſi deſpotiquement de ſon autorité, reconnut lui-même qu'il n'avoit pas ce pouvoir, & que Philippe de Commines aſſure poſitivement que nul prince ne peut le revendiquer.

Les états généraux tenus à Tours pendant la minorité de Charles VIII établiſſent comme un axiome de notre droit public, « qu'en ſuivant la na» turelle franchiſe de France, aucunes tailles, ni » autres expéditions équivalentes ne peuvent être

». levées dans le royaume ſans la participation
» & le conſentement libre des états généraux ».
Ils n'accordent de nouveaux ſecours au roi qu'en le ſuppliant & requérant de faire tenir l'aſſemblée des états au bout de deux ans, & de déclarer dès ce moment même le lieu de la convocation, « déclarant qu'ils n'entendent pas que » dorénavant on impoſe de deniers ſur le peuple » ſans convoquer les états, & avoir obtenu leur » conſentement, conformément aux priviléges » & aux libertés du royaume ».

J'aime à m'arrêter ſur cette époque, une des plus intéreſſantes de notre hiſtoire. On ſortoit du regne arbitraire & oppreſſif de Louis XI. Le roi, trop jeune, ne pouvoit influer par lui-même ſur les délibérations de l'aſſemblée, & la cour ſe trouvoit diviſée en pluſieurs factions qui avoient également intérêt de la ménager. Elle jouiſſoit donc d'une liberté entiere; les paſſions étoient calmes, parce que les factions, qui avoient ſi long-temps déchiré le royaume, étoient depuis long-temps éteintes. Ce n'étoit pas ſeulement pour régler la forme & la nature d'un impôt qu'elle avoit été convoquée, mais pour donner ſes conſeils ſur toutes les parties de l'adminiſtration.

Ce ſont les circonſtances qui donnent aux ames toute leur énergie; quoique le ſiecle fût encore plongé dans toutes les ténebres de l'ignorance, nous n'avons point dans notre hiſtoire de monument qui répande autant de lumiere ſur tous les objets de la politique. Tous les grands principes de l'adminiſtration furent diſcutés; & ſans avoir beſoin de connoître les anciens gouvernemens, le ſeul bon ſens, aidé de

la liberté, retrouva aiſément les anciennes regles auxquelles ils avoient dû leur gloire.

Malheureuſement il ſe trouva dans la conſtitution même de cette aſſemblée un vice qui arrêta ſes progrès. Chacun des ordres qui la compoſoient, avoient à réclamer des priviléges différens. Tant qu'il n'en fut pas queſtion, on ne ſongea qu'au bien public, on ne montra que des vues ſaines pour arrêter les abus de l'autorité ; mais pour défendre ces priviléges qui n'étoient pas moins un abus, on ſacrifia le bien public lui-même. Le tiers-état portoit ſeul le fardeau de toutes les impoſitions, & il y étoit tellement accoutumé, qu'il ne ſongea pas à en faire des plaintes. Mais il commença du moins à ſe plaindre de ce que tous les frais de cette aſſemblée & le payement des députés ne ſe fiſſent qu'à ſes dépens. C'étoit à la vérité l'ancien droit ; mais ce droit étoit une injuſtice, puiſque l'aſſemblée ſtatuoit ſur l'intérêt de tous les ordres. C'étoit beaucoup de l'avoir ſenti, & il y a lieu de croire que ſi ces aſſemblées s'étoient tenues avec plus de régularité, on l'auroit fait diſparoître, & qu'on auroit détruit ſucceſſivement tous ces germes de diviſion, qui, armant ces différens ordres les uns contre les autres, occupoient leur activité pour leur propre défenſe, & empêchoient leur réunion vers le bien général

Cette aſſemblée, la plus réguliere qu'offrent nos annales, étoit un grand pas pour arriver à une conſtitution plus ſaine. Il ne falloit que ſuivre les réglemens qu'elle avoit établis. Le plus important étoit d'en renouveler la convocation au

bout de deux années, ſoit pour ſupprimer, ſoit pour prolonger les impôts, & veiller ſur toutes les parties du gouvernement : mais notre nation fut toujours diſtraite ſur ſes vrais intérêts. Elle s'oublia elle-même, pour porter ſes armes en Italie. Un peu de gloire, beaucoup de malheurs furent les ſeuls fruits de ces expéditions lointaines. Plus les beſoins de l'état ſe multiplierent, plus il fallut charger le peuple, & par conſéquent river ſes chaînes, & il le méritoit en quelque ſorte, puiſqu'il ne fit aucun effort pour réclamer ſes droits.

Tout eſt poiſon pour un tempérament vicié. Qui le croiroit ? le regne paternel de Louis XII contribua peut-être plus que toute autre cauſe, à faire perdre de vue à la nation ſes anciennes regles. Sa confiance dans les vertus de ce prince appaiſa l'heureuſe fermentation qu'avoit excitée le regne oppreſſif de Louis XI ; & comme il n'en abuſa jamais, on ne ſongea point à lui diſputer le droit d'impoſer des taxes qu'il eut toujours ſoin de proportionner aux beſoins, & de remettre aux peuples dès qu'elles n'étoient plus néceſſaires. Ainſi on perdit inſenſiblement l'habitude d'avoir recours aux états généraux ; l'économie & les autres vertus du prince y ſuppléerent ſous ce regne, mais introduiſirent inſenſiblement l'arbitraire, qui devint ſi funeſte ſous ſes ſucceſſeurs. Les priviléges du peuple ne repoſent ſûrement qu'à l'ombre de regles fixes & invariables ; mais ſi ces regles ne ſont ſouvent rappelées, l'intérêt des princes, la diſtinction des peuples les font inſenſiblement diſparoître. Les abus qui en tiennent la place, à force de ſe répéter,

répéter, fondent alors un nouveau droit public; les anciennes maximes ſont combattues par de nouveaux exemples. Le temps fuit, emportant avec lui le ſouvenir des anciens uſages; & c'eſt ainſi que l'hiſtoire ne préſente, après un ſilence de quelques ſiecles, qu'un chaos, où tous les droits ſont incertains, & changent preſque avec chaque regne, ſuivant que les princes, bien ou mal intentionnés, ou ſimplement dominés par les circonſtances, ont montré de la force ou de la foibleſſe.

François Ier ſuccéda à Louis XII, & porta ſur le trône des qualités peut-être plus brillantes, mais qui couterent cher à ſon peuple; il étoit brave, belliqueux; il eut un rival redoutable; les guerres ne ceſſerent donc de ſe ſuccéder pendant ſon regne. Il y acquit beaucoup de gloire, mais il fut encore plus malheureux; la nation s'épuiſa pour ſoutenir ſon ambition, & pour le racheter de ſa captivité. Cependant, pendant trente années qu'il occupa le trône, on ne voit pas une ſeule convocation des états généraux pour lever les taxes qui furent toujours en s'accumulant; il n'étoit beſoin que de ſimples édits du prince, vérifiés & enregiſtrés au parlement: cette formalité étoit dès-lors regardée comme eſſentielle; mais le corps qui la rempliſſoit n'ayant ni force, ni même de droit bien établi pour une oppoſition, étoit obligé de ſe borner à de ſimples remontrances, s'il trouvoit l'impôt trop onéreux; elles atteſtoient ſon zele pour le bien public, elles pouvoient éclairer le prince ſur les inconvéniens de l'impoſition, & ſur la miſere des peuples, ſeule voie peut-être qui peut

lui faire parvenir ces lumieres. Quelquefois elles vinrent à bout d'opérer ſur la volonté du prince, qui retira lui-même ſes édits; mais s'il perſiſtoit, on enregiſtroit dans un lit de juſtice, & l'édit recevoit ainſi ſa ſanction légale, qu'on ne ſongea point pendant long-temps à lui conteſter.

Cette inſtitution des lits de juſtice, dont on abuſa trop ſouvent, étoit peut-être néceſſaire quelquefois, parce que l'adminiſtration, qui ne doit jamais ſouffrir de retardement, a ſouvent intérêt de ſe dégager de la lenteur des formes; mais elle prouve auſſi bien clairement que dans ſon recours au parlement, l'autorité ne cherchoit que ſes conſeils, mais ne croyoit pas avoir beſoin de ſon conſentement. Quand on conſidere la nature des fonctions de ce corps, ou ſon organiſation particuliere, il faut l'avouer, rien n'induit à penſer qu'il puiſſe former un corps politique. Il le devint, mais ſeulement dans un ſens paſſif, pour avoir été choiſi comme le dépôt des lois & des ordonnances : mais le dépoſitaire n'eſt aſtreint qu'à veiller avec fidélité à la garde de ſon dépôt, & s'il n'a les titres les plus précis, cette ſeule qualité ne l'en établit pas le juge.

Soit que François Ier eût éprouvé quelque réſiſtance, ou que ſimplement il commençât à le craindre, il devint économe vers la fin de ſon regne : il préféra de mettre un ordre ſévere dans ſes finances, plutôt que de tomber dans la néceſſité de convoquer les états généraux pour faire de nouvelles demandes. Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu auſſi de nouvelles convoca-

tions ſous le regne de ſon fils ; mais tout changea ſous ſes ſucceſſeurs.

Un nouveau ſyſtême de religion partagea la créance du peuple : plus il fut combattu dans ſon origine, plus il s'affermit en inſpirant à ſes ſectateurs cet enthouſiaſme qui brave tous les obſtacles, & les paſſions fortes qui préparent tous les ſuccès. Bientôt il vint à bout de balancer les forces de l'ancien ; ce qui lui manquoit du côté du nombre, il le regagnoit en courage & en énergie. Une multitude d'offenſes réciproques ne tarderent pas de mettre les deux cultes aux priſes l'un avec l'autre, & l'autorité, ébranlée par ces diſſentions, ne put ni les concilier ni les contenir.

L'impulſion une fois donnée aux eſprits ne s'arrête pas où l'on veut. Les novateurs, après avoir ſecoué le joug de l'autorité ſur un point, s'enhardirent inſenſiblement à l'attaquer ſur tous les autres. La raiſon, qui s'étoit rendue ſeule juge des fondemens de ſa foi, appela pareillement à ſon tribunal ceux de l'obéiſſance. On examina les droits naturels de l'homme, on diſcuta tous les principes politiques avec une liberté dont il n'y avoit point eu encore d'exemple ſous les gouvernemens modernes. La lumiere des lettres, qui commença à briller vers cette époque, augmenta encore la fermentation. Elle découvrit dans l'hiſtoire des républiques anciennes, de nouveaux modeles auxquels on s'efforça d'atteindre ; on en adopta les ſentimens & les maximes. C'eſt ainſi que la religion & la liberté, les deux plus puiſſans leviers par leſquels l'eſprit humain ſe laiſſe mouvoir, changerent tout à coup l'opinion,

& l'autorité chancela preſque à la fois ſur tous les trônes de l'Europe.

L'embarras où elle ſe trouvoit, la força en France à recourir aux états généraux; car malheureuſement ces aſſemblées, ſi propres à rappeler & à maintenir l'ordre, ne paroiſſent dans notre hiſtoire que pour déſigner les temps d'orages du gouvernement. La nation étoit alors trop diviſée pour en tirer quelque fruit, ou bien le parti qui y dominoit, ne cherchoit qu'à écraſer l'autre; ou ſi leurs forces étoient à peu près égales, ils ne cherchoient qu'à ſe contredire: c'eſt ainſi que ſe paſſerent les états d'Orléans & de Blois. On en vit ſortir cependant des réglemens utiles à notre juriſprudence, parce que dans ce délire général de la nation le génie de l'Hôpital veilloit pour elle; mais comme il n'influoit point ſur les autres parties, le fanatiſme livré à lui-même s'y ſignala par toutes ſortes de fureurs; la révocation des édits de tolérance, la guerre civile, mille violences particulieres, le maſſacre du duc & du cardinal de Guiſe, tous ces traits & une multitude d'autres atteſtent les crimes des rois & des peuples.

On s'y occupa, il eſt vrai, des impoſitions; on y fit des tableaux pathétiques de la miſere du royaume, des abus d'autorité commis par les traitans ou les officiers du prince. On eſſaya de rémédier à quelques-uns de ces maux; mais quelle force pouvoient avoir de ſimples ordonnances parmi les feux de la guerre civile allumée alors dans tout le royaume? D'ailleurs, comme il n'y avoit rien de fixe, ſoit pour l'autorité de chaque ordre en particulier, ſoit pour

celle de l'aſſemblée elle-même, dans ſes rapports avec le roi, & que chaque parti ſe reprochoit de ſortir de ſes limites, une grande partie du temps ſe perdit dans ces vaines conteſtations. Ce fut, je crois, dans les états d'Orléans qu'on décida que dans l'intervalle de ces aſſemblées le parlement de Paris ſeroit regardé comme une eſpece d'états, ou, ſelon l'expreſſion du temps, comme des états au petit pied, qui tiendroient la place des autres, & ſans doute en exerceroient les principaux droits.

Il eſt rare qu'une inſtitution deſtinée à ſuppléer à un autre par intervalle, ne faſſe pas inſenſiblement diſparoître la premiere. D'abord elle la fait oublier, parce qu'elle la remplace. Elle attire bientôt à elle ſeule toute la conſidération, parce que chacun y place ſes eſpérances. Enſuite il eſt ſi agréable de ſe rendre néceſſaire! & l'ambition des corps, plus perſéverante, arrive auſſi plus ſûrement à ſon but. Depuis qu'on eut imaginé ce remplacement, on ne parla preſque plus des états généraux; le parlement croyoit y ſuppléer, & peu s'en fallut que la nation ne ſe le perſuadât de même. Bientôt le parlement ne fut pas encore content de ce partage, il voulut ne tenir ſes droits que de lui-même; il prétendit être ſeul le ſucceſſeur de ces parlemens ſi célebres dans la premiere & la ſeconde race. On n'imagine pas combien l'identité des noms peut faire illuſion, lorſque l'intérêt particulier la ſeconde. J'ai vu pluſieurs parlementaires fermement convaincus qu'ils étoient les ſeuls repréſentans des anciens conquérans de la Gaule, & pluſieurs écrits ont conſigné cette ſinguliere prétention.

L'une & l'autre opinion fut également un malheur ; car les droits eux-mêmes ne ſont rien ſans la force. Que pouvoit donc un ſimple corps de magiſtrats, voué par état à l'adminiſtration de la juſtice, & ſi ſurchargé de ſes fonctions, que toute diſtraction pour des objets politiques étoit une eſpece de fléau pour le public, dont les affaires étoient ſuſpendues. Cette ſeule conſidération auroit dû faire penſer que ce pouvoir de réſiſtance au gouvernement auroit dû être placé ailleurs que dans un corps dont l'activité ne devoit point ſouffrir de relâche.

Comment imaginer encore que le pouvoir de la nation pût être repréſenté par de ſimples citoyens ſans illuſtration, qu'un peu d'argent avoit mis en poſſeſſion de leurs places. Ce ne pouvoit donc être qu'une vaine repréſentation, ſemblable à ces armes de théâtre qui n'ont que la forme & l'éclat des armes véritables, mais qui ne peuvent donner aucun ſecours pour la défenſe.

Cette inſuffiſance n'eſt que trop atteſtée par le fait ; car quelque réſiſtance que les parlemens aient tenté d'oppoſer, la foule des impôts s'eſt accumulée, tous les vices ſe ſont introduits dans leur répartition, & les réclamations de ſes foibles protecteurs n'ont eu d'autre effet que d'avertir la nation du poids de ſes chaînes, & de l'impuiſſance où ils étoient de s'en délivrer. Tantôt la cour bravoit ouvertement leurs efforts par le moyen des lits de juſtice, tantôt elle les éludoit, en gagnant la plupart de nos membres, ou bien en changeant la forme & la diſcipline de ſes corps judiciaires. C'eſt ainſi que ſous le

miniſtere de l'Hôpital, &, comme on le prétend, par ſon conſeil, l'on doubla le nombre des conſeillers du parlement, & qu'on partagea ſon ſervice en deux ſemeſtres, afin de s'adreſſer pour l'enregiſtrement à celui des deux qui avoit le plus de docilité.

Je trouve encore un triſte ſimulacre des états généraux tenus à Paris pendant les fureurs de la ligue. Mais ce n'étoit qu'un amas de ſéditieux égarés par le fanatiſme, qui ne rappeloient les anciennes regles du royaume que pour détruire ſes principales lois. C'étoit un temps de fievre pour la nation, tous ſes ſymptômes tendoient à la diſſolution de la monarchie, & les deux partis formerent preſque à la fois le projet d'ériger la France en république.

L'ordre ne reparut que lorſque Henri IV eut conquis pied à pied tout ſon royaume. Il fut encore plus roi que conquérant, & réunit toutes les vertus aimables aux qualités les plus ſublimes. Ses travaux, ceux de ſon miniſtre effacerent les traces de nos long malheurs, & réparerent en moins de dix ans les ravages d'un ſiecle. Henri IV, Sulli, noms à jamais conſacrés dans le cœur de tous les François, puiſſiez-vous en tous les temps ſervir de modele à vos ſucceſſeurs, & puiſſe le tribut d'amour qui ſe paye ſi religieuſement à votre mémoire, leur ſervir d'encouragement & d'exemple! Car il faut l'avouer, faute d'une conſtitution fixe, c'eſt en France, plus qu'ailleurs, que le bonheur du peuple eſt principalement l'ouvrage de ſes rois. Qu'on ouvre l'hiſtoire, Charlemagne, S. Louis, Charles VII, Louis XII, Henri IV, voilà à peu près

les ſeules époques où la nation ſe trouva heureuſe. Pluſieurs de ces princes prévirent eux-mêmes avec douleur que cette félicité alloit s'évanouir avec eux. *J'ai beau travailler*, diſoit Louis XII en montrant François Ier, *ce gros garçon gâtera tout*, & ſa prédiction ne fut que trop accomplie.

Tout ce qui ne dépend que des hommes eſt mobile & variable comme eux. Le germe des malheurs d'un regne ſe trouve ſouvent dans la proſperité de celui qui l'avoit précédé. L'économie amene ainſi la diſſipation qui produit bientôt tous les vices. Il ne ſeroit donc pas moins à ſouhaiter pour les bons princes eux-mêmes que pour le peuple, que déſormais le bien général ne fût pas confié à une ſeule volonté ſi incertaine & ſi ſujette à s'égarer; mais qu'il reposât à l'ombre des lois fixes qui en perpétueroient la durée. C'eſt ce qu'on ne peut eſpérer que d'une conſtitution ſage, qui, balançant tous les pouvoirs, ſeroit à portée d'interroger tous les beſoins, & de répartir ainſi le fardeau de chaque ordre ſur la juſte proportion de ſes forces; d'une conſtitution qui ſût combiner les priviléges avec le bien général, où la loi réglât tout, & rien ne fût laiſſé à l'arbitraire. Mais alors que ſeroient les rois? Ils ſeroient ce qu'eſt Dieu même, les diſpenſateurs des biens, avec le pouvoir de les faire éclore & de les diriger; ils ne ſeroient impuiſſans que pour le mal. Comme lui, ils veilleroient à l'ordre & à l'harmonie du tout, leurs mains pourroient ſans ceſſe s'ouvrir aux graces, leurs bienfaits aller chercher par-tout le mérite; aſſiſtés de leur peuple, ils

auroient moins à redouter leurs propres erreurs, & leur gloire ne ſeroit jamais ſouillée par les vices & la perverſité de leurs miniſtres.

Faute d'une pareille inſtitution, tout le bien qu'avoit fait Henri IV s'évanouit preſque abſolument à ſa mort. Ses tréſors devinrent la proie des courtiſans & des favoris. La cour, épuiſée par ſes folles largeſſes, craignant la réſiſtance des peuples, embarraſſée d'ailleurs par les intrigues qui ſe croiſoient dans tous les ſens, n'imagina point d'autres remedes que les états généraux. Ils ſe tinrent en 1614, & devinrent auſſi-tôt le foyer de ces mêmes intrigues qui avoient forcé de les raſſembler, & qui les rendirent inutiles. On les congédia; comme ils n'avoient apporté aucun ſoulagement, on les crut abolis pour jamais; les rois & les miniſtres travaillerent à l'envi à en effacer la mémoire.

Bientôt Richelieu parut, toutes les maximes changerent, & tout s'abaiſſa devant lui. Les proteſtans formoient encore une puiſſance redoutable; ils avoient leurs lois, leur conſtitution particuliere, leurs villes de refuge; c'étoit un état dans l'état; c'étoit un germe de guerre toujours prêt à renaître; il l'étouffa par la priſe de la Rochelle. La maiſon d'Autriche, qui depuis les démêlés de François Ier & de Charles V, avoit toujours conſervé la prépondérance en Europe, ne ceſſoit d'en menacer la liberté; il l'humilia par les armes de Guſtave Adolphe, & lui donna, dans la maiſon de Bourbon, une rivale capable au moins de balancer ſes forces. Par ces ſervices autant que par l'aſcendant de ſon caractere, il ſubjugea ſon roi lui-même, &

déploya enſuite toute l'autorité royale, pour contenir une nobleſſe ardente, inquiète, peu accoutumée à obéir au frein des lois. Il dompta pareillement le peuple, que tant de guerres civiles avoient accoutumé à la rebellion, en l'aſſiégeant de tout côté par les repréſentans du pouvoir : ainſi furent crées les intendans ou commiſſaires départis, magiſtrature qui ſous un nom modeſte envahit dans les provinces toute l'autorité, dont les membres iſolés, la plupart hommes nouveaux & peu accrédités par eux-mêmes, ne pouvoient faire ombrage à la cour dont ils tenoient toute leur exiſtence, & portés naturellement à augmenter le pouvoir du prince, dont ils étoient preſque ſeuls les organes & les dépoſitaires. Il faut l'avouer, ce n'eſt qu'à la fermeté des cours de parlement qu'on doit les bornes où ils ſe ſont arrêtés, quelque déſir qu'ils aient toujours montré de les franchir ; & la nation ne pouvoit recevoir un plus important ſervice.

Dès lors le pouvoir du roi ſe montra ſeul ; les droits, les priviléges particuliers ne ſe ſoutinrent que par ſa volonté, ou recurent toutes les atteintes qu'il plut à l'autorité ; les enregiſtrement forcés, les empriſonnemens arbitraires ; les lettres de cachet ſe produiſant ſous toutes ſortes de formes, ce furent les actes qui ſous ce regne ne ceſſerent de ſe ſuccéder & de frapper tous les ordres de terreur. La fierté du miniſtre écraſoit tout ; les priſons étoient pleines ; le ſang le plus noble ne ceſſoit de couler ſur les échafauds ; tous les corps étoient humiliés : le parlement de Rouen ayant voulu oppoſer quelque reſiſtance, fut caſſé tout entier en 1639, & obtint

difficilement ſon rappel. Il fallut donc plier, auſſi vit-on pluſieurs membres des parlemens briguer auprès du miniſtre la honte de compoſer ſes commiſſions, parce que la faveur ne ſe diſtribuoit qu'a ce prix.

La minorité qui ſuivit fut orageuſe, il eſt vrai; on ſortoit d'un long eſclavage, on cherchoit à le rompre, on vouloit ſur-tout abolir les lettres de cachet, dont on avoit ſi cruellement abuſé. Ce fut, ſelon le cardinal de Retz, la principale cauſe de tous ces mouvemens; malheureuſement on ſe méprit ſur les moyens: au lieu d'adopter ceux qu'offroit la conſtitution, je veux dire la tenue des états généraux, ce fut au parlement ſeul qu'on eut recours; mais ce corps, exercé ſeulement aux fonctions judiciaires, ne ſut plus quelle route tenir dans cette nouvelle carriere. Sorti une fois de ſes limites, il alla beaucoup plus loin qu'on ne déſiroit, & peut-être plus loin qu'il ne vouloit lui-même; il prétendit régler les opérations de la guerre, celles des finances, & embarraſſa de ſes formes toutes les parties de l'adminiſtration. On ſe battoit en vertu d'arrêts du parlement, on en faiſoit pour lever des troupes, on les lançoit contre les armées contraires, pour leur ordonner de mettre bas les armes, leur défendre d'affamer Paris & d'en continuer le ſiége. C'étoit contre les héros, contre Condé, contre Turenne, qu'on ſe permettoit d'employer de pareilles armes; il n'y avoit perſonne dans le parti même qui ne ſentît combien elles prêtoient à la plaiſanterie: ce contraſte affoiblit au moins l'animoſité, & c'eſt la ſeule guerre civile où l'on aperçoive beaucoup moins d'atrocités que de ridicule.

Auſſi ne produiſit-elle aucun effet ; on perdit inſenſiblement de vue les motifs qui l'avoient fait entreprendre ; & on finit par mettre bas les armes, comme on les avoit priſes, par inconſtance, par laſſitude, uniquement pour changer d'état. Mazarin, contre lequel la haîne parlementaire s'étoit ſi fort acharnée, jouit à la fin d'une autorité auſſi affermie que Richelieu lui-même, ſans qu'aucun ſuccès déciſif, ni que des talens ſupérieurs dans le miniſtre euſſent amené cette révolution.

Louis XIV prit enfin les rênes du gouvernement. Quelques édits portés au parlement ayant éprouvé de la réſiſtance, ce prince parut dans cette aſſemblée en bottes, & un fouet à la main, & en ordonna l'enregiſtrement. Ce ſeul eſſai de ſon autorité ſuffit pour tout ſon regne ; on ne ſe permit plus de le contredire : d'ailleurs toute la nation, éblouie d'abord de l'extérieur & des qualités de ſon jeune roi, le fut encore davantage de ſes premiers ſuccès ; car dans le cours des conquêtes, c'eſt toujours le peuple conquérant qui eſt le premier aſſervi. Mais l'éclat de ſes chaînes ſemble en diminuer le poids.

En effet, que d'innovations pendant ce regne ! Juſqu'alors les rois n'avoient fait la guerre qu'avec de petites armées. Le nombre des troupes fut, ſous Louis XIV à un excès qui ruina en même temps tous les ſouverains de l'Europe. Ce prince tint ſouvent ſur pied près de 400 mille hommes. Toutes les frontieres de l'état furent fortifiées, la multitude des ouvrages publics, ſur-tout la magnificence de la cour, fut portée à un point dont on n'avoit

point vu d'exemples. Tant de dépenſes nouvelles exigeoient que la recette s'élevât dans la même proportion ; ce qui ne pouvoit ſe faire que par de nouveaux impôts. Auſſi ne ceſſerent-ils de ſe multiplier ſous ce regne. On en créa une infinité ſous mille noms différens, on ne ceſſa d'augmenter les tailles, on établit enfin le vingtieme ; & tous ces ſecours étant encore inſuffiſans, on jeta alors les premiers fondemens de la dette nationale, commencée par les proſpérités de Louis XIV, & qui depuis fut toujours en croiſſant. Tant de dépenſes, tant de nouveaux établiſſemens ne trouverent aucun obſtacle de la part des parlemens, à peine quelques remontrances ſe firent entendre pendant tout ce regne. Ce fut une maxime conſtante, par notre droit public, que pour les impôts, le pouvoir des cours ſe bornoit à préſenter leurs remontrances, ou tout au plus à les éclaircir par de nouvelles ; mais que ſi l'autorité inſiſtoit, ils étoient forcés de s'arrêter, de reſpecter ſes motifs, ſans pouvoir la retarder par aucune oppoſition. On la trouve cette maxime conſignée dans le préſident Hénault, dans tous les hiſtoriens du temps, & même dans les écrits, des Talons, des Lamoignons, & de tous les grands magiſtrats qui illuſtrerent ce regne.

Ce n'étoit point le courage qui manquoit à ces magiſtrats ; quand ils ne ſe croyoient plus enchaînés par le devoir, ils n'écoutoient que le bien des peuples, & ne craignoient point d'oppoſer la plus vive reſiſtance. Pendant la régence, le ſyſtême de Law bouleverſa tout le Royaume. Le parlement ne manqua pas d'expoſer ſes alar-

mes. Mais c'étoit une affaire d'adminiſtration : content d'avoir éclairé le gouvernement, & ne croyant pas pouvoir le contraindre, il s'arrêta. Mais dans les affaires du janſéniſme, où il ne voyoit pas ſi clairement les bornes de ſon autorité, il ſe piqua de la plus grande fermeté, ſouffrit l'exil, & obligea la cour de révoquer ſon édit, ou d'y apporter des modifications utiles.

Cette conduite peut paroître bizarre, mais elle ne l'eſt point ; elle changeoit & devoit changer ſuivant la nature des affaires. Tout ce qui a rapport à l'adminiſtration a un mouvement déterminé & néceſſaire ; on ne peut l'arrêter ni le ſuſpendre ſans que tout le corps politique n'en ſouffre. Le ſuccès y dépend preſque toujours de la célérité des opérations, il ne dépend pas moins du ſecret, ſoit ſur le but qu'on ſe propoſe, ſoit ſur les moyens qu'on prétend employer ; les dévoiler ce ſeroit ſouvent compromettre la réuſſite du plus ſage projet. Il faut donc que la puiſſance qui a le droit de le combiner, & qui eſt chargée de ſon exécution, puiſſe auſſi diſpoſer de tous les ſecours dont elle a beſoin, qu'on eût droit de l'éclairer ſur ſes reſſources, de peur qu'elle ne s'engage avec témérité, ou afin qu'elle revienne promptement de ſes erreurs : à la bonne heure ; mais ſi l'autorité reſte flottante entre un roi & un ſénat, de maniere que, par ſon oppoſition, celui-ci puiſſe toujours arrêter l'activité du premier, on ne fera rien, la ſouveraineté ſe trouvera diviſée, & appartiendra bien moins dans le fait à celui qu'on

peut toujours tenir dans l'impuiſſance d'agir, qu'au corps qui aura toujours le droit de l'arrêter. Dans toutes les conteſtations, il faut qu'il y ait un terme, ou bien il n'y aura jamais de déciſion : c'eſt à celui qui a le droit de parler le dernier qu'appartient véritablement le nom de ſouverain ; ce droit ne pouvoit donc être réclamé en même-temps par le parlement & par le monarque.

Dans les affaires de la religion, au contraire, on ne peut jamais être preſſé d'agir ; la lenteur même eſt ſouvent néceſſaire pour amener la diſcuſſion ; le corps qui eſt chargé de vérifier les édits qui y ont rapport, peut donc apporter des délais juſqu'à leur entier éclairciſſement. C'eſt ainſi que le parlement de Paris fut toujours le rempart de la nation, contre les entrepriſes des papes, qu'il vint à bout de maintenir nos libertés, & rendit au royaume les plus importans ſervices.

Voilà, je penſe, la clef de la conduite que les parlemens tinrent dans les diverſes occaſions, au moins je ne puis en imaginer de plus vraiſemblables. Quoi qu'il en ſoit, les mêmes maximes prévalurent encore long-temps ſous le regne de Louis XV. Des guerres ruineuſes, les beſoins, & pourquoi ne pas le dire ouvertement, les diſſipations de la cour épuiſerent les finances, forcerent ſouvent d'avoir recours à l'augmentation des impôts ; il parut ſucceſſivement une multitude d'édits burſaux, qui n'éprouverent pendant long-temps d'autres obſtacles que ceux dont nous avons parlé. Cependant comme le ſceptre étoit ſoutenu d'une main moins ferme qu'il ne

l'avoit été ſous Louis XIV, on s'enhardit inſenſiblement ; les conteſtations ſur la bulle reparurent, & le parlement ſe crut obligé de reſiſter de toutes ſes forces à l'autorité royale, pour maintenir nos libertés, & pour réprimer le fanatiſme que le clergé ſembloit vouloir introduire. La diviſion étoit alors au plus haut point entre ces deux ordres. Le parlement fut d'abord ſacrifié, on l'exila ; mais comme il avoit la nation pour lui, on fut bientôt forcé de le rappeler : ce rappel ſembla ranimer ſon zele pour défendre la cauſe du peuple ; ſes remontrances contre les impôts devinrent plus fréquentes, plus ſoutenues. Jamais les lits de juſtice ne furent plus multipliés ; c'étoit l'écueil où ſe briſoit le pouvoir des cours, qui n'oſoient pas encore aller au delà ; mais ne ceſſant de fatiguer l'autorité, elles uſoient inſenſiblement ſes forces, elles changeoient l'opinion des peuples, & il ne tint pas à elles qu'elles n'établiſſent une barriere plus puiſſante.

Tous les parlemens prétendirent ne faire qu'un ſeul corps, & que les différentes compagnies chargées de l'adminiſtration de la juſtice dans les différentes provinces, ne formoient chacune qu'une claſſe de ce parlement unique ; il en réſultoit qu'il y avoit une correſpondance étroite entre les diverſes parties, qu'on ne pouvoit en attaquer une ſans alarmer toutes les autres & les intéreſſer à ſa défenſe ; auſſi le moindre débat avec une des cours devenoit une affaire générale avec toute la magiſtrature, & celle-ci avoit toujours mille moyens d'intéreſſer le peuple à ſa querelle, par les obſtacles qu'elle ſuſcitoit, qui avoient pour objet la ſuſpenſion ou l'abolition d'un

d'un impôt, par la nature de ſes fonction, par la ceſſation du ſervice public. C'étoit dans le fait une véritable ariſtocratie d'autant plus redoutable, que par ſes formes elle pouvoit toujours faire naître & prolonger les différens. La cour en fut alarmée, & s'appliqua avec activité à détruire cette ligue ; mais par une ſuite de cette maladreſſe que les corps judiciaires ont toujours mis dans les affaires politiques, le parlement lui-même la ſeconda ; une vanité puérile, ou je ne ſais quelle inconſéquence qu'on ne peut caractériſer, perſuada à celui de Paris qu'il ne devoit rien rabattre de ſes prérogatives ; il prétendit toujours former excluſivement la cour des pairs, les autres ceſſerent alors d'être flattés de cette union ; & cette ligue, qui pouvoit devenir redoutable, ne tarda pas d'être diſſoute.

Quoiqu'elle ne pût avoir aucun fondement dans la conſtitution du royaume, le public avoit paru l'approuver, parce qu'il la regardoit comme un rempart contre les demandes d'argent ſans ceſſe renaiſſantes. Les revenus publics avoient beau s'accroître, les dépenſes s'élevoient toujours au deſſus : la diſſipation de chaque année ſe produiſoit par les expédiens ſans ceſſe imaginés pour le couvrir ; un ſyſtême ruineux d'anticipation dévoroit d'avance tous les revenus, la dette nationale alloit toujours croiſſant, & la néceſſité d'impoſer de nouvelles charges ſe faiſoit ſentir à meſure que le peuple s'épuiſoit davantage ; il n'y avoit perſonne qui ne déſirât de voir poſer une barriere pour fixer irrévocablement les impôts, elle eût ſoulagé le roi lui-même, en le delivrant de cette lutte penible qu'il étoit obligé

de ſoutenir contre les tribunaux à chaque nouvelle demande.

Mais le temps n'étoit pas encore arrivé, perſonne ne ſongeoit au moyen ſeul efficace & ſeul vraiment contributionnel qui pouvoit aſſurer le ſoulagement. Parmi cette multitude de plans d'améliorations & de réformes que l'expérience des affaires, & plus encore le déſœuvrement & le beſoin ne manquoient pas de produire chaque année, il ne fut jamais queſtion des états généraux; il ſembloit qu'on en eût perdu abſolument la mémoire.

Ces débats parlementaires ne ceſſerent de fatiguer le monarque juſqu'à la fin de ſon regne, & s'éleverent ſur toutes ſortes de ſujets; les eſprits s'aigrirent dans ces continuelles diſſentions, &, comme il arriva toujours, des reſſentimens particuliers envenimerent encore ces querelles publiques. L'affaire d'un duc & pair que ſa conduite envers un parlement avoit rendu odieux à tous les autres, fut comme le foyer où toutes les paſſions ſe raſſemblerent; ſoit que le prince n'eût eu en vue que de les calmer, ſoit qu'on lui eût inſpiré d'autres motifs, il déploya toute ſon autorité pour étouffer cette affaire, & la ſouſtraire aux tribunaux auxquels il l'avoit lui-même livrée; mais il en ſortit bientôt d'autres incidens qui augmenterent l'animoſité, & celle-ci fut portée au point que le parlement de Paris ayant ceſſé ſes fonctions ſe vit exilé, diſperſé dans tout le royaume, & que bientôt après, ſes charges ayant été déclarées vacantes pour cauſe de forfaiture, il fut remplacé par un nouveau choix de magiſtrats.

Avant de parler des ſuites de cet événement, arrêtons-nous un moment pour examiner l'effet qu'il produiſit ſur le peuple. Il commencoit à s'éclairer ſur ſes vrais intérêts; ſous Louis XIV la lumiere des lettres & des arts avoit brillé de l'éclat le plus pur; mais la nation, toujours proſternée devant ſon roi, lui en avoit conſacré en quelque ſorte toutes les productions, & l'avoit rendu l'objet de ſes éternelles louanges. Loin d'oſer conteſter ſon autorité, on l'avoit en quelque ſorte adorée; mais après ce premier eſſor de l'eſprit humain, ſi brillant pour l'imagination, la raiſon avoit eu ſon tour. Une philoſophie trop hardie peut-être entreprit de diſcuter tous les droits, de remonter à la ſource de toutes les autorités, & ne voulut la chercher que dans la nature; elle découvrit & publia que le but eſſentiel des gouvernemens étoit le bonheur général; que le ſouverain & les ſujets étoient liés par des devoirs réciproques, & que la poſſeſſion la plus longue ne pouvoit jamais juſtifier un abus. Il eſt vrai qu'on n'avoit point fait encore l'application de ces principes, mais ils étoient déjà dans tous les cœurs; le mot de liberté, ſi rarement employé par les écrivains du dernier ſiecle, rempliſſoit toutes les pages des livres modernes, retentiſſoit dans tous les cercles; il étoit difficile que ce mot ſi ſouvent repeté ne conduisît pas au déſir de la choſe; il rendoit du moins beaucoup plus intolérables les abus qui la choquoient plus ouvertement.

Monteſquieu avoit prétendu fixer la nature & les bornes de divers gouvernemens; nul auteur n'avoit fait plus de diſciples, même parmi

ceux qui étoient les moins faits pour le comprendre. Toutes ſes maximes étoient au moins dans la mémoire de ceux qui ſe piquoient de quelque inſtruction. Ceux-là virent avec effroi ſe diſſoudre & ſe recréer au gré d'une volonté arbitraire, ces grands corps intermédiaires où Monteſquieu avoit placé l'eſſence de la monarchie; on cria de tout coté au deſpotiſme, on écrivit en même temps, toute l'attention ſe porta ſur les objets politiques, & la nation, en s'éclairant, força les miniſtres de devenir plus circonſpects.

Cependant quelque irrégulier qu'eût été ce dernier coup de l'autorité, & quoique le remplacement le fît paroître encore davantage, la révolution paroiſſoit conſommée : il ne falloit que du temps pour corriger les défauts du nouvel établiſſement, & lui donner la conſiſtance dont il avoit beſoin; la protection déclarée d'un jeune monarque pouvoit facilement opérer une métamorphoſe dans ſa compoſition. La reſtauration de l'ancienne magiſtrature fut donc bien conſtamment un bienfait de Louis XVI.

DIALOGUE

ENTRE

PHOCION ET MABLY,

AUX CHAMPS ÉLYSÉES.

PHOCION.

BON JOUR, mon cher Mably, je vous cherche depuis long-temps. Jamais je n'ai vu notre demeure fortunée ſi agitée qu'aujourd'hui : on ne s'y occupe plus que de la France. On envoye à chaque inſtant ſur les bords de l'Achéron, afin d'avoir des nouvelles de ce royaume. La priſe d'Oczakow, l'affaire de la régence en Angleterre, l'état critique de la Pologne, l'embarras du Roi de Suede, enfin toutes les brouilleries du monde turbulent que vous avez quitté depuis quelques années, ne font plus ici de ſenſation : la France, la France, ce n'eſt qu'un cri ; toutes nos têtes ſont devenues Françoiſes. M. Necker réuſſira : l'empire des lis va devenir le modele de tous les gouvernemens. La Grece ni Rome n'auront jamais offert un ſpectacle ſi majeſtueux, ſi digne de l'homme, ſi conforme à ſa raiſon ; cette lumiere céleſte, ce préſent des cieux, qui le rendroit l'égal des im-

mortels s'il n'en abuſoit pas. — Voilà ce qu'on repete à l'envi les uns des autres.

J'ai demandé à Bolingbrocke ce qu'il en penſoit. Ma foi, m'a-t-il dit, cela pourroit bien arriver : les François ſont dans la circonſtance que j'ai regardée comme la plus propre à la régénération d'un empire. Ils ſont au plus bas poſſible ; ils ont un miniſtre ſage & éclairé, &, ce qui eſt bien plus eſſentiel, un roi patriote, le plus rare des phénomenes du monde phyſique & moral (1).

Monteſquieu penſe de même. Les François, me diſoit-il dernierement, reconnoiſſent leurs erreurs ; l'experience leur a montré le danger des paſſions ; il y a tout à eſpérer d'un roi qui veut le bien, & d'un miniſtre vraiment philoſophe. Le bon Pluche, qui l'écoutoit, applaudiſſoit en marquant ſa ſatisfaction : je leur avois bien dit, ajouta-t-il, qu'ils ſe perdroient avec leurs ſyſtêmes ; que le luxe, quand il n'a pas de bornes, ruine l'Etat, & qu'il faut toujours préférer l'utile à l'agréable. — Je le leur ai démontré dans mon diſcours ſur l'économie politique, pourſuivit Jean-Jacques Rouſſeau ; j'ai été le précurſeur de mon concitoyen Necker ; il a comme moi adopté la France. Puiſſe-t-il y être plus heureux, y faire de plus grands miracles ! Car quoique les François aient bien des défauts, quoique j'aie à m'en plaindre, je les aime, & je ſuis doublement flatté d'apprendre qu'ils ſe rendent aux raiſons du ſage miniſtre mon compatriote, que le roi a rappelé auprès

(1) A patriot King the moſt un common of all phenomma in the phyſical or moral wold. (*Bollinbrocke.*)

de lui. Il m'adreſſe la parole, en me demandant ſi j'avois vu le rapport de M. Necker au conſeil, qui ſuivit la derniere aſſemblée des notables. Socrate & Platon auroient-ils mieux parlé ? — Non, lui dis-je, ſi les François ne reviennent point ſur leurs pas, s'ils ont aſſez de ſens pour préférer les oracles de la raiſon aux lois barbares & gothiques qui les ont gouvernés juſqu'à préſent, je les tiens pour heureux ; le déficit de leurs finances ſera bientôt comblé. — Je ne continuai pas plus long-temps la converſation, parce que je vous cherchois, mon cher Mably : ne vous ayant point aperçu dans les différens groupes de nos politiques, je me ſuis rendu dans ce boſquet ſolitaire, où j'ai imaginé que vous pouviez être. C'eſt de vous que je veux apprendre ſi la nation françoiſe, vieille de quatorze ſiecles, peut ſe rajeunir. Vous avez emprunté mon nom pour inſtruire les mortels lorſqu'ils avoient le bonheur de vous poſſéder ; faites plus, daignez m'inſtruire moi-même ; ici, comme ſur la terre, le plus grand des plaiſirs de l'eſprit eſt d'acquérir de nouvelles connoiſſances.

MABLY.

Vous me confondez, reſpectable Phocion : ce n'eſt point à moi à inſtruire mon maître ; c'eſt à vous ſeul que je dois mes lumieres & le peu de renommée que j'ai acquiſe. Je n'ai été qu'un écrivain, vous avez été un grand homme ; vous avez été un illuſtre guerrier & un politique profond. Je compte tirer beaucoup plus d'avantage de cet entretien avec vous, que vous n'en tirerez vous-même. Si Athenes eût voulu

vous écouter, vous euſſiez arrêté ſa ruine, vous euſſiez arrêté celle de toute la Grece: mais un ſage, quel qu'il ſoit, eſt ſouvent une digue trop foible contre les écarts d'un peuple corrompu par le luxe. Je ne ſais ſi Necker ſera plus heureux.

PHOCION.

Avouons cependant que les circonſtances dans leſquelles je me trouvois, étoient bien différentes de celles où ſe trouve le politique Genevois, à qui Louis XVI a confié la direction de ſes finances. Vos mœurs, il eſt vrai, ne ſont pas beaucoup meilleures qu'elles ne l'étoient à Athenes de mon temps. L'amour des richeſſes a corrompu vos prêtres & vos grands. Plutus eſt le ſeul dieu auquel ils rendent un culte aſſidu. D'ailleurs la philoſophie deſtructive d'Epicure a relaché tous les liens de la ſociété; elle a fait périr ma patrie, elle a détruit Rome, au rapport de Monteſquieu. Elle pourroit auſſi abſolument vous perdre; mais, d'un autre côté, quelle oppoſition entre le royaume de France & le miſérable territoire de l'Attique! Dans Athenes nous ne tenions rien de la nature, tout y étoit l'ouvrage des grands hommes; auſſi-tôt que les grands hommes diſparurent, le nom d'Athenes dut pareillement diſparoître. Philippe avoit tout ce qui étoit néceſſaire pour précipiter notre décadence; il fut le Frédéric de ſon temps pour la tactique; il ſe ſervit des mines d'or qu'il trouva près de Crénides, pour ſe faire des partiſans au centre de la capitale, & dans toutes les villes de la Grèce. L'indigne politique, ſi connue depuis ſous le nom de *machievéliſme*,

le rendit, malgré mes efforts, le maître de ma patrie. Son fils Alexandre conſomma notre ruine. J'ai réſiſté toute ma vie à la ſéduction contre lui, contre Antipater; mais c'eſt tout ce que je pus faire. Mes concitoyens récompenſerent mes efforts par un arrêt de mort qui termina ma longue carriere. Je ne dus pas me plaindre, puiſque j'eus le ſort de Socrate. Vous n'avez pas de Philippe ni d'Alexandre à redouter : votre territoire eſt vaſte, & le plus fertile de l'Europe, & peut-être du monde. Il vous ſuffit de vouloir, pour être le plus riche comme le plus puiſſant des peuples. Je n'imagine donc pas que le luxe qui nous a renverſés, puiſſe détruire auſſi facilement votre antique monarchie.

MABLY.

Sage Phocion, l'empire romain s'eſt écroulé; quand je réfléchis ſur la deſtruction de cet immenſe édifice politique, que la ville éternelle n'eſt plus, puis-je ne pas trembler? Je ne peux que faire des vœux pour que les François, mes compatriotes, profitent de l'heureuſe conjoncture qui ſe préſente. Necker peut les ſauver. S'ils laiſſent échapper cette occaſion, tout eſt perdu.

PHOCION.

Les François aiment leur roi, les François ne ſont qu'une ſeule & même nation : voilà le lien ſolide qui empêche leur ruine. S'ils étoient un amas de peuples conquis, tels que furent les différentes parties de l'empire romain, il y auroit long-temps qu'il ne ſeroit plus queſtion d'eux dans l'Europe. Qu'eſt-ce qu'une nation, dites

moi, où la pareſſe eſt, pour ainſi dire, un caractere, un privilége de la Nobleſſe, où la guerre eſt le théâtre du luxe, où les guerriers reſſemblent plus à des femmes qu'à des ſoldats, où les pontifes d'une religion ſainte annoncent le faſte & la volupté par leurs exemples, & dévorent, ſous des lambris dorés, le patrimoine des pauvres, tandis que de miſérables prêtres, leurs ſubalternes, prêchent la pénitence & le renoncement à des peuples encore plus miſérables qu'eux; où la juſtice n'eſt qu'un moyen de mettre abſolument ſur la paille un infortuné qui a la foibleſſe & l'imbécillité de ſe plaindre des uſurpations d'un riche? Mais la France eſt ſi peuplée & ſi fertile, l'honneur a encore tant de pouvoir ſur cette nation, qu'elle a réſiſté à tous les efforts de ſes voiſins.

MABLY.

Réſiſté à ſes voiſins! Souvent nous leur avons impoſé des lois. Nous ſommes faits par la nature pour être les maîtres de l'Europe, dès que nous regarderons l'ambition de commander comme notre bonheur. Je vois avec peine que nous paroiſſons perdre un peu de notre prépondérance; mais il ne tiendra qu'à nous de la reprendre quand nous voudrons: pacifier les différens de ſes voiſins, voilà ce que doit ſe propoſer un peuple puiſſant & ſage. Dans quelques années Louis XVI jouera ce rôle honorable.

PHOCION.

Je reconnois à ce trait le François: il permet qu'on raiſonne avec lui; mais il faut bien ſe

garder de bleſſer ſon amour-propre. Tout à l'heure, Mably, vous trembliez ſur le ſort de votre patrie ; je n'ai dit qu'un mot ſur ſon état critique, vous rougiſſez, vous ne déſeſpérez plus du ſalut de la république, vous vous relevez avec fierté. Oui, oui, voilà ce qui fait votre force, voilà l'honneur.

MABLY.

Pardonnez, reſpectable Phocion, cet écart à la vivacité, à l'impétuoſité de notre caractère ; continuez à m'honorer de vos avis. Je vois que vous êtes bien plutôt venu pour m'inſtruire, que pour acquérir de nouvelles connoiſſances. Vous êtes trop grand pour vous abaiſſer à offenſer ma nation ! Comme le malade, je me ſuis irrité contre mon médecin. Notre honneur, il faut l'avouer, eſt ſouvent trop délicat, trop pointilleux. Nous aliénons par-là ceux qui nous aiment, & qui pourroient nous éclairer, nous ſecourir. La France n'eſt pas dans un état à déſeſpérer de ſon ſort, mais elle ne doit pas non plus être trop fiere. Toute l'Europe le ſait, notre roi eſt ſans argent & notre peuple ſans pain, tandis que des Hollandois & des Anglois jouiſſent de l'aiſance, quoique la nature ait plutôt été pour eux une marâtre qu'une mere.

PHOCION.

Ce n'eſt pas ſeulement de l'honneur qu'il faut à vos François, mon cher Mably ; ce n'eſt pas cette ardeur du moment, cette bravoure guerriere qui vous fait affronter mille morts ſur la brèche, c'eſt le vrai courage de l'ame ; il

conſiſte à braver les préjugés nuiſibles qui minent votre nation : oſez ennoblir le travail que vos grands & vos nobles ont avili ; que vos grands donnent eux-mêmes l'exemple. Les états ſont entre eux comme les particuliers : les cadets nés ſans fortune attirent les biens des aînés ; les Phéniciens & les Athéniens mêmes, dans le bon temps, en ont été une preuve convaincante. Sans ſol ils furent riches, & appauvrirent des nations qui avoient un ſol fertile : diſputez à votre tour à la Hollande & à l'Angleterre la palme de l'induſtrie ; c'eſt la ſeule guerre qui ſoit vraiment permiſe : au lieu d'aſſeoir les impôts ſur les choſes néceſſaires à la vie, ce qui augmente le prix de la main-d'œuvre ; au lieu de permettre l'exportation des blés, de maniere à groſſir vos revenus en affamant le peuple, manœuvres indignes & mal calculées, qui empêchent toujours que votre marine, vos manufactures, & votre commerce puiſſent ſoutenir la concurrence avec les étrangers ; au lieu de toutes ces fauſſes ſpéculations, portez, comme l'ont répété ſi ſouvent les économiſtes vraiment ſages, portez, dis-je, vos impôts ſur le luxe, rendez-le tributaire de la couronne & de l'état : alors il deviendra, ſi j'oſe le dire, légitime. Le peuple ne le verra plus avec indignation ; au contraire, il regardera avec une reconnoiſſance mêlée d'admiration, les riches qui en ſeront environnés : s'ils habitent les palais les plus majeſtueux, dira-t-il, s'ils ſont portés dans de ſuperbes chars, ſi leurs habits ſont brillans d'or, de pierreries, & de diamans, ce n'eſt que parce qu'ils ſont le ſoutien de l'état ; ils ne ſont magnifiques, que pour que nous ne ſoyons point

écraſés. Leurs ſuperbes hôtels, leurs délicieuſes maiſons de plaiſance, leurs chars, leurs valets, leurs habits brillans, leurs tables pompeuſement ſervies, leurs ſpectacles, leurs concerts, enfin toutes les jouiſſances de ces heureux du ſiecle ſont notre propre bonheur ; autant ils ont fait de dépenſes, autant il en eſt revenu d'argent à la patrie. S'ils euſſent été aſſez bas, aſſez avares pour ne pas faire le noble uſage de leurs richeſſes, nous euſſions été nous-mêmes les victimes de leur parcimonie ; nous euſſions été ruinés, puiſque le gouvernement, qui ne peut ſe ſoutenir que par d'immenſes contributions, eût été obligé de les tirer ſur nos conſommations, ſur notre pain, nos boiſſons, nos habillemens, nos chauſſures. C'eſt ainſi, mon cher Mably, que, dans ce ſyſtême, le peuple béniroit les riches ; que le peuple, qui fait la force des empires, ſe multiplieroit & donneroit à la France cette ſupériorité qu'elle tient de la nature, & qu'elle n'a perdue que par une préſomptueuſe confiance, que par une prodigalité & une inſouciance que les dieux condamnent, que par une dureté pour le peuple que le ciel a voulu venger, & à laquelle peut-être vos compatriotes dôivent tous leurs malheurs.

MABLY.

O Phocion ! vos diſcours ſont des traits de lumiere qui diſſiperoient les ténebres les plus épaiſſes : le ſage Necker a, je penſe, aperçu ces vérités ; mais que d'obſtacles n'aura-t-il pas à vaincre ! Les grands & les riches, qui ont été juſqu'à préſent exempts de contribuer aux ſubſides, ſoit pour leurs propriétés, ſoit pour les

conſommations qui leur ſont particulieres, ſoit enfin pour tout ce qui conſtitue le luxe & la magnificence dont ils ſont environnés, ſe rendront-ils jamais à ces argumens irréſiſtibles pour la raiſon, mais diamétralement oppoſés à l'intérêt perſonnel mal-entendu, qui ne raiſonne jamais.

PHOCION.

Mon ami, la néceſſité eſt la premiere de toutes les lois. Que peuvent faire vos riches & vos grands contre un peuple immenſe, ſoumis & dévoué à la volonté d'un roi ſage ? Ces heureux du ſiecle ſeront bien obligés de reconnoître que le monarque, le paſteur de la France (car Homere donne avec raiſon aux rois le nom de paſteurs des peuples), que le paſteur de la France connoît mieux leurs intérêts qu'ils ne les connoiſſent eux-mêmes. Si celui qui porte le ſceptre laiſſe plus long-temps les abus ſe propager, ils ſeront irrémédiables. Bientôt la France affoiblie deviendra, quoiqu'il en coûte à votre honneur d'entendre ce triſte préſage, deviendra, dis-je, la proie des autres nations, telle qu'a été & telle qu'eſt encore la Pologne, où le peuple eſt dégradé, où les grands n'ont pas pour leur roi la ſoumiſſion qui lui eſt due. L'ariſtocratie eſt le plus mauvais des gouvernemens; la monarchie au contraire, lorſque le roi daigne conſulter ſa nation, comme le fait Louis XVI, eſt la plus belle maniere de conduire les hommes, la plus conforme à la raiſon, celle qui peut mieux produire le bonheur du plus grand nombre, & atteindre ainſi le vrai but de la ſociété.

MABLY.

Encore un mot, reſpectable Phocion. J'entends dire par tous nos politiques, que l'aſſemblée générale de la France ne pourra pas corriger beaucoup d'abus, ſur-tout ceux qui ſont les reſtes abſurdes du gothique & cruel ſyſtême de la féodalité, parce que ces abus ſont des propriétés. Telles ſont les banalités, les péages, les droits ſur la pêche, qui appartiennent aux ſeigneurs, dont le roi n'eſt par conſéquent pas le maître; que ces droits ſubſiſteront toujours, à moins que l'on n'indemniſe ceux qui les poſſedent, parce qu'on ne peut attaquer les propriétés.

PHOCION.

Je penſe, mon cher Mably, qu'un publiciſte comme vous, qui n'eſt pas moins verſé dans le droit naturel, que dans le droit civil & politique des nations, conçoit trop bien ce que c'eſt que l'aſſemblée générale d'un peuple, & quelle doit être la force de ſes arrêtés, ſur-tout lorſqu'ils ont été ſanctionnés par l'approbation du roi, pour ne pas ſavoir à quoi vous en tenir ſur l'objection que l'on vous fait. La ſeule loi qui oblige tous les membres de l'aſſemblée générale, eſt celle *qui preſcrit le bien commun de la nation :* Salus populi ſuprema lex eſto.

Si l'aſſemblée générale jugeoit donc que quelques droits des ſeigneurs ſont nuiſibles à la ſociété; ſi elle jugeoit ces ſeigneurs aſſez riches, pour que la perte de ces droits ne leur fût point grandement préjudiciable, il eſt hors de doute

qu'elle auroit la faculté de les ſupprimer, & qu'il n'y auroit rien à oppoſer à la juſtice & à la force de leur arrêté, dès qu'il auroit reçu la ſanction de l'autorité royale : autrement tous les abus, qui ſont des poſſeſſions, des eſpeces de propriétés, ſeroient irréformables. Suivez ce principe par lequel je finis. Il n'y a point de titres, ni de droits qui puiſſent tenir contre la volonté générale de la nation, manifeſtée dans blée légale, où les ſuffrages ont été donnés par tête, quand cette volonté a reçu ſa ſanction du monarque.

MABLY.

Je vous remercie, reſpectable Phocion, de votre réponſe lumineuſe. Je déſire qu'elle ſerve de regle aux François lorſqu'ils ſeront aſſemblés. Quelque agréables que ſoient pour moi les champs élyſées, il me ſemble que je goûterai encore un plus grand bonheur, quand je ſaurai que mes anciens compatriotes ſe conduiſent par les plus pures lumieres de la raiſon. Puiſſé-je perfectionner ſouvent la mienne par de pareils entretiens! Adieu, reſpectable Phocion.

PHOCION

Au revoir, mon cher Mably.

FIN.

TABLE

DE L'ESPRIT DE MABLY.

ELOGE de Mably, par M. Leveſque (1), *de l'académie des inſcriptions*, pag. 1

Obſervations & diſcuſſions ſur quelques parties des ouvrages de l'abbé de Mably, 47

Sur Solon, ibid.

Sur Périclès, 51

Sur l'aſſerviſſement de la Grece, 58

Sur les Gracques, 59

Sur les Entretiens de Phocion & le livre de la légiſlation, 60

D'un paſſage de l'abbé de Mably contre les François, 67

Sur la maniere d'écrire l'hiſtoire, 68

Lettre à l'éditeur, en lui envoyant l'analyſe

(1) L'éloge de Mably par M. l'abbé Brizard, eſt à la tête des Obſervations ſur l'hiſtoire de France, & préſente dans ſes excellentes notes le véritable *Eſprit de Mably*. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui déſireroient dans celui-ci plus d'ordre & d'exactitude.

des Entretiens de Phocion, par M. Dubois, conſeiller de S. M. le roi de Pologne, 82
La morale appliquée à la politique, extrait des Entretiens, 91
Analyſe des principes de morale, 131
Livre II, 144
Livre III, 155
Analyſe des principes des lois, 165
Analyſe du traité de l'hiſtoire; avant-propos, 202
Premiere partie. L'hiſtoire doit être une école de morale & de politique, 205
Seconde partie. Réflexions ſur quelques états de l'Europe, 215
Troiſieme partie. De la maniere dont un prince doit procéder à la réforme des lois, 230
Précis de l'introduction à l'hiſtoire de France, par M. Brémond, citoyen de Provence, analyſé de Mably, 238
Réflexions ſur notre hiſtoire, 262
Lettre à M. B.... à l'occaſion de l'Eſprit de Condillac & de Mably, 278
Extraits claſſés du traité des droits & des devoirs du citoyen, 282

Premier but auquel tous les hommes doivent tendre, & comment & de quel droit on peut améliorer le gouvernement, 282

Conduite de nos magiſtrats qui a amené la révolution, 293

Droit que le peuple ne doit jamais abandonner, 294

Lois naturelles, lois politiques, 301

Propriétés des biens, cauſes des diviſions & des inégalités de rangs & de pouvoirs, 308

Fauſſes opinions ſur la formation du pouvoir royal. 311

Les corps doivent être maintenus dans l'état, 314

Défiance qu'on doit avoir pour toutes les réformes propoſées par le gouvernement, 319

Quels ſont les motifs qui réuniſſent un peuple entier à demander une réforme ? 321

Comment peut-on aſſurer la tranquillité publique ? 322

Néceſſité d'établir les états généraux, 324

Conduite modérée que doivent tenir les états généraux, 327

Comment on doit conſidérer la légiſlation, 335